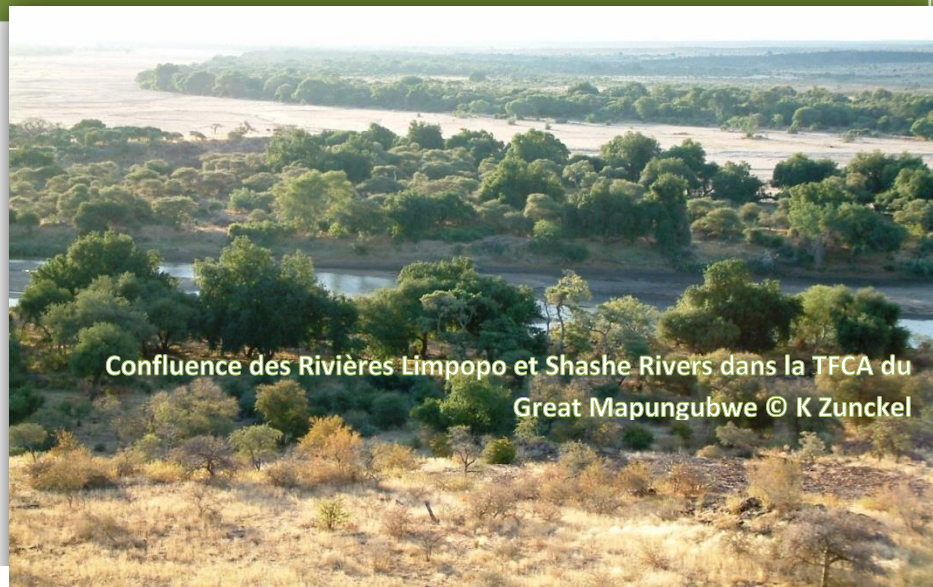


2014

LIGNES DIRECTRICES REGISSANT LA  
CONSERVATION TRANSFRONTALIERE  
AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE  
DEVELOPPMENT DE L'AFRIQUE  
AUSTRALE: La mise en place et  
l'élaboration des initiatives de la TFCA  
entre Etats Membres de laSADC



Confluence des Rivières Limpopo et Shashe Rivers dans la TFCA du  
Great Mapungubwe © K Zunckel



Kevan Zunckel

Services Ecologiques+Environnementaux de

Zunckel

9/1/2014

## Remerciements

Le Secrétariat de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC,) notamment la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles (FANR) a joué un rôle de supervision du projet, tandis que le gouvernement de la République d'Allemagne, par le biais de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), a fourni un soutien financier pour la compilation de ces lignes directrices.

Un large éventail de professionnels de la TFCA à de niveaux différents de gestion dans tous les États membres de la SADC ont participé et se sont impliqués dans le processus de l'élaboration de ces lignes directrices, en fournissant les connaissances acquises à partir des connaissances, expériences et perspectives locales, qui ont contribué à veiller à que les directives restent pratiques et réalistes, tout en étant adaptée à la région de la SADC. Il est fait spécifiquement mention des études de cas qui ont été fournies afin de mettre en évidence ou de souligner les aspects de ces lignes directrices qui peuvent être considérés comme meilleures pratiques en raison des résultats positifs des activités pertinentes. Ces dernières ont été représentées dans des boîtes intégrées dans le texte des articles pertinents.

Reconnu également est le travail de la Commission Mondiale de La Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN, un Groupe de Spécialistes responsable de La Conservation Transfrontière dans leur révision des directives mondiales. (Sandwith et al, 2001), un processus s'effectuant en même temps que le processus de la SADC, et par conséquent accordant la possibilité d'assurer la synergie et l'intégration du travail régional dans le contexte plus large de l'effort mondial, tout en reconnaissant la possibilité d'une plus grande spécificité si possible.

Alors que de nombreux professionnels de la TFCA de la SADC ont contribué à l'élaboration de ces lignes directrices par le biais des commentaires sur des versions précédentes et / ou en participant à la série d'ateliers qui ont été organisées dans le processus (voir l'annexe A), les personnes suivantes sont ici pour des contributions spécifiques:

**Niel Lubbe**, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université du Nord-Ouest, en Afrique du Sud, pour avoir compilé les sections relatives au cadre juridique et politique (articles 3 et 6.2.1.1). **Piet Theron**, coordonnateur international pour le Grand parc transfrontalier du Limpopo, qui a compilé la section 4.8 et a apporté un réexamen critique de la version brouillon. **La Peace Parks Foundation** pour avoir fourni accès à l'information et en particulier le résumé de leur Outil d'évaluation de Performance représenté dans l'annexe F. **Col. David Peddle**, lequel travaillait auparavant pour la Force de Défense Nationale sud-africaine et qui a représenté la Confrérie de la sécurité dans la création des TFCA, et a contribué à la section 7.1.2. **Dr Tamar Ron**, Conseiller technique en chef des questions de Biodiversité pour le PNUD au sein du ministère de l'Environnement de l'Angola, qui a fourni des informations sur la TFCA de la forêt du Mayombe. **Prof Andrew Nambota**, Directeur des TFCA, Ministère du Tourisme et des Arts, de la Zambie pour les informations sur les plaines de ZIMOZA et Liuwa – les TFCA de Mussuma à l'annexe **D. Humphrey Nzima**, Coordinateur International, Zone de Conservation Transfrontalière de Malawi Zambie pour l'étude de cas de l'application conjointe de la loi dans la Section 4.6. **Leseho Sello**, Coordinateur International, Zone de Conservation Transfrontalière de Lubombo, pour ses

contributions dans cette TFCA lesquelles se trouvent dans l'annexe D. **Clara Bocchino**, Coordonnateur d'AHEAD – GLTFCA, pour un réexamen critique de l'avant-projet. **Dr Bartolomeu Soto**, Conseiller Technique et maître d'œuvre auprès de la SADC, pour son réexamen critique et la mise en œuvre et le soutien.

## **Résumé Exécutif et Principes Directeurs régissant la Création et le Développement des TFCA au sein de la Région de la SDAC**

La Conservation transfrontalière et la création et le développement des aires de conservation transfrontières sont reconnus comme constituant un mécanisme approprié pour l'exécution d'un certain nombre de protocoles de la SADC qui se rapportent à la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces lignes directrices ont été structurées de manière à fournir des éléments de discussion sur les principes de durabilité en tant que point de départ. Ensuite, elles ont été divisées en trois parties avec la première partie fournissant des renseignements contextuels; des définitions spécifiquement comme cadre de référence, les bénéfices des TFCA en tant que boîte à outils qui permettrait aux promoteurs de justifier leurs initiatives particulières, un bref examen de la situation actuelle des TFCA de la SADC, et un synopsis du cadre juridique et politique qui prend en charge la création et le développement des TFCA. La deuxième partie se concentre sur les processus qui sont nécessaires pour le lancement d'un processus TFCA et se focalise spécifiquement sur l'évaluation préalable et des études de faisabilité, ainsi que ce qui est nécessaire pour la conception d'un processus de mise en œuvre s'il est perçu comme une opportunité faisable. Enfin la 3e partie vise à guider les processus associés à la création et au développement des TFCA et lesquels sont énumérés et débattus dans un ordre séquentiel en commençant par le processus de convaincre les parties prenantes, en mettant en place le modèle de gouvernance approprié, en concrétisant les aspects spatiaux de l'initiative (la cartographie), en travaillant en vue de réaliser une vision commune et un plan de gestion commun, la planification de viabilité financière, et finalement le suivi et l'évaluation.

L'introduction fournit deux principes fondamentaux sur lesquels ces lignes directrices ont été compilées à savoir la nécessité que les TFCA offrent des avantages tangibles aux communautés touchées et aux autres parties prenantes, ainsi les permettant de démontrer des principes de durabilité. Même si le premier est un aspect du dernier, la nécessité de mettre l'accent sur la durabilité est perçue comme étant critique face à des tendances connexes à la surexploitation générale et la mauvaise gestion des ressources naturelles dans les États membres de la SADC, notamment en raison de la déconnexion qui s'est développée entre les gens et leur environnement naturel. Ces lignes directrices visent à restaurer cette connexion en renforçant la valeur de l'environnement naturel pour le peuple et leurs moyens de subsistance. Au moment où les menaces de projections climatiques deviennent de plus en plus réelles, la nécessité pour la SADC d'assurer l'intégrité de la base de ressources naturelles devient plus en plus urgente.

Les efforts passés en vue d'assurer l'utilisation durable de la base de ressources naturelles de la SADC sont représentés dans une variété de protocoles tels que la Conservation de la Faune Sauvage et L'Application de la loi, les Réseaux hydrographiques Partagés, et la Sylviculture. Bien que ces instruments donnent des définitions pertinentes, ils sont obsolètes et nécessitent une révision. Ainsi,

ces lignes directrices ont reconnu un processus parallèle qui se déroule à l'échelle mondiale où l'UICN est en train de réviser et mettre à jour leurs lignes directrices portant sur des Meilleures Pratiques en matière de Conservation Transfrontière, et les définitions représentées dans ce processus ont été utilisées comme une base pour ces lignes directrices, le cas échéant. Les définitions de différents types des TFCA ont été incluses, ainsi que les divers instruments et mécanismes de gouvernance, alors qu'un glossaire a également été inclus afin de fournir des explications pour le reste de la terminologie utilisée.

Étant donné les aspects théoriques ci-dessus, les Lignes Directrices comprennent une brève analyse du statu quo de dix-huit TFCA de la SADC, un examen critique de leurs structures de gouvernance et la mesure dans laquelle les études de faisabilité ont aidé à concevoir ces dernières ainsi que de fixer le cap pour leur mise en place et leur développement. Des informations sont également fournies sur les principales raisons de leur existence, les bénéfices qui ont été réalisés, et des plans de viabilité à long terme. En bref, cette évaluation du statu quo a révélé que, bien que la viabilité globale des TFCA de la SADC apparaisse évidente pour les promoteurs et les professionnels, elle n'a pas été évaluée objectivement et le financement provenant des bailleurs de fonds constitue la principale source des ressources nécessaires à leur mise en place et leur développement. Ceci, conjointement au fait que ces initiatives ont continué à se focaliser sur leur valeur intrinsèque à la biodiversité et leur potentiel dans le domaine de l'éco-tourisme en tant que motivation pour leur existence, accorde beaucoup de place à l'amélioration en termes de «emballage» de leur valeur socio-économique dans son entièreté. La capacité limitée pour suivre et mesurer le degré auquel les TFCA ont généré des bénéfices tangibles pour les communautés touchées ne fait qu'exacerber cette situation et mettre en évidence la nécessité de la mise en œuvre de mécanismes de suivi et d'évaluation robustes.

Ce résumé a déjà fait allusion au fait que les protocoles de la SADC y afférant fournissent un cadre juridique et politique solide pour la mise en place et le développement des TFCA, mais que ce cadre requiert la révision et la mise à jour. Dans cette mesure, les définitions et les principes énoncés dans ces lignes directrices peuvent être utilisés pour influencer la révision de ces protocoles. Cependant, à une échelle plus précise des initiatives spécifiques des TFCA, il y a une possibilité que les cadres juridiques et politiques propres à chaque pays puissent présenter des zones de conflit qui exigeraient des efforts pour parvenir à une harmonisation. Là où existent de tels conflits dans les cadres juridiques et politiques et que l'harmonisation n'est pas possible, la faisabilité des TFCA devrait être remise en question. Un des aspects de gestion des ressources naturelles qui est susceptible d'avoir un impact significatif sur les politiques harmonieuses est celle de l'utilisation consommatrice. La chasse et le commerce légal des produits de la faune a longtemps contribué à générer une valeur perçue des ressources naturelles au sein des États membres de la SADC, mais à la suite de l'interdiction de la chasse et le débat prolongée liée à la légalisation du commerce de l'ivoire et des cornes de rhinocéros, il y a une nécessité de faire beaucoup de travail dans ce domaine et dans d'autres domaines afin d'assurer l'harmonisation.

Il est important de reconnaître que les TFCA sont généralement initiés par les professionnels de la conservation de la biodiversité pour lesquels la pertinence écologique de travailler en collaboration à travers les frontières internationales est intelligible. En plus de cela, il est également important de reconnaître que si la faisabilité écologique d'une TFCA nécessite une petite enquête, il y a beaucoup

d'autres aspects qui nécessitent l'évaluation approfondie du point de vue de la faisabilité. Ces lignes directrices fournissent un aperçu de ce que ces aspects sont et comment les promoteurs doivent aborder leur évaluation afin de fournir une compréhension objective de la mesure dans laquelle l'environnement hôte est propice à la création et au développement d'une TFCA. Pour faciliter le processus d'évaluation de la faisabilité d'un potentiel TFCA un «outil de diagnostic» développé par le Groupe de spécialistes transfrontière de la Commission mondiale de l'UICN sur les aires protégées, a été inclus. L'outil peut également être appliqué rétroactivement lorsqu'une telle évaluation n'a pas précédé la mise en œuvre d'un processus TFCA dans l'objectif d'aider à identifier et mieux comprendre la dynamique qui prévaut et les obstacles qui peuvent retarder les progrès. S'appuyant sur cette base, on peut soit accroître la capacité de planifier pour la mise en œuvre, ou réviser les plans de mise en œuvre sur la base de l'évaluation rétrospective.

L'essentiel de ces lignes directrices réside dans les aspects liés à la mise en place et le développement des TFCA, bien que ces aspects s'appuient sur et vont de pair avec les aspects de l'évaluation de faisabilité discutés ci-dessus. En d'autres termes, plus les aspects de faisabilité sont approfondis, plus il sera facile d'évoluer vers les aspects liés à la création et au développement, et plus fructueux ils seront. Cette discussion commence avec les recommandations liées au processus d'obtention de l'adhésion des parties prenantes et on reconnaît qu'il en existe des groupes différents qui se trouvent à de niveaux différents de gouvernance et d'influence, c'est-à-dire les niveaux politique, technique et local. Il est reconnu que ces sphères sont toutes significatives dans leur capacité à influencer et à contribuer à la réussite des processus des TFCA et que bien qu'ils soient présentés et discutés dans cet ordre, cela ne suggère pas un ordre/un processus d'importance.

Dans le processus de détermination d'un instrument de gouvernance et d'un mécanisme approprié, il est recommandé que la dynamique qui prévaut au sein de chaque processus de TFCA soit utilisée pour guider cet aspect. Bien qu'un certain degré de normalisation serait raisonnable à l'échelle régionale, les meilleures pratiques mondiales recommandent la flexibilité en tant que principe important à suivre et ajoute que même si une structure de gouvernance pourrait bien fonctionner pour certains TFCA, d'autres peuvent être mieux adaptés ailleurs. Il est également reconnu que le processus d'évolution à partir des structures qui peuvent être plus informelles à ceux qui sont plus formelles et juridiquement contraignantes est également pertinent et qu'il est préférable de laisser ces processus évolutifs pour aider dans l'élaboration des instruments de gouvernance et les mécanismes qui conviennent le mieux aux circonstances spécifiques.

Il peut sembler hors de propos de parler de la cartographie à ce point dans le processus où la plupart des processus de la TFCA commencent par l'identification de parcelles de terres qui peuvent être regroupées au-delà des cloisonnements internationaux, mais cet aspect est introduit à ce stade dans le processus pour une bonne raison, mais on reconnaît également que quelques lignes sur une carte sont nécessaires pour faciliter les processus d'initiation, ainsi que ceux de création et du développement. Bien qu'il soit vrai que les promoteurs de la TFCA et les praticiens soient en mesure d'avoir une vision d'ensemble au niveau technique, il y a beaucoup d'autres aspects qui doivent être pris en considération et donc une extrême prudence est requise lors de l'élaboration des lignes sur une carte qui incluent les terres dans d'autres pays. Il est donc recommandé que toute cartographie associée au processus de lancement, de création et du développement des TFCA doit être considérée comme un processus évolutif et que les limites de l'initiative s'affermissent davantage au

fur et à mesure de que le processus évolue. Ceci est couplé par le détail associé aux frontières à savoir ce qui est inclus dans la zone en question et ce qui est adjacent à cette même zone, ce qui est d'autant plus crucial parce que cela informe tous les autres aspects abordés dans ces lignes directrices.

En supposant que les processus discutés jusqu'à ce point ont réussi à obtenir l'adhésion des parties prenantes et que l'instrument et les mécanismes de gouvernance pertinents sont en place, il sera désormais possible de travailler de manière constructive et progressivement vers le développement d'une vision commune et un cadre de gestion qui va aider à construire un plan de gestion commun. Etant donné que ce processus et les produits connexes reflètent une hiérarchie de déclarations qui émanent d'une vision commune à long terme, à travers des objectifs de gestion prioritaires qui prévoient un délai à moyen terme, les objectifs opérationnels spécifiques et des plans d'action qui nécessitent une révision et une mise à jour chaque année; ils doivent tous se concentrer sur ce qui est pertinent pour la gestion de la dynamique transfrontalières. En théorie, il est plus efficace de gérer ces dynamiques conjointement, mais en réalité les processus requis pour arriver au point où cela peut être atteint et maintenu pourraient s'avérer coûteux. Par conséquent, il est essentiel que cette orientation soit maintenue et que les avantages théoriques soient réalisés dans la mesure du possible, afin que tous les efforts sont fondée et l'initiative est prouvé viable.

En ce qui concerne la viabilité des initiatives de la TFCA entre Etats Membres de la SADC, il a été mentionné dans le résumé que la contribution financière importante à l'heure actuelle provient des bailleurs de fonds. Il existe des exemples au sein de la SADC où un certain nombre d'initiatives ont été critiquées à la suite de la non-disponibilité de ces fonds provenant des bailleurs après la phase de mise en œuvre. Comme cela a également été mentionné, la plupart des TFCA de la SADC n'ont pas réussi à se positionner dans le paysage socio-économique plus large dans lequel ils évoluent. En d'autres termes, ils n'ont pas encore entrepris une évaluation complète de l'ensemble des biens et services écosystémiques qui sont produits et offerts à la suite de la gestion durable de la base de ressources naturelles sur leur territoire. Ainsi, leur existence peut facilement être mise en question à la lumière des autres impératifs de développement. Donc, en plus de la nécessité de plans de viabilité financière à long terme qu'il faut mettre en place, les TFCA de la SADC ont également besoin de mieux justifier leur existence en vertu de la contribution qu'ils apportent à la subsistance des deux communautés touchées et les économies des pays d'accueil

Il est important que les processus qui sont abordées dans les présentes Lignes Directrices soient considérés comme étant cycliques et itératifs, chacun avec des mécanismes de rétroaction qui sont à la fois internes et qui existent processus tout en contribuant à informer et améliorer à la fois les étapes précédentes et ultérieures. À cet égard l'aspect de suivi et d'évaluation est un aspect extrêmement important en ce qu'il est conçu pour assurer une réflexion régulière sur le succès de l'initiative dans la réalisation de ses objectifs et dans le processus de mise sur place. Il existe de nombreux procédés qui ont été développés par la fraternité de la conservation à l'échelle mondiale qui visent à aider les gestionnaires d'aires protégées à évaluer l'efficacité de leur gestion, ainsi que d'autres à l'échelle plus large des TFCA. Le Réseau des TFCA de la SADC a entrepris un processus de développement et de mise en œuvre d'un système connu sous le nom d'Outil d'Evaluation du Rendement. Il est recommandé que cet outil soit appliqué dans tous les TFCA de la SADC puisque cela est son objectif et que, grâce à cet outil, la performance dans tous les États membres de la SADC sera en mesure d'être suivie, et l'outil lui-même sera soumis à examen et aux améliorations, ce qui

va, en fin de compte, contribuer à ce que les TFCA de la SADC soient bien gérées et manifestent leurs retombées potentiels.

Enfin, ces lignes directrices présentent des principes primordiaux suivants contre lesquels l'initiation, l'établissement et le développement des TFCA de la SADC peuvent être mesurés. Cette liste n'est pas définitive, mais elle sert de base sur laquelle d'autres principes pertinents peuvent être ajoutés dans le temps.

- Les principes de durabilité doivent, au départ, faire preuve de durabilité écologique et de la persistance des caractéristiques de la biodiversité liés aux écosystèmes étant conservé, offrir des avantages tangibles aux communautés touchées et ils doivent avoir une grande pertinence socio-économique en termes de biens et services écosystémiques qui sont produits et offerts, et ils doivent être gérés efficacement tout en optimisant leur pertinence et opportunités génératrices de revenus économiques.
- Les évaluations préalables et de faisabilité des objectifs doivent examiner la viabilité des TFCA potentiels afin de se veiller à ce que lorsque les initiatives s'avèrent potentiellement viable, que leur processus de mise en place s'appuie sur les évaluations de faisabilité.
- La mise en place et le développement des TFCA comprennent une série d'étapes qui sont essentiellement séquentielles, qui peuvent chevaucher énormément, et il y a également possibilité d'une valeur rétroactive l'un sur l'autre de façon itérative, chaque itération ayant une valeur rétroactive par rapport à l'étape suivante et le processus dans son ensemble. Comme tel, le processus ne doit pas être considéré comme complet, mais plutôt comme évoluant dans un environnement complexe et dynamique dans lequel les praticiens doivent rester vigilants et capables de répondre de manière adaptative.
- Les processus des TFCA doivent s'efforcer à être pleinement inclusifs de toutes les parties prenantes et d'établir de solides relations de confiance à travers la facilitation des processus de divulgation d'information qui soient ouverts, transparents et complets, en prenant connaissance des défis de communication à travers les différences linguistiques, de cultures, des perceptions, des contextes historiques et des régimes politiques .
- La souveraineté, les droits fonciers et l'accès aux ressources, à la fois naturels et culturels, doivent être respectés en tout temps.
- Ces lignes directrices reflètent la compréhension actuelle de ce que les meilleures pratiques sont à la fois à l'échelle mondiale ainsi qu'au sein de la région de la SADC et devront être révisées et mises à jour après un maximum de dix ans d'application.

Notez que, en plus des principes généraux ci-dessus, chacune des discussions dans les sous-sections de la partie 2 et 3 des lignes directrices comportent une liste de « lignes directrices sommaires» en guise de conclusion, c'est-à-dire ceux qui se rapportant spécifiquement à la discussion précédente.

Remerciements.....	
Résumé Exécutif et Principes Directeurs régissant la Création et le Développement des TFCA au sein de la Région de la SDAC .....	
1 Introduction .....	
1.1 Un Bref Contexte Historique des TFCA de la SADC.....	
1.2 Les Objectifs de ces Lignes Directrices.....	
1.3 Les Principes des Lignes Directrices .....	
1.3.1 Bénéfices au-delà des Frontières.....	
1.3.2 Développement Durable.....	
1.4 Le public cible de ces Lignes Directrices .....	
1.5 Le Processus de Compilation des Lignes Directrices.....	
1.6 La structure des Lignes Directrices .....	
PREMIERE PARTIE: .....	
CONTEXTE ET INFORMATION CONTEXTUELLE.....	
2 Définitions.....	
2.1 Définitions des Lignes Directrices de l’UICN relatives aux Meilleures Pratiques dans la Conservation Transfrontière .....	
2.2 Protocole de la SADC sur la Conservation de la Faune et les Définitions d’application de la loi 28	
2.3 Définitions Applicables à la présente Ligne Directrice.....	
3 Le cadre juridique et politique.....	
3.1 Status quo du cadre juridique et politique propice .....	
3.1.1 Contexte Juridique et Politique en Aafrique.....	
3.1.2 Le Code et la Politique de l’Union Africaine.....	
3.1.3 Politique et droit de la SADC.....	
3.1.4 Conventions Internes.....	
4 La valeur de la Conservation Transfrontière pour les Eats Membres de la SADC .....	
4.1 Fonctionnalité Améliorée de l’Ecosystème.....	
4.2 Résilience au changement climatique .....	
4.3 Bien-etre Social et resilience Economique améiore .....	
4.4 Renouer des liens culturels.....	
4.5 Renforcer l’intégration régionale.....	
4.6 Efficacité améliorée dans la Gestion et l’application de la loi au quotidien.....	



4.7	Recherche Coordinée .....
4.8	Partage des Connaissances et Competences.....
5	Le Statu Quo des aires de Conservation Transfrontière dans la Région de la SADC .....
5.1	Observations de l'Information du Statu Quo et Aperçu du Résumé .....
5.2	Recommandations aux promoteurs et professionnels des TFCA .....
DEUXIEME PARTIE:.....	
PROCESSUS D'INITIATION .....	
6	L'Initiation des Aires de Conservation Transfrontalière .....
6.1	Parties prenantes et Acteurs pertinents dans le Contexte de la SADC.....
6.1.1	Lignes Directrices sommaires.....
6.2	Evaluer le contexte porteur .....
6.2.1	Aspects pertinents à une pré-évaluation de faisabilité .....
6.2.2	Méthode d'Evaluation de préfaisabilité .....
6.2.3	Résumé des Lignes Directrices.....
6.3	Evaluation de la Faisabilité des TFCA.....
6.3.1	Résumé des Lignes Directrices.....
6.4	Conception du processus de mise en œuvre.....
6.4.1	Résumé des Lignes Directrices.....
TROISIEME PARTIE: .....	
PROCÉDÉS DE CREATION ET DU DEVELOPMENT .....	
7	La création et le développement des TFCA .....
7.1	Assurer l'Adhésion et Forger la Légitimité.....
7.1.1	A l'Échelle Politique.....
7.1.2	Avec des pairs et des Organes de l'Etat .....
7.1.3	Avec des commun autés intéressées et touchées.....
7.1.4	Résumé des Lignes Directrices.....
7.2	Sélection d'un modèle de gouvernance approprié.....
7.2.1	Instruments de gouvernance .....
7.2.2	Mécanismes de Gouvernance.....
7.2.3	Résumé des Lignes Directrices.....
7.3	Définir l'étendue géographique .....
7.3.1	Résumé des Lignes Directrices.....
7.4	Elaboration d'un cadre de cogestion .....
7.4.1	Résumé des Lignes Directrices.....

7.5	Peaufiner le Cadre de la Gestion Conjointe .....
7.5.1	Résumé des Lignes Directrices .....
7.6	Planification de la viabilité Financière .....
7.6.1	Résumé des Lignes Directrices .....
7.7	Suivi et Evaluation.....
7.7.1	Systèmes existant de Suivi et Evaluation pour les TFCA.....
7.7.2	Résumé des Lignes Directrices.....
8	Références .....
	Annexe A: Le Processus de compilation des Lignes Directrices.....
	Annexe B: Les avantages potentiels des initiatives de la TFCA.....
	Annexe C: Exemples de biens et de Services écosystémiques selon les catégories de l’Evaluation du Millénaire (2005) (2005).....
	Annexe D: Note d’information sur les TFCA de la SADC qui existent Parc Transfrontalier Ai /Ais-Richtersveld.....
	Kgalagadi Transfrontier Park.....
	Aire de Conservation Transfrontalière de Kavango Zambezi (KAZA).....
	Parc Transfron talier du Grand Limpopo .....
	Aire de Conservation Transfrontière et Zone Ressource de Lubombo.....
	Aire de Conservation Transfrontière et de Développement de Maloti-Drakensberg.....
	La TFCA des Cotes des Squelettes Iona/ Iona-Skeleton Coast TFCA.....
	Aire de Conservation Transfrontière du grand Mapungubwe.....
	TFCA de Chimanimani .....
	Aire de Conservation Transfrontière du Malawi-Zambie .....
	Aire de Conservation transfrontière de la Forêt de Maiombe .....
	Aire de Conservation Transfrontiere de Plaines de Liuwa – Mussuma .....
	Aire de Conservation Transfrontière de Mana Pools .....
	Projet de Gestion Transfrontière des Ressources Naturelles de ZIMOZA.....
	Aire de Conservation Transfrontière de Kagera .....
	Corridor de Protection pour la Faune de Selous and Niassa .....
	Aire de Conservation Marine de Mnazi Bay-Quirimbas .....
	Aire de Conservation Transfrontière de l’Ocean Indien de l’ouest .....
	Annexe E: Outil de Diagnostic pour les planificateurs de la Conservation transfrontière - questionnaires, analyses , lignes directrices et modèle de soumission des rapports .....
	Annexe F: Outil d’Evaluation de la Performance .....
	TABLE DES MATIERES.....

LISTE DES FIGURES .....	
LISTE DES TABLEAUX .....	
ACRONYMES .....	
1 L'OUTIL .....	
2 STRUCTURE ET METHODOLOGIE .....	
3 REPORTING .....	

## Liste des Graphiques

---

Figure 1: The components of sustainable development as per the South African National Strategy for Sustainable Development (© DEA, 2011).....	21
Figure 2: An illustration of the linkages between ecosystem services (including goods) and the constituents of well-being (© MEA, 2005) .....	42
Figure 3: The location and current status of Transfrontier Conservation initiatives within and between SADC member states (© www.peaceparks.co.za). .....	51
Figure 5: The diagnostic framework of McKinney et al (2012) illustrating the stages, with their goals and key steps which are characteristic of successful TFC initiatives (© University for Natural Resources & Environmental Policy, University of Montana).....	63
Figure 6: The detailed steps and activities of the Stakeholder Assessment process recommended by McKinney et al (2012) .....	69
Figure 7: Conservation security personnel from South Africa and Mozambique at the international border between the two countries in the Great Limpopo Transfrontier Park (© Thomas Petermann) .....	83
Figure 8: The Maloti Drakensberg Transfrontier Conservation and Development Area as depicted at the initiation of the project in 2001 and the full extent of the initiative as agreed to by the Bi-lateral Steering Committee in 2007 .....	96
Figure 9: Financing options for transboundary conservation initiatives as per the IUCN WCPA TB SG survey expressed as a percentage of responses received.....	104
Figure 10: The locality, composition and extent of the /Ai /Ais-Richtersveld Transfrontier Park (© www.peaceparks.co.za).....	146
Figure 11: The locality, composition and extent of the Kgalagadi Transfrontier Park (© www.peaceparks.co.za).....	150
Figure 12: The locality, composition and extent of the KAZA Transfrontier Conservation Area (© www.peaceparks.co.za).....	152
Figure 13: The locality, composition and extent of the Great Limpopo Transfrontier Park (© www.peaceparks.co.za).....	161
Figure 14: The locality, composition and extent of the Lubombo Transfrontier Conservation Area (© www.peaceparks.co.za).....	162
Figure 15: The locality, composition and extent of the Maloti Drakensberg Transfrontier Conservation Area (© www.peaceparks.co.za).....	170
Figure 16: The locality, composition and extent of the Greater Mapungubwe Transfrontier Conservation Area (© www.peaceparks.co.za).....	176

Figure 17: The locality, composition and extent of the Malawi-Zambia Transfrontier Conservation Area (© www.peaceparks.co.za).....	180
Figure 18: The locality, composition and extent of the Maiombe Forest Transfrontier Conservation Area (© Dr Tamar Ron).....	183
Figure 19: The locality, composition and extent of the Lower Zambezi - Mana Pools Transfrontier Conservation Area (© www.peaceparks.co.za).....	188
Figure 20: The locality, composition and extent of the Selous and Niassa Wildlife Protection Corridor. ....	193

## Liste des Tableaux

---

Table 1: The main differences between the MDG and SDG approaches (© Rijnhout et al, 2014) .....	21
Table 2: A summary of the status quo of SADC TFCAs .....	52
Table 3: The broad groupings of stakeholders and role players relevant to the assessment of the enabling environment and feasibility of SADC TFCAs.....	61
Table 4: The relevant government portfolios and their potential contributions to TFC initiatives .....	79
Table 5: A template for capturing the contents of an action plan .....	101
Table 6: Recommendations to improve funding for transboundary conservation initiatives.....	105

## Acronymes

---

AR4 – Quatrième Rapport d’Evaluation
UA – Union Africaine
CAP – Climate Action Partnership
CBD – Convention sur la Diversité Biologique
CITES - Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore menacées d’Extinction
CMS - Convention sur les Espèces Migratoires
COP – Conférence des Parties
DBSA – Banque de Développement de l’Afrique Australe
DEA – Département de l’Environnement
IE – Initiative de l’Environnement
UE – Union Européenne (UE)
FANR – Direction de l’Alimentation, l’Agriculture et des Ressources Naturelles
FEM – Fonds pour l’Environnement Mondial
SIG – Système d’information Géographique (SIG)
ICIMOD – Centre International de mise en valeur Intégrée des Montagnes (ICIMOD)
GIEC – Groupe d’Experts Intergouvernemental sur l’Evolution du Climat (GIEC)
IUCN – Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
KAZA – Kavango Zambèze (KAZA)
KfW - Kreditanstalt für Wiederaufbau
KSLCDI – Initiative Kailash pour le Développement et la Conservation du Paysage Sacré
M&E – Suivi et Evaluation

OMD – Objectifs du Millénaire pour le Développement  
 MDTFCDA – Aire de Conservation et de Développement Transfrontalier de Maloti Drakensberg  
 MEA – Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire  
 METT – Instrument de Suivi de l’Efficacité de la Gestion  
 MoA – Protocole d’Accord  
 MoU – Protocole d’Entente  
 NDP – Déclaration de New Delhi sur les Principes de Droit International relatifs au Développement durable  
 NEPAD - Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique  
 ONG – Organisation Non-gouvernementale  
 NSSD1 – Stratégie Nationale pour le Développement Durable  
 OUTIZ – Initiative Touristique Internationale de Okavango/Upper Zambezi  
 PPF – Fondation Peace Parks  
 RAPPAM – Evaluation Rapide et Priorité accordée à la Gestion des Aires Protégées  
 RBAP – Plan d’Action Régional sur la Biodiversité  
 RBS – Stratégie Régionale sur la Biodiversité  
 REDD - Réduction des Emissions Issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts  
 RETOSA – Organisation Régionale du Tourisme en Afrique Australe  
 RISDP - Plan Indicatif Régional de Développement Stratégique  
 SADC – Communauté de Développement de l’Afrique Australe  
 SANBI – Institut sud-africain pour la Biodiversité  
 SANParks – Parcs nationaux en Afrique du Sud  
 SDG – Objectifs de Développement Durable  
 SERAC - Centre d’Action pour les Droits Sociaux et Economiques  
 STEC – Comité Transfrontalier chargé de Pilotage et d’Evaluation  
 TBC – Conservation Transfrontalière  
 TBC SG – Groupe d’Experts de Conservation Transfrontalière  
 TBCL/S – Paysage terrestres/Paysage marins de Conservation Transfrontalière  
 TEEB – L’économie des Écosystèmes et de la Biodiversité  
 TFCA – Aire de Conservation Transfrontière  
 TFCDA – Aire de Conservation et de Développement Transfrontaliers  
 TFCMA – Aire Marine de Conservation Transfrontière  
 TFCRA – Aire de Conservation Transfrontière et Domaine de Ressources  
 TFMC – Corridor de migration transfrontière  
 TFP –Parcs Transfrontiers  
 UNCCD - Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification  
 UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture  
 PNUE – Programme des Nations Unies pour l’Environnement  
 USA – Etats Unis d’Amérique  
 CMAP – Commission Mondiale des Aires Protégées  
 WSTCU – Unité Technique de Coordination du Secteur de la Faune  
 WWF-SA – Fond Mondial pour la Nature – Afrique du Sud  
 ZEES – Développement Zunckel de la prestation des Services Environnementaux et Ecologiques

Étant donné que ces lignes directrices ne sont pas de nature technique et sont relativement génériques, l'utilisation du jargon a été limitée, ainsi que la liste des termes expliqués dans ce glossaire. De plus, de nombreux termes techniques utilisés sont soit définis ou expliqués dans le texte lui-même.

**Les Communautés Affectées** : fait référence aux communautés qui pourraient être affectés, positivement et / ou négativement, par toutes les actions liées à la création, le développement et / ou la gestion d'une initiative TFCA. Ces communautés peuvent être situées dans, à proximité ou au-delà des limites de la TFCA.

**Zone tampon** : Les zones désignées pour la protection supplémentaire d'une zone de conservation. Les zones tampons sont des zones créées pour renforcer la protection d'une zone de conservation, souvent périphérique à elle, à l'intérieur ou à l'extérieur. Dans les zones tampons, certaines restrictions juridiques et / ou coutumières sont imposées sur l'utilisation des ressources et / ou parfois cette dernière est gérée afin de réduire les impacts négatifs de restrictions sur les communautés voisines.

**Zone centrale** : dans le cadre des options de conservation transfrontières, ceci fait référence à toute zone susceptible d'être des aires officiellement protégées situées dans une TFCA , mais qui prendront la désignation donnée à travers un processus de zonage appliqué à l'initiative de conservation transfrontalière, elle est généralement une superficie d'une plus grande importance de conservation et nécessite de la protection et un contrôle de l'accès plus strict.

**Patrimoine Culturelle**: fait référence à tous les aspects relatifs au patrimoine culturelle à compter du patrimoine archéologique jusqu'au patrimoine vivant : c'est-à-dire autant le passé que le présent.

**Plan de développement intégré**: est une approche participative pour intégrer des stratégies économiques, sectorielles, spatiales, sociales, institutionnelles, environnementales et fiscales afin de soutenir l'allocation optimale des ressources rares entre les secteurs et les zones géographiques et dans l'ensemble de la population d'une manière qui promeut la croissance durable, l'équité et l'autonomisation des pauvres et des marginalisés.

**Plan de gestion conjoint** : ressemble au plan de développement intégré et la différence étant qu'il est appliqué à une échelle plus fine comme un TFP.

**Conseil d'administration conjoint**: est un mécanisme de gouvernance mis en place pour guider, favoriser et contrôler la mise en place, le développement et la gestion d'une initiative de conservation transfrontière.

**Cadre de planification de la gestion**: fait référence aux déclarations initiales à long terme sur lequel la planification de la gestion conjointe détaillée peut être fondée, à savoir la vision commune et les objectifs de gestion pour la création et le développement d'une TFCA.

**Acteurs** : fait référence aux fonctionnaires et organismes gouvernementaux qui ont des mandats et des responsabilités juridiques à l'égard de la création, le développement et la gestion d'une initiative de conservation transfrontalière.

**Parties Prenantes** : voir groupes communautaires et non-gouvernementaux, organisations et individus qui ont un intérêt et / ou qui sont touchées par une initiative de conservation transfrontalière, mais qui n'ont pas de mandat légal lié à l'initiative.

**Utilisation durable**: signifie l'utilisation et la gestion des ressources naturelles de façon responsable et à un taux qui ne conduisent pas à la baisse à long terme de ces ressources ainsi que les espèces de la faune et des habitats en leur sein.

**Professionnel de la TFCA** : fait référence à un individu, c'est-à-dire un fonctionnaire ou un employé d'une ONG, qui a la responsabilité de travailler sur n'importe quel aspect de l'établissement et du développement d'une TFCA.

**Promoteur de la TFCA** : peut être la même personne qui fait office de professionnel, mais un promoteur est relatif spécifiquement aux personnes qui sont impliquées dans les premières étapes de l'initiation la TFCA ainsi que l'évaluation de faisabilité.

## 1 Introduction

Le Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC), en collaboration avec les États membres, a développé et présente ces lignes directrices pour le développement et la Création des Aires de Conservation Transfrontalières (TFCA) pour la région de la SADC.

Le Plan Indicatif Régional de Développement Stratégique de la SADC (RISDP); un plan de quinze ans (RISDP) développé en 2003, a entrepris un réexamen du progrès accomplis pour sa mise en œuvre pour la période de 2005 à 2010, et a publié un rapport en 2011 (SADC, 2011). Ce rapport se réfère à l'élaboration d'un Cadre de la SADC sur les Aires de Conservation Transfrontières, lequel a été approuvé par le Comité intégré des Ministres en 2007. Ces stratégies, ainsi que le Protocole de la SADC sur la Conservation de la Faune et L'Application de la Loi (SADC, 1999), indiquent clairement que les Aires de Conservation Transfrontière détiennent le potentiel d'approfondir la coopération régionale, de promouvoir la paix et la stabilité, d'assurer l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que de fournir des possibilités de développement économique par le biais du tourisme axé sur la nature.

Plus récemment, le Programme TFCA de la SADC a identifié dix-huit (18) TFCA terrestres et marines potentielles et existants, dans la SADC aux différents stades de développement (voir la section 5 pour plus de détails) et a reconnu que ces TFCA ne se développent pas de manière uniforme dans toute la région. Il existe une différence importante entre ces TFCA en matière de paramètres spatiaux, les catégories d'utilisation des terres, le niveau de coopération entre les pays participants, et l'étendue de la participation des communautés locales touchées. Malgré les avantages potentiels de TFCA, les processus de leur mise en place entre les Nations de la SADC sont limités:

- Faute d'une aptitude limitée des parties prenantes, y compris les départements gouvernementaux, le secteur privé et les communautés locales de tirer profit des opportunités offertes par les TFCA;
- Etant donné que les fonctionnaires de la TFCA ne sont pas entièrement équipés avec les compétences nécessaires pour déployer le concept de développement de la conservation et de tendre la main aux communautés;
- Par le manque d'infrastructures de base telles que les routes d'accès à travers les frontières internationales et à destination des attractions touristiques spécifiques ; et
- Par une focalisation qui se limite à la faune au lieu d'embrasser toutes les ressources naturelles transfrontières dans les TFCA.

Il y a cependant un engagement au sein de la région de la SADC pour promouvoir la création et le développement des TFCA, mais ce faisant, de veiller à ce que :

- Les communautés locales soient activement intégrées dans le processus grâce à la participation directe et à la participation dans le processus de planification et que le processus de prise de décisions relative à la gestion des ressources naturelles fait réaliser des bénéfices tangibles qui tendent vers la réduction de la pauvreté ;
- L'utilisation consommatrice et non consommatrice des ressources naturelles soit gérée au sein de seuils de durabilité;



- La gamme complète de opportunités inhérentes à la base de ressources naturelles de ces TFCA soit réalisée dans la mesure où ils fournissent des plateformes plus larges au développement économique pour les partenariats publics / privés et des opportunités d'investissement; et
- Les risques et les conséquences prévus relatifs au changement climatique soient réduits à l'aide des contributions substantielles à la résilience sociale et économique.

Pour y parvenir, il est reconnu que l'environnement favorable qui a déjà été créé à travers les diverses stratégies et structures de la SADC, doit être renforcée grâce à l'harmonisation des cadres juridiques et politiques pertinentes de l'Organisation des Nations de la SADC. A un niveau plus détaillé, il s'agit aussi d'améliorer l'interprétation et la compréhension commune de ces mécanismes. Il s'avère souvent que les différences juridiques, politiques, socio- économiques, culturels et autres qui existent entre les pays frustrer les efforts de coopération; et donc des lignes directrices sont nécessaires afin de fournir un cadre commun de référence pour le développement et la création des TFCA dans la région de la SADC.

### **1.1 Un Bref Contexte Historique des TFCA de la SADC**

On a postulé que l'histoire coloniale de l'Afrique Australe et la division artificielle de terre a fourni une plate-forme naturelle à partir de laquelle lancer des initiatives TFCA (Ron, 2007). Les communautés séparées par des frontières politiques ont continué de coopérer sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles et sont donc relativement ouverte à l'établissement et au développement des TFCA. Ceci, couplé du fait que ces frontières politiques ont toujours ignoré les limites naturelles et des écosystèmes fragmentés, a fait qu'il y a eu peu de résistance à la poursuite de la création des TFCA dans la région de la SADC. Bien que le Parc transfrontalier du Kgalagadi soit antérieure à cette poursuite, c'est-à-dire ayant été établi en 1999 après de nombreuses années de coopération transfrontalière sur le terrain, la majeure partie des initiatives TFCA au sein de la région de la SADC ont été catalysée par une approche régionale qui a commencé à prendre de l'élan après la nouvelle démocratie de l'Afrique du Sud.

Des figures principales de cette approche régionale sont le défunt Drs Anton Rupert et Nelson Mandela, et la Fondation Peace Parks (PPF). Dans sa qualité de président du WWF - SA, le Dr Rupert a tenu une réunion à Maputo avec le Président Joaquim Chissano du Mozambique, le 27 mai 1990, pour discuter de la possibilité d'établir un lien permanent entre certaines aires protégées dans le sud du Mozambique et leurs homologues adjacents en Afrique du Sud, au Swaziland et au Zimbabwe (PPF, 2014). Malgré les difficultés politiques qui prévalent dans la transition de l'Afrique du Sud vers une démocratie au début des années 1990, Dr Rupert a persisté et un certain nombre d'études de faisabilité ont été commandées ; lesquelles ont abouti, grâce à la résurgence de l'industrie du tourisme et les deux premières années de la direction du Dr Mandela de l'Afrique du Sud, à un accord entre les deux pays qui se sont engagés à œuvrer pour la réalisation des avantages économiques promis provenant de la collaboration transfrontalière dans le cadre de TFCA potentiels

En plus de cette focalisation sur le sud du Mozambique et ses voisins, il y avait d'autres initiatives qui ont reconnu le potentiel de la collaboration transfrontalière ainsi que le lien entre les TFCA et le potentiel de développement économique associé au tourisme axé sur la nature. Hall- Martin et Modise (2002) font référence à l'Initiative Touristique Internationale de l'Okavango / Upper Zambèze

(OUZIT), diverses initiatives de développement spatial, le projet Quatre Coins, etc. Il est devenu de plus en plus évident que l'intérêt pour la notion de «parcs de la paix» ou TFCA augmentait et par conséquent, le WWF - SA a pris la décision de créer un organisme distinct qui sera responsable de coordonner, de faciliter et de favoriser le processus de création et de financement des TFCA, et de veiller à ce que le concept devienne une réalité (PPF, 2014). Cela a abouti à la création de la Fondation Peace Parks le 1er Février 1997, avec le président Nelson Mandela comme son Parrain.

Le PPF étant basé en Afrique du Sud, il est compréhensible que les premiers TFCA en Afrique australe aient été établies entre l'Afrique du Sud et ses pays voisins. Ces dernières ont été encouragées et soutenues par plusieurs bailleurs de fonds et des ONG, et le rôle le plus important a été entrepris par le PPF, selon les propos de Ron (2007). La mise en œuvre plus large du concept au sein de la SADC a commencé à prendre de l'ampleur à la suite de l'étude de Hall- Martin et Modise (2002) sur l'état des TFCA existantes et potentielles dans la région de la SADC. Cette étude a été commandée par le Comité directeur de l'Initiative Touristique Internationale de l'Okavango / Upper Zambèze (OUZIT), dans le cadre du programme de Développement des Initiatives Spatiales de la Banque de développement d'Afrique australe (DBSA). Elle a été approuvée par l'Organisation Régionale du Tourisme en Afrique Australe (RETOSA, et a été financé conjointement par le PPF et la DBSA. L'accent de cette étude était mis sur l'impact potentiel que les TFCA pourraient avoir sur le développement de la SADC avec une référence particulière à la contribution du tourisme axé sur la nature. Hall- Martin et Modise (2002) ont constaté qu'il y avait déjà 22 TFCA existantes ou potentielles, toutes à des stades différents de la conception ou de l'établissement

On peut donc généraliser en postulant que la manifestation du concept des TFCA entre les pays de la SADC a évolué à partir d'une approche régionale large. Bien que cette approche existait dans les nœuds du potentiel, l'émergence de la PPF et du rapport de Hall - Martin et Modise (2002), a fourni la plateforme et des ressources pour catalyser la poursuite de l'application sous l'égide et dans le cadre du soutien du secteur de la faune de la SADC

## **1.2 Les Objectifs de ces Lignes Directrices**

La collaboration entre les États membres de la SADC sur des questions relatives à la gestion de la faune n'est pas nouvelle et elle se faisait à des degrés divers depuis des décennies. Cependant, les initiatives de conservation transfrontières peuvent être utilisées pour aider à la réalisation des politiques énoncées tel que représenté dans les différents protocoles et traités de la SADC, en particulier le Protocole de la SADC sur la Conservation de la faune et l'Application de la Loi. Ces lignes directrices visent à intégrer la dernière pensée globale et les meilleures pratiques en termes de conservation de la nature et le rôle que l'environnement naturel joue pour garantir le bien-être societal, la résilience économique et la gestion des risques liés aux catastrophes, du point de vue de la collaboration transfrontalière.

Mais aussi très important, ces Lignes Directrices sont également un cadre de référence que toutes les parties, outre les professionnels de la TFCA, pourraient utiliser pour évaluer et mesurer les progrès et l'efficacité des initiatives de conservation transfrontières, à tout stade de développement. Comme tels, ils pourraient évaluer le degré auquel ils sont en mesure de contribuer et de participer, ainsi que de gérer les attentes en termes de flux de bénéfices potentiels, les exigences en matière de

gouvernance, l'engagement des parties prenantes, etc. Ceci est pertinent pour les nombreuses initiatives de TFCA qui existent déjà, ainsi que pour les nouveaux.

Bien que ces lignes directrices aient été établies afin de refléter et de s'inspirer des exemples de la SADC ainsi que des exemples à l'échelle mondiale en matière de meilleures pratiques et des leçons apprises, il y a une nécessité de les réviser et de les mettre à jour après une certaine période, ce qui ne doit pas dépasser plus de dix ans. La fréquence de l'examen doit être sensible à la vitesse de changement dans la région et peut-être faudrait-il que cela soit tous les cinq ans.

Ainsi, ces lignes directrices visent à atteindre un point de départ commun/ une source de référence commune pour les promoteurs et les professionnels des TFCA qui :

- a) Reconnaissent la valeur potentielle de la collaboration dans le domaine de Conservation Transfrontière and veulent œuvrer vers la création d'une nouvelle initiative ;
- b) Sont en cours de créer une initiative qui requiert une base à partir de laquelle veiller à ce que leur approche respecte des bonnes pratiques; et/ ou
- c) Gèrent une initiative établie et ont besoin d'un cadre de référence contre lequel ils peuvent mesurer l'efficacité de leur travail, et par conséquent, améliorer leur performance.

### **1.3 Les Principes des Lignes Directrices**

L'élaboration de ces Lignes Directrices a été fondée sur le progrès marqué en matière de création, établissement et développement des initiatives de Conservation Transfrontière entre les pays de la SADC, ainsi que sur les différents enseignement précieux de l'expérience et sur les meilleures pratiques qui ont été développées, à la fois au sein de la région de la SADC et à l'échelle mondiale

#### **1.3.1 Bénéfices au-delà des Frontières**

La pensée qui est formulée dans les différentes politiques de la SADC reflète en grande partie ce qui a toujours été énoncé lors des forums mondiaux de conservation tels que le Congrès mondial sur les parcs de l'UICN qui s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud en 2003; à savoir:

- la nécessité pour qu'il y ait des avantages tangibles au-delà des limites des aires protégées, et plus particulièrement
- qu'ils doivent être socialement et économiquement pertinents dans le paysage général dans lequel ils se trouvent.

Toutefois, ce qui n'a pas été formulé dans ces politiques est l'acceptation fortement émergente qui croit que si notre base de ressources naturelles est gérée de façon durable, elle produit et fournit des biens et services stratégiques qui sont essentiels pour lutter contre la vulnérabilité sociale et économique et pour aider à construire la résilience des écosystèmes d'importance. Ce concept est probablement mieux formulé et illustrée par le travail de l'Évaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire (MEA, 2005) qui a été largement utilisé dans la discussion à la section 4.3 et qui a trait à la pertinence socio- économique potentielle des TFCA

Alors que les valeurs intrinsèques, éthiques et morales liées à la conservation de la biodiversité sont respectés dans le cadre de la motivation derrière les TFCA, il est reconnu que, pour que ces valeurs et les caractéristiques persistent, elles ont besoin d'avoir une pertinence socio- économique. Ces lignes directrices donnent aux promoteurs des TFCA, aux praticiens et aux parties prenantes des indications précises sur comment ils peuvent être en mesure de démontrer et de réaliser des bénéfices tangibles issus de la collaboration transfrontalière en matière de conservation de la nature pour les communautés touchées.

### 1.3.2 Développement Durable

La nécessité d'apporter des solutions à la dégradation de l'environnement et au développement non-durable a fortement fait surface au début des années 1960 et 70s et cela a culminé en un rapport provenant de la Commission Brundtland en 1987 intitulé « Notre Avenir Commun », lequel comprenait ce qui est considéré comme la définition « classique » du développement durable, à savoir :

**“Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre l'aptitude des générations à venir à répondre aux leurs. »**

Aux fins de ces lignes directrices, les composantes de la durabilité peuvent être articulées comme suit:

- La persistance des ressources naturelles renouvelables dépend de la gestion de leurs niveaux d'utilisation au sein des seuils connus ainsi qu'au sein des liens de fonctionnalité de l'écosystème en général;
- Le bien-être social et la résilience économique dépendent totalement de la persistance des écosystèmes qui sont en bon état de fonctionnement qui sont en mesure d'accueillir des ressources naturelles renouvelables dont toute vie dépend; et
- Des systèmes de gouvernance habilités sont essentiels pour veiller à ce que l'utilisation sociale et économique de la base de ressources naturelles soit limitée à des seuils de durabilité.

Sur la base de ce qui précède, l'établissement et le développement de TFCA doivent aussi satisfaire à ces conditions et, à ce titre, ils doivent répondre aux critères suivantes: à savoir qu'ils doivent être :

- Gérés d'une manière qui assure la persistance des caractéristiques de la biodiversité au sein des écosystèmes en bon état de fonctionnement;
- fortement liés aux communautés affectées afin que les TFCA soient considérées comme étant d'une importance et pertinence sociale grâce à la prestation des avantages directs et indirects; et
- Gérés pour assurer l'efficacité opérationnelle et que les opportunités génératrices de revenus soient optimisés.

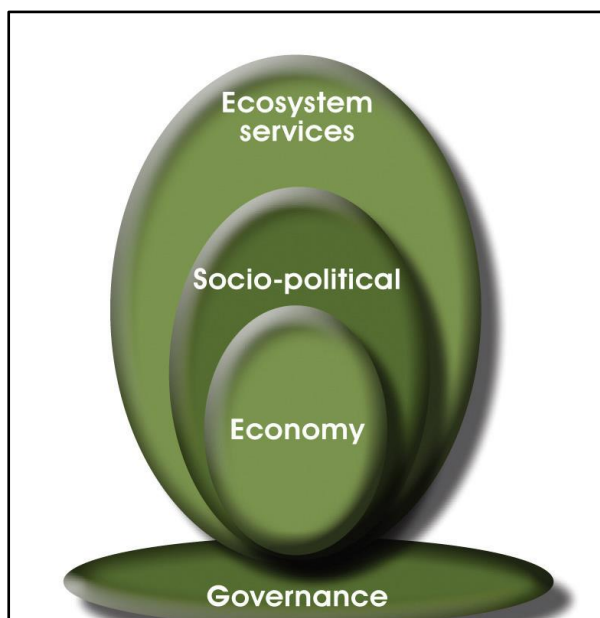
Dans leur point de vue sur la nécessaire convergence des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs de développement durable (SDG), Rijnhout et al (2014)

soutiennent ces conditions davantage en mettant en évidence la nécessité d'un programme de développement entièrement transformée où la durabilité environnementale occupe la partie centrale. Une comparaison entre les OMD et les SDG est fourni dans le tableau 1 et la pertinence de l'inclusion de cette comparaison est en raison des attentes élevées placées sur les TFCA de la SADC de pouvoir contribuer au programme plus vaste de développement.

**Tableau 1: Les différences principales entre les approches OMD et le SDG (© Rijnhout et al, 2014)**

MDGs	SDGs
Développement	un bien-être durable Sustainable well-being
Axé sur les pays en voie de développement	Axé sur tous les pays
Programme porte sur l'Aide et le Commerce	Droits Humains, Justice et des moyens de subsistance significatifs
Aucune reconnaissance de frontières planétaires	Vivre au sein des limites des ressources d'une planète
L'environnement est perçu comme étant la priorité numéro deux après le développement économique.	L'environnement (les ressources naturelles, des écosystèmes sains) fond la base pour le développement du bien-être

Le Département sud-africain chargé des questions Environnementales a élaboré une stratégie nationale de développement durable (NSSD1) (DEA, 2011) qui reflète ce qui a été indiqué ci-dessus, mais présente un aspect qui est essentiel pour la conservation transfrontalière, à savoir la gouvernance. La NSSD1 illustre clairement que la société et l'économie sont imbriquées dans les limites de la base de ressources naturelles, et que lorsque cette dernière est utilisée ou gérée de manière non durable, elle se traduira par une plus grande vulnérabilité socio- économique. La responsabilité de veiller à ce que les relations entre ces trois composantes de la durabilité soient maintenues nécessite une gouvernance forte, et ceci est illustré sur la Figure 1.



**Figure 1: Les composantes du développement durable selon la Stratégie Nationale sud-africaine pour le Développement Durable (© DEA, 2011)**

Il convient de noter que dans cette illustration, la composante des ressources naturelles est appelée «services écosystémiques». À la lumière de la discussion à la section 4.3, il est dans la prestation de services écosystémiques que l'on peut réaliser une grande partie de la valeur de la base de ressources naturelles peut être réalisés.

En guise de dernier mot pour renforcer la pertinence d'un nouveau paradigme de développement durable pour soutenir ces lignes directrices, Rijnhout et al (2014) soulignent que le paradigme de développement conventionnel

est que la pauvreté conduit à la dégradation de l'environnement, et par conséquent, la coopération internationale promeut des modèles de développement dans le monde entier. En revanche, le paradigme de durabilité nous dit que cette promotion du développement industrielle et orientée vers l'exportation occasionne une dégradation irréversible de l'environnement, ce qui conduit à une pauvreté encore plus structurelle. En réalité, la pauvreté dans les zones rurales et l'extrême pauvreté dans les zones urbaines conduisent à la dégradation de l'environnement uniquement lorsque les trois piliers de durabilité ne parviennent pas à offrir l'environnement juridique, économique et social permettant aux populations de quitter le « piège de la pauvreté ».

#### **1.4 Le public cible de ces Lignes Directrices**

Tout comme la conservation transfrontalière est une approche complexe et dynamique pour atteindre une variété d'objectifs liés à la conservation à l'échelle multi-nationale, il en va de même pour la liste des intervenants auxquels ces lignes directrices sont destinées. Dans la région de la SADC, il y a cinq catégories reconnaissables d'audience à savoir :

1. Gestionnaires des aires protégées: les fonctionnaires responsables de la gestion des aires de conservation qui partagent une ou plusieurs frontières internationales ainsi que les Organisations non - gouvernementales (ONG), y compris celles qui reconnaissent la valeur potentielle d'une initiative de conservation transfrontalière et aimeraient connaître la meilleure façon de s'y prendre pour évaluer sa faisabilité.
2. Décideurs politiques de haut Niveau – Contrairement à l'approche qui part du 'bas vers le haut' il existe une approche plus stratégique de haut niveau où les principaux décideurs suivent un processus systématique d'identification des zones potentielles de collaboration, et dans ce contexte, les lignes directrices peuvent être utilisées pour renforcer leurs processus.
3. Communautés Affectées: En reconnaissance du principe de « avantages au-delà des frontières » qui a fait l'objet de discussion dans la section 1.3.1, les communautés affectées peuvent utiliser ces lignes directrices comme une liste de ce qui pourrait constituer leurs attentes des partisans d'un processus de conservation transfrontalière et, à ce titre, être en mesure de gérer leurs attentes et demander des comptes aux décideurs. Aussi les lignes directrices aideront les communautés à savoir où et comment elles peuvent être impliquées activement dans les processus de TFCA.
4. Agences Gouvernementales: D'autres organismes gouvernementaux qui dotés des responsabilités associées au travail à travers les frontières internationales sont essentielles pour faire en sorte qu'une initiative de conservation transfrontalière soit en mesure de gagner du terrain et, finalement, soit établie. Il est donc essentiel qu'ils utilisent aussi ces lignes directrices comme liste de vérification pour ce qui devrait très probablement avoir lieu dans l'objectif de réalisation des objectifs déclarés de l'initiative ainsi que pour les renseigner sur où et comment ils peuvent être impliqués.
5. Pays qui bordent les pays de la SADC: Bien que tout ce qui précède ait été classé avec une vision étroite sur des acteurs et des parties prenantes dans la région de la SADC, il est vrai que la conservation transfrontalière est un concept pertinent à l'échelle mondiale auquel ces lignes directrices peuvent ajouter de la valeur. Les plus pertinents sont les pays qui bordent les pays de

la SADC et qui sont et / ou peuvent être engagées dans des négociations de conservation transfrontières. Autrement, il y a des universitaires et des chercheurs, tant à l'intérieur et au-delà de la région de la SADC, qui peuvent utiliser ces lignes directrices comme un point de repère pour évaluer la performance des différents projets de la SADC portant sur la conservation transfrontalière.

Au-delà de ceux-ci, il y a une myriade d'intervenants connexes qui peuvent avoir à la fois un intérêt direct ou indirect dans les TFCA et leur identité peut varier en fonction des contextes de géographie et de la gouvernance. La communauté des ONG qui ont et continuent de jouer un rôle important dans les TFCA de la SADC TFCA en est un exemple important de ces intervenants.

### **1.5 Le Processus de Compilation des Lignes Directrices**

Un bref commentaire de ce processus et une liste des professionnels de la TFCA de la SADC qui ont été impliqués et qui ont contribué sont prévus dans l'Annexe A.

### **1.6 La structure des Lignes Directrices**

Ces lignes directrices ont été délibérément structurées en trois parties principales. La première partie, de la section 1 de la section 5, présente des intrants de base et contextuelles. La deuxième partie, section 6, aborde les aspects de l'initiation de la TFCA, tandis que la troisième partie porte sur les aspects pertinents à l'établissement et le développement des initiatives de conservation transfrontières. Les deux articles 6 et 7 ont été structurés de manière à refléter un processus séquentiel, en supposant que les processus nécessaires pour évaluer la faisabilité d'établir et de développer un TFCA suivra ces étapes logiques. Il est toutefois reconnu qu'il pourrait bien y avoir des cas où cette hypothèse est inappropriée et que l'ordre du processus peut changer, bien que cela ne soit pas recommandé. Il se peut aussi que certaines étapes nécessitent un nombre d'itérations avant que le processus puisse continuer. Une fois de plus la nature dynamique et complexe de la conservation transfrontalière est reconnue et admise et la structure simplifiée de présentes lignes directrices ne doit pas être considérée comme une tentative de simplifier le processus.

Il est intéressant de noter que Hall- Martin et Modise (2002) reflètent en grande partie cette structure dans leurs recommandations notamment dans la partie une voie à suivre pour la TFCA de la SADC. Ils énumèrent cinq étapes séquentielles qui ont un contexte régional, mais qui comprennent les exigences de base portant sur (i) des études de faisabilité, (ii) le développement des structures de capacité et de gouvernance, (iii) la planification de la gestion conjointe et la mobilisation des ressources, et (iv), le développement d'un système de gestion de l'information.

## **PREMIERE PARTIE:**

### **CONTEXTE ET INFORMATION CONTEXTUELLE**

#### **2 Définitions**

Deux sources principales ont été utilisées pour fournir les définitions pertinentes aux présentes lignes directrices :

1. Les définitions qui ont été stipulées pour les Lignes Directrices de l'UICN relatives aux Meilleures Pratiques dans la Conservation Transfrontière, auxquelles on a fait référence dans la Section 1.5. Celles-ci ont été longuement débattues lors de « l'atelier international sur la définition des principes de conservation transfrontière », tenu du 16 au 18 octobre au Parc National de Thayatal en Autriche.
2. Les définitions extraites du protocole de la SADC sur la Conservation de la Faune et l'Application de la loi (SADC, 1999), bien qu'il soit admis que le protocole est en cours de révision et de mise à jour, par conséquent, il est proposé que les définitions fournies dans la Section 2.3 servent à éclairer ce processus de révision.

Les définitions ont ensuite été soumises à un examen plus approfondi et à une discussion lors de l'atelier des Professionnels des TFCA de la SADC à Luanda les 24 et 25 avril 2014. Le résultat de ce processus fonde la base de ces Lignes Directrices.

#### **2.1 Définitions des Lignes Directrices de l'UICN relatives aux Meilleures Pratiques dans la Conservation Transfrontière**

Il est à noter que, bien que ces définitions aient été soumises à discussion rigoureuse et à de nombreuses itérations au sein du groupe de spécialistes en Conservation transfrontières (TBC SG), qui compile les lignes directrices révisées de l'UICN, elles doivent encore faire l'objet d'un examen externe et peuvent être modifiées. Cependant, elles ont été acceptées comme un point de départ solide par les professionnels de la TFCA de la SADC lors de l'atelier de Luanda. Inclus avec ces définitions sont les explications fournies par le SG de la TBC (Vasilijević et al, dans le processus).

#### **Conservation Transfrontière**

La conservation transfrontière est un processus pour atteindre les objectifs de conservation par le biais de la gouvernance partagée et la gestion concertée des écosystèmes ou des espèces au-delà d'une ou plusieurs frontières internationales.

#### **Aire Protégée Transfrontière (TBPA)**



Une aire protégée transfrontière est un espace géographique clairement défini, qui comprend des aires protégées<sup>1</sup> qui sont écologiquement connectées à travers une ou plusieurs frontières internationales et sont gérées conjointement.

---

<sup>1</sup> Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, à travers des moyens juridiques ou d'autres qui soient efficaces, afin de réaliser la conservation à long terme de la nature ainsi que d'autres services écosystémiques et valeurs culturelles connexes ». (Dudley, 2008)

Expression	Explication
Espace géographique clairement défini	Provient directement de la définition de l'UICN d'une aire protégée, qui définit cette expression comme comprenant « <i>terres, eaux intérieures, zones marines et côtières ou une combinaison de deux ou plusieurs de celles-ci</i> ». « <i>Espace</i> » a trois dimensions, par exemple, comme quand l'espace aérien au-dessus d'une aire protégée est protégée des avions volant à basse altitude, ou dans les aires marines protégées lorsqu'une certaine profondeur d'eau est protégée ou le fond marin est protégé mais l'eau ci-dessus ne l'est pas: à l'inverse des zones souterraines parfois ne sont pas protégées (par exemple, sont ouvertes pour l'exploitation minière). « <i>Clairement défini</i> » implique une zone définie dans l'espace avec des frontières délimitées et convenues. Ces frontières parfois peuvent être définies par des caractéristiques physiques qui se déplacent au fil du temps (par exemple, les rives) ou par des mesures de gestion (par exemple, les zones de non-prélèvement) » (Dudley, 2008).
Aires Protégées	L'UICN définit une aire protégée comme « <i>un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par le biais des moyens juridiques ou autres moyens efficaces, pour assurer la conservation à long terme de la nature ainsi que les services écosystémiques et des valeurs culturelles associées</i> » (Dudley, 2008).
Écologiquement reliées	Exprime l'idée que les aires protégées individuelles au sein d'une zone de protection transfrontière ont un certain type de connexion écologique importante. Notez que cela n'indique pas explicitement que les aires protégées doivent être à cheval sur la frontière internationale, mais plutôt qu'il existe un lien écologique en dépit d'une séparation potentielle, comme dans le cas des aires protégées séparées par une zone tampon.
Frontières internationales	Fait référence à la frontière international entre les pays et ne fait pas spécifiquement référence aux frontières entre les unités infranationales.
Géré en collaboration	S'inspire directement de Dudley (2008), qui stipule que cette « <i>suppose des mesures actives pour conserver les valeurs naturelles (et éventuellement d'autres) pour lesquels la zone protégée a été établie; Notez que « géré » peut inclure une décision de laisser la zone intact si cela semble être la meilleure stratégie de conservation</i> ».  Gestion coopérative suppose l'existence d'interactions formelles ou informelles entre les parties prenantes concernées dans une entité transfrontière dans l'application des décisions de gestion spécifiques. Elle peut inclure des niveaux élémentaires tels que la communication ou le partage de l'information, ou les niveaux avancés tels que la mise en œuvre conjointe d'actions.

## Paysage Terrestres et/ ou Marines de Conservation transfrontière (TBCL/S)

Un paysage terrestre et/ ou un paysage marin de conservation transfrontière (TBCL/S) est une zone qui est écologiquement reliée et qui est gérée de façon collaborative qui soutient les processus écologiques et traverse un ou plusieurs frontières internationales et qui comprend des aires protégées ainsi que plusieurs aires d'utilisation multiples de ressources.

Expression	Explication
Soutient les processus écologiques	Indique l'importance de la zone spécifique pour les soins, la protection et l'utilisation durable de la base de ressources naturelles et des biens et services écosystémiques qu'elle produit d'une manière analogue à la conservation à long terme de la nature et des écosystèmes associés dans des zones protégées.
Zones de ressources à Usage Multiple	Suppose l'existence des zones sous contrôle gouvernemental, communal ou privé, qui sont utilisées pour une variété d'usages et gérées de manière durable. Désignant directement la catégorie VI de la gestion des aires protégées de l'IUCN, cette expression implique des zones de « <i>l'utilisation des ressources naturelles à une petite échelle non industriels qui est compatible avec la conservation de la nature</i> » (Dudley, 2008).

## Couloir Migratoire Transfrontier

Les Couloirs Migratoires Transfrontiers sont des zones d'habitat de la faune à travers une ou plusieurs frontières, qui sont liés sur le plan écologique, et qui sont nécessaires pour soutenir une ou plusieurs voies migratoires biologiques et sont gérées de manière collaborative et durable

Expression	Explication
Zones d'habitat de la faune	Implique des zones naturelles, peuplés par les espèces animales, plantes ou autre type d'organisme
Nécessaire à maintenir	Prévoit le maintien d'au moins une norme minimale écologiquement acceptable d'une voie migratoire à perpétuité.
Voies de migration biologiques	S'appuie sur l'idée de protéger et/ou de réhabiliter la connectivité naturelle entre les habitats afin de permettre le maintien de la dispersion des espèces au sein et entre les écosystèmes à l'échelle du paysage terrestres et/ou paysage marin. Dans ce contexte on entend par « Paysage » « <i>une zone, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action et l'interaction de facteurs naturels et/ou humains</i> ». (Conseil de l'Europe, 2004).
Gérées de manière durable	Indique la gestion des habitats fauniques de façon à assurer la conservation de la diversité biologique à long terme.

## Parc pour la paix

Un parc pour la paix est une désignation spéciale qui peut être appliquée à l'un des trois types d'aires de conservation transfrontières qui se consacre à la promotion, aux célébrations et/ou commémoration de paix et de coopération.

## **2.2 Protocole de la SADC sur la Conservation de la Faune et les Définitions d'application de la loi**

Les définitions suivantes pertinentes à ces lignes directrices sont énumérées dans le présent protocole (SADC, 1999):

**Gestion communautaire des ressources fauniques:** signifie la gestion de la faune par une communauté ou un groupe de communautés qui a le droit de gérer la faune et de recevoir les avantages de la gestion.

**Conservation :** désigne la protection, l'entretien, la réhabilitation, la restauration et la mise en valeur de la faune et comprend la gestion de l'utilisation de la faune afin d'assurer la viabilité d'une telle utilisation.

**Utilisation durable :** signifie utiliser d'une manière et à un rythme qui ne conduit pas à la baisse, à long terme, des espèces sauvages.

**Aire de conservation transfrontière:** désigne la zone ou le composant d'une grande région écologique qui chevauche les frontières de deux ou plusieurs pays et qui englobe une ou plusieurs zones protégées, ainsi que plusieurs aires d'utilisation multiple de ressources.

**Prélèvement :** veut dire chasser, tuer, blesser, capturer, harceler, collecter, cueillir, arracher, déterrer, découper, la destruction et élimination de toutes les espèces de la faune, et comprend également toute tentative de se livrer à une telle conduite.

**Faune :** signifie les animaux et les plantes qui se produisent dans les écosystèmes et les habitats naturels.

Notez encore une fois qu'il est possible que ces définitions soient modifiées si le protocole est révisé et mis à jour.

## **2.3 Définitions Applicables à la présente Ligne Directrice**

Les définitions applicables à la présente orientation sont semblables à celles proposées dans les lignes directrices révisées de l'UICN à l'exception du terme « transfrontalières », qui est ici remplacé par «transfrontière» et le terme «coopération» qui est ici remplacé par «collaboration». Le remplacement précédent des termes n'a aucune importance et il n'est qu'une préférence sémantique de la SADC. Ce dernier est aussi une préférence sémantique, mais avec le raisonnement que «collaborer» implique un plus fort engagement que de «coopérer». Les explications fournies dans la Section 2.1, restent cependant encore pertinentes en dépit de ces changements. Tous les autres termes nécessitant des explications figurent dans le Glossaire des termes dans la Section •.

### **Conservation Transfrontière**

La Conservation transfrontière est un processus pour atteindre les objectifs de conservation par le biais de la gouvernance partagée et la gestion collaborative des écosystèmes ou des espèces au-delà d'un ou plusieurs frontières internationales.

### **Parc Transfrontier (TFP)**

Un parc transfrontalier est un espace géographique clairement défini qui inclut les zones qui sont écologiquement connectés à travers une ou plusieurs frontières internationales et sont protégées en collaboration réussi.

### **Aire Marine de Conservation Transfrontière (TFCMA)**

Une aire marine de conservation transfrontière est une aire marine gérée en collaboration et qui est écologiquement connectée, qui soutient des processus écologiques et des valeurs culturelles et elle traverse un ou plusieurs frontières internationales ; lesquelles comprennent des aires marines protégées ainsi que des aires de ressources à utilisation multiple.

### **Aire de Conservation et de Développement Transfrontiers (TFCDA)**

Une aire de conservation et de développement transfrontier est une surface terrestre, d'eau douce ou marine écologiquement connectée, gérée en collaboration, qui soutient des processus écologiques et/ou des valeurs culturelles et traverse une ou plusieurs frontières internationales et qui comprend des aires protégées ainsi que des aires de ressources à multiple utilisation et au sein de laquelle les objectifs de conservation et de développement visent à fonctionner de manière symbiotique et mutuellement inclusif.

### **Aire de Conservation Transfrontière et Domaine de ressources (TFCRA)**

Comme ci-dessus.

### **Aire de Conservation Transfrontière (TFCA)**

Il est recommandé que dans le terme «TFCA» soit compris d'autres termes comme TFCMA, TFCDA et TFCRA et peut donc être défini comme suit :

Une **aire de conservation transfrontière** est une aire terrestre, d'eau douce et /ou marine qui est gérée en collaboration, qui plus est écologiquement connecté et qui soutient des processus écologiques et des valeurs culturelles et traverse un ou plusieurs frontières internationales et qui comprend des aires protégées ainsi que des aires de ressource à utilisation multiple, à partir de laquelle des avantages tangibles sont réalisées pour les collectivités touchées.

On rappelle ici que cette définition est différente de la définition actuelle du Protocole et que l'on propose que cette définition soit utilisée pour informer la révision et l'actualisation du protocole.

### **Corridor de migration transfrontière (TFMC)**

Les corridors de migration transfrontières sont des zones d'habitat de la faune à travers une ou plusieurs frontières internationales, qui sont liés sur le plan écologique, et sont nécessaires pour soutenir une ou plusieurs voies migratoires biologiques et sont gérés en collaboration et de manière durable.

### **Parc pour la paix**

Un parc pour la paix est une désignation spéciale qui peut être appliquée à l'un des trois types d'aires de conservation transfrontières qui se consacre à la promotion, aux célébrations ou à la commémoration de paix et de coopération.

### **Site du patrimoine mondial transfrontalier**

Les sites du Patrimoine Mondial Transfrontalier sont des Sites classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO qui sont désignés de chaque côté d'une frontière internationale et qui sont gérés en collaboration.

### **3 Le cadre juridique et politique**

Cette Section fournit un bref aperçu du cadre juridique et politique de l'UA et de la SADC permettant la création et le développement des TFCA. Les TFCA doivent fonctionner dans les limites d'un tel cadre propice pour être légalement reconnues et pertinentes. Ceci est confirmé par la définition actuelle que l'UICN donne d'une aire transfrontière protégée (semblable à un TFP) en décrivant que telle aire doit être «gérée en collaboration par le biais des moyens juridiques ou autres moyens efficaces» (Sandwith *et al.* 2001). L'importance du droit et de la politique est encore une fois réitérée par l'article 5, paragraphe 3, du traité portant sur la création du parc Transfrontier du Great Limpopo, 2002 et son article 6, paragraphe 3, du traité sur la création du parc transfrontier d'Ai-Ais/Richtersveld. Ces articles montrent que les plans de gestion conjointe de la TFCA doivent être rédigés selon les lois et la politique régionales et sous-régionales.

#### **3.1 Status quo du cadre juridique et politique propice**

Les TFCA sont multidimensionnelles et constituent divers mécanismes pour améliorer la conservation de la biodiversité (Sandwith et Besançon, 2005). En conséquence, des questions qui doivent être prises en compte et prises en charge par un cadre juridique et politique présentent l'Assemblée législative à un problème épineux. Deux objectifs principaux qui sont interconnectés et interdépendants sont identifiés comme constitutifs du noyau de TFCA. Il s'agit du développement durable et la conservation de la biodiversité (Lubbe, 2014 à paraître). Afin d'établir le statu quo du cadre juridique et politique existant, cette Section se limitera aux dispositions pertinentes aux deux objectifs identifiés ci-dessus. Avant de fournir le statu quo sur le cadre juridique et politique, cette Section examinera brièvement le contexte pertinent qui influence la loi et la politique existants ainsi que l'influence que ces derniers ont sur la nouvelle loi et politique.

##### **3.1.1 Contexte Juridique et Politique en Afrique**

Le colonialisme a changé le visage de la gouvernance sur le continent africain. On a beaucoup écrit sur ce sujet et la discussion se limitera à sa pertinence eu égard aux TFCA. Le colonialisme a divisé l'Afrique en segments en confinant la conservation et la gestion de la biodiversité aux frontières artificielles. Au fur et à mesure que le régime colonial s'effaçait et l'Afrique a acquiert de l'indépendance nouvelle, les États se sont délectés dans leurs droits souverains et le résultat était une participation hésitante et parfois absente, sur la scène juridique supranational (Abi-Saab, 1962 ; Anand 1966 ; Osman 1979 ; Maluwa 2000 ; et Maluwa, 2002). En somme, le colonialisme a engendré des approches parcellaires vers la gouvernance et l'exploitation des ressources naturelles ainsi que d'accorder une plus haute estime à la souveraineté ; ce qui a conduit à une restriction de coopération au-delà des frontières. La souveraineté constitue le défi susmentionné dans le monde entier et il n'est pas spécifique à l'Afrique, car c'est un principe fondamental de l'Etat. L'héritage du colonialisme apporte cependant un ton accentué à la souveraineté dans le contexte africain. Bowman et Redgwell (1996) décrivent de manière poignante le défi global présenté par les frontières souveraines et la biodiversité en déclarant que: « [i]l est devenu courant d'observer que l'environnement naturel ne connaît aucune frontière politique et que le régime traditionnel de l'exploitation des ressources, fondée principalement sur la notion de souveraineté territoriale nationale, doit être remplacé par des approches plus ouvertement collectiviste », (Bowman et Redgwell 1996). Il semblerait que les TFCA prévoient un mécanisme idéal pour servir comme des telles «approches collectivistes ouvertes».

### 3.1.2 Le Code et la Politique de l'Union Africaine

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1981 (Charte africaine) contient un soi-disant «code de l'environnement» à l'article 24 qui stipule que: « [un] tous les peuples devraient en principe avoir le droit à un environnement propice à leur développement.» Cette disposition a été considérée comme un développement pionnier en droit international de l'environnement à l'époque (Van der Linde, 2002). L'article 24 est interprété par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour placer une obligation aux Etats pour «garantir un développement écologiquement durable et [la] utilisation des ressources naturelles» (Communication de SERAC, 2001). La Charte africaine, tel qu'interprété dans la Communication de SERAC (Social et économique Rights Action Centre), semble donc fournir le mandat habilitant pour le développement et la conservation de la biodiversité.

La Convention africaine relative à la Conservation de la Nature et des ressources naturelles, 1968 (Convention africaine) fournit à l'UA, une convention cadre environnemental. La Convention africaine prévoit dans son préambule que les ressources naturelles doivent être utilisées pour satisfaire aux besoins de l'homme selon la capacité de la nature. La Convention africaine oblige les États à adopter des principes afin d'économiser l'eau, le sol, ainsi que *la faune* et *la flore* conformément à des principes scientifiques et dans le meilleur intérêt du peuple. Par conséquent, la Convention impose une obligation aux parties contractantes d'élaborer et adopter des politiques et lois pour promouvoir et faciliter les principes nécessaires pour conserver et gérer les ressources en eau, en sol, en *faune* et en *flore*. Cela favorise potentiellement la conservation de la biodiversité et le développement durable, quoique très vaguement.

Curieusement, une responsabilité «supérieure» est placée sur les États dans une situation où une espèce en voie de disparition spécifique est considérée comme endémique à cet État. En théorie, si un État est dit d'avoir une zone à risque en matière de biodiversité, cet État peut avoir des responsabilités plus strictes en vertu de la Convention et cela en raison des niveaux élevés d'endémisme de la biodiversité trouvée dedans, par exemple. En outre, une obligation est mise sur des parties contractantes afin de protéger les zones de conservation existantes et d'en créer de nouveaux, en tenant en compte l'utilisation de programmes de gestion de la terre. Dans l'ensemble, la Convention sert comme un instrument de guidage quant à quelles mesures devraient être prises par les États africains et à cet effet peut servir d'instrument pour l'alignement et l'harmonisation de la politique. La Convention aborde également les aspects de la conservation de la biodiversité et le développement durable mais ayant été rédigée en 1968, il n'est pas compatible avec les exigences et le déplacement des paradigmes de conservation encapsulés dans les TFCA. Peut-être un des plus grands défauts de la Convention actuelle est l'absence de mécanismes institutionnels comme une conférence des Parties (CDP) et un secrétariat. La Convention révisée peut améliorer cette situation en établissant une conférence des parties et le Secrétariat comme mécanismes pour la mise en application et la mise en œuvre de la Convention. À la suite de ces lacunes, une version plus complète et révisée de la Convention africaine a été déposée en 2003.

La Convention révisée est plus compatible avec le droit de l'environnement contemporain et les défis. Il reconnaît des questions comme le développement durable et l'importance de la biodiversité endémique et utilise ces concepts contemporains en dispositions qui servent de lignes directrices aux États membres dans l'adoption des lois et des politiques. Ce qui est important à la conservation transfrontière sont les dispositions détaillées relatives à la coopération, en général. L'accent est mis sur la coopération relative à l'harmonisation des lois et des politiques en particulier, entre autres, où les



ressources naturelles ou les écosystèmes traversent les frontières nationales. Il est en outre prévu que les parties *doivent* coopérer dans la gestion, le développement et la préservation de ces zones transfrontières. Par conséquent, une obligation est placée sur les parties de coopérer spécifiquement dans les zones transfrontières. La Convention révisée prévoit un cadre solide pour la coopération interétatique par le biais des TFCA en couvrant complètement la conservation de la biodiversité et le développement durable et en reconnaissant explicitement un devoir de coopération si l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité en milieu transfrontalier sont en jeu. Malheureusement, la Convention révisée n'est pas encore entrée en vigueur et à toutes fins pratiques elle demeure un document politique. Cela a longtemps été un défi pour légiférer au niveau de l'UA en Afrique postcoloniale (Kalima 2011 ; Murombo 2011 ; et Maluwa, 1999). La convention révisée a besoin de 15 instruments de ratification pour entrer en vigueur et à ce jour, bien que les 42 États africains soient signataires de la Convention révisée, seulement douze instruments de ratification ont été déposés. Ceci est peut-être inquiétant que la Convention révisée ait été déposée depuis plus de 10 ans et même si elle devrait entrer en vigueur, elle sera désuète au vu des développements et défis actuels. Nonobstant, elle donne un aperçu de l'intention du législateur africain et de l'importance des TFCA sur l'agenda juridique au niveau de l'UA.

En ce qui concerne les ressources biologiques marines la Convention pour la Protection, la gestion et le développement de la Marine et de l'environnement côtier de la région de l'Afrique orientale, 1985 et la Convention pour la Protection, la gestion et le développement de la Marine et de l'environnement côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest peuvent également trouver une application périphérique. Les Conventions ne pourront être appliquées que si elles ont été ratifiées par un État spécifique de la SADC.

L'accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illégal de la faune sauvage et de la flore, 1996 (accord de Lusaka) aussi met l'accent sur l'importance de la conservation de la biodiversité et le développement durable. Bien que l'accord de Lusaka ne soit pas considéré strictement comme un droit de l'AU, il a été développé par des pays d'Afrique orientale et de l'Afrique australe et s'applique donc à la SADC. L'objectif principal de l'accord de Lusaka est d'éliminer le commerce illicite de *faune* et de *flore* et ainsi conserver la biodiversité, menant au développement durable. L'accord aborde en grande partie des arrangements institutionnels afin de créer une « équipe spéciale » pour l'élimination du commerce illicite et malheureusement ne fournit pas les mesures directrices destinées aux professionnels des TFCA quant à la façon de lutter contre le commerce illégal au sein de ces zones. On est amené donc à se fier au groupe de travail de l'accord de Lusaka.

L'équipe d'experts travaille à partir de Nairobi et facilite les activités entre les bureaux nationaux, institués par l'accord (actuellement citons Lusaka, le Congo, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie, le Libéria et le Lesotho). Comme il ressort de ce qui précède, il est regrettable que pas tous les pays de la SADC n'aient pas des bureaux nationaux désignés pour participer à des activités du Groupe d'Experts. Malgré cela, l'accord de Lusaka fonctionne bien et l'équipe d'experts semblent être active dans le domaine ([www.lusakaagreement.org](http://www.lusakaagreement.org)). L'accord et le groupe de travail peuvent prévoir la plate-forme idéale pour s'attaquer aux enjeux actuels de la criminalité faunique. Ce potentiel est montré par leur opération réussie nommée «Opération Cobra», où les importantes saisies et arrestations ont été faites en Asie, en Afrique et en Amérique en février 2014 ([www.lusakaagreement.org](http://www.lusakaagreement.org)).

En ce qui concerne la politique, le programme du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a pour objectif de parvenir à un développement durable dans le 21<sup>ème</sup> siècle

(Document-cadre du NEPAD, 2001). NEPAD identifie les conditions proposées comme étant propice au développement durable ainsi que des priorités sectorielles cruciales pour la réalisation du développement durable. Ce sont : la paix; la sécurité; la démocratie ; la bonne gouvernance; le droits de l'homme; et une gestion économique saine. Le point de départ est que, si ces conditions sont présentes et en bon état de fonctionnement, le développement durable est plus susceptible d'être atteint. Pour que les TFCA soient réussies, la conclusion sera donc que ces conditions sont une condition sine qua non. Les priorités sectorielles seront en complémentarité à ces conditions. Ce sont

- combler les lacunes de l'infrastructure ;
- l'initiative de développement des ressources humaines, y compris inverser l'exode des cerveaux ;
- l'agriculture; culture; plateformes de science et technologie; et
- l'initiative pour l'environnement

Ce qui est d'une importance spécifique pour les TFCA est l'initiative pour l'environnement (IE) puisqu'elle aborde directement des questions relatives au développement durable et de la composante environnementale de celle-ci. La prémisse de l'IE, c'est qu'un environnement sain et productif est une condition sine qua non pour atteindre l'objectif principal du NEPAD – le développement durable.

Le point de vue traditionnel étant que le développement durable est un concept composé de trois piliers (l'environnement, social et économique) visant à atteindre l'équité intra - et intergénérationnelle (Feris, 2010; Shrijver, 2008; Voigt, 2009; Champ, 2006; Futrell, 2004; et mednine, 2003). Ce point de vue traditionnel est lors de l'ajout de la notion de gouvernance comme facteur d'intégration entre les piliers (Stratégie Nationale pour le Développement Durable en Afrique du Sud et le Plan d'Action 2011). C'est ici où la Loi et la politique jouent un rôle extrêmement important, car elle facilite la gouvernance et permet la mise sur pied de l'intégration et éventuellement le développement durable. Le concept de développement durable est d'une extrême importance dans les TFCA (voir la Section 1.3.2 et illustration dans Figure 1) puisque les piliers sont tous présents dans ces zones. Il est donc essentiel d'utiliser le droit et la politique pour guider les efforts de gouvernance afin d'intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans les TFCA.

On observe en outre une relation symbiotique mutuelle entre un environnement sain et social et l'autonomisation économique par le biais de l'IE qui prescrit qu'un environnement sain est une condition sine qua non pour l'émancipation sociale et économique. NEPAD fournit le cadre des conditions et des domaines prioritaires nécessaires pour le développement durable, il assure une base politique solide pour la gouvernance, et guide les professionnels des TFCA quant à ce qui est important afin d'habilitier les objectifs principaux des TFCA, c'est-à-dire pour le développement durable et la conservation de la biodiversité.

### **3.1.3 Politique et droit de la SADC**

Au niveau de la SADC, les instruments juridiques sont appelés des protocoles. Le protocole de la SADC sur la Conservation des espèces sauvages et l'application de la Loi de 1999 (protocole de la faune) est le seul protocole dans l'arsenal de la SADC qui mentionne explicitement les TFCA. Le protocole décrit parmi ses objectifs: «promouvoir la conservation des ressources fauniques partagées par le biais de la création d'aires de conservation transfrontière.» En outre, le protocole engage les

États à coopérer et à élaborer des approches communes pour la conservation et l'utilisation durable de la faune, y compris l'harmonisation des lois entre les États membres. Les éléments du développement durable, de l'intégrité écologique et de services écosystémiques sont également mentionnés, bien qu'aucune explication sur ces concepts ne soit fournie.

De plus, le protocole engage les États à incorporer des approches de conservation communautaires, renforcement des capacités et le partage de l'information sur les mesures de conservation. Ce sont des inclusions bienvenues et sont conformes aux approches modernes et nouvelles de gestion des aires protégées (Ervin *et al.* 2010). Il fournit aussi des indications importantes pour les professionnels de la TFCA quant à ce qui est attendu dans la gouvernance de la conservation de la SADC. Le protocole établit l'Unité Technique de Coordination du Secteur de la Faune (WSTCU) pour servir de Secrétariat chargé de l'application du protocole au niveau régional et comme un mécanisme de mise en œuvre et de suivi pour le protocole. Il semblerait que la WSTCU ne soit pas actuellement en service, puisqu'aucune trace des activités/décisions ne pourrait être trouvée au moment de la rédaction. C'est dommage car la WSTCU est le principal instrument pour superviser la gouvernance conjointe des ressources fauniques dans la SADC. Néanmoins, l'aspect le plus important du protocole est qu'il reconnaît la nécessité pour la conservation transfrontière et en outre, qu'il encourage la création des TFCA. À cette fin le protocole peut être considéré comme un instrument normatif relativement efficace, considérant que les nombreux TFCA ont été établis dans la SADC. Malheureusement, le succès est doux-amer puisque le protocole ne parvient pas à fournir un cadre normatif détaillé permettant aux professionnels de gouverner la multitude d'aspects dans les TFCA. Cette critique peut être tempérée en reconnaissant qu'il est presque impossible de couvrir la variété de questions (en détail) trouvée dans les TFCA dans un seul protocole. Par conséquent, le protocole peut être pardonné pour ne pas prouver un cadre normatif détaillé et il est reconnu que c'est l'intention des présentes lignes directrices de fournir cela.

Le protocole s'appuie impérieusement sur le libellé «utilisation de la faune et la conservation» par opposition à la plus globale et inclusive « utilisation et conservation de la biodiversité». En fait, la seule référence à la biodiversité figure dans le préambule indiquant que les chefs d'État sont: «conscience que la conservation et l'utilisation durable de la faune dans la région de la SADC contribuent à un développement économique durable et à la conservation des ressources biologiques». Ce faisant, le protocole reconnaît un lien entre le développement durable, la biodiversité et la conservation et l'utilisation durable de la faune, mais ne parvient pas à prendre une vue globale de la gouvernance environnementale et de la nécessité pour la connectivité dans le contexte d'un examen holistique de la biodiversité, tel que requis par la TFCA. Le libellé et l'approche dans le protocole ainsi coïncident avec les approches classiques de gouvernance PA qui peut être problématique pour des efforts de conservation de la biodiversité dans les TFCA, surtout si l'on considère que c'est le principal protocole qui reconnaît les TFCA.

Plusieurs autres Protocoles afférents à l'environnement existent dans la SADC. Ceux-ci incluent: le protocole de la SADC concernant la foresterie (2002); Protocole révisé de la SADC sur les cours d'eau partagés, (2002) ; et le protocole de la SADC sur la pêche (2001). Bien qu'étant d'une pertinence périphérique en s'attaquant aux enjeux du développement durable et les aspects de la conservation de la biodiversité, la TFCA n'est pas mentionnée ou abordée dans l'un de ces autres protocoles. Les TFCA peuvent avoir inévitablement des problèmes qui relèveront de la compétence des protocoles susmentionnés. Bien que le protocole de la SADC sur l'environnement pour un développement durable a été approuvé en octobre 2013, l'approche législative sectorielle restitue la

gouvernance environnementale dans un état fragmenté. Par conséquent les praticiens se retrouvent sans «guichet unique» où ils peuvent trouver des lignes directrices pour la gestion des TFCA. Cette situation crée une incertitude juridique et conduira inévitablement à des approches par des professionnels qui ne sont pas harmonisées tout au long de la SADC.

Un autre aspect digne de mention est les Aires Marine de Conservation transfrontière (TFCMA), qui jouissent malheureusement de moins d'attention, même s'elles sont tout aussi sinon plus importantes que les TFCA étant donné que deux-tiers de la surface de la terre est couverte des océans. Le premier TFCMA en Afrique a été la Ponta Oura – Aire Ressource et Aire Marine de Conservation Transfrontière de Kosi Bay qui a été mis en place en 2007 entre le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Swaziland (Zbicz [www.tbpa.net](http://www.tbpa.net)). Uniquement le protocole de la SADC sur la pêche mentionné ci-dessus fournit des conseils juridiques pertinents pour des aires comme celle-ci. Le protocole est toutefois orienté vers une utilisation durable afin de promouvoir la sécurité alimentaire, les moyens d'existence des communautés de pêcheurs, de générer des opportunités économiques, fournir des avantages pour les générations futures et la lutte contre la pauvreté. Le protocole souligne également l'importance de la conservation afin de ne plus exploiter les ressources aquatiques. Le protocole engage également les États au principe de précaution en utilisant leurs stocks de poissons et les écosystèmes aquatiques. Au niveau local, divers projets existent pour promouvoir l'utilisation durable du milieu marin. Ces projets ne sont pas exécutés au niveau institutionnel de la SADC, mais ils sont constitués de divers pays (certains d'entre eux membres de la SADC alors que les autres ne le sont pas) tous coopérants pour assurer l'utilisation durable des ressources marines.

Un bon exemple est le projet Smart Fish établi en vertu de la Commission de l'océan Indien ([www.commissionoceanindien.org](http://www.commissionoceanindien.org)). Ce projet vise plus précisément à améliorer le développement durable dans le milieu maritime. Le projet fournit des documents spécifiques liés à la bonne gouvernance, donnant lieu à un cadre de gouvernance solide pour le milieu marin, entre les parties. Un autre projet similaire est le projet de la Pêche South Indian Ocean Fisheries project qui est financé par le Fonds pour l'environnement mondial. Le projet a été fondé en partie comme l'ouest de l'océan Indien est l'un des derniers endroits où la pêche est non réglementée, en grande partie. Le projet se propose de:

- Développer une collaboration et un partenariat étroits entre la pêche; les universitaires et les autres institutions concernées dans les pays participants;
- générer des renseignements de base sur les aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources et de la pêche;
- étudier la relation entre la pêche et;
- contribuer aux capacités humaines et institutionnelles efficaces, renforcement des capacités afin d'aider à la gestion à long terme des ressources;
- élaborer une stratégie commune de gestion des ressources afin de garantir une utilisation durable des ressources biologiques marines de la région ;
- adopter une législation harmonisée qui facilitera la gestion régionale; et
- élaborer des activités génératrices de recettes qui sous-tendront la gestion des ressources à long terme ([www.swiofp.net/about/vision](http://www.swiofp.net/about/vision)).

Une autre commission interétatique digne de mention, mais qui ne sera pas abordée ici, est la Commission des thons de l'océan Indien qui se concentre sur l'utilisation durable des thons et des thonidés (<http://www.iotc.org/about-iotc>).

Bien que les TFMCA ne concernent pas directement les projets ci-dessus, ils auront un impact positif sur ces zones car le développement durable constitue le centre d'intérêt de leur métier.

Sur un plan politique plus générique, la SADC utilise le Plan Indicatif Régional de Développement Stratégique, 2003 (RISDP) pour guider les voies politiques et du développement. Il souligne que le développement durable est un objectif principal de la SADC dans son ensemble (RISDP 5). En ce qui concerne les TFCA, le RISDP envisage la création de nouveaux TFCA et l'établissement des liens entre les TFCA qui existent déjà. Ce qui précède est toutefois fait mention en tant qu'objectifs uniquement et non pas comme d'indication particulière quant à la façon dont cela doit être fait. En plus du RISDP, la SADC a élaboré une stratégie globale de la biodiversité régionale en 2006 (RBS). Bien que la RBS ne soit pas juridiquement un document contraignant, il est le seul cadre politique dans la SADC visant spécifiquement à la conservation de la biodiversité. Globalement et conformément à l'objectif des TFCA, la stratégie prend en charge une approche holistique à la conservation de la biodiversité; elle reconnaît la valeur des ressources de la biodiversité dans le développement socio-économique de la région; elle confirme que des ressources de la biodiversité transcendent les frontières nationales, ce qui nécessite des mesures de conservation supranationales; et reconnaît que la biodiversité constitue une ressource fondamentale pour le développement durable dans la région. Cette évaluation de la conservation de la biodiversité par la stratégie dans la SADC est interprétée dans le contexte des défis/contraintes régionales pour la conservation de la biodiversité. Ceux-ci incluent: l'augmentation de la pression provenant du secteur de l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles pour soutenir les moyens d'existence; l'insuffisance de l'inventaire de la biodiversité et de la surveillance; l'utilisation insuffisante des incitations pour la conservation de la biodiversité et le développement; faibles niveaux de conscience et connaissance relatives à la valeur de la biodiversité; et des cadres institutionnels et juridiques faibles pour réaliser des initiatives de conservation de la biodiversité. Ces défis reflètent clairement les préoccupations pour l'intégration économique, de lutte contre la pauvreté, de connectivité et de services écosystémiques. Ces éléments relèvent du domaine de la conservation de la biodiversité et du développement durable et doivent être adressées au sein des TFCA.

La structure RBS critique spécifiquement le cadre juridique de la SADC (et les cadres juridiques nationaux) pour leur faiblesse en ce qui concerne les préoccupations de la biodiversité qui reflètent l'analyse qui précède. Basée sur l'évaluation des défis de la biodiversité dans la région de la SADC, la RBS propose trois domaines stratégiques qui ont besoin d'attention pour relever les défis susmentionnés. Ces zones sont importantes pour les praticiens des TFCA. Tout d'abord la priorité est accordée à l'augmentation de la valeur de la biodiversité en améliorant la base économique et commerciale de la biodiversité par le biais de la commercialisation de cette dernière. En théorie, cela devrait contribuer à l'intégration économique ainsi que l'atténuation de la pauvreté. À cet égard, la structure RBS propose de faciliter la mise en place d'un marché «vert» pour se prémunir contre l'exploitation non durable des ressources. Deuxièmement, l'inventaire et le suivi des ressources sont indiqués comme un objectif stratégique. La stratégie met l'accent sur l'importance d'accès et de principes de partage des bénéfices au sein de cet inventaire et du système de surveillance. Dans ce but, la stratégie propose la mise en place d'une législation *sui generis* (ce qui est le seul de son genre) ainsi qu'un protocole régional de la biodiversité pour protéger les savoirs traditionnels ainsi que la diversité génétique. L'importance de la mise en place d'un protocole régional de la biodiversité ne peut être surestimée et va être affinée aux termes des présentes lignes directrices. Troisièmement, la sensibilisation à la biodiversité; information et des programmes de renforcement des capacités; et des initiatives de recherche et de développement sont prioritaires. Chacun des trois domaines stratégiques

témoignent d'une amélioration dans la pensée stratégique en ce qui concerne la conservation de la biodiversité et reflètent des approches modernes à la conservation.

Bien que la stratégie n'aborde pas spécifiquement la conservation de la biodiversité au sein des TFCA, les TFCA sont identifiées comme l'un de plusieurs points de contact pour faciliter l'utilisation durable de la biodiversité, et ce faisant, la stratégie reconnaît la portée idéologique des TFCA. En tant que seul document dans la SADC qui donne une vue holistique de conservation de la biodiversité, la stratégie apporte un point de repère pour les décideurs sur les questions qui doivent être inclus dans les politiques et les plans de gestion pour les TFCA. En tant que document politique fort et bien rédigé, la RBS devrait servir à renforcer davantage l'activité politique et parvenir à un consensus en ce qui concerne la future conclusion/la réforme des instruments de droit impératives, tels que des protocoles, qui visent spécifiquement à prévoir le cadre juridique pour l'établissement de nouvelles TFCA et pour réglementer celles qui existent déjà.

La structure RBS est complétée par le nouveau Plan d'Action Régional sur la Biodiversité pour la SADC, 2013 (BRAP). Le BRAP vise à rendre opérationnel la RBS et le NEPAD, parmi d'autres. Le BRAP se concentre sur, comme cela fait partie de ses objectifs, l'amélioration de trois domaines clés :

- l'utilisation durable;
- la conservation; et
- l'accès équitable et le partage des bénéfices.

Pour parvenir à cet objectif polyvalent le BRAP identifie l'amélioration du cadre de gouvernance de la TFCA comme une zone stratégique clé. Pour y parvenir, le BRAP met l'accent sur l'harmonisation des cadres juridiques comme une action-clé. De plus, le BRAP fait des commentaires généralement sur l'endroit où les TFCA peuvent être utilisées et améliorées mais ne prévoit pas de mesures concrètes pour mettre en œuvre les TFCA tel que décrit dans le protocole de la faune ou de la RBS. Malgré tout, le BRAP apporte son orientation plus normative pour que les praticiens des TFCA conçoivent de leurs activités de gestion et contribue à combler le vide juridique et politique, décrit par la RBS.

### 3.1.4 Conventions Internes

En plus de la majeure partie de cette discussion qui a fourni une perspective continentale et sous continentale sur la question, il y a un certain nombre de conventions internationales qui ont été ratifiés par la plupart des États membres de la SADC. Un bref aperçu de certaines conventions les plus pertinentes est présenté ci-dessous avec une brève référence à leurs objectifs poursuivis.

La **Convention sur la diversité biologique**, qui est entrée en vigueur le 29 décembre 1993, a été inspirée par l'engagement croissant de la communauté internationale pour le développement durable. Il constitue une étape spectaculaire vers l'avant dans la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (CBD, 2014).

La **Convention sur les espèces migratrices**, également connu sous le nom, la **Convention de Bonn**, vise à la conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et des oiseaux tout le long de leur aire de répartition (CMS, 2014).

La **Convention relative aux zones humides d'Importance internationale**, appelée la **Convention de Ramsar**, est un traité intergouvernemental qui fournit un cadre pour l'action nationale et la

coopération internationale pour la conservation et l'utilisation sage des zones humides et leurs ressources. C'est l'unique traité environnemental dans le monde entier qui porte sur un écosystème particulier et a été adopté dans la ville iranienne de Ramsar en 1971 (Ramsar, 2014).

**La CITES (la Convention sur le commerce International des espèces menacées de la faune sauvage et de la flore)** est un accord international entre les gouvernements visant à garantir que le commerce international des spécimens de plantes et d'animaux sauvages ne menace pas leur survie. La convention est entrée en vigueur le 1er juillet 1975 (CITES, 2014).

**La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)** reconnaît que la désertification, ainsi que le changement climatique et la perte de la biodiversité ont été identifiés comme les plus grands défis du développement durable lors du sommet de la terre de Rio de 1992. Créé en 1994, la Convention est le seul accord international juridiquement contraignant liant l'environnement et le développement à la gestion durable des terres. La Convention vise spécifiquement les zones arides, semi-arides et sèches subhumides, connues comme les zones arides, où certains écosystèmes et les populations plus vulnérables se trouvent (UNCCD, 2014).

#### **4 La valeur de la Conservation Transfrontière pour les Etats Membres de la SADC**

Cette section a été fournie comme point de référence pour tout intervenant ou le regroupement des intervenants (promoteur/s et/ou professionnels) qui voient le potentiel de l'initiation, la création et le développement d'une initiative de Conservation transfrontière et a besoin de mieux comprendre toute la valeur et pouvoir représenter cela pour la promotion et le développement de l'idée supplémentaire. L'Institut National sud africain de Biodiversité/ la South African National Biodiversity Institute a entamé un processus de faire cela afin de faire connaître le besoin pour la conservation de la biodiversité en général en Afrique du Sud et leur processus est connu comme «Making the case for Biodiversity/ Défendre la Biodiversité» (SANBI, 2013). Cela émane de la reconnaissance que les arguments traditionnels de conservation basée sur la valeur intrinsèque des espèces menacées et/ou les écosystèmes ne trouve pas de traction dans les systèmes socio-politiques avec un plan d'action prédominant, et que les écosystèmes qui sont conservés dans leur état naturel sont en mesure de livrer des biens et services qui sont d'une valeur considérable pour les économies et les sociétés. Ceux-ci sont donc représentés comme «capital naturel» et la persistance des caractéristiques au sein de leur biodiversité sont perçus comme indicateurs de cette capacité d'actifs pour soutenir les systèmes socio-économiques.

Six grandes catégories de valeurs sont énumérées et décrites ci-dessous, alors qu'une liste plus complète des avantages potentiels est fournie à l'annexe B, avec l'indication des actions associées qui sont nécessaires pour réaliser les avantages et les défis potentiels que peuvent rencontrer les promoteurs et les professionnels.

##### **4.1 Fonctionnalité Améliorée de l'Ecosystème**

Peut-être l'argument le plus évident qui pourrait être mis en avant comme motivation pour la mise en place d'initiatives de conservation transfrontière est que les frontières politiques et les processus qui les mettent en place sont tristement célèbres pour avoir ignoré les limites naturelles des processus au sein des écosystèmes (WWF et l'ICIMOD, 2001). Cela est particulièrement évident lors de l'affichage d'une carte de l'Afrique australe où nombre des frontières internationales sont des lignes droites, leurs positions dans le paysage étant déterminé par les puissances coloniales. Cela est évident dans les

frontières entre l'Angola, la Zambie, le Zimbabwe, le Botswana et la Namibie où la TFCA de KAZA est développé; comme entre le Mozambique, le Swaziland et l'Afrique du Sud où le travail de la TFCA de Lubombo est focalisé.

Ainsi, les écosystèmes à des échelles différentes dans le monde entier sont divisées par les frontières internationales et l'implication étant que les diverses parties de ces systèmes au sein de leurs pays respectifs sont soumis à des régimes de gestion différents au sein de différents cadres politiques et juridiques et des contextes socio-économiques. Le résultat de cette charge politique sur la fragmentation des écosystèmes est souvent que leur capacité de fonctionner de façon optimale et de pouvoir conserver leurs assemblages d'espèces naturelles est fortement compromise. La capacité des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales à atteindre des objectifs de conservation de la biodiversité indépendamment dans ces circonstances est également compromise (WWF et l'ICIMOD, 2001).

La réalisation des incidences écologiques des frontières politiques et institutionnels a été discuté et bien documenté et elle est sans doute la raison de l'émergence du concept de «gestion de l'écosystème». Grumbine (1994) rend compte de l'évolution de ce concept et retrace l'histoire de son application aux USA. Ce qui ressort clairement de cette publication, c'est que le concept n'est pas nouveau et que la science et la philosophie derrière lui ont été avancées par des pionniers de la conservation tels qu'Aldo Leopold dans les années 1940 et même plus tôt par le Comité de la Société Ecologique de l'Amérique pour l'étude des communautés végétales et animales dans les années 1930. Plus récemment et de manière appropriée à la conservation transfrontière, le concept est reconnu par Sandwith et coll. (2001) qui déclarent que, lorsqu'un bassin naturel de système ou de l'eau chevauche un ou plusieurs frontières et, en conformité à l'approche écosystémique, il devrait être gérée comme une seule unité écologique pour maintenir les processus écologiques essentiels et des systèmes de soutien vital. Vasiljević (2012) indique également que bien que les objectifs de conservation transfrontière varient de l'accomplissement des cibles sociales, économiques, et politiques, les aires de conservation transfrontalière reposent principalement sur le raisonnement écologique. Ce sentiment se reflète clairement dans les définitions prévues à l'article 0 où le terme "écologiquement connecté" est utilisé à plusieurs reprises et ce qui est impliqué dans ce cadre, c'est que la conservation transfrontière s'efforcera par exemple vers la meilleure réalisation de la reconnexion des migrations saisonnières, permettant à la dérive génétique, adaptation au changement climatique et la réduction du risque d'extinction locale, c'est-à-dire qui englobe les principes de biogéographiques de l'île.

Quelques exemples provenant de l'Afrique Australe des aires de Conservation transfrontière établies illustrent la valeur de la connectivité de l'écosystème, même où la frontière politique peut sembler appropriée sur le plan écologique. L'exemple qui illustre ce dernier est le Site inscrit au patrimoine mondial de Maloti Drakensberg Park Site dont la frontière internationale entre le Lesotho et l'Afrique du sud est le bassin hydrologique sur le sommet de l'escarpement du Drakensberg. Bien qu'il existe des fonctions de l'écosystème qui sont naturellement réparties le long de cette unique frontière politique et naturelle fortuite; Il y également des espèces endémiquesq, fondamentales et phares comme le vautour de Cap (*Gyps coprotheres*) et le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) qui vont partout et dépendent de la biorégion de Maloti Drakensberg et ainsi relie des écosystèmes qui sont apparemment séparés. En plus de cela, il y a des exemples du Parc Transfrontier du Kgalagadi qui est situé entre le Botswana et l'Afrique du Sud où la frontière internationale est la rivière Nosob; et le paysage culturel de Mapungubwe au confluent des rivières de Limpopo et Shashe qui sont des frontières entre l'Afrique du Sud et le Botswana et le Botswana et le Zimbabwe respectivement.



## **4.2 Résilience au changement climatique**

D'un point de vue du changement climatique on peut reconnaître que si une approche écosystémique de la gestion est adoptée et de grandes zones sont présentées en vertu de régimes de la gestion durable, elle enrichira la fonctionnalité de l'écosystème et la persistance des caractéristiques de la biodiversité en leur sein. Par conséquent, ces zones seront plus résistantes aux impacts prévus du changement climatique. Bien qu'il soit recommandé que les promoteurs et les praticiens des TFCA comprennent mieux ce que ces projections sont pour leurs domaines d'intérêt ou de compétence, il suffit de savoir que des changements se produisent et que celles-ci se manifesteront probablement dans le mouvement de biomes et d'habitats avec des espèces associées se déplaçant et s'adapter en conséquence.

Dans le Plan d'Action de la SADC sur la biodiversité (SADC, 2013) le quatrième rapport d'évaluation (AR4) du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est cité dans ses propos que l'Afrique est particulièrement vulnérable à l'influence du changement climatique, et l'Afrique australe qui connaît déjà une variabilité augmentée du climat à cause des inondations et des sécheresses qui devraient augmenter en intensité. Le Plan d'Action de la biodiversité continue à confirmer que les ramifications de la biodiversité sera l'évolution des espèces, la perte, l'expansion et la relocalisation des habitats et les changements de la phénologie et la physiologie (Parmesan et Yohe, 2003), ainsi que la perte de services écosystémiques (Kanji et al, 2006).

Une des « conclusions robustes » répertoriées dans l'AR4 du GIEC qui a un rapport direct avec ces lignes directrices et la valeur écologique des TFCA, est que « rendre le développement plus durable en changeant les voies de développement peut apporter une contribution majeure à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique et à réduire la vulnérabilité. ». Dans leurs travaux sur les Corridors d'Adaptation climatique, le partenariat d'Action climatique (PAC) confirment que le meilleur que l'on puisse faire maintenant est d'améliorer la capacité des écosystèmes et des espèces à s'adapter au changement à long terme; à l'aide d'un réseau de couloirs (CAP, 2011). Inutile de préciser que la création et le développement de TFCA sont d'une importance stratégique pour atteindre cet objectif.

## **4.3 Bien-être Social et résilience Economique améliorée**

Bien que les États membres de la SADC comprennent des nœuds qui peuvent être considérés comme représentant des économies développées, la plus grande partie de la région de la SADC se caractérise par les économies en voie de développement, lesquelles sont elles-mêmes caractérisées par des communautés pauvres qui n'ont pas accès aux services de base et des infrastructures. Au sein de ce contexte la conservation en tant qu'utilisation de la terre n'est généralement pas bien appuyée telle qu'elle est perçue comme étant une entrave au développement. En conséquence, la conservation a été promue sur la base de la production de revenus et les possibilités associées au tourisme axé sur la nature. Bien qu'il existe de nombreux exemples où cela fonctionne et les avantages tangibles sont réalisés, notamment dans des situations où zones beaucoup plus grandes et écologiquement viables sont rendus accessibles par le biais des TFCA, il y a une vue d'ensemble qui doit être adopté puisqu'il est prometteur pour que les TFCA soient prises en charge par les collectivités concernées et les décideurs.

Dans les deux Sections précédentes, la capacité de TFCA pour améliorer la fonctionnalité de l'écosystème a été examinée et dans la Section 1.3 la notion de ressources naturelles et de leurs écosystèmes connexes qui sous-tendent les économies et les sociétés a été évoqué et illustré. Il devient

de plus en plus évident que l'approche « comme si de rien n'était » au développement socio-économique érode la base de ressources naturelles, conduisant à accroître la vulnérabilité, ce qui est aggravée par les effets du changement climatique. Les TFCA offrent une solution à ce dilemme, par le biais de la promotion de pratiques d'utilisation durable des terres et de fonctionnalité améliorée de l'écosystème susmentionnée.

A la suite de la discussion, introduite au début de la présente Section relatives à SANBI «défendre la biodiversité», s'ensuit l'œuvre de l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire (MEA) qui a présenté le concept de capacité de la nature pour la production et la prestation des biens et services qui contribuent significativement au bien-être de la société et la résilience économique (MEA, 2005). Dans cette publication, la MEA représente les biens et services écosystémiques en quatre catégories qui sont expliqués en détail plus loin. Ce qu'ils font aussi consiste à fournir une illustration de l'importance de ces valeurs pour le bien-être de la société (voir **erreur ! Source référence introuvable.**). L'essentiel de cet argument est que les promoteurs et professionnels des TFCA doivent prendre du recul par rapport à l'approche traditionnelle du tourisme axé sur la nature pour promouvoir la pertinence socio-économique de leurs efforts et faire le point sur la valeur totale de leurs domaines d'intérêt et leur responsabilité. L'exposé qui suit aidera dans ce processus, mais la récente publication par Kettunen et ten Brink (2013), «Avantages sociaux et économiques des aires protégées: Un Guide pour l'Evaluation», non seulement reconnaît la valeur de cette approche, mais donne des conseils pratiques sur la façon de s'y prendre pour un tel «état des lieux».

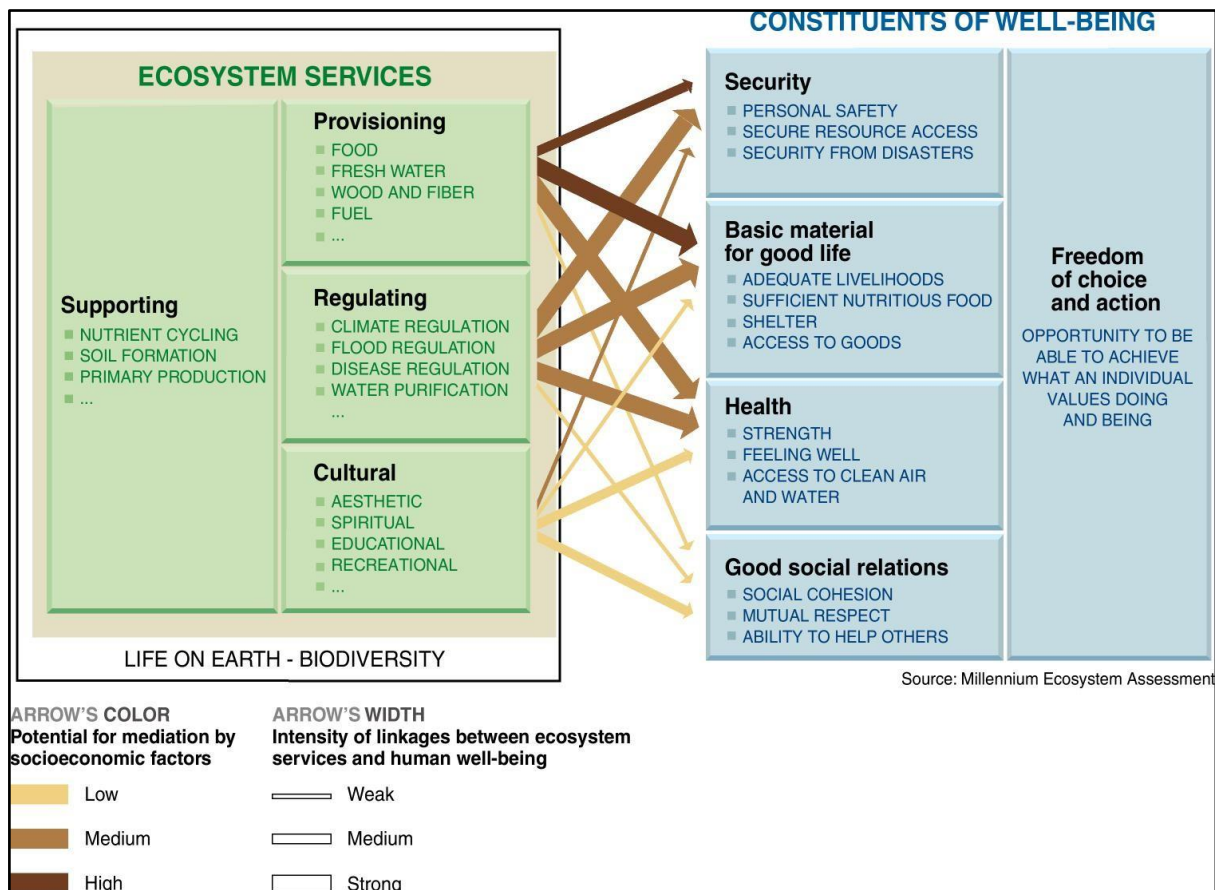


Figure 2: Une illustration des liens entre des services écosystémiques (y compris des marchandises) et les composantes du bien-être (© MEA, 2005)

En tenant compte de l'apparition relativement récente de ces notions et leur importance sur le plan de la pertinence socio-économique des TFCA, des informations de fond supplémentaires extraites du MEA (2005) sont fournies en annexe C. Elle est incluse afin de fournir au lecteur une meilleure compréhension de la diversité des biens et services qui peuvent être produits et fournis par la nature.

Dans le cadre de l'«état des lieux», qui est recommandé ci-dessus, les promoteurs et professionnels des TFCA doivent également établir les liens entre ces valeurs et les bénéficiaires. Dans de nombreux cas ces derniers peuvent même ne pas savoir qu'ils profitent de la nature. Dans les travaux récents entrepris pour évaluer la contribution de la nature à l'économie de la province du KwaZulu Natal en Afrique du Sud, dans le cadre de la croissance provinciale et de la stratégie de développement, la grande majorité des répondants au questionnaire destiné au secteur économique, ont montré aucune reconnaissance de leur vulnérabilité à la rareté de l'eau (ZEES, 2012); alors que le département national des affaires de l'eau montre clairement que le système d'eau douce naturel sur laquelle repose l'économie provinciale est nettement bas (DWA, 2009). Les travaux ultérieurs dans ce domaine ont produit une quantité importante de soutien à la nécessité d'investir dans la réparation et la gestion durable des zones naturelles restantes dans le bassin hydrologique, tous sur la base de la capacité de la nature pour offrir des services écosystémiques (SANBI, 2013). Une fois que ces liens sont bien connus et même quantifiés, la capacité à mieux positionner les TFCA dans le paysage socio-économique plus vaste sera considérablement améliorée.

#### **4.4 Renouer des liens culturels**

Selon le groupe de spécialistes de la IUCN WCPA responsable des Valeurs culturelles et spirituelles des aires protégées (CSVPA) les valeurs culturelles des aires protégées se réfèrent aux valeurs que différentes cultures accordent à ces caractéristiques naturelles de l'environnement qui ont un grand sens et de l'importance pour eux, et sur lequel dépend leur survie en tant que cultures. Les valeurs spirituelles des aires protégées se réfèrent à la signification transcendante ou immanente des caractéristiques de la nature, qui ont mis les gens en contact avec une réalité plus profonde supérieure à eux-mêmes qui donne sens et vitalité à leur vie et les motive à vénérer et préserver l'environnement. Dans le cas des aires protégées qui sont ou qui comprennent des sites sacrés, ces valeurs sont intimement liées à des croyances et pratiques des religions traditionnelles et de traditions autochtones. Mais les aires protégées ont aussi une signification culturelle et spirituelle pour les gens qui ne se considèrent pas religieux - comme des lieux d'inspiration, symboles d'identification, etc. ([http://www.iucn.org/about/work/programmes/gpap\\_home/gpap\\_people/gpap\\_tilcepa/gpap\\_spiritual/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/gpap_home/gpap_people/gpap_tilcepa/gpap_spiritual/)) (Voir aussi la discussion intitulée "culturelle" dans la Section 4.3).

L'importance culturelle des TFCA est qu'elle élargi le principe nécessaire d'intégration des communautés autochtones et traditionnelles locales dans la création, la planification et la gestion (Beltrán, 2000 et Borrini-Feyerabend et al. 2004). Elle s'appuie sur la connaissance que les communautés traditionnelles ont souvent des liens culturels forts avec leur environnement naturel (GDF, CEESP et CMAP, 2010 ; et Papayannis et Mallarach, 2009) et qu'en reconnaissant et en s'appuyant sur ces liens, il est possible d'améliorer la motivation pour et la crédibilité des initiatives de TFC, surtout dans une situation où les caractéristiques du patrimoine culturel ont été divisés par des frontières politiques.

Il est important que les promoteurs d'initiatives de TFC se mettent au défi de penser au-delà de la biodiversité traditionnelle et des arguments écologiques pour ce qui est du travail au-delà des frontières, et explorent l'étendue à laquelle les éléments du patrimoine culturel existent au sein et à côté de leur domaine d'intervention. Non seulement cela va-t-il accroître l'importance de leur initiative, mais servira à fournir un solide point de départ pour améliorer les engagements avec les

communautés locales traditionnelles et autochtones touchées. Dans de nombreux cas ce dernier peut avoir commencé à perdre ou ont déjà perdu leur lien avec l'environnement naturel et leurs racines culturelles, et en cherchant activement à rétablir ces liens, il est possible qu'ils puissent être ravivés et/ou ressuscités.

Bien qu'il existe de nombreuses facettes du patrimoine culturel qui se rapportent à cette discussion, dont l'histoire et l'archéologie, ce sont des facettes du patrimoine vivant qui incarnent les liens entre les communautés traditionnelles et la nature qui sont peut-être les plus importants pour les initiatives de la TFCA. Ces liens sont fortement manifestes au sein des communautés de chasseurs-cueilleurs comme les †Khomani San dans le Parc Transfrontalier de Kgalagadi entre l'Afrique du Sud et le Botswana. Pourtant, l'initiative régionale la plus puissante est le paysage culturel de Mapungubwe, un autre exemple où un patrimoine culturel important a amélioré une initiative TFC, c'est celui du Paysage Culturel de Mapungubwe, situé dans l'ancienne vallée au confluent des rivières Shashe et Limpopo, qui constituent les frontières entre l'Afrique du Sud et le Botswana, le Zimbabwe et le Botswana respectivement. La région a une grande importance écologique, elle héberge la plus grande population d'éléphants d'Afrique sur des terres privées en Afrique et a un grand potentiel en tant que zone de gros gibier. Toutefois, peut-être son plus pertinente caractéristique est qu'elle était le centre de l'un des premiers royaumes indigènes puissants en Afrique australe. Il a été établi par les ancêtres culturels du peuple Shona et Venda actuel, entre 900 et 1300, telle que prouvé dans plus de 400 sites archéologiques dans la région (UNESCO, 2010). Ce site de valeur exceptionnelle de patrimoine culturel doit servir à garantir la gestion transfrontière concertée des écosystèmes et de la biodiversité connexe, ce qui n'allait pas être possible sans la découverte des sites archéologiques qui témoignent des liens du patrimoine culturel.

#### **4.5 Renforcer l'intégration régionale**

Un certain nombre de sources de la SADC montre que la valeur d'intégration est déjà bien reconnue, comme mentionné dans l'Introduction des présentes lignes directrices. Principalement la SADC a mis au point un Plan Indicatif Régional de Développement (RISDP) en 2003, un plan de quinze ans, elle a examiné les progrès accomplis avec sa mise en œuvre pour la période allant de 2005 à 2010 et a publié un rapport en 2011 (SADC, 2011). Ce rapport renvoie à l'élaboration d'un cadre de la SADC sur les aires de Conservation transfrontière (Ron, 2007) qui a été approuvé par le Comité intégré des ministres en 2007. Ces stratégies, ainsi que le protocole de la SADC sur la Conservation de la faune et de l'Application de la loi (SADC, 1999), indiquent clairement que les aires de Conservation transfrontières détiennent le potentiel pour approfondir la coopération régionale, promouvoir la paix et la stabilité, assurer l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que fournir des possibilités de développement économique par le tourisme axé sur la nature.

L'idée que la conservation transfrontalière pourrait promouvoir l'intégration régionale a été abordée dans le Directive Numéro 7 des Meilleures Pratiques pour les Aires Protégées de l'UICN, compilé par Sandwith et al (2001) et intitulée « Aires Transfrontalière Protégées pour la paix et la coopération ». Cette publication comprend une liste des avantages potentiels qui peuvent être générés par les efforts de conservation transfrontière et parmi celles-ci, les avantages suivants sont directement liés à l'amélioration de l'intégration régionale et la promotion de la paix et la stabilité, à savoir :

- Bâtir la confiance, la compréhension, la réconciliation et la coopération entre et parmi les pays, les communautés, les agences et d'autres parties prenantes ;

- Prévenir et/ ou résoudre des tensions, y compris celles portant sur l'accès aux ressources naturelles ; et
- Promouvoir la résolution des conflits armés et/ ou la réconciliation à la suite des conflits armés.

Dans les lignes directrices révisées de l'UICN, cet aspect a été développé considérablement et comprend une déclaration qui indique que l'établissement d'un dialogue entre les gestionnaires d'aires protégées, les collectivités locales, les ONG, les scientifiques, les gouvernements locaux et politiciens en période d'instabilité politique, encouragent la sécurité régionale et la consolidation de la paix. Les Parcs pour la paix seraient une option préférable dans les initiatives de conservation transfrontière où il y a un déficit important de confiance et de compréhension entre les intervenants clés, ou s'il y a un conflit territorial. La Conservation transfrontière ouvre de nouveaux canaux de négociation et de communication, et renforce et améliore donc les relations diplomatiques entre pays (Westing, 1998 ; McNeely, 2003 ; Ali, 2010).

Envisageant la possibilité que les processus des TFCA se produisent souvent dans des zones qui sont éloignées et périphériques aux priorités des pays, leurs promoteurs et professionnels apportent une attention, les capacités institutionnelles et les possibilités de développement qui ne pourraient pas se produire dans le cas contraire. En l'absence d'une telle attention ces périphériques frontaliers sont des lieux de reproduction potentiels pour la marginalisation sociale et le mécontentement, au sein duquel les troubles et une instabilité pourraient s'envenimer. C'est donc dans l'intérêt des pays participants de favoriser la création et le développement des TFCA.

Lors du processus d'établir l'Aire de Conservation et de Développement Transfrontaliers de Maloti Drakensberg (MDTFCDA), il est devenu évident que la conservation de la biodiversité et les stratégies de développement socio-économique en cours d'élaboration ont été significativement menacées par la prédominance des activités criminelles transfrontalières, c'est-à-dire vol de bétail, la contrebande d'armes et de drogues. En réponse à cette réalisation le Comité directeur bilatéral a convenu d'utiliser les ressources du projet et de soutenir un processus visant à établir une stratégie de sécurité transfrontalière. Ce processus a entraîné une série d'ateliers où il y avait des représentants de la conservation, les services de police, la défense et les douanes des deux pays. Comme tel, il a fourni une plate-forme d'où ces groupements ont été capables de dialoguer et de partager des idées, des préoccupations, des perceptions, des attentes, etc. et collectivement inventer des stratégies et actions visant à lutter contre la criminalité transfrontalière. Même si cela a contribué à la réalisation de renforcer l'intégration régionale et la promotion de la stabilité entre le Lesotho et l'Afrique du Sud, elle a également renforcé le contexte propice au sein duquel la MDTFCDA se mettait en place.

Notez que l'exemple ci-dessus, bien que sectorielle et potentiellement approprié à la Section suivante, a été l'occasion de travailler à un niveau stratégique et n'est donc pas pertinente à titre d'exemple de la gestion au jour le jour.

#### **4.6 Efficacité améliorée dans la Gestion et l'application de la loi au quotidien**

Il est indéniable que les processus requis pour amorcer, établir et développer les TFCA nécessitent des coûts de transaction, qui, dans la plupart des cas, dépassent les ressources financières disponibles pour les organismes de conservation des pays participants respectifs. En effet si les professionnels et les promoteurs des TFCA adhèrent aux principes de ces lignes directrices et suivent ces directives, ils exigeront certainement des ressources financières supplémentaires. Et encore le renforcement de l'efficacité de la gestion et la répression quotidienne sont présentés ici comme une valeur motivante

pour les TFCA? Alors qu'il est peu probable que cette valeur sera suffisante en soi pour compenser des coûts de transactions supplémentaires, l'efficacité opérationnelle améliorée est un début significatif en faveur de la légitimité de conservation dans le cadre d'utilisation des terres.

La Section 4.1 aborde des mérites de TFCA du point de vue de la gestion de l'écosystème, donc il devrait s'ensuire que si les processus sont mis en place pour faciliter la gestion des écosystèmes des frontières internationales, la mise en commun des ressources humaines, financières, logistiques et d'infrastructures disponibles pour cette gestion doivent être utiles. Il est reconnu qu'il est probable que les organismes et intervenants des pays participants ne peuvent pas être tout aussi favorisés et que cette mise en commun des ressources peut épuiser une ressource de base au profit d'une autre, mais si stratégiquement fait sous la direction d'un plan de gestion commun, les chances que ces avantages se matérialisent sont bonnes.

Des exemples détaillés de ce que peuvent comporter ces gains d'efficacité sont fournis dans le tableau des avantages potentiels prévus à l'annexe B, mais il est intéressant de noter que la plus ancienne PTF de l'Afrique, le TFP de Kgalagadi, doit son existence aux gestionnaires du parc Parc National Gemsbok au Botswana (proclamée en 1971) et le Parc National de Kalahari Gemsbok en Afrique du Sud (proclamée en 1931) pour atteindre un accord verbal en 1948 à collaborer sur les questions de gestion courante, même si le parc au Botswana n'était pas encore en existence. Aujourd'hui cette PTF continue de croître en puissance, maintenant avec les liens à la Namibie. Un exemple plus récent est celui des opérations de répression accrue au Malawi / la TFCA de la Zambie où il est signalé que les populations de la faune sont en augmentation en raison de cette collaboration (PPF, 2012) (voir étude de cas ci-dessous pour plus de détails.)

## Etude de cas: Opération d'Application de la loi conjointe dans la TFCA de Nyika TFCA

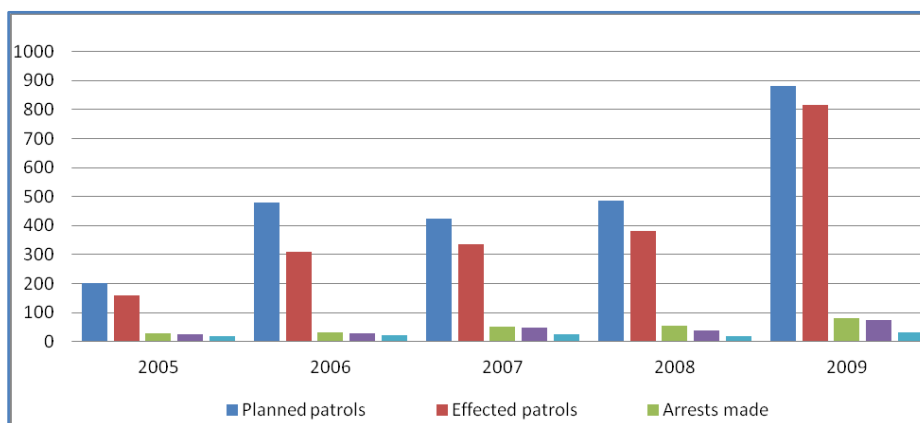
### Résumé de la soumission de Humphrey Nzima

Le 13 août 2004, un Protocole d'Accord a été signé entre les Gouvernements du Malawi et de la Zambie pour commencer l'établissement d'une Aire de Conservation Transfrontalière (TFCA), qui allait comprendre la Parc National Nyika du Malawi, la Reserve de la Faune Vwaza Marsh, le Parc national Kasungu et le Parc national Nyika de la Zambie, Lundazi-Mitengi et les Reserves de la Forêt Mikuti, l'Aire de Gestion du Gibier de Musalangu, le Parc National Lukusuzi et le parc national du Nord Luangwa, ce qui fait que sa taille s'élève à 32,788km<sup>2</sup>. La composante Nyika-North Luangwa a été mise en priorité comme zone initiale de développement, et le Plan de gestion conjoint a identifié l'amélioration de l'application de la loi faunique dans la zone Nyika comme étant prioritaire. A la suite, un projet de soutien conjoint à l'Application de la loi a été lancé en 2005 et grâce au soutien financier provenant de la Fondation Peace Parks, le projet a continué jusqu'en 2009.

Le Projet Conjoint de soutien à l'Application de la loi était axé sur les aspects suivants :

- L'établissement d'une structure de commandement conjointe gérée par le biais de la présidence rotatif;
- Un système de soutien aux rations standardise afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de disparités et que les gardes forestiers sont équitablement approvisionnés ;
- Un système commun de communication au sein d'un domaine de focalisation ;
- Le partage de renseignement ;
- Formation et parrainage conjoints à travers un Conseiller d'Application de la Loi conjoint, qui sera également responsable d'apporter le soutien logistique et des incitations à la bonne performance.

Les résultats de ces efforts conjoints sont reflétés dans la figure ci-dessous, lequel illustre à que degré des patrouilles planifiés et effectués ont augmenté le nombre des arrestations.



Malheureusement les gains faits dans le cadre de ce projet ont connu leur fin en 2009 lorsque le financement est arrivé à terme. Heureusement, cette situation a rétablie en 2012 grâce à un nouveau financement et la réintroduction du Conseiller en Maintien de l'ordre.

Ce projet a appris un certain nombre des leçons comme suit :

- Un soutien de haut niveau est important pour fournir un environnement propice pour le maintien de l'ordre conjoint et un MoU est insuffisant pour faire appel à la signature du Traité sur les TFCA ;
- L'harmonie entre les structures d'application de la loi qui sont sur le terrain est nécessaire afin d'améliorer l'environnement propice pour des opérations conjointes ; et
- La présence continu d'un « courtier et un parrain » est clé à la réussite de l'opération conjointe d'application de la loi.

#### **4.7 Recherche Coordonnée**

La valeur écologique, sociale et économique potentielle d'une TFCA demeure une hypothèse non prouvées jusqu'à ce qu'elle soit vérifiée par le biais de la recherche scientifique et/ou le suivi et l'évaluation. La recherche coordonnée est donc une condition préalable à la mise en place et au développement d'initiatives de la TFCA. La gestion des populations d'éléphants dans le Parc National de Kruger, spécifiquement le maintien de leurs effectifs à un niveau qui était auparavant considéré comme durable, est un exemple typique. On a supposé que la charge de l'éléphant sur la biodiversité de Kruger serait atténuée grâce à l'ouverture de la frontière entre Kruger et le Parc National Limpopo au Mozambique. Toutefois, la première tentative de délocalisation a échoué à la suite des animaux territoriaux qui regagnaient leur domaine vital original au sein de Kruger. Depuis lors, il est rapporté que plus de 1000 éléphant ont traversé le Parc National Limpopo de leur plein gré (PPF, 2012). La capacité de recherche au sein de Kruger est substantielle et s'élevé à la valeur du travail en cours reconnu à l'échelle internationale et en particulier en ce qui concerne le défi de gestion d'éléphant. Alors que la tendance au mouvement d'éléphants du Kruger dans le Parc National du Limpopo continue, cette capacité de recherche va nécessiter que l'on la partage.

D'un point de vue de la SADC, il est probable que la coordination de la recherche peut se produire au-delà des frontières d'une TFCA spécifique, puisqu'il existe des problèmes de gestion des écosystèmes et des espèces qui sont communs à de nombreux pays de la SADC et à leurs initiatives TFCA. Les recherches portant sur la dynamique des populations d'éléphant constituent encore un bon exemple car elles se produisent dans la plupart des TFCA de la SADC, et les mêmes pressions qui étaient exercées qui ont cessé l'abattage des éléphants dans le parc Kruger sont également répandues dans l'ensemble de la région de la SADC. Il est donc possible qu'à travers le réseau des TFCA de la SADC, beaucoup peut être fait pour coordonner les recherches sur les questions qui sont communes, et il est recommandé de créer un forum de recherche TFCA-SADC afin de travailler à la réalisation de cette coordination.

#### **4.8 Partage des Connaissances et Compétences**

Le partage des connaissances et le transfert de compétences consistent à échanger des informations techniques, scientifiques et juridiques pour la gestion conjointe de l'écosystème, y compris le partage des compétences et expériences en matière de la gestion des ressources de la biodiversité et culturelles, la recherche coopérative et la gestion de l'information. Il y a aussi des opportunités dans le partage de l'information et émuler une gouvernance efficace et des modèles alternatifs de subsistance qui sont mis au point dans un pays spécifique ou une région d'une TFCA. D'autres thèmes pertinents / appropriés pour le partage des connaissances et compétences et le transfert d'initiatives / programmes comprennent:

- La recherche scientifique / recherche appliquée
- La gouvernance & la réforme institutionnelle
- La conservation & pratiques de gestion des ressources culturelles
- La réforme du secteur juridique et politique
- La protection et application de la loi
- Le développement des moyens de subsistance alternatifs / durables appropriés & des modèles de partage des avantages
- Des mécanismes de financement durables
- Des formations et renforcement des capacités conjointes
- Des systèmes de gestion d'information





## 5 Le Statu Quo des aires de Conservation Transfrontière dans la Région de la SADC

Le but de cette Section, y compris dans les lignes directrices est de fournir une base à partir duquel des progrès peuvent être suivis tout le long de leur mise en œuvre et jusqu'à leur révision. On reconnaît cependant qu'un système de notation plus robuste est en place pour le suivi des progrès réalisés dans chaque TFCA de la SADC, mais ce Statu Quo offre la possibilité d'obtenir une idée générale de la progression de la mise en œuvre de ce concept dans la SADC dans son ensemble. La Section présente un résumé du statu quo des TFCA de la SADC (tableau 2) et une évaluation critique basée sur les informations présentées dans l'annexe D. Figure 3 fournit une illustration de l'emplacement et l'étendue de ces TFCA, tandis que les cartes à échelle plus fines sont fournis dans les discussions détaillées à l'annexe D. L'information a été présentée pour répondre à une liste de sujets pour chacune des initiatives TFC de la SADC, et une grande partie des informations contenues ici a été obtenue de la Fondation des parcs pour la paix qui a réunis ceci pour leur examen annuel de 2013. Bien que l'examen annuel du PPF pour 2013 fût encore en train d'être accomplies au moment de la rédaction, l'information a été obtenue sur leur site ([www.peaceparks.co.za](http://www.peaceparks.co.za)) avec l'assurance qu'il était le plus à jour disponible et qu'il avait été vérifié par chacun des praticiens des TFCA respectifs. Lorsque l'information n'était pas disponible par l'intermédiaire de cette source, il a été obtenu par d'autres sources et si possible, directement à partir de praticiens des TFCA impliqués.

Les aspects traités dans cette Section donnent un aperçu de ce qui suit:

- Le type de TFCA et les pays concernés ;
- Si des études de faisabilité ont été menées dans le cadre du processus menant à la création de l'initiative ;
- Le statut et le type des accords en place ;
- Le type de structure/s de gouvernance en place ;
- Des raisons principales pour la création de la TFCA ;
- Une indication des prestations qui ont été réalisées ;
- Des questions clés qui doivent être pris en compte, par exemple les obstacles au progrès, ou exemples de bonnes pratiques ; et
- S'il y a un plan de viabilité à long terme en place, plus précisément un plan qui s'adresse à la viabilité financière ?

D'après les informations recueillies, on voit qu'il n'y a actuellement dix TFCA établis avec quatre d'entre eux ayant signé des traités en place et les six autres ayant des protocoles d'entente. Dans le cas contraire, il y a encore huit TFCA qui sont à la phase de conception, même si certains ont été en service pendant un certain temps déjà, mais il leur manque une reconnaissance officielle. Ces chiffres sont un peu trompeur puisque l'une des TFCA établis; la Lubombo TFCA a cinq TFCA imbriqués dans le cadre de l'initiative pour lesquelles des «Protocoles » ont été signés. Cela soulève la question de l'interprétation, comme l'indique la définition d'un «protocole» à savoir qu'il peut faire référence à un accord international qui complète ou modifie un traité. Plus de travail est donc requise pour mieux classer les TFCA de la SADC et la Section 7.2, qui fournit des informations sur la gouvernance, peut aider avec ceci.

- TREATY SIGNED**
- 1 /Ai/Ais-Richtersveld TP\* (Namibia/South Africa)
  - 2 Kgalagadi TP\* (Botswana/South Africa)
  - 3 Kavango Zambezi TFCA\* (Angola/Botswana/Namibia/Zambia/Zimbabwe)
  - 4 Great Limpopo TP\* (Mozambique/South Africa/Zimbabwe)
- MoU SIGNED**
- 5 Lubombo TFCRA\* (Mozambique/South Africa/Swaziland)
  - 6 Maloti-Drakensberg TFCDA\* (Lesotho/South Africa)
  - 7 Iona-Skeleton Coast TFCA (Angola/Namibia)
  - 8 Greater Mapungubwe TFCA\* (Botswana/South Africa/Zimbabwe)
  - 9 Chimanimani TFCA (Mozambique/Zimbabwe)
  - 10 Malawi/Zambia TFCAs\* (Malawi/Zambia)
- CONCEPTUAL TFCAs**
- 11 Maionbe Forest TFCA (Angola/Congo/DRC)
  - 12 Liuwa Plains-Mussumu TFCA\* (Angola/Zambia)
  - 13 Lower Zambezi-Mana Pools TFCA\* (Zambia/Zimbabwe)
  - 14 ZIMCOZA TBNRMP (Mozambique/Zambia/Zimbabwe)
  - 15 Kagera TFCA (Rwanda/Tanzania/Uganda)
  - 16 Niassa-Selous TFCA (Tanzania/Mozambique)
  - 17 Mnazi Bay-Quirimbas TFCMA (Tanzania/Mozambique)
  - 18 Western Indian Ocean TFCA (Comoros/France/Madagascar/Mauritius/Mozambique/Seychelles/Tanzania)
- \* Peace Parks Foundation directly involved
- TP : Transfrontier Park  
 TFCA : Transfrontier Conservation Area  
 TFCMA : Transfrontier Conservation Marine Area  
 TFCDA : Transfrontier Conservation and Development Area  
 TFCRA : Transfrontier Conservation and Resource Area  
 TBNRMP : Trans Boundary Natural Resource Management Project



Figure 3: L'emplacement et l'état d'avancement des initiatives de Conservation Transfrontalière au sein et entre les Etats Mer (© www.peaceparks.co.za).

**Table 2: Un résumé du statu quo des TFCA de la SADC (des cellules vides reflètent l'indisponibilité de l'information au moment de la rédaction)**

<b>TFCA</b>	<b>PAYS CONCERNES</b>	<b>TYPE DE CONTRAT</b>	<b>STRUCTURES DE GOVERNANCE</b>	<b>PRE-EVALUATIONS DE FAISABILITE et/ou</b>	<b>COMPTE RENDU DU S &amp; E et ou METT</b>	<b>PLAN DE VIABILITE A LONG TERME</b>
Parc Transfrontier Ai /Ais-Richtersveld	L'Afrique du Sud et la Namibie	Protocole d'entente signé en 2001	Bilatérale Comités ministériel et technique	Consultations approfondies auprès des communautés	Au niveau de SANParks, mais pas la TFP.	Financement des bailleurs de Fonds
Parc Transfrontier de Kgalagadi	Le Botswana et l'Afrique du Sud	Bilatéral accord signé en 1999	Comité de gestion conjoint	Accords formels fondés sur des preuves venant de la collaboration avec direction sur le terrain.	Au niveau de SANParks, mais pas la TFP.	Financement des bailleurs de Fonds
Aire de conservation Transfrontière de Kavango Zambezi (KAZA)	L'Angola, le Botswana, la Namibie, la Zambie and le Zimbabwe	Traité Multinational signé en 2011	Secrétariat et agence de mise en œuvre	Il y a un rapport d'étude préliminaire de faisabilité datée daté 2006 qui est une stratégie subjective de faire avancer l'initiative plutôt que de se pencher sur une évaluation objective de faisabilité. Le fait qu'il conclut en recommandant une «Conférence de donateurs » surligne	Trop tôt dans l'établissement	Financement des bailleurs de Fonds

TFCA	PAYS CONCERNES	TYPE DE CONTRAT	STRUCTURES DE GOVERNANCE	PRE- et/ou EVALUATIONS DE FAISABILITE	COMPTE RENDU DU S & E et ou METT	PLAN DE VIABILITE A LONG TERME
				la perpétuation de la dépendance sur des donateurs		
Parc Transfrontier du Grand Limpopo	Le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe	Accord Trilatéral signé en 2000 et un Plan Opérationnel Conjoint mis en place	Comité ministériel, comités de Conseil d'administration de la gestion commune et de comités de gestion	Études financées par le FEM en 1991 et 1996.	Au niveau SANParks, mais pas la PTF.	Financement des bailleurs de Fonds
<b>Conservation transfrontière Lubombo et zone de ressources</b>	Le Mozambique, le Swaziland et l'Afrique du Sud	Protocole général trilatéral signé en 2000	Comité ministériel, la Commission et le Groupes de travail	L'Initiative de développement stratégique de Lubombo est considérée comme le précurseur de la TFCA	Aucun	Financement des bailleurs de Fonds
<b>La Conservation transfrontière maloti-Drakensberg et la zone de développement</b>	Le Lesotho et l'Afrique du Sud	Protocole d'accord bilatéral signé en 2000	Comité bilatéral et unités de mise en œuvre de projet	Un projet de trois ans a été chargé de préparer la demande de financement FEM et ci-inclus sont les nombreuses études sur les divers aspects liés au projet.	Aucun	Les différents gouvernements continuent d'appuyer les structures de gouvernance ainsi qu'une petite unité de mise en œuvre de projet étant maintenue en Afrique du Sud. Le

TFCA	PAYS CONCERNES	TYPE DE CONTRAT	STRUCTURES DE GOVERNANCE	PRE- et/ou EVALUATIONS DE FAISABILITE	COMPTE RENDU DU S & E et ou METT	PLAN DE VIABILITE A LONG TERME
						Financement par les donateurs a été garanti pour appuyer la mise en œuvre au Lesotho
TFCA de lona-Skeleton Coast	L'Angola et la Namibie	Protocole d'entente signé en 2003				
Aire de Conservation Transfrontiere du Grand Mapungubwe	Le Botswana, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe	Protocole d'entente signé en 2006		Le Rapport CESVI (2003) sur les options de gestion de ressources et l'utilisation de terres	Seulement en termes de revenu généré et distribués aux bénéficiaires.	Financement des bailleurs de Fonds
TFCA de Chimanimani	Le Mozambique et le Zimbabwe	Aucune données disponibles mais le Mozambique est en train de poursuivre la mise en place et le développement de cette TFCA grâce au financement du FEM, bien qu'il existe des menaces importantes liées l'exploitation artisanale de l'or.				

<b>TFCA</b>	<b>PAYS CONCERNES</b>	<b>TYPE DE CONTRAT</b>	<b>STRUCTURES DE GOVERNANCE</b>	<b>PRE- et/ou EVALUATIONS DE FAISABILITE</b>	<b>COMPTE RENDU DU S &amp; E et ou METT</b>	<b>PLAN DE VIABILITE A LONG TERME</b>
<b>Aire de Conservation transfrontière Malawi-Zambie</b>	Le Malawi et la Zambie	Protocole d'entente en place et les équipes de gestion de projet créées à la suite de réunions bilatérales en 2003	Comité bilatéral et une unité de mise en œuvre.	Une étude PPF a précédé l'accord du gouvernement d'étudier la possibilité de la TFCA		Financement des bailleurs de Fonds
Aire de Conservation Transfrontière de la Forêt de Maiombe	L'Angola, le Congo et la République Démocratique du Congo	En cours		Des études ont été recommandées	N/A	
Aire de Conservation Transfrontière des Plaines de Mussuma	L'Angola et la Zambie	En cours	Aucun à l'heure actuelle	Aucun	N/A	Ne pas connu à l'heure actuelle
Aire de Conservation du Bas Zambeze - Mana Pools	La Zambie et le Zimbabwe	En cours	Aucun à l'heure actuelle	Aucun	N/A	Ne pas connu à l'heure actuelle
<b>Projet de gestion des ressources naturelles transfrontières ZIMOZA</b>	Le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe	Dans la phase de conception				
<b>Aire de Conservation</b>	Le Rwanda, la Tanzanie et	Dans la phase de conception				

<b>TFCA</b>	<b>PAYS CONCERNES</b>	<b>TYPE DE CONTRAT</b>	<b>STRUCTURES DE GVERNANCE</b>	<b>PRE- et/ou EVALUATIONS DE FAISABILITE</b>	<b>COMPTE RENDU DU S &amp; E et ou METT</b>	<b>PLAN DE VIABILITE A LONG TERME</b>
<b>transfrontière de Kagera</b>	l'Ouganda					
Corridors de Protection de la Faune de Selous and Niassa	Le Mozambique et la Tanzanie	Protocole d'entente sur la coopération transfrontalière signé en 2007	Organisations communautaires, gestion des zones de gestion de la faune	Projets du FEM et de la GTZ	Aucun	Donor funding
<b>Aire Marine de Conservation Transfrontière de Mnazi Bay-Quirimbas</b>	Le Mozambique et la Tanzanie	Dans la phase de conception				
Western Indian Ocean Transfrontier Conservation Area	Les Comores, la France, le Madagascar, l'île Maurice, le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie	Dans la phase de conception				



## 5.1 Observations de l'Information du Statu Quo et Aperçu du Résumé

Dans l'introduction de cette Section, il a été indiqué que l'un de ses principaux objectifs était de fournir une base à partir duquel les progrès pouvaient être mesurés à moyen ou à long terme. En plus de cela qu'il permet aussi de déterminer où il y a des lacunes dans les processus qui ont été suivies avec l'initiation, la création et le développement de l'initiative de la SADC TFC, qui peut alors servir à informer les présentes lignes directrices. Il aide également à identifier où sont tirés des leçons afin que celles-ci puissent être présentés comme des études de cas et des exemples à d'autres promoteurs et professionnels des TFCA.

Ces questions primordiales qui ressortent de la discussion de statu quo présentée ci-dessus et que ces lignes directrices peuvent aider à résoudre sont les suivantes:

- Des noms différents sont donnés à ces initiatives TFC et il y a la place pour la normalisation. Cela peut se faire par le biais de l'acceptation et l'application des définitions présentées dans la Section 2.3.
- On pourrait œuvrer vers la réalisation d'un certain degré de normalisation en termes de modèles de gouvernance, mais il est reconnu que ceux-ci doivent être souples et qu'ils se déplacent sur un continuum qui part du relativement informel au formel et juridiquement contraignant (comme nous le verrons dans Section 0).
- Il existe peu de preuves de la mise en œuvre systématique des évaluations de faisabilité avant la mise en place d'initiatives TFC, bien qu'il existe de bons exemples où cela a été fait. Toutefois, il est également reconnu que les processus TFC sont par leur nature même, prolongée et organique et par conséquent, ont tendance à évoluer. Alors que cela peut être considéré comme une alternative acceptable à des évaluations de faisabilité, ces lignes directrices recommandent que la mise en œuvre volontariste des outils de diagnostic tels que présentés à la Section 6.3 aidera à faire en sorte qu'un processus de mise en œuvre soit conçu pour faire en sorte qu'il est aussi efficace que possible dans les circonstances données.
- La justification fournie pour la mise en place d'initiatives TFCA continue de se concentrer sur la valeur intrinsèque de la biodiversité et à certains moments, le patrimoine culturel, avec peu de référence à leur importance socio-économique. Cela déstabilise les promoteurs et les professionnels et ils sont amenés à s'appuyer sur les arguments du tourisme traditionnel pour justifier la possibilité de tous les avantages. Ces lignes directrices fournissent une perspective plus large quant à la façon dont les TFCA peuvent être mieux «représentées» pour donner plus de sens sur l'échelle socio-économique.
- L'étendue à laquelle les initiatives des TFCA génèrent des avantages directs et indirects pour les communautés touchées et au-delà doivent être mieux identifiés, quantifiés et suivies. Cet aspect établit des liens avec l précèdent, mais même dans les circonstances actuelles en mettant l'accent sur le tourisme comme générateur d'avantages, souvent ces derniers ne sont pas clairement quantifiées. En plus de ceci, il y a une nécessité de faire en sorte que le flux des prestations aux bénéficiaires est également clairement suivi pour s'assurer qu'ils sont distribués de façon équitable et ont des répercussions socioéconomiques positives. Cet aspect s'inscrit dans le cadre de la discussion sur le suivi et l'évaluation dans la Section 7,7.
- Presque toutes les initiatives existantes de la TFCA, peu importe leur état d'avancement dans le processus d'établissement et/ ou si elles développées, comprennent un pourcentage de leurs exigences budgétaires comme provenant de contributions de donateurs. Cela semble plus pertinent pour le modèle TFCA par opposition à la PTF, mais toutefois, le financement provenant de bailleurs des fonds est encore présent. La Section 7,6 décrit la planification de la durabilité

financière comme un aspect crucial de l'établissement et du développement des TFCA, mais il doit aussi être un élément important de l'évaluation de la faisabilité.

## **5.2 Recommandations aux promoteurs et professionnels des TFCA**

Il est nécessaire à ce stade dans ces lignes directrices de souligner le défi de cette tâche d'élaborer des lignes directrices dans le contexte où beaucoup d'efforts ont déjà été consacrés à la création et au développement des TFCA au sein de la région de la SADC. Ces lignes directrices ont été compilées dans le cadre des meilleurs pratiques à l'échelle mondiale en faisant référence aux exemples de la SADC, dans la mesure du possible. Une autre solution aurait été d'entreprendre un examen critique des processus des TFCA de la SADC et de présenter des lignes directrices en guise de «leçons apprises». Comme ce n'était pas la méthode retenue pour la compilation de ces lignes directrices, cette méthode laisse une tension quant à leur pertinence dans le contexte du travail déjà accompli. La recommandation principale donc aux professionnels et promoteurs des TFCA de la SADC est de reconnaître que, lorsque leurs initiatives particulières sont superposées à ces lignes directrices, il y aura des zones de compatibilité et de zones de conflit. Les zones de compatibilité mettront en évidence ce qui fonctionne et doit être renforcée, tandis que les zones de conflit mettront en lumière les domaines où des améliorations peuvent être apportées dans leur approche à la TFCA. Souvent ce dernier exigera l'application rétrospective, tandis que l'application volontariste sera possible lorsque de nouvelles initiatives TFCA sont identifiées.

## **DEUXIEME PARTIE:**

### **PROCESSUS D'INITIATION**

#### **6 L'Initiation des Aires de Conservation Transfrontalière**

Au cours de précédentes discussions une distinction a été faite entre les promoteurs des TFCA et les professionnels. Cette Section s'adresse aux promoteurs, c'est-à-dire les parties qui reconnaissent la nécessité d'une collaboration transfrontalière sous une forme ou une autre en vue d'atteindre les objectifs de conservation, et qui ont besoin de développer et de tester davantage l'idée. Cette Section doit être lue conjointement avec l'article 4 qui fournit la substance théorique et la raison d'être pour la poursuite de la possibilité d'une initiative TFCA. Elle est structurée spécifiquement pour présenter trois étapes consécutives qui peuvent être entreprises dans le processus de lancer une TFCA. Toutefois, il est également reconnu que l'application stricte de ces mesures peut ne pas convenir à toutes les situations et que des circonstances particulières peuvent dicter, au besoin, des variations à ce qui est recommandé ici. Bien que ces étapes soient basées sur les principes qui sont une base essentielle pour un principe directeur, une considération primordiale est que les circonstances uniques nécessiteront des adaptations de ces recommandations.

Ici encore une fois les travaux du groupe de spécialistes de Conservation transfrontière de la WCPA IUCN dans la révision des Lignes directrices pour les meilleurs pratiques de Sandwith et coll. (2001) ont servi de point de référence pour cette Section. Plus précisément, ce travail s'est appuyé sur celui de l'Erg et al (2012) et leur publication de l'UICN «Initier la Conservation transfrontière de manière efficace/ Initiating Effective Transboundary Conservation». Les principes et les processus présentés dans cette publication servent de base pour cette Section, mais dans la mesure du possible, les exemples qui s'appliquent aux TFCA de la SADC sont inclus.

La nécessité d'un processus d'initiation comme souligné dans le présent article est mis en évidence par le fait que la majorité des processus des TFCA de la SADC sont largement soutenus par les donateurs et que, lorsque ce soutien arrivera à son terme, les initiatives vont s'essouffler. Beaucoup de dégâts peuvent être causés à la crédibilité d'une initiative TFCA lorsque cela se produit car les attentes de nombreux intervenants peuvent être déçues et les gains qui ont été accomplis dans la réalisation des objectifs de conservation et de développement peuvent être perdus. En évoluant attentivement et objectivement l'environnement propice et en entreprenant des études de faisabilité, on peut éviter ces pièges.

Dans une large mesure une grande partie de ce qui est recommandé dans la présente partie n'a pas été appliquée dans le cadre de la SADC à ce jour. Comme cela a été déjà évoquée dans l'article 1.1, beaucoup de TFCA de la SADC ont été initiées sur la base de l'étude régionale générale de Hall-Martin et Modise (2002). Cette étude a aussi démontré qu'il y avait quelques initiatives TFCA qui étaient à de stades diverses de développement, avec seulement quelques unes qui étaient soumises à une certaine forme d'étude de faisabilité, tels que le grand PTF de Limpopo. Il était donc difficile d'identifier les études de cas des TFCA de la SADC qui tiennent compte de l'application des recommandations formulées dans la présente partie. La pertinence de la présente partie, donc dans le cadre de la SADC doit être soit l'application rétroactive de ces lignes directrices aux initiatives existantes en vue d'améliorer leur mise en place et les processus de développement ou l'application proactive à de nouvelles initiatives.

## 6.1 Parties prenantes et Acteurs pertinents dans le Contexte de la SADC

Le raisonnement de cette section est basé sur la nécessité de reconnaître les différentes parties et les rôles qu'ils peuvent jouer, en acceptant qu'une TFCA peut être initiée à n'importe quel niveau de n'importe quel acteur. Cette Section fournit également un précurseur au reste de la discussion dans cette partie, car elle présente brièvement le principal regroupement des parties qui sont importantes pour l'évaluation de l'environnement propice d'une TFCA et la faisabilité. Même si cette discussion n'est pas exhaustive, elle fournit une liste de contrôle à partir de laquelle les promoteurs peuvent commencer. Elle est également à un niveau relativement générique et peut avoir des différences de détails à une échelle plus fine. Dans un souci de brièveté et de l'espace, cette discussion a été représentée dans le tableau 3 ci-dessous. Notez également que cette discussion préliminaire précède une discussion plus détaillée dans la partie 3 et plus particulièrement la Section 7.1

**Tableau 3: Les grands groupes de parties prenantes et acteurs pertinents à l'évaluation de l'environnement favorable et la faisabilité des FTCA de la SADC**

PARTI	ROLE
SADC	Hall-Martin et Modise (2002) déclare que la SADC est clairement l'institution appropriée pour superviser la mise en place et le développement des initiatives TFCA dans la région et plus précisément la direction pour alimentation, Agriculture et les ressources naturelles. Ron (2007) confirme que le Secrétariat de la SADC est bien placé pour faciliter, coordonner, soutenir et guider ces processus et encourager les conditions favorables, pour l'établissement et la mise en œuvre des TFCA dans la région.
Agences nationales de conservation	On suppose que ce sont les agences nationales de conservation, sous leurs diverses formes, qui permettront d'identifier la nécessité d'une initiative TFCA, mais lorsque ce n'est pas le cas, ils auront le mandat légal de le faire. Lorsque le potentiel pour une TFCA est identifié par une autre partie, il est donc recommandé qu'ils aient des liens avec les agences nationales de conservation afin de positionner l'initiative avec l'organisme gouvernemental approprié.
Autres agences gouvernementales nationales concernées	La Section 7.1.2 et le Tableau 4 donnent plus de détails sur ce groupe, mais qu'il suffise de dire qu'une initiative TFCA déclenchera la nécessité pour les multiples agences gouvernementales de s'impliquer et de jouer un rôle. La volonté et la capacité de ces institutions à s'engager de manière constructive influenceront sur la faisabilité d'une potentielle TFCA
Collectivités touchées	Hall-Martin et Modise (2002) soumettent que sur les enseignements de base d'un certain nombre de programmes de la GCRN dans certains États membres de la SADC, les communautés touchées doivent être des partenaires égaux et pas seulement bénéficiaires passifs.
Propriétaires de terres privées	Hall-Martin et Modise (2002) identifient aussi le rôle important que les propriétaires fonciers privés jouent et peuvent jouer en rendant les TFCA viables
ONG et agences donatrices	Il est clair d'après le statu Quo (voir la Section 5) que le secteur des ONG a et continue de jouer un rôle significatif dans la TFCA de la SADC, particulièrement du point de vue de l'exploitant et en fournissant des ressources financières, mais aussi en augmentant la capacité humaine sous forme de formation, la sécurité et la planification. Hall-Martin et Modise (2002) aborde le rôle important de ce groupe et recommande que les organismes publics compétents s'assurent qu'ils tiennent le premier rôle et facilitent la coopération entre ces acteurs.

### **6.1.1 Lignes Directrices sommaires**

- Les Promoteurs des TFCA doivent utiliser les grandes catégories ci-dessus pour identifier les acteurs concernés et les parties prenantes comme point de départ qui peut être construit dans les étapes suivantes.

## **6.2 Evaluer le contexte porteur**

L'objectif de cette étape dans le processus d'initiation est de fournir des promoteurs des TFCA avec les outils et la compréhension de ce qui est nécessaire pour vérifier la mesure dans laquelle la dynamique inhérente au sein du domaine d'intérêt et liées à cette dernière est favorable à l'idée d'une initiative TFCA. Une autre manière de formuler ce processus pourrait être de le considérer comme une évaluation de faisabilité ou un exercice de détermination de la portée.

### **6.2.1 Aspects pertinents à une pré-évaluation de faisabilité**

Selon McKinney et ses collaborateurs (2012) il y a dix éléments distincts qui sont présents dans toutes les initiatives réussies des TFCA. En lecture et en tenant compte de ces éléments, les promoteurs devront évaluer la mesure dans laquelle ils existent et donc évaluer la mesure dans laquelle la zone en question est située dans un environnement favorable, c'est-à-dire géographiquement et institutionnellement. Les cinq premiers de ces éléments sont tout à fait appropriés à la phase d'étude préliminaire de faisabilité d'une initiative, alors que les cinq autres sont des aspects qui sont plus pertinentes pour la phase de mise en place et nous le verrons plus en détail dans la partie 3.

#### **Élément #1: Le catalyseur**

Ce qui est suffisamment important pour tirer les gens de de leurs zones de confort, des solitudes institutionnels et/ou de la sécurité de la souveraineté ? Il devient incontournable de collaborer au-delà des frontières internationales lorsque les gens reconnaissent qu'ils sont plus susceptibles d'atteindre leurs intérêts en travaillant ensemble qu'en agissant de façon indépendante, en réponse à ce qui est une crise, menace ou opportunité commun.

#### **Element #2: Leadership**

Le type de leadership qui est nécessaire pour initier, mener et de soutenir une initiative TFCA pourrait être décrit comme un diplomate apolitique. Celui qui est capable de:

- inviter les gens à s'approprier une vision commune et des valeurs;
- travailler dur afin de réduire des différences;
- nourrir des réseaux de relations;
- partager le pouvoir, mobiliser les gens, synthétiser les idées et assembler des ressources;
- fournir l'intégrité et la crédibilité et être défenseur de l'intégrité des partenariats régionaux;
- faire preuve d'une grande tolérance pour la complexité, l'incertitude et le changement, et insister sur le dialogue et la relation de construction en respectant une diversité d'idées et de points de vue ; et
- inspirer la confiance, favoriser la communication, la compréhension et l'accord.

#### **Élément #3: Représentation**

Selon ce qui doit être atteint grâce à l'initiative TFCA, il est essentiel de s'assurer que toutes les parties prenantes associées aux résultats escomptés sont en mesure d'être représentés dans le processus. Il est important d'évaluer le niveau d'intérêt dans la question en litige et de déterminer si les gens sont prêts à commencer à travailler ensemble.

#### **Élément #4: Adaptation à la Région**

Selon les termes de l'arrêt McKinney et al (2012), la façon dont les gens définissent une région naturellement découle de leurs intérêts et leurs préoccupations. Les régions sont plus souvent définies de deux manières: soit enracinées dans un sentiment d'appartenance, ou basées sur le «territoire» du problème. Les limites écologiques naturels — tels que les bassins hydrologiques, les écosystèmes et les habitats de la faune — peuvent aider à informer la définition appropriée d'une région, mais en fin de compte la région doit motiver le peuple tant sur le plan affectif et mental et faire appel à leurs intérêts communs. Reconnaître les limites physiques précises d'une région est souvent moins importante que de clarifier la zone centrale d'intérêt. Les limites peuvent être douces et souples, adaptables à l'évolution des besoins et des intérêts. En somme, la région doit être assez grande pour capturer le problème et assez petit pour gagner graduellement en popularité chez les personnes dont les intérêts sont en jeu.

#### **Élément #5: Gouvernance**

Cela témoigne du degré de l'autorité décideur, ainsi que des mécanismes de financement et de règlement des différends qui existent au sein de la zone d'intérêt et associé à cette dernière ainsi que le potentiel d'assembler ces ressources et de les organiser d'une manière qui fait en sorte que la collaboration soit respectée. Dans une perspective à long terme, on parle aussi de la mesure à laquelle le présent processus et le mécanisme de gouvernance collaborative sera en mesure de mesurer, d'évaluer et de se rendre compte de progrès et de performance.

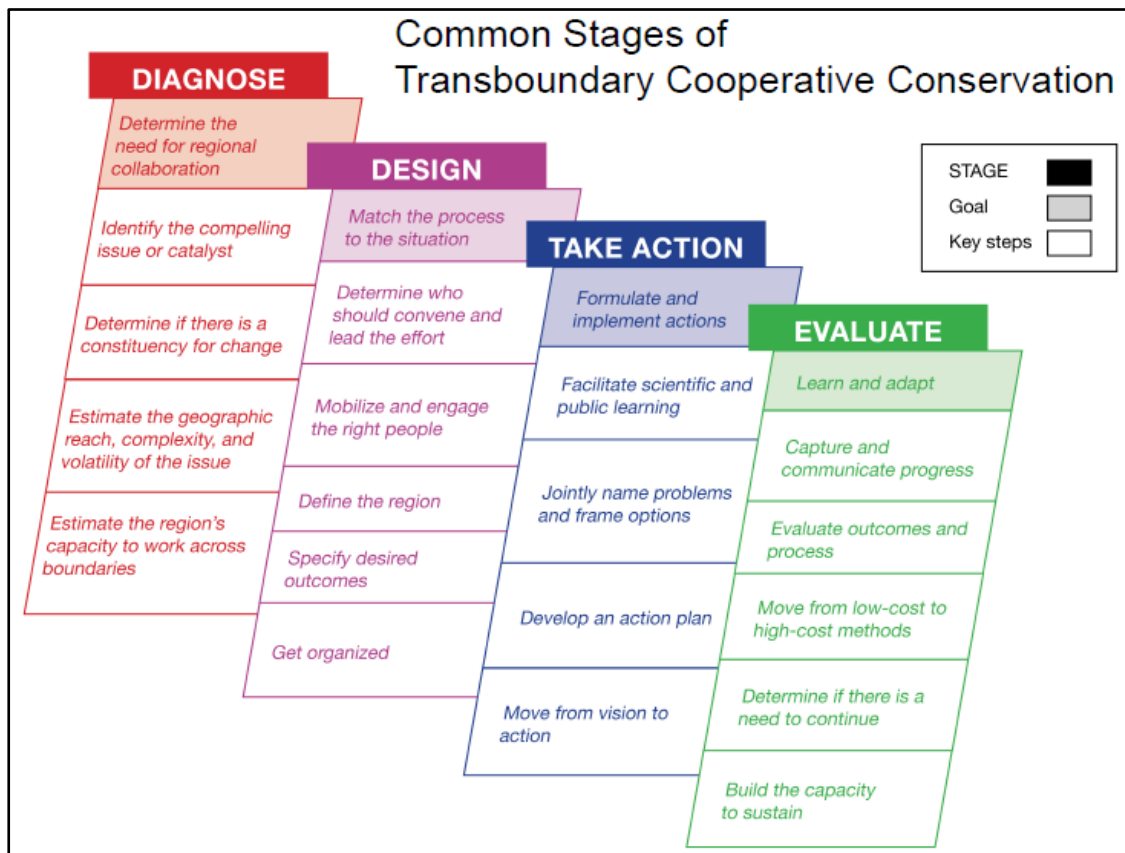
Les cinq autres éléments sont:

- Partage des connaissances et des expériences (voir la Section 4,8);
- Stratégie : la formulation d'une vision, des buts et des aspirations (voir la Section 7.4);
- Mise en œuvre : un plan pour passer de la vision à l'action (voir Section 7,5);
- Résultats : ententes, politiques, programmes et réalisations sur le terrain ; et
- Adaptation : processus de suivi, d'évaluation et d'adaptation au besoin (voir la Section 7,7).

Pour enraciner davantage cette façon de penser et la pertinence de ces éléments au sein d'une initiative réussie de TFCA, McKinney et coll. (2012) fournissent un cadre de diagnostic qui est également présenté dans le contexte de la nécessité d'une évaluation de faisabilité. Il est probable que l'idée de créer un TFCA semble parfaitement logique aux promoteurs, cependant, un processus objectif qui évalue la mesure dans laquelle le milieu récepteur est et va être propice, est une étape stratégique importante. Non seulement ce processus va-t-il aider à déterminer la faisabilité du lancement d'un processus TFCA, mais aussi le processus identifiera des opportunités et des menaces pour le processus qui doit être adressée de manière pro-active pour s'assurer qu'ils sont et gérées respectivement. Comme tel, ce processus assurera l'efficacité optimale de mise en œuvre.

Ce cadre de diagnostic contribue également à illustrer les étapes successives ou les phases des aspects d'initiation tels que discutés dans cette partie, à celles qui se rapportent à la mise en place et le développement telles que discutées dans la partie 3. La première étape de leur cadre de diagnostic

(voir Figure 4 **Erreur ! Source référence introuvable.**) parle des cinq éléments qui ont été répertoriés ci-dessus.



**Figure 4: Le cadre de diagnostic de McKinney et al (2012) illustrant les étapes, avec leurs objectifs et des étapes clés qui caractérisent les initiatives fructueuses de la TFC (© Université de ressources naturelles & Politique de l'Environnement, Université de Montana).**

### 6.2.1.1 Le Cadre Juridique et Politique

Outre les éléments susmentionnés, s'ajoute celui de la nécessité d'évaluer le cadre juridique et politique pour la mise en œuvre. Comme indiqué dans la discussion sur cet aspect dans l'article 3, les TFCA sont des entités aux multiples facettes, consistant en une multitude de questions à examiner dans un cadre multinational de gestion collaborative. Une critique a été donnée sur le cadre politique et juridique à l'article 3 dans le sens où elle manque de contenu et de détails pertinents à la TFCA. Encore une fois, il faut se rappeler que le droit et la politique de l'UA et la SADC existent et continue d'exister dans un climat politique postcolonial spécifique. Cela crée une situation où un consensus commun est extrêmement difficile à atteindre et le résultat est une situation où légiférer à l'échelle supranationale devient un défi (Lubbe et Barnard, 2012).

Les professionnels des TFCA sont confrontés au défi d'un cadre juridique fragmenté et décousu. Le cadre juridique et politique n'indique pas clairement quelles questions doivent être couvertes dans les cadres de gouvernance collaborative, ce qui crée un manque de sécurité juridique, et cela à son tour conduit à des situations possibles où les approches TFCA ne sont pas harmonisées. À toutes fins utiles, les spécialistes doivent se fonder sur les législations nationales pour élaborer des cadres de gouvernance et cela défie leur but: traverser les frontières et la gouvernance globale. En substance, les frontières qui ont été abandonnés peuvent être re-érigés puisque la législation nationale est limitée aux



frontières souveraines et, par voie de conséquence, les plans de gestion établis en conformité. Ce défi met l'accent sur la nécessité d'une approche holistique supranationale, telle que le protocole de la SADC sur la biodiversité comme cela est demandé par le RBS. La question sera alors: que doit contenir tel protocole, mais reconnaissant également la nécessité pour le développement et la révision du protocole de travailler vers une plus grande synergie et moins de fragmentation. Ironiquement, la réponse n'est pas un ensemble détaillé de règles et de règlements stipulant tous les aspects de la conservation de la biodiversité, mais plutôt une approche fondée sur des principes devrait plutôt être suivie; avec principes qui donnent effet aux principaux objectifs de la TFCA – la conservation de la biodiversité et le développement durable.

Pourquoi des principes? Il est important de noter que le caractère de la législature supranationale plus souvent se traduit par une législation souple puisque le comme consensus commun est difficile à atteindre. Cela est particulièrement vrai dans la SADC où le développement est une priorité, et une approche juridique sévère ne seront pas la bienvenue avec un moyen de défense fondé sur la souveraineté permanente (Lubbe et Barnard, 2012 et Lubbe, 2012). Pour cette raison, les principes peuvent être reçues mieux dans le contexte Africain (et plus précisément dans la SADC) puisqu'elle est *perçue* comme étant moins attentatoires à la souveraineté comme ils peuvent être considérés comme une forme de législation souple. Cependant, Ce qui est certain c'est que les instruments juridiques non contraignants peuvent au fil du temps se développer dans les règles de droit impératives (Shelton, 2000; Abbott et Snidal, 2000 ; et Verschuuren, 2003). La législation souple sert d'un mécanisme important de nivellement et d'harmonisation contre lequel des systèmes de règles de droit impératives peuvent être analysés et testés. Les Principes, sous le couvert de la législation souple, offrent l'avantage d'être plus souple, ouverte et adaptable tout en fournissant une orientation de fond pour les professionnels des TFCA. Alors la question se tourne vers ce que les principes devraient entraîner afin de fournir un cadre normatif pour les professionnels des TFCA. La solution serait de ne pas réinventer la roue, mais plutôt d'utiliser les principes qui ont déjà été appliquées dans le contexte africain et qui sont pertinentes pour les TFCA. Celles-ci figurent dans la déclaration de New Delhi sur les principes de droit International relatif au développement durable, 2002 (NPD), comme l'a confirmé la déclaration de Sofia de 2012 et les principes de Conduite du PNUE sur l'Environnement pour l'Orient des États dans la Conservation et l'utilisation harmonieuse des Ressources Naturelles partagées par deux ou plusieurs États, 1978 (PNUE, Principes). Les principes directeurs pour un protocole de la biodiversité, à l'aide de ces documents doivent comprendre :

- L'obligation d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Les principes d'équité et de l'éradication de la pauvreté ;
- Le principe de responsabilités communes mais différenciées ;
- Le principe de l'approche préventive pour la santé humaine, les ressources naturelles et les écosystèmes ;
- Le principe de la participation du public et l'accès à l'information et de la justice (« ouverture ») ;
- Le principe de la bonne gouvernance ; et
- Les principes de l'intégration et l'interaction, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme et les objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

Il est à noter qu'il s'agit d'un vaste cadre juridique dans lequel les TFCA peuvent fonctionner. Ces principes devraient servir de point de repère normatif et les défis spécifiques doivent être relevés dans une interprétation contextuelle des principes/concernés. Ce faisant, ces principes devraient aborder le développement futur des TFCA et aligner la pratique commune actuelle.

En résumé le cadre de la politique juridique de l'UA et de la SADC ne traite pas adéquatement la réglementation des TFCA. Heureusement, les TFCA ne sont pas trop réglementées et le cadre juridique et politique est encore dans une phase de développement. Cela crée la possibilité pour les législateurs d'agir avec le luxe du recul et à la lumière des défis actuels qui devraient, en théorie, se traduire dans la loi et la politique générale. À cet égard il faut reconnaître l'appel simultané pour l'élaboration d'un protocole de la biodiversité et la révision du Protocole sur la Gestion de la Faune et L'Application de la Loi, et que ces processus doivent converger afin d'œuvrer plus vers une synergie, plutôt qu'une fragmentation accrue.

### **6.2.2 Méthode d'Évaluation de pré faisabilité**

Comme un préambule à leur discussion sur ce qui précède, McKinney et coll. (2012) font l'observation valable que dans certains cas, les promoteurs peuvent avoir accès à toutes les informations nécessaires pour procéder à une évaluation de faisabilité. Cependant, même si cela pourrait être le cas, il est souvent judicieux de vérifier leur compréhension des enjeux et des facteurs positifs contre un plus grand groupe de parties prenantes car cela contribue à assurer la légitimité, la crédibilité et la transparence de tous les travaux ultérieurs. Indépendamment de savoir si les promoteurs ont une compréhension complète de toutes les questions pertinentes pour une éventuelle initiative TFCA, ou dont ils ont besoin pour entreprendre des efforts pour générer cette compréhension, McKinney et coll. (2012) proposent un processus d'évaluation approfondie avec les intervenants qui produira un résultat robuste qui contribuera grandement à la capacité de promoteurs pour évaluer les éléments susmentionnés, et/ou entreprendre le processus d'évaluation de faisabilité sus-évoqué. Ce processus sera également très utile dans l'initiation du cadre de la gestion prévisionnelle à la Section 7.4.

Il est intéressant de noter à ce stade qu'il y a une différence stratégique entre l'implication des parties prenantes qui aura lieu à l'étape de l'évaluation qui est promue ici, et ce qui prend place dans le processus découlant du cadre de planification de la gestion. Dans le processus qui est défendue ici, dans le cadre de la faisabilité, les intervenants sont engagés individuellement ou au sein de leurs groupes respectifs. Toutefois, lorsqu'il s'agit du cadre de planification de la gestion, les intervenants sont réunis pour un engagement collectif, donc le point qui a été exprimé dans le paragraphe ci-dessus sur l'utilité de cette évaluation des intervenants dans le processus global.

Selon McKinney et ses collaborateurs (2012) il y a un certain nombre d'avantages qui émanent de ce processus, à savoir qu'il permet aussi bien aux promoteurs et aux parties prenantes de commencer à élaborer une compréhension commune des questions de fond; pour commencer à comprendre la diversité des points de vue et intérêts; et s'il y a des solutions de rechange pour régler les problèmes, soulignant la nécessité d'une initiative TFCA. Il aide les gens à comprendre l'histoire et la dynamique d'une situation ou une question précise et clarifie les incitations des différents partis de s'engager dans la collaboration TFCA. Il peut aider à comprendre les coûts d'opportunité du maintien du statu quo de l'indépendance au lieu d'interdépendance.

Bien qu'il soit possible pour les promoteurs des TFCA d'entreprendre une évaluation des intervenants, il est recommandé par McKinney et al (2012) qu'il est préférable que cela soit facilité par des tierces parties qui ne s'intéressent pas directement à une TFCA particulière qui est en train d'être évaluée (animateur ou conseiller), qui peut rendre compte et informer les promoteurs basés sur les résultats de l'évaluation. Un exposé très détaillé du processus d'évaluation des intervenants recommandée est présenté dans la Figure 5 et pour le dire brièvement, le processus comprendrait ce qui suit:

- Les promoteurs identifient et nomment un évaluateur impartial crédible qui a une compréhension des questions en jeu et le contexte institutionnel de ces derniers, ainsi que des antécédents qui prouvent qu'il est un enquêteur impartial et éclairé.
- Les promoteurs et évaluateur identifient les parties prenantes à engager et s'assurer aussi de leur pleine compréhension possible des questions à portée de main et élaborer un protocole d'entrevue et un questionnaire. Ici, l'expérience de l'évaluateur est critique car la manière dans laquelle les questions sont formulées et posées joue un rôle important dans la capacité de la personne interrogée à réagir de façon appropriée.
- L'Évaluateur analyse les réponses aux entrevues et prépare un rapport qui dresse un aperçu quant à la pertinence de l'initiative TFCA potentielle, ainsi que des indications quant à la façon de faire évoluer l'initiative si elle s'avère une intervention appropriée et acceptable.

### 6.2.3 Résumé des Lignes Directrices

- Une étude de faisabilité préalable est nécessaire pour vérifier la mesure dans laquelle le milieu récepteur peut être réceptif à initiative TFCA et capable de la conduire vers l'avant.
- Les dix éléments pertinents à une étude préliminaire de faisabilité TFCA doivent servir de liste de vérification pour les promoteurs pour guider ce processus et s'assurer qu'il est aussi objective que possible.
- On exige une évaluation du cadre juridique et politique au sein duquel la TFCA potentielle devrait s'adapter, avec une référence particulière à l'endroit où il peut y avoir conflit de lois et de politiques entre les pays participants et où l'harmonisation des lois est nécessaires, ainsi que la domestication de la TFCA dans des cadres juridiques et politiques nationaux.
- . Une analyse approfondie est nécessaire pour s'inspirer des activités recommandées dans la Section 6.1 et de fournir une plate-forme crédible pour entreprendre plus d'efforts vers l'évaluation de faisabilité de la TFCA

### 6.3 Evaluation de la Faisabilité des TFCA

Par le biais de la mise en œuvre des approches recommandées dans la Section précédente, les promoteurs auraient été en mesure d'acquérir une meilleure compréhension de la dynamique qui prévaut au sein de la zone et associé à la zone en question et l'aptitude potentielle d'une approche TFCA. Dans cette Section de l'application d'un outil de diagnostic mis au point par Vasilijević (2012b) est proposé, et les enseignements tirés de l'étude préliminaire de faisabilité sont cruciales pour l'application de cet outil. Bien qu'il existe d'autres approches qui peuvent être prises pour évaluer la faisabilité d'une éventuelle intervention TFCA, cet outil de diagnostic a été développé spécifiquement avec des évaluations de faisabilité TFCA à l'esprit. Cette Section fournit une brève description de l'outil et les promoteurs sont encouragés à le télécharger à partir d'internet via le lien suivant: <http://www.tbpa.net/page.php?ndx=22>, bien qu'une copie papier soit fournie à l'annexe E.

L'outil de diagnostic a été élaboré par le groupe des spécialistes de la Conservation transfrontière de l'UICN CMAP pour la publication de l'IUCN WCPA «initier une conservation transfrontière efficace: une recommandation du praticien basée sur l'expérience de l'Arc dinarique» (Erg et al. 2012) et aide à répondre aux questions telles que:

- Est-il nécessaire d'avoir une approche TFCA dans votre région ?

- Les principales parties prenantes sont-ils prêts à appuyer et à s'engager dans une initiative TFCA?
- Quelles capacités sont nécessaires pour mettre en œuvre l'initiative TFCA?
- Y a-t-il des risques qui pourraient retenir le processus ?

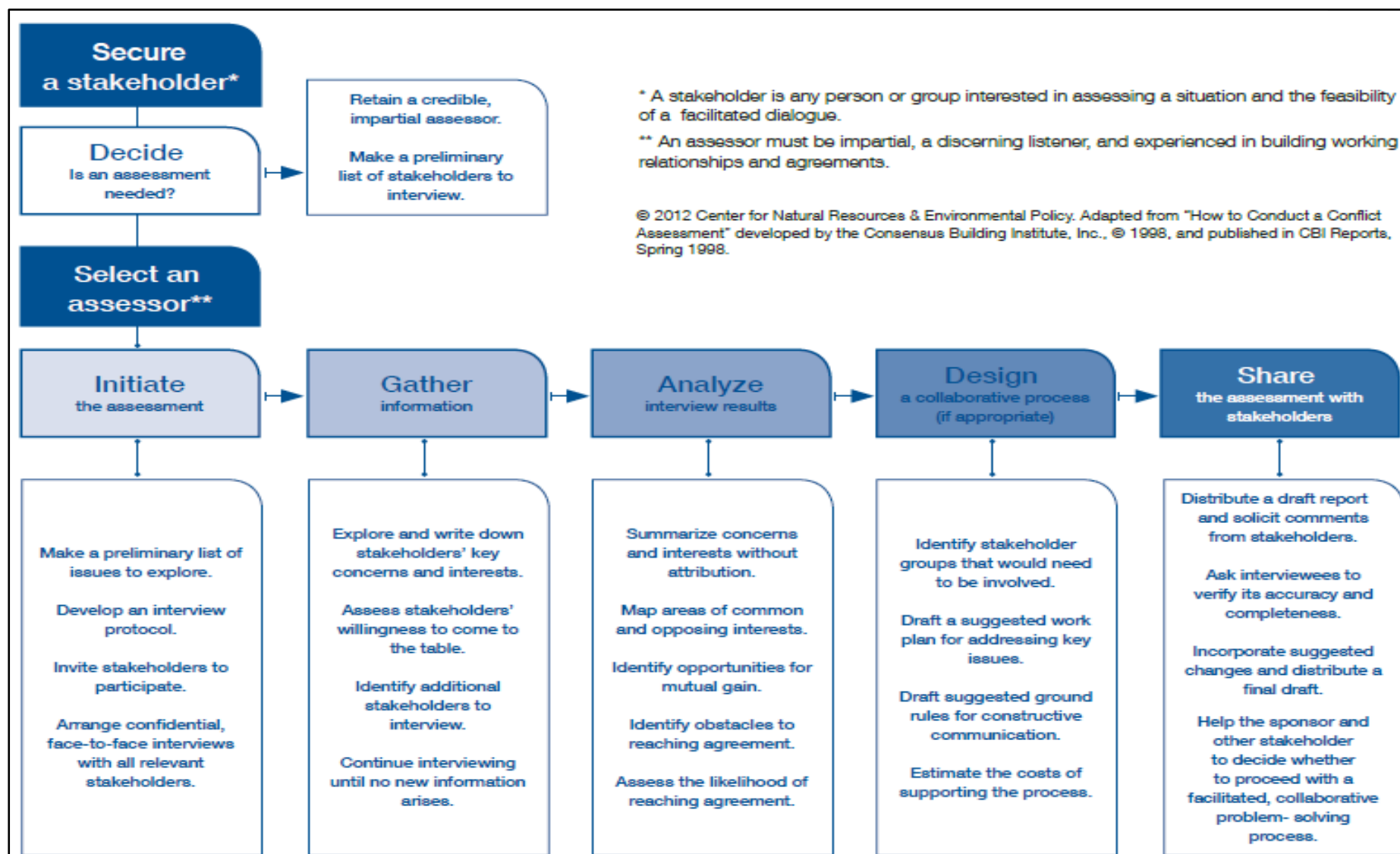


Figure 5: Les étapes détaillées et des activités du processus d'évaluation des intervenants recommandées par McKinney et al (2012)

- Quels éléments pourraient potentiellement aider pour faciliter le processus?
- Quelles sont les possibilités qui peuvent être générées par une éventuelle initiative TFCA?

Les éléments essentiels de l'outil, qui sont dans un format de feuille de calcul Excel; sont la page de titre, une page qui fournit une introduction et des instructions détaillées, un questionnaire de 91 questions, un modèle de rapport ou d'une annexe qui donne une indication des avantages potentiels qui peuvent provenir de l'initiative TFCA envisagée. Même s'il est possible de remplir le questionnaire en format papier, il est recommandé que la version électronique soit utilisée car elle est conçue pour générer le rapport au fur et à mesure que le questionnaire est complété.

McKinney et al (2012) provide relevant commentary on the diagnostic tool as follows (the original terminology of this extract has been maintained hence the reference to TBC and not TFCA):

[Ceci] un cadre qualitatif mieux utilisé par des tierces parties, qui ne sont pas directement intéressés par la TBC particulière qui est évaluée (animateur ou consultant), qui peuvent rendre et aviser les initiateurs de la TBC basé sur les questions étudiées. Le questionnaire présenté dans cette publication est conçu pour offrir des conclusions fondées sur la méthodologie quantitative, et nous le considérons comme un des atouts majeurs. Nous sommes conscients du risque et de la critique potentielle en proposant une telle approche dans la mesure où la TBC est trop complexe et dépend de nombreux facteurs de telle façon que les déclarations résultant de l'évaluation quantitative peuvent être trop «simples». Cela dit, 91 questions étaient conçues de manière à tenter d'évaluer dans la meilleure du possible les questions qui reflètent la faisabilité d'une TBC. Le nombre de questions peut sembler écrasant à quelqu'un, mais le questionnaire est probablement incomplet. Beaucoup d'autres questions auraient pu être ajoutées qui apporteraient sans aucun doute une valeur ajoutée à l'évaluation, mais en tenant compte de l'objectif de l'outil, le questionnaire a été conçu de manière à offrir des réponses simples et les meilleurs conseils possibles pour ceux qui l'utilisent.

Considérant que l'objectif de cet outil est de guider sur la faisabilité de la TBC, les questions évaluent principalement les raisons impérieuses, c'est-à-dire la nécessité de confirmer et la préparation des parties à entreprendre l'effort. Le questionnaire clarifie également les opportunités qui pourraient être générées en se livrant à la TBC, y compris les opportunités susceptibles d'accélérer le processus, ainsi que les risques qui pourraient entraver le processus. Les opportunités et les risques sont évalués séparément dans chaque partie du questionnaire: c'est-à-dire pour la raison impérieuse pour la conservation transfrontière, les intervenants, la portée géographique, la stabilité régionale et la complexité et la capacité.

La majorité des questions sont évaluée par pointage, et donc le questionnaire peut facilement être utilisé par les intervenants et les initiateurs, en leur fournissant une occasion d'auto-évaluation. Par exemple, si le chef de l'aire protégée ou le ministère responsable ou toutes autres parties intéressées souhaite examiner le potentiel pour la TBC, à l'aide de ce questionnaire ils peuvent le faire eux-mêmes. Le processus est relativement rapide, et on n'a pas à être nécessairement un expert de la TB pour tirer des conclusions sur la faisabilité de la TBC et interpréter les résultats. Certains développeurs de la TBC cependant souhaitent embaucher un consultant ou quelqu'un de neutre pour les conseiller sur la faisabilité de la TBC. Pour cette possibilité

particulière, le questionnaire contient également plusieurs questions « informatives » qui ne sont pas notées. Leur but est de combler les lacunes de connaissances possibles du consultant, associés à la région.

Un aspect essentiel qui n'a pas été abordé dans l'outil de diagnostic, bien qu'il existe des questions qui ont trait aux ressources financières, est la mesure dans laquelle la zone cible est et peut contribuer à la résilience socio-économique du paysage plus vaste dans lequel il se trouve. Les Sections 4.3 et 7,6 fournissent une référence spécifique à ce concept, et ici, il est recommandé que, à ce stade du processus, il convient d'effectuer une telle évaluation. Notez en particulier que la discussion dans la Section 4 se rapporte à la suite des avantages potentiels pouvant résulter d'initiatives TFCA et la mesure dans laquelle ces avantages peuvent être réalisés dans la zone en question doit résulter d'une évaluation de la faisabilité.

Il est possible que l'outil de diagnostic soit mis à jour afin d'inclure cet aspect puisqu'il est reconnu comme un travail en cours, mais jusqu'à ce que cela se fasse, les promoteurs sont encouragés à appliquer les catégories et exemples tirés de l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire telles que discuté dans: la Section 4.3 et l'annexe C, lorsqu'on examine la pertinence socio-économique plus large de leur initiative TFCA. En plus de cela, il y a un certain nombre d'outils disponibles tels que le logiciel de cartographie InVEST (Tallis et Polasky, 2009) et autres outils d'aide à la décision (TEEB, 2009; Goldman et Tallis, 2009; Tallis *et al.* 2010; Vogl et Tallis, 2014). On a également fait référence à la récente publication par Kettunen et ten Brink (2013), «Avantages sociaux et économique de protégés zones: un Guide pour l'Evaluation», qui a spécifiquement été compilé afin d'aider à une telle évaluation.

### **6.3.1 Résumé des Lignes Directrices**

- En fonction des résultats de l'évaluation de faisabilité, ou l'évaluation de l'environnement favorable, un processus d'évaluation de faisabilité doit être conçu et entrepris.
- Il y a des exemples d'études de faisabilité menées pour certaines TFCA de la SADC, par exemple du grand Limpopo PTF, mais l'outil de diagnostic discuté ci-dessus peut être appliqué soit directement pour une évaluation de faisabilité ou pour guider dans la formulation du mandat où un fournisseur de services externe doit être choisi pour exécuter le processus.
- La valeur totale d'une TFCA potentielle doit être évaluée sur la base du MEA (2005) catégories et exemples de biens et services écosystémiques. Des investissements supplémentaires devront faire appel aux services d'un écologiste de ressource qui est familier avec le concept et les outils pertinents, pour aider à ce processus.
- L'évaluation qui précède doit inclure une cartographie où les liens entre la production et la consommation de biens et services écosystémiques sont identifiés.

#### 6.4 Conception du processus de mise en œuvre

En supposant que les processus de pré-faisabilité et de faisabilité discutés ci-dessus indiquent que la poursuite d'une approche TFCA est la bonne chose à faire, il est alors recommandé que les résultats de ces processus et les connaissances acquises soient appliqués à prudente conception et planification pour la mise en œuvre. Il est à nouveau fait référence à McKinney et al (2012) et le processus illustré dans Figure 4 **erreur ! Source référence introuvable.** . Ils avertissent que les partisans enthousiastes sont souvent prêts à simplement plonger dans la mise en œuvre sans un examen attentif des aspects discutés dans les processus de faisabilité et de pré-faisabilité, et ils recommandent qu'il vaut bien prendre le temps [alors] de concevoir un processus réfléchi et efficace pour [collaboration dans la TFCA]. Un processus bien conçu est beaucoup plus susceptible d'attirer les gens dans l'effort, de les aider à rester concentré sur la région et les questions en jeu et par conséquent atteindre les résultats souhaités.

A partir de l'illustration fournie dans la Figure 4 on voit qu'il y a quatre étapes importantes qui sont recommandés dans le processus de concevoir la marche à suivre et à faire en sorte que le processus corresponde à la situation. Ces étapes sont indiquées et discutés brièvement ci-dessous :

##### **Étape 1 de la conception : déterminer qui devrait convoquer et diriger l'effort**

Cet aspect a déjà été abordé dans la Section 6.2.1 dans la discussion sur les exigences pour le leadership dans une initiative TFCA. Il est à nouveau réitéré que ces qualités de leadership doivent être prévalentes dans celui qui sera choisi pour diriger le processus. Toutefois, il est également reconnu qu'en raison de la nature à long terme, complexe et dynamique des processus TFCA, différents dirigeants peuvent se passer le bâton pour s'acquitter des rôles différents à des moments différents. Au début il peut y avoir plus d'emphase sur la nécessité d'avoir un leader avec des compétences entrepreneuriales, où la capacité de voir les problèmes ou les opportunités et/ou d'avoir une vision et la capacité de convaincre les autres sont essentielles. Également il y aura une nécessité d'avoir un ou plusieurs leaders qui peuvent aider à créer la crédibilité et la légitimité pour une initiative.

Une considération importante est la possibilité pour que le chef soit impliqué dans le processus à long terme. Il arrive souvent que le départ d'un champion d'un processus conduit à ralentir, ou même faire reculer. Comme tel, il peut s'avérer que le dirigeant doit être un représentant d'un organisme officiel qui a un enjeu clé dans la réussite du processus et n'a donc il y a de bonnes chances qu'il reste avec eux. Et à nouveau en tenant compte de la nature complexe et dynamique de ces processus, les compétences de la bonne gestion de projet sont essentielles.

##### **Étape 2 de la conception : mobiliser et engager les bonnes personnes**

Le fait est que dès qu'on commence à chercher à collaborer au-delà d'une ou plusieurs frontières internationales est immédiatement la simplicité prend des proportions de complexité, peu importe comment on peut vouloir l'éviter. Les organismes de conservation ne sont pas nécessairement mandatés pour travailler au-delà des frontières internationales et doivent donc engager les autres organes étatiques pour qu'ils puissent aider avec le processus, alors que d'autres peuvent ne pas avoir aucun rapport avec les mandats mais peuvent bénéficier la collaboration transfrontière. À cet égard et selon le degré de proactivité et ouverture d'esprit ces autres représentants de l'Agence pourraient améliorer l'environnement porteur, ou rendre les choses encore plus compliquées. Une



réponse naturelle à cela pourrait être plutôt de travailler avec ceux qui sont positives et utiles dans le processus, mais il est essentiel que tout est fait pour obtenir toutes les personnes concernées à bord. McKinney et al (2012) défend le fait que cela doit être inclusive et suggère qu'il existe trois catégories de personnes qui doivent être engagés pour qu'un processus soit légitime, crédible et efficace, à savoir :

- les personnes et groupes intéressés et directement concernés par le problème ;
- celles qui sont nécessaires à la mise en œuvre de toute recommandation éventuelle (c'est-à-dire ceux avec autorité) ; et
- celles qui risquent de menacer le processus ou le résultat si elles ne sont pas inclus.

Cela fonctionne à l'édification d'une «circonscription de changement » dans lequel les parties prenantes sont engagées activement dans le processus aussitôt que possible. De cette façon, il est probable que leur adhésion soit assuré d'avance comme les intervenants contribueront à la vision à long terme (voir la Section 7.4) et les actions à court terme nécessaires pour y arriver (voir la Section 7,5).

### **Étape de la conception 3: définir la région**

Cet aspect est discuté en détail dans la Section 7.3 et ces lignes directrices préconisent pour une cartographie complète et robuste être une partie cruciale de la mise en place et le développement d'une initiative TFCA. Cependant, il est reconnu que, afin que le processus de mise en place doit être bien conçu, il doit être au moins une indication provisoire de la zone géographique avec laquelle les promoteurs proposent collaboration. À cet égard, il est essentiel que tout est fait pour fournir aux intervenants l'assurance que la région délimitée à ce stade du processus est là pour servir le but d'initier le dialogue et qu'à mesure que le processus évolue, il en sera de la délimitation et la délimitation de l'aire.

On peut également faire valoir que cette étape doit précéder celle d'ou faire partie de l'identification des parties prenantes. Alors qu'une grande partie de ce dernier est propulsée par liens juridictionnelles à l'initiative, des liens géographiques sont également nécessaires pour aider à identifier les parties prenantes, en particulier ceux du premier groupe dans l'étape 2 ci-dessus de la conception. Par conséquent, il peut être nécessaire pour les étapes suivantes pour mettre en œuvre pour un nombre d'itérations.

Alors qu'il peut être tentant pour les promoteurs de produire des cartes sur papier glacé, dépeignant la TFCA proposé tel qu'ils envisagent d'elle à ce stade du processus, il peut être préférable de plutôt garder ceux-ci comme discret que possible et juste suffisant pour être utilisé dans la communication de la vision de l'initiative et les résultats potentiels. Les cartes produites par la Fondation des parcs paix jouent un rôle important dans ces lignes directrices, en particulier dans la Section 5. Toutefois, dans les premiers jours de cette organisation, leur utilisation des cartes papier glacé sur papier a servi à les éloigner de certains processus TFCA, même où des études de faisabilité avaient été entreprises. La leçon à tirer de cette expérience a été que les pays de partenaires potentiels

TFCA entrant dans un processus à ce stade peuvent être facilement intimidées et perçoivent un potentiel rachat des terres par un pays voisin. Cela est particulièrement vrai si le pays d'origine de l'initiative est fort sur le plan socio-économique et institutionnel.

#### **Étape 4 de la conception : spécifier les résultats souhaités**

Conformément aux principes d'être ouvert et transparent de forme tout d'abord, il est essentiel que les résultats escomptés sont clairement articulés. Il faut toutefois reconnaître que tandis que ceux-ci peuvent demeurer relativement inchangées, que le processus évolue et intervenants sont amenés à bord pour participer, les autres résultats potentiels pourraient émerger. C'est pourquoi les partisans doivent être disposés à lâcher leur perception originale de ce que le résultat pourrait être et permettre à la réalité des perspectives plus larges pour aider les résultats de mode qui sont peut-être plus pertinentes et réalisables. L'idée de spécifiant les résultats souhaités à ce stade du processus puis est d'aider à lancer l'idée et à entamer un dialogue.

#### **Étape 5 de la conception : s'organiser**

Tant de choses sur l'initiation, la création et le développement d'initiatives TFCA tourne autour organisé et maintenir des processus dans le cadre d'une organisation. Cette étape de la conception peut être considérée comme la première étape dans cette direction et suppose que jusqu'à ce point, une grande partie de ce qui est arrivé a presque été spontanée et maintenant que l'énergie spontanée doit être canalisée afin de veiller à ce qu'il peut aller de l'avant d'une manière significative. C'est à ce stade que les promoteurs doivent se rallier, de faire le point sur ce que les processus de préfaisabilité et de faisabilité ont révélé, et en supposant que ceux-ci fournissent le feu vert pour prendre l'initiative avant la phase de mise en place, ils ont maintenant besoin de planifier soigneusement comment mieux s'y pour prendre pour le lancement de l'initiative.

Comme pour la délimitation de la zone et l'articulation des résultats souhaités, les promoteurs doivent reconnaître que comme ils lancent l'initiative TFCA dans la phase de mise en place, elles ont sans doute à « remettre » à une structure plus représentative plus large. Il peut encore prendre un certain nombre d'années de travail préliminaire pour arriver à ce point, mais c'est un objectif vers lequel les promoteurs devraient tendre car il sera révélateur de l'étendue à laquelle ils ont réussi à obtenir de buy-in pour leur vision et qu'elle soit intégrée à une plus grande échelle. C'est le travail de prendre l'initiative dans la phase de création qui est destinée cette étape de la conception.

Certains des aspects associés à cette étape et qui doivent être pris bonne note de sont :

- Les promoteurs faudra peut-être obtenir un mandat de l'Agence pour laquelle ils travaillent afin de poursuivre l'initiative, car elle peut s'étendre au-delà des descriptions de poste existant.
- Il est probable que ce travail va au-delà de la portée des crédits existants et donc des ressources financières devra peut-être être fixé d'ailleurs.

- L'évaluation des intervenants dans le cadre de l'étude préliminaire de faisabilité auront révélé les intervenants qui sont favorables à l'initiative et qui peuvent avoir les ressources et les compétences qu'ils peuvent contribuer au processus. Il sera utile d'engager avec ces intervenants et de les aligner sur ce que l'on peut considérer un noyau organisateur.
- Si ce n'est déjà, appliquer l'étape 1 de la conception et sélectionnez un chef de file pour le processus.
- Formaliser ce groupe de base et développer un protocole opérationnel et stratégie de communication et répartir les rôles et les responsabilités concernant les mandats, les compétences et les ressources disponibles pour les différents membres du groupe restreint.

Encore une fois, il faut souligner ici que les processus et les étapes énoncées dans le présent et la partie suivante suggère un cheminement logique séquentiels du processus, la réalité sur le terrain pourrait bien dictent autrement. C'est pourquoi il est recommandé que dans l'application des présentes lignes directrices, praticiens et promoteurs TFCA doivent permettre pour la flexibilité, l'adaptabilité et un processus de croissance évolutionnaire dans leurs initiatives respectives. Essentiel à l'évolution des initiatives TFCA est l'application itérative de ces étapes. et parfois, le renversement des séquences, tout dicté par la situation sur le terrain. Il peut être aussi que lorsque les évaluations de préfaisabilité et de faisabilité sont approfondies, ils peuvent nier le fait que certaines des mesures énumérées et discutées dans la partie suivante.

#### **6.4.1 Résumé des Lignes Directrices**

- Avant de passer plus de temps et de ressources sur ce processus, il est essentiel que le promoteur réfléchisse objectivement sur les résultats de ces évaluations de préfaisabilité et de faisabilité et permette à ceux-ci de les guider davantage. Lorsque ces évaluations montrent clairement qu'il n'est pas possible d'avancer une TFCA potentielle, l'initiative doit être «rangé» jusqu'à ce que les circonstances deviennent plus favorables. Toutefois, si elles montrent que c'est faisable, alors les résultats de ces processus doivent être utilisés pour éclairer l'élaboration d'un processus de mise en œuvre.
- Utilisez les quatre étapes indiquées et évoquée plus haut pour guider la conception d'un processus de mise en œuvre.
- Reconnaître que tandis que les étapes décrites dans les deux parties : celle-ci et la partie suivante suivent un ordre logique avec les étapes suivantes s'appuyant sur les résultats des précédentes, des circonstances et des réalités sur le terrain peuvent dicter autrement. La flexibilité est essentielle à l'approche, tout en procédant comme liste de contrôle pour s'assurer que les aspects importants sont encore adressés, même si cela pourrait être à un stade ultérieur.

## **TROISIEME PARTIE:**

### **PROCÉDÉS DE CREATION ET DU DEVELOPPEMENT**

#### **7 La création et le développement des TFCA**

À ce stade dans le processus complexe, dynamique, évolutif et itératif d'identifier la nécessité d'une initiative TFCA, initiant le processus et puis passer à commencer par la création et le développement ; Il est admis que beaucoup de terrain aura déjà été aperçus couvertes, importants et compréhensions auraient été générées, ainsi qu'un niveau de sensibilisation des parties prenantes. Toutefois, comme nous le verrons de la discussion dans cette partie, il y a toujours une masse importante de travail à faire avant de promoteurs et praticiens pourront écartez-vous du processus et d'examiner l'initiative TFCA à établir. Après le paragraphe final de la Section précédente, la quantité de travail qui sera nécessaire dans cette partie du processus dépendra directement la quantité de progrès réalisés menant jusqu'à ce point.

Du point de vue de la mise en œuvre, on peut supposer que sur la base des progrès accomplis au cours de l'ouverture de la procédure, les promoteurs et les praticiens, qui sont en mesure d'obtenir suffisamment de ressources, de soutien et de mandats pour se lancer dans le processus de création et de développement. Si ce n'est pas le cas, alors sérieusement il faut déterminer la faisabilité d'avoir pris l'initiative vers l'avant et il peut bien être nécessaire de revoir quelques-uns de la pré-faisabilité, de faisabilité et de planification des aspects.

Dans cette partie, mise en place et le développement sont considérés comme synonymes et donc aucune distinction entre eux. Cependant, du point de vue strictement séquentiel on peut prétendre qu'il est nécessaire d'établir une distinction et qu'on ne peut se développer une initiative qui n'a pas été établie. Comme nous le verrons dans les discussions ci-dessous, ces étapes peuvent se chevaucher considérablement, et par conséquent dans l'intérêt de ne pas être pédant, qu'elles désignent comme la même chose.

Ce qui n'a pas été inclus dans cette partie sont toute référence à la gestion des initiatives TFCA, car ces aspects doivent être réservée à la discussion dans le contexte de chaque initiative. Il est également reconnu que c'est une tâche ambitieuse d'aborder la gestion des initiatives TFCA au niveau d'une ligne directrice régionale. Bien qu'il y a des problèmes de gestion qui peuvent être communs à certains TFCA qui relèvent d'un des neuf biomes listées par Hall-Martin et Modise (2002), le fait que cette diversité existe, à l'exclusion du milieu marin, illustre la futilité d'essayer de résoudre les problèmes de gestion au niveau régional des présentes lignes directrices. L'hypothèse est que des indications détaillées sur les questions de gestion sont disponible en une multitude de publications pertinentes.

Les sujets abordés dans cette partie ont été structurés pour suivre un cheminement relativement logique du processus, en supposant qu'il serait nécessaire d'obtenir de buy-in des intervenants avant de se lancer sur n'importe quel investissement supplémentaire de temps et d'efforts. Par la suite, il serait nécessaire

de mettre une structure de gouvernance en place avant d'entreprendre et de diriger les processus ultérieurs. Avec buy-in fixé et gouvernance en place, il serait possible de mieux définir la zone en question et pour ce faire d'une manière ouverte et transparente qui inclut toutes les parties concernées. Par la suite, il serait possible de commencer le processus d'élaboration d'un plan de gestion commun, à partir de la perspective plus large d'une vision commune et d'œuvrer en faveur des mesures de gestion plus raffinés qui serait entrepris en collaboration. À la suite de ce processus de planification serait la dérivation d'un cadre de suivi et d'évaluation permettant de contrôler l'efficacité de la mise en œuvre du plan de gestion commun, mais un aspect important et primordial serait la question de comment c'est toutes financée et comment le financement est maintenue à long terme.

### **7.1 Assurer l'Adhésion et Forger la Légitimité**

Au fur et à mesure que leur carrière progresse, les écologistes sont devenus de plus en plus conscients du fait qu'afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs de conservation, quels que soient ces, ils doivent faire participer les intervenants à obtenir l'appui de leurs efforts. Principalement c'est associée à la nécessité d'assurer un financement et un mandat pour leur travail, mais il a aussi beaucoup à faire en s'assurant que les parties intéressées et touchées sont inclus dans le processus de conception de leurs stratégies de conservation et même participer à leur mise en œuvre. Section 6.2 parle de la question de l'évaluation de l'environnement favorable, tandis que cet article parle aux processus de s'assurer qu'un élément important d'un environnement favorable est établi. Il parle aussi de la réalité que la conservation ne se fait pas en vase clos, mais que pour réussir il doit faire sens socialement, économiquement et politiquement.

Bien que cette Section a été structurée dans ce qui semble être une hiérarchie de niveaux d'intervenants qui doivent s'engager, il faut noter que cela ne reflète pas de n'importe quel niveau de priorité ou d'importance. Chacun des secteurs examinés ici sont tout aussi importants, car ils ont une variété de rôles qu'ils peuvent jouer, en plus d'une variété de façons dont elles peuvent influencer les processus requis pour créer et développer une initiative TFCA et le taux au cours de laquelle des progrès. À cet égard la logique dictera le séquençage de l'implication des parties prenantes, ainsi que la mesure dans laquelle les ressources financières et capacité sont disponibles afin d'assurer ces missions. Il est donc indispensable que les praticiens TFCA soient très stratégique sur l'approche de cet important aspect et s'appuient sur l'évaluation des intervenants ont discuté dans la Section 6.2.2. Il est également important que les engagements proposés dans la suite de discussions se produisent sur la base d'une stratégie de mobilisation des intervenants soigneusement et stratégiquement compilé. Ce qui en soi est une discipline qui bénéficie de beaucoup d'attention en termes publiés de meilleures pratiques, des techniques et des outils. Ceux-ci n'ont pas été inclus dans la présente directive, mais les praticiens sont invités à passer du temps à l'examen de la littérature pertinente avant d'entreprendre le processus d'établissement d'une stratégie d'engagement global avec les intervenants.

Une tension très réelle qui doit être gérée par des praticiens est celle entre la nature à court terme de l'engagement politique et l'influence et la nature à long terme de ces processus liés aux communautés intéressées et concernées. Cette tension a estimé aiguë dans les premiers stades de la PTF de grand Limpopo où une pression politique importante s'est exercée sur le processus aboutissant à la mise en œuvre prématurée d'un certain nombre d'actions importantes, telles que l'abandon des clôtures et la relocalisation de la faune. Alors que ces actions peut-être servi pour garantir l'adhésion au niveau politique, ils peuvent bien

ont entraîné la perte de légitimité au niveau local. Si plus de temps ont été prises pour assurer l'adhésion de la communauté locale, une plus grande coopération serait peut-être aujourd'hui évidente dans la lutte contre le braconnage de rhinocéros. Ceci se matérialise par le Hall-Martin et Modise (2002), qui déclarent que l'implication de tous les intervenants dans le développement de TFCA est susceptible d'entraîner des politiques d'adhésion, crédibilité, légitimité et l'acceptation sociale de TFCA.

### 7.1.1 A l'Échelle Politique

Les praticiens de la conservation sont devenus de plus en plus familiers avec la nécessité d'influencer les intervenants au niveau politique qu'il s'agit de la principale source de leurs ressources financières, ainsi que si elles existent le cadre politique et juridique nécessaire pour légitimer leur travail. Cependant, dès que ce travail commence à se déplacer à travers un ou plusieurs frontières internationales, non seulement sont des ressources financières supplémentaires nécessaires, mais mandats multinationales basées sur les accords soigneusement élaborées. Il est reconnu que les processus nécessaires pour œuvrer à la conclusion de ces accords sont prolongés et impliquent la dynamique diplomatique et bureaucratique que la plupart des praticiens ne connaissent pas. Toutefois, sans ces accords en place, ou au moins les mandats de travailler vers eux, efforts déployés sur le terrain pourraient être frustrés et même arrêtés, ayant pour résultat préliminaire des avancées perdre sol précieux. Il est donc recommandé que les praticiens TFC s'assurent que tout est fait pour amener les acteurs politiques concernés à bord plus tôt dans le processus que possible.

Les étapes qui sont nécessaires pour garantir de buy-in au niveau politique est différent d'un cas à l'autre et d'un pays à l'autre, mais si on peut supposer que la plupart des initiatives TFCA sont initiées au sein d'un organisme de gestion (conservation) de ressources naturelles à un niveau relativement élevé où ces types d'orientations stratégiques émergent et sont prises, puis les étapes suivantes doivent être adaptées:

- La direction choisie selon la **conception étape 1** à l'article 6.4 réunit toutes les informations générées par les processus de faisabilité et de pré-faisabilité et compile une proposition concise mais complète motivante pour la création et le développement de l'initiative TFCA conforme du modèle de rapport fourni dans l'annexe E. Note que la pertinence socio-économique plus large de l'initiative est actuellement pas dans ce modèle et doit être intégrée dans le rapport tel que discuté dans la Section 6.3.
- Les canaux de communication appropriés doivent servir à faire en sorte que la proposition a atteint le ministre compétent avec la demande de suppression qu'ils veilleront alors que les processus diplomatiques nécessaires sont entrepris afin de passer la motivation à travers les deux ministères concernés au sein du pays, ainsi que dans l'ensemble de la frontière internationale/s.
- Le pilote de ce processus doit essayer autant que possible pour accompagner ou suivre la proposition le long des canaux de communication afin d'être en mesure de fournir un soutien par le biais de présentations et de discussions, mais aussi pour pouvoir répondre aux demandes d'informations complémentaires et/ou modifications dès que possible.
- Partout où les possibilités pour faire du lobbying direct ou indirect devraient être identifiées et utilisées pour une exploitation optimale. Ces possibilités peuvent être créés comme une invitation aux hauts fonctionnaires et les politiciens pour visiter les zones centrales peuvent démontrer clairement la nécessité et les avantages de l'initiative proposée.

Le calendrier des étapes ci-dessus doit être examiné attentivement que les politiciens ont limité les termes au bureau et par conséquent il serait préférable que ces étapes sont chronométrés pour commencer le plus tôt à terme du ministre pertinentes que possible. Où c'est la connaissance n'est pas possible il faut prendre le risque qu'un nouveau ministre peut être nommé quelque part au milieu du processus, et qu'il peut donc être nécessaire démarrer le processus, encore une fois, ou au moins travaillent pour les amener à jour.

### 7.1.2 Avec des pairs et des Organes de l'Etat

Le concept de travail en vase clos est une réalité au sein et entre les organes de l'Etat. Une autre réalité est que dans le cadre d'une initiative TFCA, il y a bon nombre de ces silos qui ont des intérêts ou la responsabilité qui se répercutent directement sur les processus requis pour leur mise en place et le développement. Il est donc essentiel que tout être fait pour veiller à ce que les pairs pertinents au sein de l'agence responsable et des organes de l'Etat sont identifiés et engagés dès que possible dans le processus. En outre, l'objectif de la mission devrait être d'assurer leur participation continue et des contributions le cas échéant. Ceci est particulièrement pertinent pour la mise en place de la structure de gouvernance approprié tel que discuté dans la Section 7.2.

Afin d'illustrer cette nécessité les portefeuilles généralement reflétées dans les gouvernements sont énumérés ci-dessous dans le Tableau 4 ainsi que de la contribution potentielle qui pourrait être apportée à la mise en place et le développement d'une TFCA. Le postulat principal dans c'est que ces divers organismes tous contribueront à la liaison avec leurs pairs les frontières internationales et ainsi faciliter la collaboration concernant les aspects énumérés ci-dessous. Également qu'au sein des pays, ces divers portefeuilles vont prendre connaissance de l'initiative TFCA et s'assurer qu'elle est intégrée dans leurs plans de particuliers, de stratégies et de ce conflit potentiel est détecté dès que possible et traité de façon proactive. Il faut noter que les portefeuilles n'ont pas été énumérés par ordre de priorité et que les circonstances particulières de chaque initiative TFCA dicteront qui joue un rôle plus important. Il est toutefois probable que leurs contributions seront significatives.

**Tableau 4: Les portefeuilles gouvernementaux pertinents et leurs contributions potentielles aux initiatives TFC**

PORTEFEUILLE	CONTRIBUTION POTENTIELLE
<b>Commerce et investissement</b>	Aider à l'identification des opportunités d'investissement et à commercialiser ceux-ci dans le contexte des objectifs TFCA. Aussi de reconnaître la contribution plus large que l'initiative TFCA peut apporter tout en assurant le soutien approprié sont fourni.
<b>Tourisme</b>	Pour aider au développement du tourisme au sein de la planification et associés à la TFCA, avec marketing pour et sécurisation des investisseurs du tourisme, ainsi que la commercialisation de la TFCA comme destination.

<b>Environnement</b>	Les organismes de conservation sont souvent imbriqués dans le portefeuille de l'environnement et donc jouent un rôle essentiel en fournissant des ressources et des mandats. Cependant, ils ont aussi des programmes de gestion de l'environnement plus larges au sein duquel les avantages potentiels de la TFCA pourraient apporter une contribution
<b>Agriculture</b>	Comme initiative TFCA comportent souvent des multiples domaines d'utilisation, le portefeuille agricole pourrait jouer un rôle important en aidant à s'assurer que ces zones sont gérées de manière durable et compatible avec les objectifs de la TFCA. Comme pour le commerce et l'investissement, il serait également essentiel de s'assurer que la planification du développement est coordonnée afin d'améliorer les compatibilités. Le contrôle des maladies des animaux dépend souvent de ce portefeuille et l'ouverture potentielle des frontières internationales pourrait constituer une menace pour la propagation de maladies animales.
<b>Eau</b>	Le protocole de la SADC sur les cours d'eau partagés témoigne de la pertinence de ce portefeuille, et il est probable que TFCA contribuera à la réalisation d'une meilleure gestion des fois les cours d'eau partagés, ainsi que leurs bassins hydrographiques.
<b>Affaires étrangères</b>	Selon l'étendue à laquelle le mandat de travailler au-delà des frontières internationales est donné à d'autres organes de l'État, ce portefeuille sera un facteur essentiel pour faciliter les liaisons transfrontalières. Aussi, la fonction des douanes et accises réside généralement dans ce portefeuille et comme TFCA vise à améliorer la circulation des personnes entre les pays au sein de la TFCA, ils sont des contributeurs essentiels au processus.
<b>Sécurité</b>	La fonction de sécurité est généralement divisée entre les portefeuilles de la défense et de la police, et compte tenu de l'importance relative de cet aspect, une discussion plus détaillée a été fournie ci-dessous.
<b>Culture</b>	Comme le lien entre les cultures est un avantage distinct qui peut-être émerger de TFCA, il est essentiel que ce portefeuille est reconnu et encouragé à jouer un rôle dans le renforcement des efforts TFCA.



<b>Utilitaires</b>	Inclus dans cette catégorie des portefeuilles sont ceux liés à l'infrastructure de développement et maintenance, tels que les transports, énergie et communications. Parmi eux, le transport est peut-être le plus important que l'accès doit être assuré et entretenus afin de faciliter la plupart des activités qui seront associées à la TFCA.
--------------------	--

Compte tenu de l'importance relative du portefeuille de la sécurité, des discussions supplémentaires ont été fournies ici sur la base de Braack et al (2005) et de l'expérience du colonel David Peddle, co-auteur de cette publication, précédemment avec la Force de défense sud-africaine et avec une expérience significative en ce qui concerne l'intégration des considérations de sécurité aux TFCA du point de vue sud-africain. Avec le contenu de la discussion ci-dessous après avoir compilé séparément, il comprend un certain nombre de doublons avec d'autres discussions dans ces lignes directrices. Ces duplications ont été laissées dans cette discussion, car ils servent à souligner l'importance de ces aspects et leurs interrelations.

Obtenir l'acceptation de la classe politique est une question sur la route à un TFCA, mais le secteur de la sécurité représente un défi distinct. Le problème de sécurité dans un TFCA est que tout d'abord, tentent de comprendre ce qu'est la nature du problème de sécurité ou en effet ce que son champ d'application englobe quelques défenseurs de l'environnement, et deuxièmement la plupart responsables du parc ont tendance à dévaler la sécurité à la tendre miséricorde de quelque entreprise de sécurité moins cher ils peuvent trouver à se pour occuper du « problème de sécurité ». Par ce qu'ils comprennent le problème vraiment d'être un délit mineur dans les camps ainsi un degré plu ou moins de braconnage dont ils vont gérer à l'aide de rangers. Si la compagnie de sécurité ne peut pas régler le problème, quel qu'il soit, ils sont cuits, si la gestion du parc est en mesure de le faire. L'ampleur de l'attaque criminelle apparaît lentement et que les conséquences de celles-ci sont rendus visibles à l'échelle nationale et sur les bilans parc, le rôle de « Sécurité » va lentement et subissent une métamorphose. Les gouvernements et les autorités du parc ont lentement commencé à réaliser que lorsqu'un touriste n'est pas satisfait, qu'il va ailleurs, emmenant avec lui ses dollars, en livres et Euros. Cela se traduira progressivement des effets socio économiques, comme les pays donateurs commencent à réagir aux plaintes de leurs citoyens et cela commencera inévitablement un impact sur les plans de dépenses sociales ou autrement du pays cible. Manque de sécurité aura cet effet que les touristes sont très inconstants et ils se déplaceront vers d'autres pays à la baisse d'un chapeau.

Stratégiquement, la sécurité dans un TFCA plus encore que dans un parc national, comporte non seulement la question de chapardage mesquine dans votre cabane au jour le jour ou la pause dans votre véhicule garé à l'extérieur, mais aussi la question du contrôle dans et à l'intérieur du parc. Un TFCA permet la libre circulation des touristes à l'intérieur d'un tel parc et une mesure de contrôle et un système d'intervention est vitale pour les touristes ou le parc. Les contrôle de l'Immigration, douanes, policiers et militaires plus les nombreux autres État et ministères provinciaux/régionaux impliqués dans la circulation des biens et des animaux tels que les transports et la santé, les ministères ont un vif intérêt dans la création et le développement de TFCA. Chaque parc national au sein d'un TFCA a un intérêt massif dans renseignement quant à la possibilité de braconnage et d'autres formes de criminalité qui peut être importé dans leur

segment du parc. Il peut donc facilement comprendre que sécurité efficace a des conséquences larges et vaste potentiel pour la prévention de la criminalité, de la perte des recettes et des animaux à l'intérieur un TFCA et finalement les planificateurs de sécurité doivent être en mesure d'identifier les tendances criminelles qu'ils commencent à prendre forme.

La création et le développement d'un TFCA ne devraient pas être dominés par un ministère d'état particulier. Cela produit souvent par inadvertance dans le sens que l'autre non-conservation consciencieux des services de l'Etat, ne venez pas à la partie ou ne sont pas invités à une ancienne version assez stade pour leur permettre de participer de façon significative. L'implication de ceci est qu'ils puis ne peuvent pas ou ne sera pas s'impliquer. C'est ces ramifications qui revêtent une importance particulière, comme personnel de conservation n'est parfois pas au courant de certaines conséquences telles que les activités de drogue et d'armes de contrebande dans la région et les possibilités que ces ententes peuvent trouver dans les conditions potentiellement détendues d'un TFCA mal planifiée, les cartels. Cela signifie que le processus est ralenti et pourrait même fondateur. Tous les organismes d'État ont au budget et ceci signifie généralement parlant au moins un an à l'avance, mais plus généralement deux ou trois ans à l'avance. Ce qui n'est pas sur le budget se fera pas à moins que le ministre impliqués peut être amené à redéfinir son budget ministériel au profit d'un autre ministère.

Si aucune étude adéquate ou la portée d'exercice a été faite au début d'un processus TFCA, on peut facilement manquer de saisir qui et quel ministère ou organisme devrait s'impliquer dans le processus et cela se traduira également par un processus paralysé ou retardé. Il faut se rappeler que, pour la plupart des gouvernements, la sécurité de l'Etat et une frontière sécurisée sont d'une importance primordiale et exigent un examen critique. Ministres chargés des questions de sécurité touche, le borderline, de douanes et de l'immigration ont la capacité à effectivement faire ou défaire n'importe quel processus TFCA s'ils ne sont pas engagés et a demandé de contribuer.

D'une importance cruciale est la prise de conscience que les structures de gouvernance TFCA, aux niveaux nationales et internationales, doivent être ainsi constitués pour comprendre l'intérêt des services de sécurité ainsi. Le chef de Programme TFCA doit s'assurer que ses comités de travail comprennent un Comité de sécurité qui se reflète sur tous les côtés des frontières TFCA. Il devrait également s'assurer que le Comité de la sécurité au niveau international est composé des présidents des différentes commissions nationales de sécurité et que le Président du Comité international de sécurité est en mesure de se faire entendre sur la structure de gouvernance TFCA lorsque cela est constituée. Au niveau national, le Comité de sécurité doit représenter toute la sécurité des ministères et organismes et incluent les sûretés non gouvernementales si pertinents et non conflictuelle. Il devrait y avoir une très bonne compréhension entre tous les éléments de sécurité quant à qui est responsable de quoi afin que chaque agence, entité ou chaque composant sait exactement quels sont son rôle et les fonctions et les responsabilités, et que chacun des autres agences, unités ou composants a une pleine compréhension de comment les différents acteurs complètent ou s'emboîtent. Le Comité de sécurité doit être constitué d'une constitution pour résoudre ces problèmes potentiels. Le président doit représenter le ministère avec les premiers responsables de la sécurité aux frontières. La Chaire de sécurité efficace doit avoir le statut de pouvoir interagir efficacement avec les différents organes de sécurité d'État et d'assurer ainsi une pertinence planification parmi les services de sécurité de sa nation. Il doit être la responsabilité du Comité de sécurité, ou du groupe de travail, d'identifier tous les éléments portant atteinte à la sécurité dans le projet TFCA et d'aborder toutes ces

questions, au moyen d'un plan de sécurité nationale et internationale en fin de compte et de contribuer à un cohésive réalisable et intégré Management Plan conjoint.

Les acteurs dans le domaine de la sécurité peuvent être divisés en deux principaux composants ou éléments, à savoir primaires, secondaires et tertiaires. Éléments de sécurité principaux, peuvent se compose de la Police, les militaires (armée principalement), Intelligence, Rangers de conservation, jeu Scouts (voir Figure 6), etc.. Éléments de sécurité secondaire, répartis comme suit ; L'immigration, douanes et accise, vétérinaire (pathogènes), Agriculture (contrôle de plantes exotiques etc..). Éléments de sécurité tertiaire sont constitués de privé ou agents de sécurité locaux employés pour sauvegarde gates, bâtiments, etc.. Conservation générale du personnel sont formés dans la lutte contre l'incendie, premiers soins et sont de plus en plus également entraînés à s'engager dans des situations de combat due à la plus en plus de la militarisation de la tactique de braconniers.

**Figure 6: Personnel de sécurité de la Conservation de l'Afrique du Sud et du Mozambique à la frontière internationale entre les deux pays dans le**



**Parc transfrontalier du grand Limpopo (© Thomas Petermann)**

Les professionnels des TFCA doivent se rendre compte que le succès d'une TFCA, ou en effet toute aire protégée, doit reposer sur une large de trois pieds ; gestion financière, de gestion de la faune et de la gestion de la menace pour la sécurité du parc. Sans un environnement de sécurité saine capable de traiter de criminels et de la gestion des urgences, peu de touristes seront disposés à visiter un tel endroit.

Au cours des négociations initiales, nationales et internationales, les implications juridiques de la circulation des personnes, des biens et des animaux à travers les frontières internationales sont cruciales aux ministères de la sécurité des pays concernés. Clairement, l'élaboration d'un TFCA ne fait pas de suite avec les frontières existantes, mais cherche à travailler dans l'ensemble de ceux-ci aux confins de la TFCA. Le rôle des organes de l'État à l'égard de ces frontières doit être clarifié à leur satisfaction. Cela signifie bien entendu que ces ministères doivent être étroitement engagés le long de tout le processus de développement TFCA pour assurer sans surprise ni à la TFCA à un stade ultérieur. Il est préférable de passer des jours en discutant un aspect afin d'assurer l'acceptation et la compréhension que plus tard de devoir revenir sur des blocs de construction parce qu'ils sont hors de l'alignement en raison de malentendus. Les aspects qui doivent bénéficier d'un débat sain parmi les joueurs de rôle sont les suivantes :

- Internationale de **clôture de la frontière**. La clôture réelle – s'il existe en effet doit être soit retiré dans sa totalité, partiellement, en tant que les poteaux de clôture frontalière restent-ils ou tronçons de la clôture doivent être laissés sur place.
- Se pose la question des **passesports** et où ils doivent être présentés à l'immigration, ainsi que toutes les marchandises sur le touriste ou fonctionnaire d'être inspecté par un douanier officiel, qui doit prélever des frais de douane.
- Le principe de **La poursuite** doit être clarifié et conduira en effet à la question du transport des armes par des fonctionnaires dans la juridiction d'un pays voisin. Voici le droit à la légitime défense dans un autre pays tout en portant une arme critique.
- Le **droit du mouvement** par des fonctionnaires dans l'ensemble de la frontière de fait doit être précisée en ce qui concerne les reprises et les périodes. Ils porteront passeports ou identification convenue ?
- **L'harmonisation des lois** est critique car chaque pays interprétera différemment des infractions et donc punition est différente, par exemple pour les braconniers. Afrique du Sud par exemple refuse de remettre un meurtrier présumé sans garanties.
- La question du **financement TFCA** restera un aspect critique, car cela implique la délimitation claire des taxes et sommes dues à chacun des parcs à l'égard de ses coassociés TFCA qui peut légitimement prétendre à une partie de, par exemple les droits d'entrée au parc, et curieusement aussi accélérer les amendes dans le TFCA !
- La question de la **compétence juridique** ou non, des responsables de la police, mais aussi les autres membres de la fonction publique en dehors de leur pays doivent être formellement approuvés.

Les services de sécurité chargés de réduire les activités criminelles ou menaces essaiera toujours d'avoir autant de contrôle sur la circulation des personnes et des biens et d'avoir autant d'informations que possible sur ce que font ces gens et où ils se trouvent. Le contrôle des personnes et des marchandises au sein d'un parc est essentiel pour maintenir le bon ordre et à réduire la criminalité au sein de la TFCA. Contrôle effectif à une barrière d'entrée permettra, lorsqu'il

est connecté à un système de communication vaste parc, fonctionnaires identifier les touristes disparus et ou délibérée « sinistre » au moyen d'activités illégales (par exemple véhicules de braconnage ou contrebande à travers de la route de patrouille de frontière). La capacité ou autrement de sécurité responsable d'identifier les véhicules de tourisme à l'intérieur d'un parc grâce aux mesures de contrôle à l'entrée du parc, devront également se refléter dans le degré d'accès autorisé un agent étranger aux informations de police et passeport sur la base de données de police et d'immigration d'un comté.

Les autres aspects spécifiques qui doivent être examinées sont les suivantes :

- **Formation** : Un niveau de formation pour les rangers, qui patrouillent dans les parcs, efficace doit être assuré par toutes les parties, et en effet un programme de formation conjoint doit être élaboré et suivie. Cela garantira une approche commune pour tous les incidents et élever le niveau d'efficacité et j'espère réduire la corruption. Ce qui assurera également Croix opérations frontalières en ce qui concerne le braconnage et hot poursuit se produira dans les lois des pays TFCA et être menée avec efficacité et efficience.
- **Infrastructure** : L'infrastructure de la TFCA, c'est à dire toutes les routes, ponts, clôtures, systèmes de communication conjointe et bâtiments concernés peuvent être maintenus sur un fonds géré conjointement fondé sur un plan secondaire infrastructurel adopté conjointement du Plan de sécurité TFCA.
- **Urgences et catastrophes** : La possibilité d'une certaine forme de catastrophe affectant la TFCA, qu'il s'agisse d'origine naturelle ou humaine, doivent être prévues et prévue par le Comité de sécurité TFCA. Cela peut aller d'écrasements d'avion aux incendies et à la possibilité d'incursions armées le cas échéant.
- **Communautés de voisins** : Le rôle de la population qui entoure les parcs est celui qui a besoin de grande pensée et une planification minutieuse de tous les côtés, y compris les comités de sécurité. Il y aura certaines attentes en ce qui concerne la TFCA et la TFCA peut être considérée comme une source de revenus vitale et les conséquences suivantes pour la gestion peuvent être identifiées comme suit :
  - Il y aura une attente en matière d'emploi au sein de la TFCA.
  - Il peut y avoir une attente pour être en mesure de rivaliser pour la livraison de biens et services à un tarif préférentiel.
  - Il peut y avoir une attente pour vendre de l'artisanat local aux touristes et à l'étranger la TFCA.
  - Il peut y avoir une attente d'être consultés à toutes les questions qui affectent la rentabilité de la région et la TFCA, réunions spéciales devront être mis en place pour rencontrer les représentants de la communauté locale.
  - Il peut y avoir une attente de participer aux décisions qui touchent à l'emplacement du gros gibier près de leurs zones.
  - Il peut y avoir une attente de faire partie de n'importe quel jeu d'élevage ou la chasse des développements autour de la périphérie du parc.

Une autre implication liée aux communautés voisines sur est la possibilité d'une augmentation des activités de braconnage internationales. L'inclusion de représentants des communautés voisines sur le Comité de sécurité est une décision qui ne devrait pas être prise à la légère, car il affecte toutes les parties à l'accord TFCA, dont certains peuvent être contre l'idée pour des raisons de sécurité.

Les parties finales de la discussion ci-dessus associés à des communautés voisines, souligne la nécessité d'une section dédiée à ce sujet. La discussion dans la Section suivante fournit pour cela et le chevauchement est délibéré car il contribue à mettre l'accent sur l'importance de la nécessité de construire durable et relations avec les voisins de confiance.

### **7.1.3 Avec des communautés intéressées et touchées**

Ce sous-titre fait la distinction entre les communautés qui seraient "intéressées" et ceux qui peuvent être « touchés » par la mise en place d'un TFCA. Notez que dans ces deux groupes, ce dernier peut également inclure l'ancien et est potentiellement plus influent. Communautés principalement intéressées et concernées sont des groupements de la société civile qui n'ont pas un mandat juridique lié à l'établissement et le développement d'un TFCA, mais qui sont soit intéressés par l'initiative, comme les ONG environnementales et sociales ; ou qui sont directement touchés par elle en vertu du fait qu'ils sont géographiquement situés à l'intérieur ou directement adjacents à la zone en question, ou sont liés par l'intermédiaire de l'écoulement d'un ou plusieurs services d'écosystème. Dans certains cas, les communautés touchées ne sont pas toujours conscients qu'ils sont ou seront touchés, tandis que dans d'autres, cela peut être bien connu et compris. Il est donc essentiel que ces distinctions soient faites dans la conception d'un processus de s'engager avec les communautés intéressées et concernées.

Le titre du présent article, à savoir « sécurisation buy-in et construire la légitimité » a un intérêt particulier pour les communautés intéressées et touchées, surtout l'aspect de la légitimité de la construction. Il n'est théoriquement facile à obtenir de buy-in, comme cela peut se faire par le biais de la promesse d'une variété d'avantages, mais c'est la livraison de ces prestations promises qui assureront la légitimité. Il est donc essentiel que tous les processus qui sont conçus et entrepris par des praticiens TFCA pour sécuriser de buy-in et de construire la légitimité avec des communautés intéressées et touchées sont fondés sur les principes d'honnêteté, ouverture, transparence, la démocratie, équité et divulgation complète. Hall-Martin et Modise (2002) ajoutent à cela en disant que les communautés doivent être impliqués dans les processus de TFCA comme des partenaires égaux et pas seulement passives bénéficiaires.

L'un des plus grands obstacles pour les processus d'engagement avec les collectivités intéressées et touchées est le risque de générer des attentes irréalistes. Il est probable que cela peut se produire, même lorsque les principes énumérés ci-dessus sont suivies religieusement. Praticiens TFCA qui sont impliqués dans ces processus d'engagement il faut donc assurer un haut niveau d'objectivité, même minimisation des avantages potentiels qui pourraient émerger grâce à la collaboration transfrontalière. C'est particulièrement risqué au début du processus où les praticiens ont investi beaucoup de temps à développer le concept de leurs points de vue et n'ont pas encore entrepris entièrement avec des communautés intéressées et concernées. Cette perspective biaisée naturellement est ce qui peut provoquer la génération d'attentes irréalistes et doit donc être grandement tempéré par cette compréhension et de l'objectivité.

Un autre danger associé à cet aspect de la création d'une initiative TFCA est lié au fait que la majorité de ces intervenants est située dans les zones rurales avec un soutien logistique limité et l'infrastructure. Elles sont souvent éloignées et parlent en différentes langues et dialectes et sont éparpillées dans la zone d'influence. Par conséquent, un processus d'engagement approfondi sera un exercice coûteux et fastidieux et toute limitation des ressources financières disponibles mènera à ce processus soit compromis. Ces compromis va porter atteinte à la légitimité du processus et de l'initiative dans son ensemble, et donc tout doit être fait pour s'assurer qu'il est bien supporté et soigneusement mis en œuvre.

Dans l'élaboration d'une stratégie d'engagement communautaire qu'il faut beaucoup d'attention à la meilleure méthode/s de communication, notant que cela doit être un processus à double sens des outsets, c'est-à-dire les praticiens n'engagent pas avec les communautés afin de leur faire connaître l'initiative TFCA, mais plutôt de partager le concept avec eux et écouter très attentivement leurs réponses. Parfois, les réponses ne peut-être pas ce que les praticiens veulent entendre, mais tous les points de vue doivent être reconnues, respectées et soigneusement a répondu à. La langue utilisée doit être aussi sans jargon et conscientes de l'éloignement des communautés. Expérience du projet transfrontière Maloti Drakensberg à cet égard était que les praticiens engagés avec les communautés indiquant que le projet a été financé par la Banque mondiale. C'était un concept totalement étranger aux communautés comme leur « monde » était la vallée dans laquelle ils vivent, et leur « banque » était leur bétail. Un terme simple pour les praticiens, mais qui signifiait quelque chose de complètement différent pour les communautés.

En résumé puis quand les praticiens se déplacent sécuriser de et de construire la légitimité avec des communautés intéressées et touchées dont ils ont besoin pour :

- Soigneusement élaborer une stratégie d'engagement communautaire ;
- Veiller à ce qu'il y a des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre la stratégie soigneusement ;
- Identifier les techniques d'engagement qui sont appropriées au contexte des divers groupements communautaires ;
- Élaborer du matériel de communication qui utilise un langage approprié, tant en termes de communication directe et aussi sur le plan de la terminologie et les concepts qui sont utilisés (garder les choses simples) ;
- S'assurer que tous les praticiens qui vont mettre en œuvre la stratégie d'engagement sont adéquatement qualifiés d'être objective, ouverte, transparente et honnête et sont disposés et aptes à écouter ;
- Reconnaître que ce ne sera pas un processus ponctuel, mais plutôt celui qui est en cours et est donc cruciale pour le processus de construction des relations significatives et de confiance à long terme ; et
- Je le répète ce qui a déjà été dit dans l'introduction à ce débat sur la sécurisation des buy-in et légitimité, veiller à ce que la synchronisation des processus visant à trois niveaux dans cette discussion, est bien géré et qu'ils fonctionnent en harmonie avec l'autre.

Noter que la discussion dans la Section 7.4 fournit des conseils détaillés sur l'une des étapes de l'engagement des intervenants associés à l'élaboration d'un cadre de co-gestion. Dans cette discussion, il est recommandé que les engagements préliminaires avec des communautés intéressées et touchées doivent être

envisagés. Les engagements dénommé dans la discussion ci-dessus, ainsi que celles de l'article 6.2.2 et 7,4 reflètent un continuum d'engagement qui sert à établir les liens nécessaires pour faire en sorte que le buy-in et légitimité sont soutenus.

#### **7.1.4 Résumé des Lignes Directrices**

- Compte tenu des couts élevés lies a la transaction élevés, lies à l'implication des parties prenantes, ce processus doit être soigneusement conçu et avoir suffisamment de ressources pour s'assurer que l'adhésion pour la légitimité de l'initiative TFCA est sécurisé.
- Différentes stratégies d'engagement sont nécessaires pour les différents groupes de parties prenantes, mais chaque groupe est tout aussi important en ce qui concerne le rôle qu'ils peuvent jouer, l'influence qu'ils peuvent apporter au processus et leur éventuelle contribution et avantages.
- Les groupes de parties prenantes primaires sont à la fois politique, institutionnels et niveaux de la communauté et tous sont essentielles au succès de l'initiative.
- En dehors de ces trois groupes directement concernés il y a les ONG et les agences de donateurs qui peuvent avoir une influence notable sur l'initiative, mais dont l'influence doit être gérée avec prudence afin d'éviter qu'elles soient perçues comme dirigeant le processus.
- Dans tous les processus de participation des parties prenantes, les praticiens TFCA et les promoteurs doivent détenir fortement aux principes d'honnêteté, de transparence et d'objectivité ; à tous les fois démontrer une volonté d'écouter et de reconnaître la valeur des contributions reçues car ils viennent sous forme de peurs, perceptions, attentes et même l'agression.

#### **7.2 Sélection d'un modèle de gouvernance approprié**

Il existe plusieurs publications récentes qui se rapportent à ce sujet et qui sont recommandés pour des références supplémentaires telles que meilleures pratique protégé zone directives série n° 20 de l'UICN « gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action "(Borrini-Feyerabend et al., 2013). Les lignes directrices UICN révisées sur la Conservation transfrontière (Vasilijević et al, en processus et qui doit être lancé à la Conférence de Parcs du monde 2014) s'inspire fortement dans cette publication, ainsi que les travaux de McKinney et Johnson (2009) "travaillant au-delà des frontières : les gens, la Nature et régions". Ces publications sont référencées dans la présente directive et sont accessibles aux praticiens TFCA afin d'obtenir des bases théoriques plus à ce sujet, mais aussi une vision plus globale. Pour des raisons de cette ligne directrice, que c'est la définition de la gouvernance de la Conservation transfrontière (transfrontalière) et des leçons importantes qui ont été extraites de ces œuvres, sinon l'exposé qui suit est basé sur un examen critique des modèles de gouvernance actuellement en vigueur pour la SADC TFCA.

La gouvernance de conservation transfrontière est définie comme les interactions entre les structures, les processus et les traditions qui déterminent comment sont exercent le pouvoir, autorité et responsabilité et comment les décisions sont prises entre les acteurs de deux ou plusieurs pays dans une zone de



Conservation transfrontière (Vasilijević et al., dans le processus). Basé sur l'examen de la SADC TFCA il est possible d'affiner cette définition en reconnaissant que pour gouverner TFCA, mécanismes et instruments de gouvernance doivent être mis en place.

### 7.2.1 Instruments de gouvernance

A partir de l'information présentée sur les TFCA de la SADC qui existent déjà dans l'article 5 et l'annexe D, il est évident que la plupart ont commencé avec un protocole d'entente, comme un instrument de gouvernance, et dans les deux cas, c'est devenu un traité. Les deux cas, c'est-à-dire la /Ai /Ais-Richtersveld et grand Limpopo sont les parcs transfrontières impliquant deux ou trois pays respectivement. De là, on pourrait présumer que ces configurations relativement simples se prêtent aux instruments d'un plus grand engagement. Cependant, un des plus jeune et plus complexe de la SADC TFCA, c'est-à-dire la KAZA TFCA, est issu d'un traité signé en 2011, avant même la mise en service d'une étude de faisabilité en 2013. Comme encourageant comme ce signe politique de buy-in et politique sera peut-être, un drapeau mise en garde doit être hissé à la lumière des recommandations figurant dans les présentes lignes directrices. Cela dit cependant, un plus détaillé d'un examen du contenu de ce traité serait nécessaire pour pouvoir bénéficier de cette mise en garde.

Afin de donner sens à cette discussion sur la gouvernance des mécanismes certaines définitions pertinentes sont incluses ici dans le but d'aider les praticiens TFCA pour identifier l'option qui correspond le mieux à des circonstances particulières de l'initiative/s qui peut être associé.

#### Protocole d'accord

(derived from [http://en.wikipedia.org/wiki/Memorandum\\_of\\_agreement](http://en.wikipedia.org/wiki/Memorandum_of_agreement) - accessed on 13 May 2014)

A memorandum of agreement (MoA) or cooperative agreement is a document written between parties to cooperate on an agreed upon project or meet an agreed objective. The purpose of a MoA is to have a written understanding of the agreement between parties. It can be used between agencies, the public and the federal or state governments, communities, and individuals. It lays out the ground rules of a positive cooperative effort.

**Protocole d'Accord** (dérivé de [http://en.wikipedia.org/wiki/Memorandum\\_of\\_understanding](http://en.wikipedia.org/wiki/Memorandum_of_understanding) - consulté le 13 mai 2014)

Un protocole d'accord (MoA) ou accord de coopération est un document écrit entre les parties à coopérer sur un accord sur le projet ou rencontrer un objectif convenu. Un protocole d'accord vise à avoir une compréhension écrite de l'accord entre les parties. Il peut être utilisé entre les agences, le public et le fédéral ou les gouvernements des États, collectivités et individus. Il énonce les règles de base d'une collaboration positive.

**Traité** (dérivé de <http://en.wikipedia.org/wiki/Treaty> - consulté le 13 mai 2014)

Un traité est une entente en vertu du droit international pris par les acteurs en droit international, à savoir les Etats souverains et organisations internationales. C'est un accord officiel, express écrit que les Etats utilisent pour s'engager juridiquement. Il est également l'objectif résultat d'une occasion cérémoniale qui reconnaît les parties et leurs relations définies.

**Protocole** (dérivé de [http://en.wikipedia.org/wiki/Protocol\\_\(diplomacy\)](http://en.wikipedia.org/wiki/Protocol_(diplomacy)) – consulté le 20 mai 2014)

Dans la politique internationale, un protocole est l'étiquette de la diplomatie et des affaires d'État. Il peut également se référer à une convention internationale qui complète ou modifie un traité.

Ces définitions ont été répertoriées dans l'ordre ci-dessus afin d'illustrer un principe fondamental dans la mise en place des instruments de gouvernance TFCA, à savoir que la tendance et la recommandation est qu'ils puisse évoluer d'être initialement non structuré à devenir plus formel, tel qu'il est entendu que se développe en ce qui concerne la faisabilité d'une initiative TFCA, ainsi que l'étendue à laquelle acheter à partir de toutes les parties prenantes est sécurisé.

### **7.2.2 Mécanismes de Gouvernance**

La suite des TFCA de la SADC démontre une variété de mécanismes de gouvernance avec une tendance générale est que le niveau de complexité associé aux mécanismes est directement lié à l'âge de l'initiative. En utilisant les exemples mêmes comme dans l'analyse qui précède, on voit que la /Ai /Ais-Richtersveld et grand Limpopo sont de parcs transfrontaliers incluent un certain nombre de domaines de la gouvernance, tandis que la KAZA TFCA dispose actuellement d'un secrétariat et un agent d'exécution. Il est toutefois probable que la structure de gouvernance pour la KAZA TFCA évoluera pour devenir plus comme ceux dans les deux exemples les plus anciens.

A en juger par la TFCA SADC établies, il peut être vu que les mécanismes de gouvernance sélectionnés sont les suivants :

- une structure politique multinationale de haut niveau ;
- une structure technique multinationale de haut niveau ; et
- un certain nombre de structures multinationales discipline spécifiques ou sectoriels.

L'identité donnée à ces derniers est généralement :

- un Comité ministériel ;
- une gestion conjointe du Conseil ou du Comité ; et
- Comités de gestion ou des groupes de tâches pertinentes à la variété des aspects qui nécessitent une mise au point sur la gestion spécifiques.

En plus de ces mécanismes, ou les structures, certaines TFCA ont établi un mécanisme de soutien sous la forme d'un secrétariat, un Coordinateur International, et/ou une unité de mise en œuvre.

Allant de pair avec ces mécanismes sont diverses options qui contribueront à leur fonctionnement et la mise en œuvre de la TFCA. Les Sections 7.4 et 7.5 traitent cela plus en détail, mais il est nécessaire de porter ce maintenant afin de se faire une idée quant aux diverses options. Ici encore une fois l'examen des initiatives existantes de SADC TFCA fournit cette perspicacité. Outre les protocoles d'entente, traités et protocoles déjà discutés comme instruments de gouvernance sont les instruments à une échelle plus fine comme la cogestion et des Plans de développement intégrée. Alors qu'il n'y a aucun diktat de savoir lequel des ces échelle plus fine instruments conviennent à des circonstances particulières TFCA, l'expérience de la SADC TFCA suggère qu'un Plan conjoint est approprié pour le scénario du Parc transfrontalier plus simple, lorsqu'un Plan de développement intégré est requis pour la zone de Conservation transfrontière plus complexes

### **7.2.3 Résumé des Lignes Directrices**

Afin de sélectionner un modèle de gouvernance approprié, il est recommandé que les praticiens TFCA laisser les processus d'initiation (tel que discuté dans la partie 2) et de la mise en place (comme décrit dans la présente partie) de dicter que qui sera le meilleur adaptée aux circonstances particulières et dynamique sociopolitique qui prévaut à l'intérieur et associé à leur initiative. En d'autres termes, meilleures pratiques dicte qu'il n'y a pas de modèle unique qui s'adapte à toutes les situations, et le meilleur modèle sera que qui est a permis d'évoluer.

Quelle que soit la nature exacte de l'instrument de gouvernance/s et des mécanismes ou des structures qui sont en fin de compte mis en place, il est essentiel qu'ils sont suffisamment robustes pour :

- assurer une collaboration étroite entre toutes les parties intéressées en ce qui concerne tous les aspects de la mise en œuvre à tous les domaines de la gouvernance;
- prévoir des mécanismes de rétroaction nécessaires pour la circulation de l'information entre les différents domaines de la gouvernance ;
- permettre d'adaptabilité et de souplesse pour répondre aux nouvelles informations, de menaces ou de possibilités de ;
- mesurer et surveiller le rendement et mettre des stratégies en place pour assurer des améliorations ;
- mesurer, contrôler et faire en sorte que les prestations versées découlent aux bénéficiaires appropriés transparente et équitable ;
- maintenir ouvertes les voies de communication au-delà des mécanismes de gouvernance ; et
- mobiliser les ressources nécessaires pour s'assurer que la TFCA est en mesure de continuer à fonctionner de façon optimale.

Un dernier commentaire au sujet de la gouvernance des initiatives de la SADC TFCA a trait aux titres qui sont attribuées. Comme il ressort de la discussion dans la Section 5, il y a une variété de titres qui sont utilisés et qu'il arrive souvent que des configurations similaires soient attribuées à différents titres. Il

s'agit d'un aspect où un degré élevé de standardisation est possible et il est recommandé que les titres être attribuées selon les définitions présentées dans la Section 2.3.

### **7.3 Définir l'étendue géographique**

Dans le processus de détermination de la portée géographique des initiatives de conservation transfrontière, que la distinction entre la délimitation et la cartographie est importante, car le premier permet l'identification de l'entité géographique distincte qui est mises en avant, c'est-à-dire une ligne sur une carte ; alors que ce dernier fournit pour le détail au sein et associés à la zone délimitée. Peut-être la plus importante ligne directrice liée à cet aspect de la conservation transfrontière est le fait que ce processus consultatif, flexible, adaptatif et itérative ; et de reconnaître que les processus de délimitation et de cartographie doivent s'informer mutuellement et être acceptées par les pays participants et les intervenants.

La raison d'être qu'il fallait investir du temps et ressources sur ces processus repose sur la nécessité, entre autres :

- **Communiquer**

Afin que les initiatives de conservation transfrontière trouver la traction avec les intervenants et décideurs il est essentiel qu'ils sont présentés avec une indication claire de ce que les initiatives impliquent du point de vue spatial, c'est-à-dire quelles portions de chaque pays participant sont proposées comme des éléments constitutifs de la TFCA. La capacité de visualiser cela et être en mesure de comprendre les implications en termes de comment l'initiative portera à d'autres entités au sein et à côté d'elle est rendue possible avec une bonne carte.

- **Identifier et faire participer les intervenants**

Une fois que la zone cible a été clairement identifiée il devient plus facile pour objectivement identifier et sélectionner les intervenants qui sont directement liés à la région et qui sera influent dans son établissement et la gestion. Encore une fois l'interchangeabilité des étapes présentées dans les Sections 7.1 et 7.3 est mis en relief et il est reconnu que l'article 6.2.2 a déjà fourni une liste des intervenants et un processus de s'engager avec eux face à face. Aussi dans les processus décrits dans les Sections 7.1 et 7.4, il est possible que l'étendue géographique et la définition de la TFCA peuvent changer, tout comme la liste des intervenants.

- **Plan pour la création et la gestion**

Le processus de planification pour la mise en place et la gestion d'un TFCA est plus significatif et le but conduit avec des données spatiales claires. Lorsque le Parc transfrontalier du grand Limpopo a été conceptualisé tout d'abord, il a été présenté comme une aire de Conservation transfrontière, qui comprenait de vastes étendues de terres communales et privées entre les zones protégées disjointes. Grâce à une série d'itérations avec les décideurs de que la région a été significativement réduite à une zone de protection transfrontière incluant uniquement les zones protégées qui sont immédiatement adjacents les uns aux autres (bien que l'un des aires protégées a dû être inclus par le biais de la mise en place d'un corridor reliant). Une fois ce processus de délimitation a été terminé, il était possible pour les processus de planification de procéder avec clarté et définition.

- **Formaliser les accords**

Il est possible que des accords de conservation transfrontière à conclure à l'absence de descriptions spatiales distinctes, mais ceux-ci seraient les précurseurs des accords ultérieurs qui ont une identité et une orientation géographique. Alors que les premiers sont des éléments constitutifs importants, même ils auraient besoin de quelques indications sur les domaines potentiels de collaboration. Par la suite, ces zones sont plus clairement délimitées, la carte résultante devra figurer parmi les éléments essentiels des accords à tous les niveaux de mise en œuvre, c'est-à-dire de la politique de gestion sur le terrain.

- **Analyser, contrôler et évaluer**

Une compréhension claire de l'étendue géographique d'une TFCA fournit une base solide, d'où une variété d'analyses peut-être être lancée, tout en fournissant un cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de suivi et d'évaluation.

Il y a une variété de méthodes qui peuvent servir à délimiter et cartographier un TFCA et celles-ci varient d'être hautement technique à des méthodes plus simples. La sélection de la méthode/s à utiliser dépendra les ressources et la capacité disponible pour les objectifs de l'exercice d'inventaire. Comme il ressort de l'affaire du Maloti Drakensberg Transfrontier Conservation et développement zone (MDTFCA), une méthode plus rudimentaire a été utilisée au début du processus où une ligne sur une carte a été essentiellement tracée pour politique d'adhésion. Par la suite un processus long et très technique, impliquant le plus jusqu'à logiciel de planification de la conservation systématique date a identifié une zone sensiblement élargie de focus qui est illustrée dans Figure 7. Ce processus a été achevé au cours de la première phase de mise en œuvre de cinq ans qui a été bien financée par un FEM accorder et il est possible que, par

suite de là, n'est plus été donneur financement disponible, la zone a à nouveau 'rétréci' dans la mesure initiale représentée dans Figure 14 qui est la plus récente représentation spatiale de le MDTFCA.

L'élaboration et le perfectionnement de la planification comme une discipline et un outil peuvent être attribuées à deux scientifiques australiens Margules R. C. et R. L. Pressey qui ont produit un certain nombre de publications pertinentes telles que Margules et Pressey (2000) de la conservation systématique. Leur travail est référencé considérablement ainsi que celle des autres dans le travail très utile de Watson et al (2011) qui examinent la discipline de la planification de la conservation systématique et donnent une indication de son utilité dans le futur. Considérant qu'il tend souvent à être un biais vers le milieu terrestre, il est bon de voir que les Ban et coll. (2014) promouvoir l'utilisation de conservation systématique de planification comme un outil pour aider à atteindre le "requis gestion écosystémique, intégrée et axée sur les sciences que dirigeants du monde à [la Conférence des Nations Unies sur le développement durable] Rio [2012] a reconnu doit sous-tendre la gestion des Océans. »

Une bonne leçon qui a émergé de la conservation systématique High-Tech, la planification des processus de la MDTFCA a été que le résultat a été reconnu pour son intégrité scientifique et a été intégré à la zone national protégée de l'Afrique du Sud stratégie d'Expansion (DEA, 2010). Les parcs nationaux sud-africains (SANParks) a répondu à cela par la mise en service d'une étude visant à identifier les domaines les plus réalisables au sein de la limite sud de la biorégion de Maloti Drakensberg qui pourrait être ciblée pour l'expansion de l'aire protégée. Les fournisseurs de services qui ont accepté cette tâche utilise l'approche traditionnelle de planification comme point de départ de la conservation systématique, mais inclus les couches sociales, économiques et politiques de la contrepartie à identifier ce que l'étude appelle « zones de plus grande opportunité », c'est-à-dire pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité tout en générant des occasions à des avantages socio-économiques (Golder Associates, 2010). Il est recommandé que cette approche être émuloées pour le processus de la SADC TFCA.

### 7.3.1 Résumé des Lignes Directrices

- Le processus de définir l'étendue géographique d'une TFCA et la cartographie l'information spatiale des détails associés en son intérieur et qui lui sont adjacents doit être considéré comme un processus évolutif en cours. Ainsi les cartes qui sont produites au fur et à mesure ont des rôles différents à jouer et doivent être compilées conformément à ceux-ci.
- Une mise en garde s'impose dans la présentation des cartes aux parties prenantes, en particulier dans les premiers stades d'un processus TFCA, et les professionnels de la TFCA doivent reconnaître qu'il peut être nécessaire d'ajuster les limites et l'information spatiale pendant que le processus évolue.
- Les techniques utilisées pour élaborer les cartes TFCA doivent correspondre aux ressources financières et les ressources humaines disponibles. Dans la mesure du possible un système GIS de haute technologie et les processus de planification de la conservation doivent être appliquées, et si nécessaire, le financement venant des donateurs externes doit être acquis pour aider à cela et pour renforcer les capacités de cartographie.

#### **7.4 Elaboration d'un cadre de cogestion**

Parvenir à une compréhension commune et élaborer une vision et un cadre pour la gestion conjointe de toute initiative de conservation transfrontière communs sont essentiellement les premières étapes nécessaires pour l'élaboration d'un plan de gestion commun. Meilleures pratiques autant que ce dernier est concerné a été bien couvert dans de nombreuses publications avec Sandwith et coll. (2001), Phillips (2002), Thomas Middleton (2003), l'UICN (2008), McKinney et Johnson (2009), Stolton et coll. (2012), Erg et coll. (2012) et Borrini-Feyerabend et coll. (2013), tous offrant des conseils pertinents et complets. Ce chapitre fournit donc un large Résumé de ce que ces publications a présenté, et ce qui est venu à être reconnu comme une pratique exemplaire mondiale sous la forme d'étapes séquentielles qui devraient être prises dans l'élaboration d'un cadre de cogestion.

Ces étapes sont proposées avec l'hypothèse que les mandats nécessaires ont été obtenus auprès des autorités pertinentes décisionnelles au sein de chacun des pays participants et que travaux de faisabilité préliminaire a montré que la mise en place d'une initiative de conservation transfrontière seront un Karman et digne des coûts de transaction qui seront associés à sa création et sa gestion. Il suppose également qu'autres éléments clés de la phase de planification ont été accomplies, c'est-à-dire mutuellement acceptable promoteur/chef est élu, et toutes les parties concernées sont identifiées et engagées dans le processus.

Pour l'élaboration d'un cadre pour la gestion conjointe et une vision commune de négociation, il est recommandé qu'un atelier de planification de gestion être convoqué et facilité par un fournisseur de services de non partisane externes reconnu comme telles par les parties prenantes. Cet atelier peut prendre jusqu'à trois jours d'engagement intensif et voire plus si l'on inclut les visites sur le terrain. Toutefois, il peut aussi être considérée plus approprié d'organiser ce processus comme une série d'ateliers de courte durée, chacun construit sur l'état d'avancement de l'événement précédent et aussi à son tour organisé par les différents pays participants. N'importe quel format est sélectionné le principal objectif est de développer une compréhension commune et produire une vision commune comme base pour un cadre de cogestion. Cet atelier, ou série d'ateliers et sa facilitation sont cruciales pour le succès du processus tel qu'il est ici où les intervenants seront en mesure de développer les relations et la confiance qui sont essentiels à la viabilité à long terme de l'initiative.

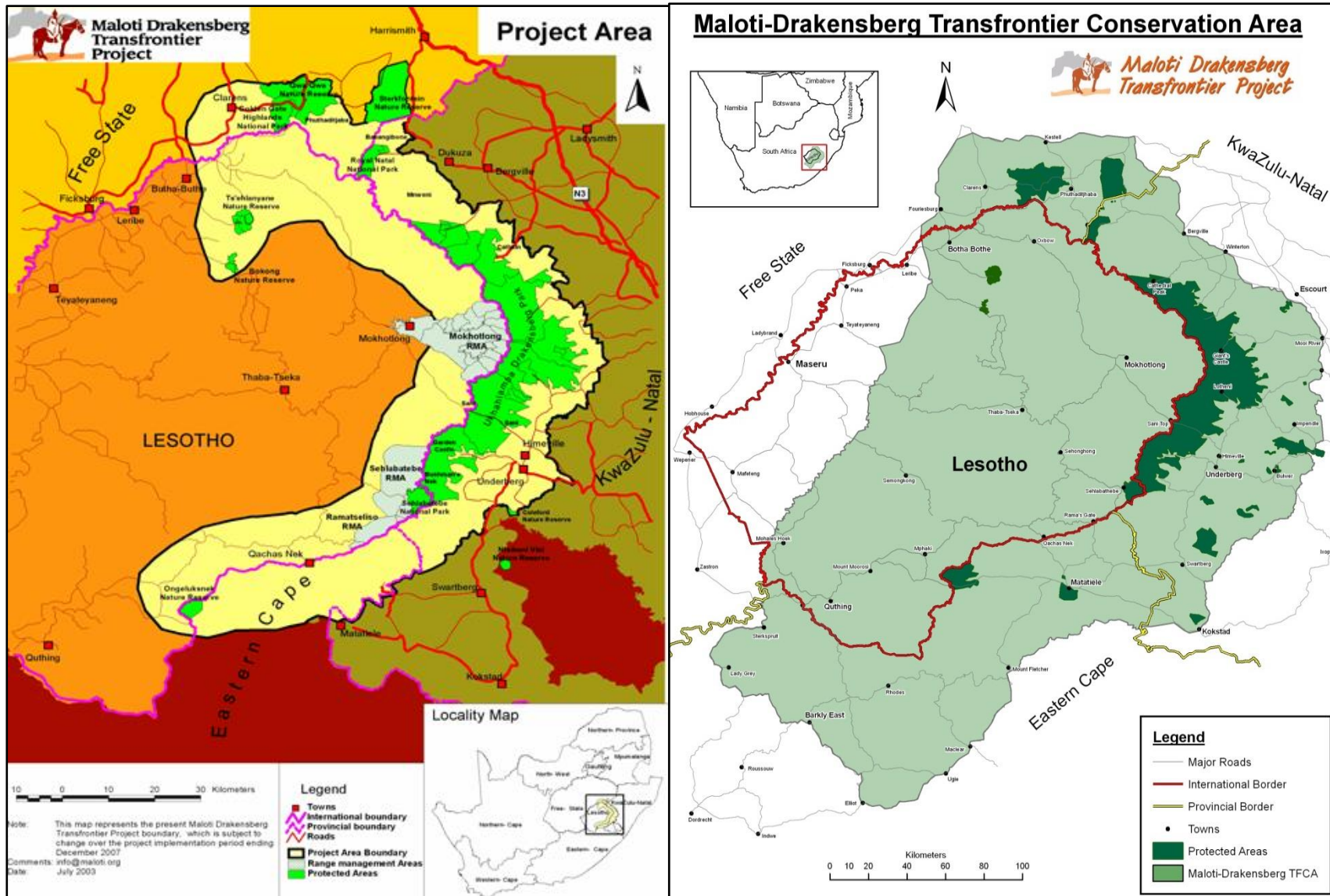


Figure 7: Aire de Conservation Transfrontière et du Développement de Maloti tel que représenté à l'initiation du projet en 2001 et l'étendue de l'initiative, comme convenu par le Comité de pilotage bilatérales en 2007



Avant la convocation de ce processus les intervenants devront recevoir des invitations qui comprennent beaucoup d'informations pertinentes que possible, ainsi qu'une indication claire de ce qui s'attendra d'eux. Une invitation à contribuer à l'atelier/s, ainsi que des appels de contributions pertinentes spécifiques ciblés est une approche recommandée. Intervenants peuvent être invités à indiquer si ils ont l'intention d'aborder l'atelier et que donc, ce que leur sujet sera, aux fins de planification. Il est également recommandé que certains intervenants peuvent nécessiter aide à comprendre le but de l'atelier et le processus à suivre, ainsi qu'avec la meilleure façon, ils seront en mesure de contribuer. Des réunions préliminaires avec ces groupements des intervenants sont recommandées.

En supposant que les processus préliminaires sont terminées avec succès et il y a une bonne réponse des intervenants à participer à l'atelier, ce qui suit est un processus recommandé ou *bagenda* qui a été conçu pour travailler à la réalisation de tous les résultats visés ci-dessus.

- Étant donné que cela pourrait être le premier cette collecte dans le processus d'établissement et l'élaboration d'une initiative TFCA, il est recommandé que les hauts fonctionnaires être invité pour ouvrir l'événement et même de participer et de contribuer.
- Après que tout diplomatique des processus ont été observés et les participants ont été introduit une série de présentations formelles sur les objectifs de l'atelier avec des informations sur la raison d'être pour la mise en place de l'initiative TFCA, ainsi que des précisions sur le processus d'atelier, besoin d'être déposé. Inclus dans ces présentations doit être la référence aux pertinents nationaux et internationaux cadres juridiques et politiques au sein de laquelle l'initiative peut être imbriquée (voir les Sections 3 et 6.2.1.1). On peut également mentionner des où le travail doit être fait pour amener des compatibilités juridique et politique accrues entre les pays participants.
- Cela peut être suivi par une série de présentations formelles auprès des divers intervenants, ce qui leur permet la possibilité de fournir des informations quant à qui ils sont, où ils se trouvent en ce qui concerne la zone en question, ce que leurs points de vue sont sur la création éventuelle de la TFCA en termes de leurs craintes, espoirs, aspirations, attentes, etc..
- Ensuite, une belle facilité discussion, permettant aux participants d'ajouter à ce qui a été présenté et à poser des questions pour plus de clarté, notant que ce processus peut soulever controversé et les aspects potentiellement inflammatoires, qui sont essentielles pour comprendre et respecter. Il est fréquent que dans un processus tel que celui-ci, chacun des groupes des intervenants entrera dans une perspective biaisée de leurs intérêts, et ce processus permet aux participants de commencer à contester leur point de vue borné et à développer une appréciation pour une vue d'ensemble et les autres parties prenantes.
- Au cours de ces étapes précédentes le facilitateur doit être d'identifier la dynamique et les aspects qui intéressent et influenceront sur le processus d'établir et de gérer la TFCA et de catégoriser ces selon les principes du développement durable, c'est-à-dire naturel et culturel, social, économique et de gouvernance ; ainsi que de faire la distinction entre ceux qui sont internes ou externes à la zone cible. Cette encapsulation des informations présentées, élargies et clarifiées peut ensuite présentée retour aux intervenants par le facilitateur pour la correction de l'examen et à l'augmentation mammaire. Le résultat devrait être une image relativement précise et à jour du contexte plus large, au sein duquel se trouve la zone cible, ainsi que la possibilité et contraintes à la mise en place et le développement de l'initiative.

- Outre ce qui précède peut l'application du processus de planification de scénarios alliant les faits connus sur l'avenir avec clé favorisants identifiés en examinant les tendances sociales, techniques, économiques, environnementaux et politiques (raides). Application de cette approche peut servir de compliquer un processus déjà complexe et doit donc être utilisée avec prudence, même si si appliqué il permettra d'améliorer la qualité des résultats.
- Après avoir atteint ce qui précède il sera alors possible de commencer à progresser sur la voie de l'élaboration d'une vision partagée pour la zone cible et cela peut se faire via une session de remue-méninges plénière ou par l'intermédiaire de groupes où représentants les différents groupes d'intervenants sont invités à travailler ensemble pour s'assurer que les divers points de vue sont représentés. Une série d'énoncés de vision de projet peut-être être produite, d'où l'animateur peut aider à la plénière pour dériver un qui reflète les points communs et d'assurer l'inclusion d'autres aspects pour lesquels il existe un consensus et la compréhension.
- En utilisant les résultats de cette vision des processus ainsi que les discussions précédentes le facilitateur peut tirer des intervenants une indication des différents aspects qui peuvent servir à élaborer une série d'objectifs de gestion commun/mixte. Il est recommandé de classer ces toujours selon les principes du développement durable comme un moyen de s'assurer que tous les aspects pertinents soient examinées et que le processus de dérive des résultats réalistes et pertinents dans le contexte socio-économique de la zone cible, en plus d'être défendable dans une perspective de développement durable. Selon le nombre d'intervenants participant à ce processus, cela peut se faire soit en plénière ou par petits groupes. La liste des objectifs de gestion découlant de ce processus devrait être soigneusement examinée et rationalisée afin de s'assurer que la liste définitive est aussi bref et concis que possible dans le but de doit pas dépasser dix. Notez que ce sont les déclarations de gestion large qui devront toujours être déballé dans les détails, alors que la processus de planification de la gestion continue et comme nous le verrons dans la Section 7,5.
- Un aspect important de ce processus devrait être l'identification claire des objectifs qui ont trait aux questions qui sont de nature transfrontalière, c'est-à-dire commune ou commune des problèmes comme indiqué ci-dessus. Dans de nombreux cas, premiers pourparlers peuvent voir conservation transfrontière comme une proposition tout ou rien, mais les intervenants réalisent rapidement qu'ils peuvent avoir des visions très différentes de ce qui « compte » pour l'inclusion dans le partenariat. Cela aidera à confirmer quels intervenants devraient continuer à participer au processus de planification plus détaillé à la Section 7,5.
- Une dernière étape de ce processus peut-être être incluse si le temps et les ressources le permettent et qui consiste à donner la priorité aux objectifs de gestion. Ceci peut être réalisé par une comparaison par paires très complexe qui requiert facilitation qualifiée et plus de temps, et il exige également que les participants ont une bonne compréhension de toutes les étapes précédentes et les résultats. Alors que ce dernier est une méthode robuste et défendable, un processus plus rudimentaire de permettre aux participants de placer individuellement une marque contre la moitié des objectifs qu'elles jugent les plus importants, fournit une indication collective des priorités. En d'autres termes si il y a dix objectifs dans la liste finale rationalisée, chaque participant est donné cinq marqueurs et demandé de sélectionner les cinq plus importants objectifs de leur compréhension de l'image plus grande. Le nombre total de points attribués à chaque objectif fournit une illustration immédiate et graphique de comment le groupe d'intervenants se sent sur la

hiérarchisation des objectifs. Ces illustrations graphiques peuvent ensuite être photographiées pour la simple inclusion dans le rendu de l'atelier et pour référence ultérieure.

Les principaux résultats de cet atelier ou d'une série d'ateliers, sont un énoncé de vision et d'une liste dont la priorité des objectifs de gestion commune ou commune, et les résultats secondaires mais tout aussi importants sont une compréhension commune de l'image plus grande et les relations et la confiance qui sont initiés et nécessaire de faire avancer le processus. Ce doit être un processus conjoint entre les partenaires et les intervenants dans une région transfrontalière. Alors que tout le travail et les discussions difficiles peuvent maintenant être capturées sur quelques pages, il y aura un degré élevé de certitude que ceux qui ont participé à la capture de ces résultats aura commencé à prendre possession de l'initiative.

Les termes utilisés ici pour décrire les composants du cadre de gestion coopérative, c'est-à-dire « vision » et « objectifs de gestion » reflètent une hiérarchie de penser qui est requis dans tout processus de planification de la gestion. Des solutions de rechange telles que « mission », « viser » et « objectifs » peuvent être utilisés, tant que la hiérarchie de la pensée est conservée, c'est-à-dire commencent par une instruction large et à long terme d'intention qui peut être travaillée vers et utilisée pour garder les intervenants axées, déplace vers le bas, vers les États qui deviennent de plus en plus raffinée et plus spécifique, tel que discuté dans la Section 7,5. Ce processus mai également être utilisé pour développer des Plans d'aménagement mixte relativement simple pour parcs transfrontière, ou plus complexes Plans de développement intégrée pour TFCA. Les principes et le processus sont les mêmes, mais la situation, ils sont appliqués aux enfantera un produit qui est adapté à l'échelle de l'initiative.

#### **7.4.1 Résumé des Lignes Directrices**

- Le processus suivi pour établir un cadre pour un plan de gestion commune doit être aussi inclusif que possible.
- Les intervenants invités à participer au processus doivent bénéficier de toutes les occasions pour être tout à fait prêt, et dans certains cas, une série d'ateliers préparatoires peuvent être exigée pour favoriser la compréhension et les capacités des parties prenantes au processus.
- Les services d'un facilitateur externe et objectif sont nécessaires pour diriger le processus et pour fournir aux intervenants l'assurance que leurs entrées seront prises au sérieux et intégrées dans les résultats finaux.
- Il faut inclure autant d'informations que possible dans le processus en accordant à toutes les parties intéressées la possibilité de faire des présentations officielles afin d'alimenter le processus chaque fois que cela s'avère nécessaire.
- Les composantes du développement durable, c'est-à-dire naturel, social, économique et gouvernance, doivent être utilisés pour classer l'information recueillie et aider avec ses analyses et l'emballage.
- Les résultats finaux, c'est-à-dire une vision commune et une liste des objectifs prioritaires de la gestion conjointe, sera le témoignage d'un processus qui servira à lancer le processus d'établissant des relations de confiance entre les parties prenantes, qui est une condition importante pour un succès TFCA.

• .

## 7.5 Peaufiner le Cadre de la Gestion Conjointe

Bien que le cadre de cogestion constitue le fondement pour établissant les primordiales accords, de l'adhésion et la propriété des initiatives TFCA, mais aussi de générer une vision commune et de compréhension pour ce qui est espérée à atteindre à long terme, il est nécessaire de décompresser davantage le cadre dans le détail qui va orienter la planification à une échelle plus fine et pour la mise en œuvre à court terme, comme un plan annuel d'opérations. Ce raffinement fournit également le détail qui montrera qui est responsable de la mise en œuvre des tâches spécifiques, les ressources nécessaires, les délais de transposition et la base d'où un cadre de suivi et d'évaluation peut-être être dérivé.

Une autre caractéristique de ce processus de raffinement, c'est qu'il introduit la dynamique difficile et pourtant extrêmement importante d'avoir besoin d'être réaliste sur le plan de ce que l'on peut faire et ce qu'il faut faire et parvenir à un équilibre acceptable entre les deux. Cette dynamique est souvent plus vivement ressentie où des interventions de gestion conjointe sont nécessaires pour éliminer les influences négatives telles que les menaces de braconnage commerciales et où les ressources nécessaires sont limitées et inégalement répartie. Alors qu'il est nécessaire de limiter l'engagement à des mesures de gestion commun basé sur la disponibilité des ressources, il faut aussi être critique consciente de l'ampleur à laquelle ces actions seront réellement efficaces. Une telle compréhension puis peut-être être utilisée que de chercher soit alternative plus novatrice et rentable, et/ou pour motiver des ressources supplémentaires.

Pour étoffer cet engagement limitant à gestion mixte, il est impératif que la cogestion d'un effort TFCA pense clairement par où et quand ils ont l'intention de collaborer. Les gestionnaires et les décideurs aux niveaux national et infranationales — si des représentants gouvernementaux, représentants d'ONG ou les populations locales — besoin de délimiter où chacune des parties travailleront ensemble et dans quelle mesure (prise de décision collective, mise en commun des ressources, le partage de l'information, etc.). Tout aussi important, toutes les parties devraient être clairement où ils ont l'intention d'agir unilatéralement et de manière indépendante. Ceci est important parce que les avantages et les coûts de collaboration changent selon l'enjeu. Nombreuses discussions de conservation transfrontière mettent l'accent sur les avantages évidents de collaboration — plus d'adhésion, meilleure légitimité en matière de gouvernance, partage des coûts et des économies d'échelle, collaboratif de surveillance et de l'exécution, et de nombreux avantages écologiques, économiques et sociaux qui viennent de gestion à l'échelle terrestre ou marin (voient l'annexe B) ; et ceux-ci doivent garder à l'esprit où les limites sont rencontrées à court terme.

Cependant, plutôt que de visualiser la conservation transfrontière comme une entreprise unique, nous pouvons décompresser n'importe quel projet en un certain nombre d'aspects communs à tous les projets de conservation, conservation de la faune par exemple, contrôle des espèces envahissantes, de gestion et de promotion du tourisme, de sensibilisation et d'éducation et de coordination avec les collectivités locales. Bien sûr, cela implique seulement un petit sous-ensemble des aspects dans un projet donné et peut ne pas être au niveau de détail approprié. Des degrés de la collaboration entre les intervenants dans l'ensemble de ces questions peuvent permettre d'avoir répondu convenablement à des aspects particuliers à l'échelle avec plus de précision à l'écoute de gouvernance et de gestion. Au-delà plus étroitement cartographie l'ampleur de la réponse à l'ampleur du problème, il permet l'évaluation plus près des coûts de la collaboration, qui ne sont souvent pas clairement définis. Il s'agit d'une expansion rapide dans les coûts de transaction comme le nombre de personnes impliquées dans l'augmentation de la prise de décision. Déplacement de décisions unilatérales au consensus nécessite beaucoup de temps, la négociation, voyage et informations de coûts. En plus de cela, les résultats peuvent ou peuvent ne pas être satisfaisants à toutes les parties. Dans d'autres cas, les désaccords

peuvent conduire à non ou mauvaises décisions et retards suffisamment longues pour aboutir à ce que la préparation des problèmes actuels et l'apparition de nouvelles rides. En tout état de cause, avoir pris le temps d'évaluer la perception des coûts et avantages — même sans formalisme et sans calcul — peut aider à évaluer l'étendue à laquelle conservation transfrontière partenaires collaborent, répondant aux questions de l'endroit où, quand et comment beaucoup de collaboration est nécessaire.

Dans le cadre de ces principes d'introduction, il est recommandé que les étapes suivantes de large soit poursuivi dans le processus de raffinement du cadre de cogestion.

#### **a) Identification/création de l'équipe de planification**

L'équipe de planification devrait inclure des hauts fonctionnaires des organismes compétents des pays participants, qui ont le pouvoir de prendre des décisions et d'être responsable de la mise en œuvre. L'identification de cette équipe devrait être idéalement un résultat du processus d'évaluation des intervenants décrit dans la Section 6.2.2 et pour que toutes les parties concernées soient au courant de la composition de l'équipe. Il est probable que l'équipe se composera principalement de ceux qui ont des mandats juridiques pertinents, mais une plus large adhésion devrait pouvoir fonder sur les circonstances uniques de chaque initiative TFCA.

#### **b) Le développement des objectifs opérationnels**

Jusqu'à ce point, que le cadre a une gestion à long terme large des déclarations qui incluent une vision divisé en objectifs prioritaires. Le défi de ce processus est maintenant de briser ces derniers dans des déclarations à court terme plus spécifiques qui sont pratiquement réalisables sur une base quotidienne. La première étape de ce processus est systématiquement chacun des objectifs décompresser dans une série d'objectifs opérationnels qui doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et assortis, c'est-à-dire intelligent. La complexité des objectifs détermineront le nombre de buts opérationnels nécessaires pour œuvrer à la réalisation des objectifs.

#### **c) L'élaboration de plans d'action**

Par la suite, chacun des buts opérationnels devrait être subdivisée en mesures et encore une fois le nombre d'actions sera déterminé par la complexité des objectifs opérationnels. Dans le calcul des actions, il est nécessaire de répondre aux questions suivantes pour chacun des objectifs opérationnels :

- Ce qu'il faut faire ?
- Qui devront rendre des comptes pour voir que c'est fait ?
- Qui doit faire partie de la mise en œuvre de cette action ?
- Quelles ressources sont nécessaires ?
- Quels sont les délais pour l'achèvement (remarque que cela pourrait être une action qui doit être fait à plusieurs reprises, par exemple une fois par mois, d'un qui doit être complété par une certaine date) ?
- Quels seront les résultats mesurables ?

Ce processus peuvent être capturé dans une série de modèles comme sur le modèle ci-dessous (tableau 5), qui ensemble peuvent former un plan annuel d'action ou plan d'action de cinq ans, selon les délais de mise en œuvre approprié. Aussi le nombre d'actions requis pour atteindre un objectif opérationnel vont dépendre de la complexité de chaque but.

**Tableau 5: Un modèle pour représenter le contenu du plan d'action**

<b>OBJECTIF</b>
-----------------

<b>Objectif Opérationnel:</b>					
<b>Action</b>					
Quoi	Qui	Avec qui	Avec quoi	Quand/Combien de fois	Mesure de la réalisation

Il est important de reconnaître que les plans de gestion, à un niveau élevé à long terme, tant sur le plan de mise en œuvre à court terme, doivent être soumis à un examen régulier et la mise à jour. La fréquence de révision est directement liée au délai pertinent pour chaque composant. Les composants plus larges, c'est-à-dire la vision et les objectifs, peuvent être soumis à une itération de quinze à vingt ans de révision ; alors que les objectifs opérationnels et actions ont besoin d'être révisé et mis à jour au moins tous les cinq ans, mais de préférence à une fréquence annuelle. Il est également essentiel que le cadre de cogestion est utilisé pour guider tout ce qui est fait au nom de la cogestion. Il doit donc être la base sur laquelle le rendement et les progrès sont surveillés et mesurées, tel que discuté plus en détail dans la Section 7,7.

### 7.5.1 Résumé des Lignes Directrices

- Une équipe de planification qui soit acceptable pour toutes les parties prenantes doit être activée pour poursuivre ce processus.
- Les objectifs de gestion conjointe serviront la base d'où les plus affinée de planification de la gestion conjointe sont atteintes.
- Le raffinement des objectifs plus développe la hiérarchie des déclarations de gestion par eux en cascade vers le bas dans des déclarations plus précises et à plus court terme qui comprennent des actions et des objectifs opérationnels intelligents.
- Tandis que ceux-ci doivent être réalistes sur le plan de cours de formulation dans les limites des ressources disponibles et la capacité, ils doivent également démontrer une capacité d'atteindre effectivement les objectifs fixés. Lorsqu'il y a un fossé entre la réalité et ce qui est nécessaire, ce processus peut aider à quantifier l'écart et fournissent la base d'où les fonds additionnels peuvent provenir.
- Le plan de gestion commun raffiné offre soutenant d'où les mises en œuvre et la performance peuvent être suivis, surveillés et évalués.
- Le plan de gestion commun raffinée doit être soumis à de fréquentes révisions et mise à jour avec une fréquence minimale de cinq ans avec la fréquence optimale étant annuelle.

### 7.6 Planification de la viabilité Financière

Ceci est ce qui suit l'article sur la surveillance et l'évaluation sont de nouveau une indication de l'interchangeabilité de ces étapes de la création et le développement. Le suivi et évaluation sont directement liés à la gestion des processus de planification et sont un résultat naturel. Cependant, il est donc la nécessité de répondre à la question du financement de la mise en œuvre du plan de gestion commun ? Comme tel, il peut être logique pour échanger ces deux étapes autour, mais cela dépendra entièrement à la discrétion de ces attaque/directeurs de la création et le développement des diverses initiatives TFCA. Alternativement, ces étapes peuvent être appliquées simultanément.

Ce qui est évident d'après les informations présentées dans la Section 5 dans la discussion sur le statu Quo de la SADC TFCA est que le rôle des donateurs est important dans le maintien de la plupart des initiatives. On pourrait donc dire que la majorité de la SADC TFCA, qu'ils soient mis en place, en développement ou dans le concept ; ne sont pas financièrement viables à ce stade dans le temps et qu'il reste beaucoup à faire pour travailler à la viabilité financière. Cette situation était déjà répandue à

l'époque de l'étude (2002) Hall-Martin et Modise où elles ont déclaré que les pays de la SADC face des limitations significatives en termes de financement des projets de conservation et de tourisme sur la base d'autres besoins de développement socio-économique plus pressants. Également très pertinentes de cette étude sont les projections financières qui ont été faites sur la base des différentes étapes de la création et le développement de la SADC TFCA.

Alors que les chiffres présentés dans l'étude (2002) Hall-Martin et Modise étaient déterminés au niveau général de la SADC et sont maintenant mis à jour, ils ont inclus une liste relativement complète des actions pertinentes et servent à illustrer le fait qu'il existe des coûts substantiels associés à TFCA établissement et le développement, c'est-à-dire « le provisoire coût du développement le 22 TFCA et stimuler le projet ZIMOZA, sous réserve de toutes les mises en garde mentionnées ci-dessus est estimé à US\$ 227,038,000. ». Cela traduit à peu près en un chiffre de près d'US\$ 2 millions par TFCA par an pour une période de cinq ans. Cependant ce qui a été reconnu dans la présente étude est que les retours sur ce type d'investissement n'étaient pas calculées, donc alors que ces coûts sont considérables, la réalisation de la pleine valeur d'un TFCA est naturelle base de ressources (voir la discussion à ce sujet dans la Section 4.3) peut bien montrer que ces investissements sont une option viable.

À ce stade il est important de préciser que la « viabilité financière » n'implique pas « indépendance financière ». S'il est essentiel que les initiatives TFCA géré aussi efficacement que possible et selon les principes de son entreprise, il est également essentiel qu'ils être vu comme faisant partie du paysage socio-économique plus large dans lequel ils se trouvent, et ainsi méritent soutenue financièrement par les budgets nationaux des pays participants. L'importance de l'appui nécessaire doit être déterminée par le processus de compréhension le déficit entre ce qui est nécessaire pour soutenir la gestion efficace et ce qui peut être généré par une variété de possibilités rémunératrices.

Il est recommandé qu'en TFCA occupent des initiatives concernant la réduction de l'écart entre ce qu'ils ont besoin pour les budgets d'exploitation et les revenus qu'ils peuvent générer, qu'ils travaillent aussi sur la voie de plus en plus indépendant du financement des donateurs. Il peut être nécessaire de soutien dans la mise en place initiale phase/s sécurisé par les donateurs, mais il doit y avoir un moyen pour un plan à long terme pour réduire cette dépendance dans la mesure du possible. Si cela n'est pas atteint alors la SADC TFCA restera tributaire de contributions de donateurs, qui a une durée limitée qui n'est souvent pas plus de cinq ans, et ils resteront donc vulnérables à des ressources limitées. Le résultat final sera l'échec et une perte de crédibilité comme une terre viable utilisé option laissant une traînée d'intervenants déçus dans leur sillage.

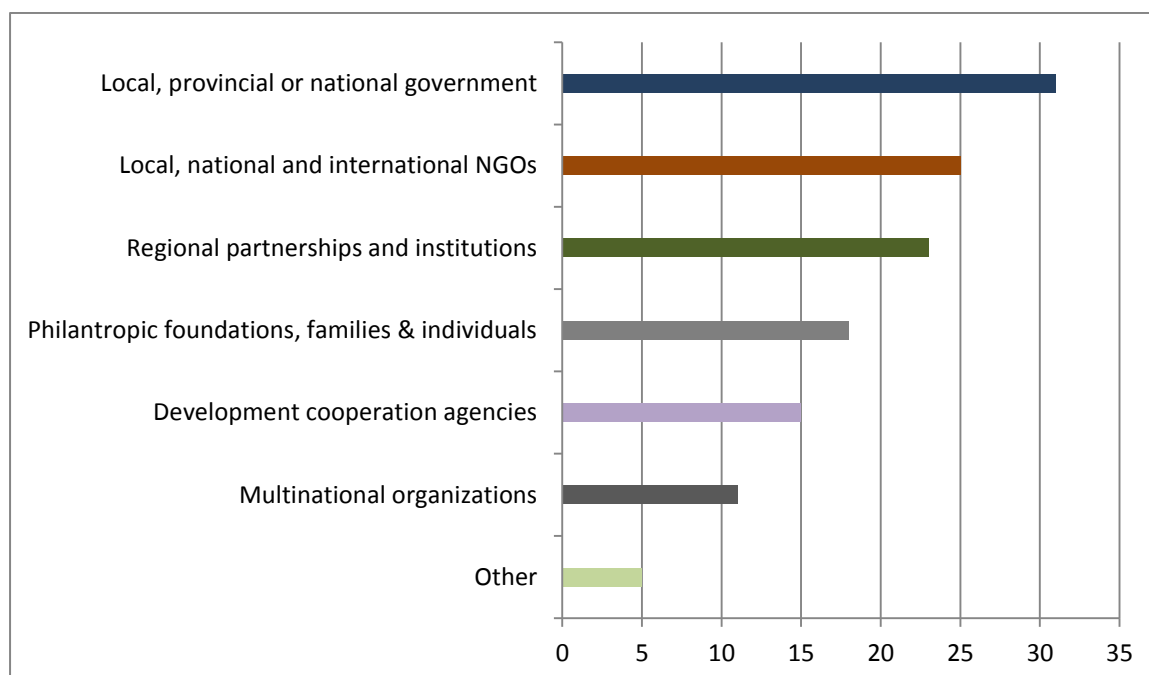
En cours de révision à l'UICN Best Practice Guideline for conservation transfrontière (Vasilijević et al, dans le processus), Prof Matt McKinney de l'Université du Montana a entrepris une enquête auprès des praticiens de la conservation transfrontière à travers le groupe des spécialistes de la Conservation UICN CMAP transfrontières en ce qui concerne cette question du financement durable. Les résultats de ce sondage sont présenté ci-dessous selon les rédiger de Prof McKinney dans Vasilijević et al (en cours).

Selon un récent sondage, *Financement de Conservation transfrontière* par le groupe de spécialistes de Conservation UICN CMAP transfrontières, 53 initiatives représentées (y compris les cas de l'Asie, Afrique, Europe, Amérique du Nord et Amérique du Sud) ont obtenu des fonds pour mettre en œuvre de leurs initiatives de conservation transfrontières (WCPA transfrontières Conservation groupe de spécialistes UICN, 2014).

Selon l'enquête, les **trois principales sources de financement** sont :

- (1) les gouvernements : local, provincial ou national ;
- (2) les ONG : local, national et international ; et
- (3) les partenariats et INSTITUTIONS régionales (p. ex., UE).

Les prochaines principales sources de financement comprennent les fondations philanthropiques, les familles et les individus ; et les agences de coopération de développement. Les sources moins communs de financement sont des organisations multinationales (par exemple les Nations Unies et les FEM) et « autres approches créatives de financement » (tourisme secteur privé, frais d'utilisation, revenus provenant des services écosystémiques, séquestration du carbone et REDD recettes et fonds d'affectation spéciale, par exemple) (voir Figure 8).



**Figure 8: Options de Financement pour des initiatives de conservation transfrontière conformément à l'enquête de l'UICN WCPA TB SG exprimé en tant que pourcentage des réponses reçues.**

La même enquête a identifié **dix obstacles plus courants ou les obstacles au financement** notamment (non énuméré dans n'importe quel ordre de priorité) :

- Manque de soutien du gouvernement, souvent à cause de la tension entre les intérêts économiques et environnementaux, mais aussi des préoccupations au sujet de conflit et de la sécurité aux frontières ;
- Manque de confiance entre les gouvernements et autres parties prenantes, ce qui limite les possibilités de mettre en commun des ressources limitées ;
- Manque de capacités locales et expérience de la société civile et donc l'absence de toute infrastructure sociale et politique pour amasser des fonds externes ;
- Manque de sensibilisation du public sur la valeur et la nécessité de la conservation transfrontière et donc un manque de civique et politique seront ;



- Absence d'une connaissance de base sur les valeurs culturelles, écologiques et autres, associées à des zones transfrontalières, ce qui rend difficile de formuler un message convaincant ;
- Incohérent et non coordonné (souvent contradictoires) financement des stratégies ; personnes et organisations dans la même région, en compétition pour les mêmes ressources limitées ;
- Financement a tendance à être consacrée à des questions particulières, des problèmes ou des disciplines, qui limite la nécessité d'investir dans des solutions multi-objectif, multidisciplinaires ;
- Dispositions juridiques et politiques incompatibles à travers les gouvernements voisins, rendant difficile d'atteindre des objectifs communs et des aspirations ;
- Manque de capacité à pleinement comprendre et emballer les initiatives de conservation transfrontière selon leur valeur socio-économique complète basée sur le rôle qu'ils jouent dans la prestation de biens et services qui sont stratégiquement importants pour la société ; et
- L'élaboration d'une « donneur-dépendance » parmi les praticiens de la conservation transfrontière qui a une incidence sur la capacité d'entreprendre des travaux sur une base durable.

Interrogé sur les plus prometteuses « nouvelles » stratégies ou les sources de revenus pour soutenir les initiatives de conservation transfrontières, les répondants au sondage identifié une écrasante majorité "des capitaux publics" (y compris gouvernement les programmes de conservation, des initiatives locales de bulletin de vote ; les taxes locales, frais et incitations et local districts d'amélioration) et « capital philanthropique » (y compris les donateurs individuels ; des fondations, des entreprises et des sociétés ; institutionnels et non gouvernementaux collaborations ; acheteurs conservation ; suppléments volontaires bénévole privé transfert des frais ; et le commerce des terres). Quarante pour cent des répondants ont identifié « capitaux privés » comme une stratégie prometteuse de nouvelle, y compris paiements pour les services écosystémiques ; droits d'utilisation des terres négociables ; développement de conservation ; agriculture, bois et autres revenus de terres protégées ; honoraires pour services ; et social impact investisseurs conservation.

Les résultats de cette enquête, y compris les réponses à une question sur « quelles ressources sont nécessaires » pour améliorer le financement de la conservation transfrontière, suggèrent un certain nombre de recommandations qui figurent dans le Tableau 6.

**Tableau 6: Recommandations pour améliorer le financement pour les initiatives de Conservation transfrontières**

RECOMMANDATIONS	EXPLICATION
<b>Créer des possibilités de formation</b>	Par exemple une « formation finances de Conservation transfrontière » — y compris les opportunités d'échange de pairs et de réseautage ; à l'aide d'études de cas pour mettre en évidence des outils innovants, des programmes et des partenariats ; et en se concentrant sur les problèmes réels et de planification de l'action, y compris la façon de renforcer les capacités de collaboration communautaire
<b>Regrouper et diffuser des ressources</b>	Par exemple les études de cas : un centre d'information, « Demander à l'expert » webinaires

<b>Bâtir et soutenir un «réseau de Finance de Conservation transfrontières »</b>	Pour échanger des informations, des capacités et inspirer les uns des autres
<b>Idées nouvelles et novatrices nourriciers</b>	Travailler avec les bailleurs de fonds, quels qu'ils soient, à prendre des risques calculés et investir dans des projets pilotes

Cette enquête montre qu'il y a une pléthore de transfrontières praticiens de la conservation, dans le monde entier, qui sont aux prises avec le même numéro de financement viable et qui trouvent des solutions. Comme proposé ci-dessus, il est essentiel qu'un ou plusieurs réseaux de communication soient mis en place pour transférer et partager des leçons, renforcer les capacités et encourager tous les praticiens. Un tel réseau/s permet également aux praticiens d'afficher leurs difficultés en matière de financement particulières et pour recevoir l'entrée ciblée et des conseils de leurs collègues du monde entier.

En réponse à ce qui précède et dans une perspective de « meilleures pratiques », le texte suivant est recommandé comme étant adaptée au contexte de la SADC TFCA. Reconnaissant que la conservation reste une discipline qui est mal de ressources adéquates à la fois développés et en développement des économies, le travail par Emerton et coll. (2006) demeure une ressource sonore qui transfrontières praticiens de la conservation peuvent tirer sa perspicacité précieuse dans cette question du financement durable, tandis que les étapes décrites ici peut-être être considérée comme une approche générique ou liste de contrôle qui peut-être être utilisée comme point de départ.

- Entreprendre un **examen de tous les coûts** associés à la mise en œuvre du plan de gestion commun avec une vue à faire en sorte qu'il est le plus efficace possible. Notez que les Hall-Martin et Modise (2002) fournissent des indications détaillées sur les coûts éventuels liés à la création et le développement de la SADC TFCA, y compris les coûts de transaction associés à des évaluations de faisabilité et d'implication des parties prenantes. Tandis que les éléments reflétés dans leurs budgets détaillés sont pertinentes et offrent une bonne liste de contrôle, ces lignes directrices reconnaissent que chaque initiative TFCA et le processus sont unique et doivent donc être guidé par les ensembles spécifiques de circonstances et les aspects qui nécessitent une gestion conjointe.
- En utilisant les catégories et exemples de biens et services écosystémiques fournies par l'évaluation des écosystèmes du Millénaire (Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire, 2005) soigneusement **évaluer tout le potentiel** de l'aire de Conservation transfrontière de produire et de livrer des biens et services ; et puis à l'aide de logiciels de cartographie comme InVEST (Tallis et Polasky, 2009) et autres outils de support de décision (TEEB, 2000 ; Goldman et Tallis, 2009 ; Tallis *et al.*, 2010 ; Vogl et Tallis, 2014) **identifier les bénéficiaires et leurs liens** dans la région.
- À l'aide de que l'image globale de la valeur socio-économique de la zone développée ci-dessus, **identifier les stratégies** correspondant à chacun des bénéficiaires qui peuvent être utilisés **pour sûr à long terme "investissements"** nécessaires pour gérer la TFCA d'une manière qui garantira la production et la livraison des écosystèmes associés de biens et services. Notez que ces « investissements » peuvent provenir dans une variété de formes de paiement direct et sur le marché connexe des services écosystémiques, à des subventions gouvernementales pour la restauration des écosystèmes et de la création de débouchés économiques vertes.

- Sur et au-dessus et y compris ce dernier, établisse un **plan d'affaires à long terme**, d'où il est possible de voir les **coûts de gestion de conjointement et efficacement** la TFCA, ainsi que les **possibilités génératrices de revenu**, d'où il est possible de déterminer l'ampleur du bénéfice ou perte qui va être faite ou engagée.
- Dans le cas d'une perte ou un déficit dans le budget opérationnel, il sera alors possible d'envisager **d'autres sources de financement**, telles que celles présentées par les répondants à l'enquête susmentionnée, ou de ceux examinés par Emerton et coll. (2006).

Une autre ressource précieuse d'émergente est la Conservation Finance Network, qui fournit des outils de finances de conservation et de la formation aux personnes qui œuvrent pour protéger, restaurer et entendant des espaces naturels ([www.conservationfinancenetwork.org](http://www.conservationfinancenetwork.org)). L'objectif est d'aider les Canadiens à accélérer le rythme de la conservation de terres et des ressources grâce à l'utilisation novatrice de financement et de stratégies de financement.

Il est important de noter qu'en mettant en avant les recommandations qui précèdent la privatisation de la nature n'est pas promue. Un examen approfondi des opportunités de la génération de revenus montre qu'il peut y avoir certains qui détiennent le potentiel pour des accords financiers directs en forme de « paiements pour les services écosystémiques ». Cependant, ce qui est présentée ici est la notion que TFCA tiendra inévitablement grande valeur et les contributions du paysage socio-économique plus large au sein de laquelle ils se trouvent. C'est cette valeur qui doit être identifié et optimale en majuscules, en utilisant autant de l'écosystème potentiel, négociation des modèles qui se rapportent à des circonstances particulières qui sont présentés par les relations producteurs-consommateurs qui sont identifiées. Outre les références pertinentes fournies ci-dessus, la publication récente par Kettunen et ten Brink (2013), « Avantages sociaux et économiques des zones protégées : un Guide d'Evaluation », est un complément nécessaire à la boîte à outils pour les praticiens de la conservation transfrontières.

Il est également essentiel dans la réalisation d'un inventaire complet des possibilités présentes dans un TFCA, praticiens doivent regarder le présent et le futur Etat de la région. Conjoncture peut exclure sur les options qui sont théoriquement évidentes comme un bassin d'eau services de bassin hydrologique. Toutefois, si l'intégrité du bassin hydrologique de l'eau a été compromise de quelque façon, il ne sera pas possible de bénéficier des avantages théoriques jusqu'à ce que le bassin a été restauré. En d'autres termes, il est nécessaire d'examiner aussi bien l'état actuel et désiré de la TFCA et mettre des stratégies en place qui s'efforcera de veiller à ce qu'il atteigne son potentiel optimal de produire et de livrer les services écosystémiques promis. Il peut être nécessaire au gouvernement sûr pour financer des travaux de restauration avant à plus long terme peuvent être conclues sur la base de ressources naturelles gérées fonctionne de façon optimale (SANBI, 2012), mais il a été démontré que ces investissements restauration réalisent généralement des avantages théoriques (de Groot et al., 2013).

Enfin, il est reconnu qu'afin d'appliquer les étapes recommandées ci-dessus il est supposé qu'un soutien financier provisoire a été obtenu par le biais de divers mécanismes disponibles et les mandats confiés aux praticiens TFCA par leurs mandants respectifs. Toutefois, les statistiques fournies par Emerton et al. (2006) montrent clairement que, à moins que tout est fait pour travailler à la viabilité financière, il est probable que les déficits budgétaires vont commencer à émerger en augmentant à mesure que le résultat que la crédibilité, fonctionnalité de l'écosystème, les caractéristiques clés de la biodiversité, etc., seront perdues.

### 7.6.1 Résumé des Lignes Directrices

- Les TFCA constituent une option intéressante pour les donateurs, mais ce n'est pas durable et tous les efforts sont tenus de travailler pour le financement des cours d'eau qui sont durables.
- Planification financière et gestion doivent viser une efficacité opérationnelle optimale afin d'assurer la crédibilité de l'"investisseur", ainsi que pour aider à réduire l'écart entre les prévisions budgétaires et des opportunités génératrices de revenus.
- Effectuer une évaluation minutieuse d'une valeur complète TFCA au sein de la terre/marin socio-économique plus large afin d'identifier toutes les possibilités de génération de revenus et de soutien financier.
- Les praticiens TFCA doivent relier dans jusqu'au niveau mondial et SADC TFCA réseaux où des outils de financement peuvent être accédés, demandes de solutions spécifiques postées et leçons partagées.

### 7.7 Suivi et Evaluation

Une approche commune pour suivre les progrès réalisés et évaluer l'efficacité des aires protégées est apparu en 2000 (Hockings et coll., 2000) et a été affinée en 2006, fournissant une base pour la conception de systèmes d'évaluation, d'orientation et des critères pour l'évaluation et les principales lignes directrices de bonnes pratiques dans l'efficacité de la gestion de suivi (Hockings et al., 2006). Depuis lors, beaucoup de travail a été fait vers la synergie des méthodes de suivi et d'évaluation pour les aires protégées à l'échelle mondiale (Leverington et al., 2010), mais peu a été fait pour aborder cet aspect important à l'échelle transfrontalière. L'analyse qui suit se rapporte à la zone protégée gestion efficacité suivi comme générales essentielles et contexte d'application à l'échelle transfrontalière, et apport spécifique lié à ceci est fourni par la suite.

Évaluation de l'efficacité de la gestion, reconnu comme une étape essentielle pour mesurer le succès de la gestion des aires protégées, est également aujourd'hui une priorité élevée pour les conventions mondiales comme la CDB, ainsi que pour les bailleurs de fonds dont la Banque mondiale et le FEM. TFCA, doté d'une gouvernance collaborative, participative et équitable, est censés donner des avantages importants, bien au-delà de leurs frontières et contribuer à la réduction de la pauvreté et de développement durable, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire (Phuntsho et al, 2012). Afin d'assurer ces prestations sont réalisées, et que tous les autres aspects de la gestion de la conservation transfrontière sont mises en œuvre efficacement, de suivi et évaluation est essentiel.

Dans leur étude sur l'évaluation de l'efficacité de gestion des zones protégées à l'échelle mondiale, Leverington et coll. (2010) ont signalé que le plus largement utilisé des méthodes à travers le monde, au milieu de plus de 70 différents outils rencontrés, sont l'évaluation rapide et priorisation de gestion de l'aire protégée (RAPPAM) (Ervin, 2003) et l'outil de suivi de l'efficacité de gestion (Hockings et al., 2006). Quel que soit l'outil sélectionné, ou si ces dernières sont modifiées pour tenir compte des circonstances spécifiques, ils encouragent les assessseurs de maintenir la cohérence de l'application afin de s'assurer que les résultats sont comparables au fil du temps. Dans le choix d'une méthodologie pour suivre l'efficacité de la gestion, Leverington et coll. (2010) suggèrent une série de principes qui peuvent être utilisées pour examiner son application, et ils sont comme suit :

- La méthodologie est utile et pertinente en améliorant la gestion des aires protégées ; ce qui donne des explications et liste des modèles, amélioration de la communication, de relations et de sensibilisation.
- La méthodologie est logique et systématique, travaillant dans un cadre logique et accepté avec une approche équilibrée.
- La méthodologie est basée sur les bons indicateurs, qui sont holistiques, équilibré, et utile. Les indicateurs et les systèmes de notation sont conçus pour permettre l'analyse robuste.
- La méthodologie est précise, fournir des informations véridiques, objectives, cohérentes et à jour.
- La méthodologie est pratique pour mettre en œuvre, ce qui donne un bon équilibre entre la mesure, de soumission des rapports et de gestion.
- La méthodologie fait partie d'un cycle de gestion efficace, lié aux valeurs définies, des objectifs et des politiques.

Bien que ces principes sont répertoriés ici par souci de commodité, il est recommandé que cette publication tant que de Hockings et al. (2006) être utilisé comme point de départ essentiel pour le choix d'une méthodologie appropriée et pour assurer une compréhension approfondie de la nécessité et les avantages de l'évaluation de l'efficacité de la gestion. Une publication supplémentaire qui fournit un commentaire approfondi sur la valeur de suivi et d'évaluation pour la conservation transfrontière, ainsi que des conseils techniques, est celle de McKinney et Johnson (2009). Ici, ils confirment que l'évaluation des progrès est un élément clé pour la réussite des initiatives transfrontalières et qu'il est le fondement de l'apprentissage par le biais de mise en œuvre et l'adaptation pour assurer la réalisation de la vision à long terme.

Tout comme une Agence de gestion des aires protégées vont sur le processus de sélection d'une efficacité de la gestion approprié suivi la méthodologie pour les aires protégées relevant de leur juridiction, ainsi est-il également possible pour une structure de gestion collaborative de conservation transfrontière de continuer à travailler de la cogestion, planification des activités présentées dans les Sections 7.4 et 7.5 pour obtenir un cadre de suivi et d'évaluation adaptée à leur situation spécifique. Travail spécifiquement hors les plans d'action capturés selon le modèle fourni dans tableau 5, il est possible d'établir un tel cadre.

Parallèlement à cette approche, le suivi et l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées, individu ou transfrontalière, est l'évaluation d'une série de critères (représenté par indicateurs/questions) contre des objectifs convenus, qui peuvent être générique et/ou adaptées aux conditions spécifiques et des cadres de gestion conjointe des aires protégées particulières ou TFCA. Suivi et l'évaluation doit être une partie intégrante du cadre de gestion commun et ne doivent pas être considérés isolément ou comme un « complément ». Non seulement il contribue à améliorer le rendement et les résultats, mesurés à partir des lignes de base solides, en général mais assure aussi la responsabilisation et le respect des accords avec les partenaires et parties prenantes.

### **7.7.1 Systèmes existant de Suivi et Evaluation pour les TFCA**

Au niveau mondial, il y a trois efforts régionaux visant à développer le suivi et l'évaluation ou la gestion de l'efficacité du système de suivi et d'évaluation pour la conservation transfrontière et ceux-ci sont énumérés et discutés brièvement ci-dessous.

#### **7.7.1.1 Parcs Transfrontiers – Suivre la Conception de la Nature**

La plus ancienne et la plupart établie est que de la Fédération EUROPARC et qui est un programme de certification appelé « Conception de parcs transfrontaliers – qui suit de la Nature » (Fédération EUROPARC, 2014). Ce processus de certification a été lancé à la 5<sup>ème</sup> Congrès mondial des parcs à Durban en 2003. Dans ce processus, les zones protégées transfrontalières entreprendre une auto-évaluation qui est examinée par de l'EUROPARC transfrontières de direction et Comité d'évaluation (STEC). En cas de succès, des experts externes sont nommés pour effectuer la vérification de l'auto-évaluation et pour fournir la rétroaction de la STEC qui se prononce sur la certification et de formuler des recommandations pour l'amélioration du partenariat de la TBPA. Certificats d'excellence pour la coopération transfrontalière sont décernés lors de la Conférence annuelle de l'EUROPARC et sont réévalués tous les cinq ans.

Les critères Standard de base sur lequel repose le programme comprennent des critères de qualité neuf et cinq domaines d'activité qui sont divisés en quatre groupes comme suit :

- Critères essentiels : une vision commune, accord officiel, coopération personnel et champs de travail pour la TBPA ;
- Critères secondaires : lignes directrices pour la coopération, l'échange de données, communication de langue étrangère, conjointe de surveillance écologique et de financement ;
- Principaux domaines de travail : indicateurs reliés à la conservation de la nature et les objectifs majeurs de la TBPA ; et
- Champs secondaires du travail : indicateurs relatifs à l'éducation et communication, loisirs et tourisme durable, recherche et surveillance, compréhension mutuelle et la promotion de la paix.

A ce jour, 23 zones protégées ont été certifiées comme 10 zones transfrontières de l'EUROPARC.

#### **7.7.1.2 Cadre de Suivi et d'Evaluation d'ICIMOD**

Deuxièmement, il y a le travail du Centre International pour le Développement Intégré de la Montagne (ICIMOD) qui est de développer et de tester une surveillance et cadre d'évaluation dans la Conservation du paysage sacré Kailash et Development Initiative (KSLCDI), un programme de collaboration transfrontière entre la Chine, l'Inde et au Népal. KSLCDI suivi et évaluation cadre est le résultat selon le mécanisme de suivi et d'évaluation, qui met l'accent sur les voies de l'Impact et la théorie du changement (ICIMOD, 2013). Ces aspects, qui sont considérés comme des parties essentielles de suivi et d'évaluation, aident à décrire les changements positifs attendus résultant de l'initiative et d'offrir des possibilités d'apprentissage et d'innovations à des étapes intermédiaires pour atteindre les résultats souhaités. Ces outils aident à mesurer l'efficacité des flux d'avantages pour les communautés concernées par l'initiative transfrontalière, aussi bien quant à mesurer l'étendue à laquelle ils ont obtenu les résultats souhaités.

Dans le cadre de suivi et d'évaluation, niveaux de hiérarchie objective sont mis en place, c'est-à-dire, les intrants, les extrants, les résultats et les Impacts. À chacun des niveaux de hiérarchie objective, indicateur basé performance clé questions sont mises en place pour suivre et évaluer les activités du programme pour chaque pays. Les méthodes de collecte de données et de la matrice sont également en place pour recueillir des informations basées sur des questions de rendement clés. Un suivi et Evaluation Unit ICIMOD et dans chaque pays sont responsables de l'évaluation de rendement annuelle au niveau régional et niveau des pays. Comme indiqué ci-dessus, la théorie du changement et des voies d'Impact guident les connexions entre les différents objectifs et niveaux de la hiérarchie du cadre de suivi et d'évaluation en identifiant les lacunes ou les changements et offrant des possibilités pour les interventions à mettre en place si nécessaire pour atteindre les résultats souhaités (ICIMOD, 2013).

### ***7.7.1.3 Outil d'Évaluation de la Performance élaboré par la Fondation Peace Parks/ Parc pour la Paix***

Troisièmement et plus importants pour les praticiens de la SADC TFCA et ces lignes directrices est le travail de la Fondation de parcs de paix, en collaboration avec la SADC TFCA réseau, dans le développement de l'outil d'évaluation des performances pour les SADC TFCA. L'outil repose sur la base des composantes du développement durable, c'est-à-dire écologique, sociales, financières et la gouvernance ; dont huit domaines de rendement clés (KPA) sont dérivés qui sont une série de quatre indicateurs de rendement clés (IRC). Une échelle beaucoup plus fine et le niveau de détail est appliqué dans les indicateurs de performance clés et qui est utilisé pour calculer les scores pour chaque KPA, et une note globale pour la TFCA évaluée comme décrit et discuté dans leur écriture sur l'outil (PPF, 2013). Les objectifs de l'outil sont :

- Évaluer les progrès réalisés dans la mise en place et le développement de TFCA ;
- Établir des pratiques exemplaires de TFCA qui ont progressé ;
- Partager des expériences avec les autres TFCA ; et
- Identifier les facteurs qui ont retardé les progrès dans l'établissement et au développement TFCA.

PPF (2013) les États qui l'outil d'évaluation de Performance fournit un cadre pour les communautés touchées, les pouvoirs publics, les gestionnaires de ressources et les partenaires au développement évaluer la prestation efficace des interventions visant à atteindre les objectifs fixés pour un TFCA. De cette manière, un instrument de responsabilisation est fourni pour toutes les parties prenantes à solidement, évaluer les résultats des politiques et assurer une allocation optimale des ressources. En plus de cela, l'outil a été développé comme une base sur laquelle SADC TFCA praticiens peuvent utiliser des indicateurs communs pour comparer les initiatives au sein et entre les divers TFCA. L'outil d'évaluation de Performance est inclus dans ces lignes directrices comme appendice F ou est téléchargeable sur [www.peaceparks.co.za](http://www.peaceparks.co.za).

### 7.7.2 Résumé des Lignes Directrices

- le Suivi et évaluation ou gestion de suivi de l'efficacité sont des aspects essentiels de gestion et la mise en œuvre de la TFCA et doivent être dérivé et intégrés dans le plan de gestion commun et les processus.
- La planification de l'action dérivée de la cogestion raffinée, le cadre de planification doit être utilisée comme point de départ pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus de suivi et d'évaluation.
- L'outil d'évaluation de Performance PPF devrait être adoptée par la SADC TFCA réseau et appliqué par tous les pratiquants de la SADC TFCA, à moins que leurs spécificités justifient l'élaboration et la mise en œuvre d'un savoir unique.
- Dans le cas de ce qui précède, respecter les principes prévus par Leverington et al (2010).



## 8 Références

- Abi-Saab, Georges M. 1962. Newly Independent States and the Rules of International Law: An Outline. *Howard LJ* 8: 95.
- Abbott, K.W., and Snidal, D. 2000. Hard and soft law in international governance. *International organization* 54.3: 421-456.
- African Convention on the Conservation of Nature and Natural Resources, 1968
- Ali, S. H. 2010. *Transboundary Conservation and Peace-building: Lessons from Forest Projects*. Yokohama, Japan: International Tropical Timber Organization (ITTO) and the United Nations University Institute of Advanced Studies.
- Anand, R.P. 1966. *Attitude of the Asian-African States Toward Certain Problems of International Law*. Rule of Law Research Centre, Duke University, School of Law.
- Ban, N.C., Bax, N.J., Gjerde, K.M., Devillers, R., Dunn, D.C., Dunstan, P.K., Hobday, A.J., Maxwell, S.M., Kaplan, D.M., Pressey, R.L., Ardon, J.A., Game, E.T. and Halpin, P.N. 2014. Systematic Conservation Planning: A Better Recipe for Managing the High Seas for Biodiversity Conservation and Sustainable Use. *Conservation Letters* 7 (1): 41-54.
- Beltrán, J. (Ed.). 2000. *Indigenous and Traditional Peoples and Protected Areas: Principles, Guidelines and Case Studies*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK and WWF International, Gland, Switzerland. xi + 133pp.
- Borrini-Feyerabend, G., Kothari, A. and Oviedo, G. (2004). *Indigenous and Local Communities and Protected Areas: Towards Equity and Enhanced Conservation*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xviii + 111pp.
- Borrini-Feyerabend, G., Dudley, N., Jaeger, T., Lassen, B., Pathak Broome, N., Phillips, A. and Sandwith, T. 2013. *Governance of Protected Areas: From Understanding to Action*. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 20. Gland, Switzerland: IUCN.
- Bowman, M. and Redgwell, C. eds. 1996. *International law and the conservation of biological diversity*. Vol. 32. Kluwer Law International.
- Braack, L., Sandwith, T., Peddle, D., Petermann, D. and Sandwith, M. 2005. *Security Considerations in the Planning and Management of Transboundary Conservation Areas*. Based on workshops conducted in East and Southern Africa in 2002 and 2003. IUCN/WCPA Task Force on Transboundary Protected Areas with support from the Internationale Weiterbildung und Entwicklung (Germany).
- CITES. 2014. *The Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora*. <http://www.cites.org/eng/disc/what.php>, consulté le 1 août 2014.
- Climate Action Partnership (CAP). 2011. *Climate Adaptation Corridors in Kwazulu-Natal and the Eastern Cape, South Africa*. Rapport non publié.

- Convention sur la Diversite Biologique (CBD). 2014. The History of the Convention. <http://www.cbd.int/history/>, consulté le 1 août 2014.
- Convention sur les especes migratoires (CMS). 2014. Convention sur la conservation des especes migratoires d'animaux sauvages. <http://www.cms.int/en/legalinstrument/cms>, consulté le 1 août 2014.
- Department of Environment Affairs (DEA). 2010. National Protected Area Expansion Strategy for South Africa 2008: Priorities for expanding the protected area network for ecological sustainability and climate change adaptation. Published by the Government of South Africa, Pretoria.
- Department of Environment Affairs (DEA). 2011. National Strategy for Sustainable Development and Action Plan: 2011 – 2014. Department of Environmental Affairs, Pretoria, South Africa.
- Department of Water Affairs (DWA). 2009. Water Reconciliation Study for the KwaZulu Natal Coastal Metropolitan Areas. DWAF Report No. PWMA 11/000/00/1107, Directorate: National Water Resource Planning, DWAF, Pretoria, South Africa.
- Dudley, N. (ed.). 2008. Guidelines for Applying Protected Area Management Categories. Gland, Switzerland: IUCN.
- Emerton, L., Bishop, J. and Thomas, L. 2006. Sustainable Financing of Protected Areas: A Global Review of Challenges and Options. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN.
- Erg, B., Vasiljević, M., McKinney, M. (eds.). 2012. Initiating effective transboundary conservation: A practitioner's guideline based on the experience from the Dinaric Arc. Gland, Switzerland and Belgrade, Serbia: IUCN Programme Office for South-Eastern Europe. ix+98pp.
- Ervin, J. 2003. WWF: Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management (RAPPAM) Methodology. WWF, Gland, Switzerland.
- Ervin, J., Sekhran, N., Dinu, A., Gidda, S., Vergeichik, M. and Mee, J. 2010. Protected Areas for the 21st Century: Lessons from UNDP/GEF's Portfolio. New York: United Nations Development Programme and Montreal: Convention on Biological Diversity.
- EUROPARC Federation. 2014. The Basic Standards. <http://europarc.org/what-we-do/transboundary-parks/evaluation-verifica/the-basic-standards/>. Accessed on 10 March 2014.
- Feris, L.A. 2010. The Role of Good Environmental Governance in the Sustainable Development of South Africa. Potchefstroom Electronic Law Journal 13: 78.
- Field, T. 2006. Sustainable Development versus Environmentalism: Competing Paradigms for the South African EIA Regime. South African Law Journal: 413.
- Futrell, W.F. 2004. Defining Sustainable Development Law. Natural Resources and Environment: 19.

- Golder Associates. 2010. Feasibility Study: North Eastern Cape Grassland Conservation and Development Area: Conservation Mechanism Case Studies. Report # 12649-9894-3 compiled for the South African National Parks by Golder Associates, Kloof, KwaZulu Natal, South Africa.
- Global Diversity Foundation-North America (GDF), IUCN Commission for Environmental, Economic and Social Policy (CEESP) and IUCN World Commission on Protected Areas (WCPA). 2010. Community Conservation in Practice. Proceedings from a workshop held at Tin Wis Resort, Tofino, British Columbia, May 6-8, 2010, hosted by the Tla-o-qui-aht community and made possible by funding from The Christensen Fund
- Goodman, R.L. and Tallis, H. 2009. A Critical Analysis of Ecosystem Services as a Tool in Conservation Projects: The Possible Perils, the Promises, and the Partnerships. *The Year in Ecology and Conservation Biology: Annals of the New York Academy of Sciences* 1162: 63–78.
- Grumbine, R.E. 1994 . What is Ecosystem Management? *Conservation Biology* 8 (1): 27-38.
- Hall-Martin, A. and Modise S. 2002. Existing and Potential Transfrontier Conservation Areas in the SADC Region: Status Report. Report prepared for the Regional Tourism Organisation of Southern Africa and funded by the Peace Parks Foundation and the Development Bank of Southern Africa.
- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. and Courrau, J. 2006. Evaluating Effectiveness: A Framework for Assessing Management Effectiveness of Protected Areas. 2<sup>nd</sup> edition. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- ICIMOD. 2013. Monitoring and Evaluation Framework for Kailash Sacred Landscape Conservation and Development Initiative (KSLCDI). Nepal: ICIMOD, Kathmandu.
- Indian Ocean Tuna Commission <http://www.iotc.org/about-iotc>
- IUCN Protected Areas Programme. 2008. Management Planning for Natural World Heritage Properties. Gland, Switzerland: IUCN.
- Kalima, J. 2011. Environment and development in Malawi – any balancing of interests? in Faure, M. and du Plessis, W., eds. *The balancing of interests in environmental law in Africa* PULP.
- Kandji, S.T., Verchot, L. and Mackensen, J. 2006. Climate Change and Variability in Southern Africa: Impacts and Adaptation in the Agricultural Sector; UNEP and ICRAF.
- Kettunen, M. and ten Brink, P. (eds.). 2013. *Social and Economic Benefits of Protected Areas: An Assessment Guide*. Adbingdon: Routledge.
- Leverington, F., Costa, K. L., Courrau, J., Pavese, H., Nolte, C., Marr, M., Coad, L., Burgess, N., Bomhard, B. and Hockings, M. 2010. Management Effectiveness Evaluation in Protected Areas: A Global Study. Second edition 2010. The University of Queensland, Brisbane, Australia.
- Lubbe, W. D. and Barnard, M. 2012. Climate Change as a Common Concern: Challenges and opportunities for law-making in SADC. *SADC Law Journal*: 36.

- Lusaka Agreement on Cooperative Enforcement Operations Directed at Illegal Trade in Wild Fauna and Flora, 1996.
- Maluwa, T. 1999. *International Law in Post-Colonial Africa* Kluwer Law International.
- Maluwa, T. 2000. International Law-Making in the Organisation of African Unity: An Overview. *African Journal of International and Comparative Law*: 201.
- Maluwa, T. 2002. International Law-Making in Post-Colonial Africa: The Role of the Organization of African Unity. *Netherlands International Law Review* 49: 81.
- Margules, C.R. and Pressey, R.L. 2000. Systematic Conservation Planning. *Nature* 405: 243–253.
- Marong, A. B. M. 2003. From Rio to Johannesburg: Reflections on the role of International Legal Norms in Sustainable Development. *Georgetown International Environmental Law Review*: 28.
- McKinney, M. and Johnson, S. 2009. *Working across Boundaries: People, Nature, and Regions*. Lincoln Institute of Land Policy and Centre for Natural Resources and Environmental Policy, the University of Montana.
- McKinney, M. and Vasiljević, M. 2012. Guidelines for Initiating Transboundary Conservation. In: Erg, B., Vasiljević, M. and McKinney, M. (eds.). *Initiating Effective Transboundary Conservation: A Practitioner’s Guideline Based on the Experience from the Dinaric Arc*. Gland, Switzerland and Belgrade, Serbia: IUCN Programme Office for South-Eastern Europe.
- McNeely, J. A. 2003. Biodiversity, War, and Tropical Forests. *Journal of Sustainable Forestry* 16 (3): 1-20.
- Millennium Ecosystem Assessment (MEA). 2005. *Ecosystems and Human Well-being: Current State and Trends*. Available at [www.millenniumassessment.org/en/Condition.aspx](http://www.millenniumassessment.org/en/Condition.aspx).
- Murombo, T. 2011. Balancing of interests through framework environmental legislation in Faure, M., and du Plessis, W., eds. *The balancing of interests in environmental law in Africa*. PULP.
- New Delhi Declaration on the Principles of International Law Related to Sustainable Development, 2002.
- New Partnership for Africa’s Development Framework Document, 2001.
- Osman, A.S. 1979. The Attitude of Newly Independent States Towards International Law: The Need for Progressive Development. *Nordic Journal of International Law*: 15.
- Papayannis, T. and Mallarach, J.-M. (eds). 2009. *The Sacred Dimension of Protected Areas: Proceedings of the Second Workshop of the Delos Initiative – Ouranopolis 2007*. Gland, Switzerland: IUCN and Athens, Greece: Med-INA. pp. 262
- Parmesan, C. and Yohe, G. 2003. A globally coherent fingerprint of climate change impacts across natural systems. *Nature*, Vol 421, 2 January 2003, [www.nature.com/nature](http://www.nature.com/nature).

- Peace Parks Foundation (PPF). 2012. Peace Parks Foundation: ANNUAL REVIEW 2012. Peace Parks Foundation, Stellenbosch, South Africa.
- Peace Parks Foundation (PPF). 2014. Origins of the Peace Parks Foundation. <http://www.peaceparks.co.za/story.php?pid=1&mid=2>, accessed on 31 July 2014.
- Phillips, A. 2002. Management Guidelines for IUCN Category V Protected Areas: Protected Landscapes/Seascapes. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN.
- Phuntsho, K., Chettri, N. and Oli, K.P. 2012. Mainstreaming Community-Based Conservation in a Transboundary Mountain Landscape: Lessons from Kangchenjunga. Nepal: ICIMOD, Kathmandu.
- Ramsar. 2014. The Ramsar Convention on Wetlands. [http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-home/main/ramsar/1\\_4000\\_0](http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-home/main/ramsar/1_4000_0), accessed on 1 August 2014.
- Plan Indicatif Régional de Développement Startégique 2003
- Convention africaine Révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, 2003
- Protocole révisé sur les réseaux hydrographique partagés de la SDAC 2002
- Rijnhout, L., de Zoysa, U., Kothari, A. and Healy, H. 2014. Towards a Global Agenda of Sustainability and Equity: Civil Society Engagement for the Future we want. Perspectives, Issue No. 12. United Nations Environmental Programme, Nairobi, Kenya.
- Ron, T. 2007. SADC Proposed Framework for TFCAs – Issues and Options Report. A Report Prepared for the SADC Secretariat by Dr Tamar Ron, with the support of the Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC).
- Ron, T. 2013. Towards a Transboundary Protected Area Complex in the Mayombe Forest Ecosystems: Strategic Plan. The initial version of this strategic plan was developed by Tamar Ron. This version reflects comments received by several experts from DRC, Congo, Angola, UNEP, and the IUCN.
- Protocole de la SADC relatif aux pêcheries 2001
- Protocole de la SADC relatif au secteur forstier 2002
- Protocole de la SADC sur la conservation de la faune sauvage etle respect des lois 1999
- Plan d’Action Régional pour la Biodiversité dans la SADC 2013
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2006
- Sandwith, T., Shine, C., Hamilton, L. and Sheppard, D. 2001. Transboundary Protected Areas for Peace and Co-operation. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. xi + 111pp.
- Sandwith, T., and Besançon, T. Unpublished. Trade-offs among multiple goals for transboundary conservation (Paper presented at Parks for Peace or Peace for Parks? Issues in Practice and

Policy, Washington, September 2005) draft is available at [www.wilsoncenter.org/sites/default/files/Besancon\\_Sandwith.pdf](http://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/Besancon_Sandwith.pdf).

Shelton, D. 2000. Law, Non-Law and the Problem of 'Soft Law' in Shelton, D., ed. *Commitment and Compliance: The Role of Non-Binding Norms in the International Legal System*. Oxford University Press.

Shrijver, N. 2008. Development – The Neglected Dimension in the Post-Rio International Law of Sustainable Development in Bugge, H., and Voight, C., eds. *Sustainable Development in International and National Law* Europa Law Publishing.

Smart Fish Project [www.commissionoceanindien.org](http://www.commissionoceanindien.org).

Social and Economic Rights Action Centre and the Centre for Economic and Social Rights v Nigeria 2001 (Communication of the African Commission on Human and Peoples' Rights).

Sofia Declaration of 2012.

South African National Biodiversity Institute (SANBI). 2013. Water security and service delivery through investments in natural infrastructure in the greater uMngeni catchment. Report compiled by Kevan Zunckel for the SANBI Grasslands Programme, Pretoria, South Africa.

South African National Biodiversity Institute (SANBI). 2013. Making the case for Biodiversity: Three year action framework. Internal publication of SANBI, Pretoria, South Africa.

Southern African Development Community (SADC). 1999. Protocol on Wildlife Conservation and Law Enforcement. Protocol signed by the Heads of State or Government, or duly authorised representatives of Member States in Maputo, Mozambique, on 18 August, 1999.

Southern African Development Community (SADC). 2011. Desk Assessment of the Regional Indicative Strategic Development Plan 2005 – 2010. Final Report Approved by SADC Council, November 2011

Southern African Development Community (SADC). 2013. Regional Biodiversity Action Plan: Building Wealth and Livelihoods through Biodiversity Conservation and Management. Internal SADC report compiled with the support of the IUCN, CBD, UNDP and GIZ.

South Indian Ocean Fisheries Project [www.swiofp.net/about/vision](http://www.swiofp.net/about/vision).

Stolton, S., Dudley, N. and Shadie, P. 2012. *Managing Natural World Heritage: World Heritage Resource Manual*. Paris, France: UNESCO/ICCROM/ICOMOS/IUCN.

Tallis, H. and Polasky, S. 2009. Mapping and Valuing Ecosystem Services as an Approach for Conservation and Natural-Resource Management. *The Year in Ecology and Conservation Biology* 1162: 265–283. New York Academy of Sciences.

Tallis, H., Levin, P.S., Ruckelshaus, M., Lester, M.S., McLeod, K.L., Fluharty, D.L. and Halpern, B.S. 2010. The Many Faces of Ecosystem-Based Management: Making the Process Work Today in Real Places. *Marine Policy* 34: 340–348. Elsevier Ltd.

- The African Charter on Human and Peoples' Rights, 1981.
- The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB). 2009. The Economics of Ecosystems and Biodiversity for National and International Policy Makers—Summary: Responding to the Value of Nature 2009. <[www.teebweb.org](http://www.teebweb.org)>. consulte le 17 mars 2014.
- Thomas, L. and Middleton, J. 2003. Guidelines for Management Planning of Protected Areas. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN.
- Convention des Nations Unies pour lutter contre de Desertification (UNCCD). 2014. Sur la Convention. <http://www.unccd.int/en/about-the-convention/Pages/About-the-Convention.aspx>, accessed on 1 August 2014.
- United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). 2010. Mapungubwe Cultural Landscape: Transboundary Listing. Submission by the Department of National Museum and Monuments, Botswana, 27 May 2010, Ref.: 5557.
- United Nations Environment Programme (UNEP). 1978. Principles of Conduct in the Field of Environment for the Guidance of States in the Conservation and Harmonious Utilization of Natural Resources Shared by Two or More States.
- Van der Linde, M. 2002. African responses to environmental protection. Comparative & International Law Journal of South Africa. 35: 99.
- Vasiljević, M. 2012a. Challenges and opportunities of transboundary conservation in the Dinaric Arc. In: Erg, B., Vasiljević, M. and McKinney, M. (eds.). (2012). Initiating Effective Transboundary Conservation: A Practitioner's Guideline Based on the Experience from the Dinaric Arc. Gland, Switzerland and Belgrade, Serbia: IUCN Programme Office for South-Eastern Europe.
- Vasiljević, M. 2012b. Diagnostic Tool for Transboundary Conservation Planners: Suggested Questions to Determine Feasibility for Transboundary Conservation. In: Erg, B., Vasiljević, M. and McKinney, M. (eds.). Initiating Effective Transboundary Conservation: A Practitioner's Guideline Based on the Experience from the Dinaric Arc. Gland, Switzerland and Belgrade, Serbia: IUCN Programme Office for South-Eastern Europe.
- Vasiljević, M., Zunckel, K., Schoon, M., McKinney, M., Erg, B., and Rosen Michel, T. In process. Transboundary conservation: A global guide. IUCN WCPA Transboundary Conservation Specialist Group.
- Verschuuren, J. 2003. Principles of Environmental Law: The ideal of Sustainable Development and the Role of Principles of International, European, and National Environmental Law, Nomos Verlagsgesellschaft.
- Vogl, A. and Tallis, H. 2014. RIOS: Resource Investment Optimization System. Natural Capital Project. Stanford University.
- Voigt, C. 2009. Sustainable Development as a Principle of International Law. Martinus Nijhoff.

Westing, A. H. 1998. Establishment and management of transfrontier reserves for conflict prevention and confidence building. *Environmental Conservation* 25 (2): 91-94.

Watson, J.E.M., Hedley, G.S., Kerrie, W.A. and Possingham, H.P. 2011. Systematic Conservation Planning: Past, Present and Future. In: Ladle, R. J. and Whittaker, R. J. (eds.), *Conservation biogeography: 1956-1976*. London, U.K.: John Wiley & Sons.

WWF and ICIMOD. 2001. *Ecoregion-Based Conservation in the Eastern Himalaya: Identifying Important Areas for Biodiversity Conservation*. Kathmandu: WWF Nepal.

Zbicz, [www.tbpa.net](http://www.tbpa.net).

Zunckel Ecological + Environmental Services (ZEES). 2012. *The Contribution of Natural Capital to the Economy of KwaZulu Natal*. Report submitted to Isikhungusethu Environmental Services as part of a study on Profiling District Economic Drivers: a Provincial Overview, for the KwaZulu Natal Department of Economic Development and Tourism, Pietermaritzburg, South Africa.



## **Annexe A: Le Processus de compilation des Lignes Directrices**

Le processus suivi pour compiler ces orientations après qu'un fournisseur de services professionnels est désigné était la suivante :

- Une note succincte de présentation a été compilé et distribué aux États membres les invitant à s'engager avec et participer au processus.
- Une Table des matières a été rédigée et présenté à une réunion des membres du réseau des Aires de Conservation Transfrontières de la SADC (TFCA) lors d'une réunion à Johannesburg sur 30 mars 2014. À ce stade les membres du réseau TFCA ont été fournis avec une occasion d'examiner de façon critique le projet de Table des matières et à présenter des observations pour les amendements.
- Le projet a été téléchargé sur le portail du réseau SADC TFCA expérimentale ([www.tfcaportal.org](http://www.tfcaportal.org)) ainsi que de pièces justificatives auxquelles les membres ont été invités à s'engager.
- Un atelier de deux jours, suivi par les praticiens TFCA des États membres SADC s'est tenu les 24 et 25 avril, à Luanda (Angola), où l'occasion a été fournie pour les praticiens à s'engager activement avec la substance des lignes directrices. Discussions en petits groupes a abordé la question de la teneur de la directive, ainsi que qui de la TFCA existants pourraient être inclus comme études de cas pertinentes.
- Sur la base des entrées tirées de cet atelier et poursuivre les recherches techniques une ébauche de ligne directrice a été compilé, qui a été soumis à examen critique par les praticiens à un atelier de deux jours aider au Lesotho du 25 au 26 juin 2014. Le processus de rédaction comprenait des entrées de contrôle d'un groupe de référence des praticiens sélectionnés lors de l'atelier de Luanda.
- Un projet définitif a été ensuite compilé sur la base de l'examen critique et cela a été traduit en Français et en Portugais et soumis à un examen final par les praticiens de la SADC TFCA.
- Par la suite, les lignes directrices ont été finalisées sur la base des entrées provenant des praticiens et soumis au Secrétariat de laTFCA-SADC.

En même temps que ces lignes directrices ont été colligés, l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) World Commission on Protected Areas (WCPA) avait entamé un processus, par le biais de leur groupe de spécialistes de Conservation transfrontière, de réviser leurs directives mondiales, c'est-à-dire meilleure pratique protégés zones orientation série no 7: les aires protégées transfrontalières pour la paix et de coopération (Sandwith et coll., 2001). Par conséquent, il était possible pour ces processus s'informer mutuellement et les lignes directrices TFCA SADC à s'enrichir avec les courants de pensée internationaux.

- Outre les remerciements figurant sur le devant de ce rapport, un compte rendu des praticiens TFCA SADC qui ont participé aux différents ateliers mentionnés ci-dessus ont été fourni ci-dessous. Une quantité substantielle de valeur a été ajoutée à ce processus et le produit final par le biais de ces ateliers et la participation et la contribution de ces praticiens répertoriés Atelier: Réseau TFCA de la SADC, Johannesburg, 31 Mars – 1 Avril 2014

Country/ TFCA	Name	Designation	Email
<b>Angola</b>	Albertina Nzuzi	Chef du Département de la TFCA	<a href="mailto:wetekalandi@yahoo.com.br">wetekalandi@yahoo.com.br</a>
	Amélia Carlos Cazalma	KAZA -Angola Coordianteur Nation de la TFCA	<a href="mailto:ameliaccazalma@gmail.com">ameliaccazalma@gmail.com</a>
	Sonia Morais	Technical	
	João Mayembe Baptista	Officier Technique KAZA TFCA Ministère de l'Hôtellerie et de la Restauration	<a href="mailto:Bapjoão@gmx.net">Bapjoão@gmx.net</a>
<b>Botswana</b>	Malatsi Gibeon Mamani	Garde-chasse de la faune Département de la Faune et des Parc Nationaux	<a href="mailto:mmamani@gov.bw">mmamani@gov.bw</a>
	Botshabelo Othusitse	Chief Wildlife Officer Département t de la Faune et des Parc Nationaux	<a href="mailto:bothusitse@gov.bw">bothusitse@gov.bw</a>
<b>RDC</b>	Thyane Nanitamo	Expert Ministère de l'Environnement , et de la Conservation	<a href="mailto:nanithyane@yahoo.fr">nanithyane@yahoo.fr</a>
	Andre Mbuya Mogoy	Environment Minister Advisor Conservation de la Nature	<a href="mailto:andy_mugoy@yahoo.fr">andy_mugoy@yahoo.fr</a>
<b>Lesotho</b>	Ms. Bokang Susan Theko	Directeur des Parcs Ministère du Tourisme, de l'Environnement & De La Culture	<a href="mailto:bokangtheko@ymail.com">bokangtheko@ymail.com</a>
<b>Malawi</b>	Peter Jonnathan Wadi	Directeur des Parcs pour le Parc National de Nyika Parcs Nationaux et la Faune	<a href="mailto:peter.wadi@gmail.com">peter.wadi@gmail.com</a>
	Samuel Nyanyale	TFCA Desk Officer Département des Parcs Nationaux et de la Faune	<a href="mailto:snyanyale@wildlifemw.net">snyanyale@wildlifemw.net</a>
<b>Mozambique</b>	Armando Nguenha	Garde-chasse de la Faune Ministère du Tourisme- Reserve spéciale	<a href="mailto:arguenha@hotmail.com">arguenha@hotmail.com</a>
	Antonio Jose Abacar	Garde-chasse – Parc National de Limpopo	<a href="mailto:antonio.abacar@yahoo.com.br">antonio.abacar@yahoo.com.br</a>

		Ministère du Ttourisme	Contacts - Mobile: +258 84 30 11 726
<b>Namibia</b>	Johnson Ndokosho	Directeur Adjoint – Environnement & Tourisme	<a href="mailto:jndokosho@met.na">jndokosho@met.na</a> Cell number: +264811489603
	Harry ET Tjihukununa	Directeur Adjoint Ministère de l’environnement & du Tourisme	<a href="mailto:harry@met.na">harry@met.na</a> Cell No: =264 81 128 7106/81 147 0309
<b>Swaziland</b>	Mr Seth Maphalala	Directeur du Programme TFCA Fond Fiduciaire National du Swaziland	<a href="mailto:tfca@sntc.org.sz">tfca@sntc.org.sz</a>
	Mr Sandile Gumedze	Ecologiste Superieur	ecology@sntc.org.sz
<b>Seychelles</b>	Mr Dolor Ernesta	President Adjoint Chambre du Commerce et de l’industrie.	dolor@iac.sc
	Mr James Mougale	Officier chargé de la recherche Autorité Nationale Des Parcs	j.mougale@snpa.sc
<b>Afrique du Sud</b>	Ms Deborah Kahatano -	Directeur de Programme Manager Boudless southren Africa	<a href="mailto:dkahatano@environment.gov.za">dkahatano@environment.gov.za</a>
	Mr Roland Vorwerk	Directeur de Marketing Boudless southren Africa	<a href="mailto:rvorwerk@environment.gov.za">rvorwerk@environment.gov.za</a>
	Mr Ernest Mokganedi	Directeur TFCA’s	emokganedi@environment.gov.za
<b>Tanzanie</b>	Alex Choya	Chercheur dans le domaine de la Faune Coordinateur de la TFCA	alex_choya@yahoo.co.uk
	Adili Yohana Zella	Directeur Sectoriel- Reserve d’animaux de Selous	Zellahadil@gmail.com
<b>Zambie</b>	Lackson Mwenya	Directeur TFCA-ZAWA	<a href="mailto:lacksonmwenya@yahoo.com">lacksonmwenya@yahoo.com</a>
	Prof. Andrew Nambota	Directeur TFCA Ministère du Tourisme et des Artss	<a href="mailto:andrewnambota56@gmail.com">andrewnambota56@gmail.com</a>
	Ambassador Albert M. Muchanga	Directeur du Tourisme Ministère du Tourisme & des Arts	<a href="mailto:inachipuka@yahoo.com">inachipuka@yahoo.com</a>

<b>GLTP</b>	Piet Theron	Coordinateur International	<a href="mailto:piettheron01@gmail.com">piettheron01@gmail.com</a>
<b>Lubombo TFCA</b>	Leseho Sello	Coordinateur International	<a href="mailto:Leseho.Sello@up.ac.za">Leseho.Sello@up.ac.za</a>
<b>GM TFCA</b>	Patience Gandiwa	Coordinateur International	<a href="mailto:patiencezisadza@gmail.com">patiencezisadza@gmail.com</a>
<b>MaZa TFCA-Malawi</b>	Humphrey Nzima	Coordinateur International	<a href="mailto:nzimatfca@wildlifemw.net">nzimatfca@wildlifemw.net</a>
<b>KAZA TFCA Secretariat</b>	Mbinganyi Fredrick Dipotso	Directeur Executif	fmdipotso@hotmail.com
<b>SADC Secretariat</b>	Bartolomeu Soto	Conseiller Technique de la TFCA	bsoto@sadc.int
<b>Consultants/ GIZ</b>	Martin Leineweber	GIZ	<a href="mailto:Martin.leineweber@giz.de">Martin.leineweber@giz.de</a>
	Nidhi Gureja	Entreprise de Consultation dans le domaine de la Conservation de Seanama (SADC-GIZ Equipe de Consultants du Projet)	nidhigureja@yahoo.com
	Winfried Schneider	IP-Consult (SADC-GIZ Equipe de Consultants du Projet)	
	Zoran Nikolic	MindQ (SADC-GIZ Equipe de consultants du Projet)	zoran@mind-q.com
	Ibrahim Sikander	MindQ (SADC-GIZ Equipe de Consultants du Projet)	
	Wibke Thies	GIZ	wibke.thies@giz.de
	Joachim Goske	GIZ Consultant Interne	<a href="mailto:joachim.goeske@giz.de">joachim.goeske@giz.de</a>
	Barabara Lang	GIZ Consultant Interne	<a href="mailto:barbara.lang@giz.de">barbara.lang@giz.de</a>
	David Cumming	GIZ PPR-Professeur	cumming@icon.co.zw
	Kevan Zunckel	SADC Consultant	<a href="mailto:kzunckel@telkomsa.net">kzunckel@telkomsa.net</a>
	Klaus Droppelmann	PICOTEAM (SADC-GIZ Equipe de Consultants du Projet)	klaus.droppelmann@gmx.de
Jamil Moorad	Seanama Entreprise de Consultations sur le domaine de la Conservation (SADC-GIZ Equipe de		

		Consultants du Projet)	
<b>Interpreters</b>	Ms. Kaninda	Français	<a href="mailto:nsamba@telkomsa.net">nsamba@telkomsa.net/</a> online2207681@telkomsa.net
	Carlos Rebelo	Portugais	<a href="mailto:languages@impart.co.za">languages@impart.co.za</a> <a href="mailto:languages.crebello@gmail.com">languages.crebello@gmail.com</a>
	Kuswikidila Eloi	Français	eloikael@hotmail.com
	Lopes Chebembe	Portugais	alope 88@hotmail.com

## **ANGOLA**

Gaspar Barreto Fonseca Bernardo, Ministerio do Turismo de Angola, 4 de Fevereiro, Placacio de Vidro, Luanda, Tel: +244 222, Fax: +244 222, Mobile: +244 923 634 298, Email: gasparbarreto@yahoo.com.br

Maria Helena Lôa, Head of Protected Area, Cidade do Kilamba, Edificio Q11, Luanda, Tel: +244 222, Fax: +244 222, Mobile: +244 924 350 431, Email: marialoa2004@yahoo.com.br

Agostinho Chicaia, Executive Secretary, Mayombe Transboundary Initiative, Zimba Toward, Av-Portugal, Luanda, Tel: +244 222, Fax: +244 222, Mobile: +244 923 667 169, Email: fagostinho.chicaia@iucn.org

Tamar Ron, UNDP Biodiversity Chief Technical Advisor for The Ministry of Environment of Angola, Torre Zimba, Luanda, Tel: +244 222, Fax: +244 222, Mobile: +244 924 047 090, Email: tamar.ron@undp.org

Beatriz da Conceicao Jose Muachambi, Minhotui, B Martires do Kifangondo, Rua Casa No 19, Luanda, Tel: +244 222, Fax: +244 222, Mobile: +244 924 200 956, Email: bemuachambi@hotmail.com

Evangelina Cecilio Teles Rafael, Luanda DNFHT MINHOTUR, Luanda, Tel: +244 222, Fax: +244 222, Mobile: +244 925 235 690, Email: evangelineles@hotmail.com

## **BOTSWANA**

Botshabelo Othusitse, Chief Wildlife Officer – Estate Manager, Department of Wildlife and National Parks, PO Box 131, Gaborone, Tel: +267, Fax: +267 318 0775, Mobile: +267 71 38 61 95, Email: bothusitse@gov.bw

Mbiganyi Frederick Dipotso, Acting Executive Director – KAZA, KAZA TFCA, PO Box 821, Kasane, Tel: +267, Fax: +267, Mobile: +267 71 69 09 84, Email: fmdipotso@hotmail.com

Simon Munthali, Technical Advisor, KAZA Secretariat, PO Box 821, Kasane, Tel: +267, Fax: +267, Mobile: +267, Email: muchina.munthali@gmail.com

## **LESOTHO**

Mabari Clement Lebamang, Senior Range Ecologist, Ministry of Tourism Environment and Culture, PO Box 52, Maseru 100, Tel: +266 22 313 034, Fax: +266 22, Mobile: +266 589 973 07, Email: lebamang.mabari@gmail.com

## **MALAWI**

Chizamsoka Manda, Deputy Director (Conservation Services), Department of Parks and Wildlife, PO Box 30131, Lilongwe 3, Tel: +265 1 759 833, Fax: +265 1 759 832, Mobile: +265 888 351 320, Email: chizamanda@wildlifemw.net

## **MAURITIUS**

Deepak Ramjeeawon, Technical Officer/Senior Technical Officer – Conservation, Ministry of Agro Industry and Food Security, National Parks and Conservation Services, Chaillet Road, Montagne Blanche, Port Louis, Tel: +230 437 5768, Fax: +230, Mobile: +230 76 50 333, Email: ramjeeawundip@gmail.com

## **MOZAMBIQUE**

Afonso Alberto Madope, TFCA Coordinator, Mozambique Ministry of Tourism, AV 10 De Nobembro 1.196, Maputo, Tel: +258 21 Fax: +258 21, Mobile: +258 82 32 22 270, Email: afonso.madope@gmail.com

## **SOUTH AFRICA**

Ernest Mokgane, Director: TFCA, 9201 Thatchfield Gardens, Centurion – Pretoria, Pretoria 0001, Tel: +27 12 310 3689, Fax: +27 12 320 2849, Mobile: +27 83 652 2675, Email: emokgane@environment.gov.za

Paul Kirby Bewsher, PPF Programme Manager, Peace Parks Foundation, 11 Termo Road, Technopark, Stellenbosch, Tel: +27 21 880 5100, Fax: +27 21, Mobile: +27 832 517 890, Email: paul@ppf.org.za

Theron Piet, International Coordinator: GLTFCA, GLTFCA, PO Box 2557, Brooklyn Square, 0075, Pretoria, Tel: +27 12, Fax: +27 12, Mobile: +27 824 686 488, Email: [piettheron01@gmail.com](mailto:piettheron01@gmail.com)

Kevan Zunckel, Consultant, 7 Annthia Road, Hilton, 3245, Tel: +27 33 343 1739, Fax: +27 33, Mobile: +27 829 294 270, Email: kzunckel@telkomsa.net

## **SWAZILAND**

Seth A. Maphalala, TFCA Programme Manager, Swaziland National Trust Commission, PO Box 100, Lobamba, Tel: +268 241 633 51, Fax: +268 241 618 75, Mobile: +268 76 03 7711, Email: tfca@sntc.org.sz or masethan@yahoo.com

## **U/R TANZANIA**

Alex Choya Choya, TFCA Coordinator, Ministry of Natural Resources and Tourism, Wildlife Division, PO Box 9372, Dar es Salaam, Tel: +255 222 864 230, Fax: +255 222 864 234, Mobile: +255 759 234 920, Email: alex\_choya@yahoo.co.uk

## **ZAMBIA**

Ambassador Albert Muchanga, Director – TFCA, Ministry of Tourism and Arts, Lusaka, Tel: +260 211 220 047, Fax: +260 211 220 047, Mobile: +260 968 819 479, Email: [amsibbuku@gmail.com](mailto:amsibbuku@gmail.com)

Andrew Nambota, Director – TFCA, Ministry of Tourism and Arts, Lusaka, Tel: +260 211, Fax: +260 211, Mobile: +260 977 763 200, Email: andrewnambota56@gmail.com

## **ZIMBABWE**

Patience Gandiwa, International Coordinator, Zimbabwe/Greater Mapungubwe TFCA, Corner Borrowdale Road and Sandringham Drive, Alexandra Park, Harare, Tel: +263 4 707 626, Fax: +263 4, Mobile: +263 772 916 988, Email: [patience.gandiwa@gmail.com](mailto:patience.gandiwa@gmail.com)

## **SADC SECRETARIAT**

Bartolomeu Soto, TA TFCA, SADC FANR Directorate, Private Bag 0095, Gaborone, Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 2848, Mobile: +267 72 85 73 00, Email: [bsoto@sadc.int](mailto:bsoto@sadc.int)

Martin Leineweber, Associated Expert, GIZ, Private Bag X12 (Village), Kgale Mews, Gaborone, Tel: +267, Fax: +267 397 2848, Mobile: +267 72 30 04 13, Email: [martin.leineweber@giz.de](mailto:martin.leineweber@giz.de)

Project Secretary, RVAA Project, SADC FANR Directorate, Private Bag 0095, Gaborone, Tel: +267 395 3435, Fax: +267 397 2848, Mobile: +267 721 438 69, Email: [mmaphage@sadc.int](mailto:mmaphage@sadc.int)

Luis Pedro Simao, Interpreter, Tel: +244, Fax: +244, Mobile: +244 924 236 814, Email:

Rodolfo Kikolo, Interpreter, Tel: +244, Fax: +244, Mobile: +244 921 356 225, Email:

Sebastiao Miguel Soares, Interpreter, Tel: +244, Fax: +244, Mobile: +244 939 091 856, Email:



Atelier 3: Validation des Lignes Directrices de la TFCA SADC, Maseru, Lesotho, 25 – 26 Juin 2014

Pays / TFCA	Mises en candidature	Fonction	Contact	Country/ TFCA	Nominations
Angola	Albertina Nzuzi	Tête de TFCA	<a href="mailto:wetekalandi@yahoo.com.br">wetekalandi@yahoo.com.br</a>	Angola	Albertina Nzuzi
Angola	Amélia Carlos Cazalma	KAZA /Angola TFCA coordonnateur National	<a href="mailto:ameliaccazalma@gmail.com">ameliaccazalma@gmail.com</a>	Angola	Amélia Carlos Cazalma
Botswana	Dr Simon Munthali	KAZA Secrétariat		Botswana	Dr Simon Munthali
Botswana	Botshabelo Lassalle	Chef de la faune La faune et des parcs nationaux	<a href="mailto:bothusitse@gov.BW">bothusitse@gov.BW</a>	Botswana	Botshabelo Othusitse
Botswana	Martin Leineweber	GIZ/SADC	<a href="mailto:Martin.Leineweber@GIZ.de">Martin.Leineweber@GIZ.de</a>	Botswana	Martin Leineweber
Botswana	Nidhi Gureja	Seanama Conservation Consultancy	<a href="mailto:nidhigureja@yahoo.com">nidhigureja@yahoo.com</a>	Botswana	Nidhi Gureja
Lesotho	Mme Bokang Susan Theko	Directeur Parcs Ministère du tourisme	<a href="mailto:bokangtheko@gmail.com">bokangtheko@gmail.com</a>	Lesotho	Ms. Bokang Susan Theko
Malawi	Samuel Nyanyale	TFCA Fonctionnaire De parcs et de la faune	snyanyale@wildlifemw.net	Malawi	Samuel Nyanyale
Malawi	Humphrey Nzima	International Coordonnatrice, ministère du tourisme et Culture	nzimatfca@wildlifemw.net	Malawi	Humphrey Nzima
Madagascar	Tianamarc Maminiainarandra			Madagascar	Tianamarc Maminiainarandra
Namibie	Harry ET Tjihukununa	Directeur adjoint Ministère de l'environnement et du tourisme	<a href="mailto:Harry@met.na">Harry@met.na</a> + 264 81 128 7106/81 147 0309	Namibia	Harry ET Tjihukununa
Swaziland	M. Seth Maphalala	Gestionnaire de Programme TFCA Fond fiduciaire nationaux du	<a href="mailto:TFCA@SNTC.org.SZ">TFCA@SNTC.org.SZ</a>	Swaziland	Mr Seth Maphalala

Pays / TFCA	Mises en candidature	Fonction	Contact	Country/ TFCA	Nominations
		Swaziland			
Afrique du Sud	M. Ernest Mokganedi	Du directeur TFCA	emokganedi@Environment.gov.za	South Africa	Mr Ernest Mokganedi
Tanzanie	Meinrudus Rweyumamu		<a href="mailto:Rweyumamu@MNRT.go.TZ">Rweyumamu@MNRT.go.TZ</a> <a href="mailto:tindatumire@yahoo.co.uk">tindatumire@yahoo.co.uk</a>	Tanzania	Meinrudus Rweyumamu
Zambie	Prof. Andrew Nambota	Directeur TFCA Ministère du tourisme et des Arts	<a href="mailto:andrewnambota56@gmail.com">andrewnambota56@gmail.com</a>	Zambia	Prof. Andrew Nambota
GLTP TFCA	Piet Theron	Coordinateur International	<a href="mailto:piettheron01@gmail.com">piettheron01@gmail.com</a>	GLTP TFCA	Piet Theron
Lubombo TFCA	Leseho Sello	Coordinateur International	<a href="mailto:Leseho.Sello@up.ac.za">Leseho.Sello@up.ac.za</a>	Lubombo TFCA	Leseho Sello
GM TFCA	Patience gatinois	Coordinateur International	<a href="mailto:patiencezisadza@gmail.com">patiencezisadza@gmail.com</a>	GM TFCA	Patience Gandiwa
RSA Consultant	Kevan Zunckel	Lignes directrices consultant	<a href="mailto:kzunckel@telkomsa.net">kzunckel@telkomsa.net</a>	RSA Consultant	Kevan Zunckel
Interprètes	Francis Iteku	Français	<a href="mailto:Nsamba@telkomsa.net">Nsamba@telkomsa.net</a> online2207681@telkomsa.net	Interpreters	Francis Iteku
Interprètes	Carlos Garcia	Portugais	<a href="mailto:CMCInternational@telkomsa.net">CMCInternational@telkomsa.net</a> 00267 11 391 6694/072418790 2	Interpreters	Carlos Garcia
interprètes	Kadima Wakalonji	Français	Kadima@webmail.com.com	interpreters	Kadima Wakalonji
Interprètes	Lopes Chebembe	Portugais	<a href="mailto:alope88@hotmail.com">alope88@hotmail.com</a> 0027110257661 0027738554956	Interpreters	Lopes Chebembe
Afrique du Sud	Tech.Sipho	Tech	0027 016751945	South Africa	Tech .Sipho
Zimbabwe	Alec Daou Parcs de ZIM	Coordinnateur TFCA	<a href="mailto:adangare@zimarks.co.ZW">adangare@zimarks.co.ZW</a> adangare@yahoo.co.uk	Zimbabwe	Alec Dangare Zim Parks
Zimbabwe	Mutuso diallo	SACF Président	<a href="mailto:Mutusodezela@">Mutusodezela@</a>	Zimbabwe	Mutuso Dhiwayo

<b>Pays / TFCA</b>	<b>Mises en candidature</b>	<b>Fonction</b>	<b>Contact</b>	<b>Country/ TFCA</b>	<b>Nominations</b>
		Du Forum CBWRM Afrique du Sud	<a href="#">org</a> 0026377242416 4		
Lesotho	Clément Mabarari Lartisien	MDTFCA	0026658997307	Lesotho	Clement Mabarari Lebamang
Afrique du Sud	Paul Bewsher	PPF	832517890 00267	South Africa	Paul Bewsher
RSA	Anna Spencely	Expert-conseil	723115700 00267	RSA	Anna Spencely
Botswana	Kabelo précieux	GIZ/sadc	71532284 00267	Botswana	Precious Kabelo
Botswana	Dr Soto Bartelomeu	Secrétariat de la SADC	72857300 00267	Botswana	Dr Soto Bartelomeu
Afrique du Sud	Joyce Loza	MDTFCA	Joyce.Loza@kz nwildlife.com	South Africa	Joyce Loza
Afrique du Sud	Sipho	Technicien Ma Africa	0027 78 3755288	South Africa	Sipho

## Annexe B: Les avantages potentiels des initiatives de la TFCA

Domaines de coopération	Avantages potentiels	Mesures à prendre pour profiter des avantages	Défis auxquels il faut être conscient
<b>Cadres juridiques et politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des objectifs tels qu'énoncés par les conventions et les accords internationaux de conservation</li> <li>• Réalisation des objectifs de conservation et les objectifs communs aux pays participants.</li> <li>• Meilleure compréhension de l'environnement juridique et politique pour soutenir la mise en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen collectif des instruments juridiques et politiques existants.</li> <li>• Identification des points communs et le développement d'instruments de coopération afin de capitaliser sur ces derniers.</li> <li>• Identification de conflit de lois et de politiques et la mise en place des processus pour apporter des modifications pertinentes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources limitées dont la capacité juridique et politique.</li> <li>• Processus longs et laborieux liés aux modifications des instruments politiques et juridiques.</li> <li>• Différentes interprétations des réponses institutionnelles aux exigences juridiques et stratégiques de mise en œuvre.</li> </ul>
<b>Réponses aux changements écosystémiques et climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentialités accrues pour l'approche de gestion axée sur les écosystèmes qui doivent être accueillis.</li> <li>• Fonctionnalités améliorées grâce à la capacité accrue de pouvoir accueillir des processus des écosystèmes et de réduire les exigences pour la simulation de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire en sorte que la délimitation de la zone est aussi écologiquement inclusive que possible.</li> <li>• Appliquer en coopération et de façon systématique des processus de planification de la conservation afin de guider la détermination des cibles de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Limites et les disparités dans les capacités de gestion écosystémique et s espèces, ainsi que dans les capacités requises pour mettre en œuvre la planification de la conservation systématique.</li> <li>• Dynamique externe sociale, économique ou politique, immédiatement</li> </ul>

Domaines de coopération	Avantages potentiels	Mesures à prendre pour profiter des avantages	Défis auxquels il faut être conscient
	<p>ceux-ci par le biais de mesures de gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Meilleure résistance aux menaces extérieures telles que les espèces exotiques envahissantes, la pollution, les maladies, etc.</li> <li>· Renforcement des capacités pour la persistance des espèces menacées et migrants.</li> <li>· La possibilité de réintroduire des espèces qui peuvent nécessiter un accès à des zones plus vastes, tels que les prédateurs supérieurs.</li> <li>· Une diminution des pressions liées à la gestion de la population animale.</li> <li>· Augmentation de la capacité à s'adapter aux conséquences du changement climatique et pour permettre une adaptation écologique et des mouvements/migrations des habitats et</li> </ul>	<p>conservation de la biodiversité et stratégies connexes de gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Réviser et aligner les plans de gestion des écosystèmes et des espèces.</li> <li>· Évaluer des projections du changement climatique et les implications liées aux habitats et espèces et s'assurer que ceux-ci sont logés dans des plans et stratégies de gestion des écosystèmes et des espèces.</li> <li>• Dériver et mettre en place des protocoles de suivi et évaluation appropriés pour suivre l'efficacité de la gestion vers la réalisation des objectifs et cibles de gestion des espèces.</li> </ul>	<p>adjacente et éloigner de la zone, qui ajoutent des couches de complexité qui peut frustrer les approches de sciences naturelles pures, sauf s'ils sont pleinement compris et intégrés dans les plans de gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiques externes biologiques, tels que les infestations persistantes d'espèces envahissantes qui compromettent l'intégrité écologique, les processus et la fonctionnalité.</li> </ul>

Domaines de coopération	Avantages potentiels	Mesures à prendre pour profiter des avantages	Défis auxquels il faut être conscient
	<ul style="list-style-type: none"> <li>espèces.</li> <li>Meilleure compréhension des processus de changement climatique.</li> <li>Résoudre les problèmes liés à la gestion des populations animales.</li> </ul>		
<b>Socio-économie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnalité améliorée des écosystèmes augmente la capacité de produire et de livrer une gamme complète de biens et services qui contribuent au bien-être social et à la résilience économique au sein de, à côté et au-delà des limites de l'aire de conservation transfrontière.</li> <li>Seuils d'utilisation durable peuvent augmenter ou devenir plus robustes au fur et à mesure que la fonctionnalité de l'écosystème et la dynamique de population des espèces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une évaluation du capital naturel complète révélera la capacité de la zone de produire et de livrer des biens et services, ainsi que les liens aux bénéficiaires.</li> <li>Une évaluation de la mesure dans laquelle les processus écosystémiques ont été améliorés et les seront peut permettre aux niveaux accrus de l'utilisation durable, c'est-à-dire destructives et non destructives.</li> <li>Implication des parties prenantes afin d'assurer des liens significatifs avec les bénéficiaires.</li> <li>Engagement avec le secteur privé et les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité d'entreprendre des évaluations de capital naturelles est limitée et doit être construite.</li> <li>Des attentes irréalistes sont facilement créées et tous les processus de participation des parties prenantes doivent être manipulés avec beaucoup d'attention pour se prémunir contre cela.</li> <li>La capacité de faire en sorte que les avantages soient équitablement distribués aux bénéficiaires peut être difficile, particulièrement où les structures nécessaires et les processus ne sont</li> </ul>

Domaines de coopération	Avantages potentiels	Mesures à prendre pour profiter des avantages	Défis auxquels il faut être conscient
	<p>s'améliore.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Circulation accrue des personnes au-delà des frontières internationales ouvre et/ou augmente les possibilités d'échanges commerciaux.</li> <li>· L'ouverture des frontières ou l'assouplissement des processus de contrôle des frontières permet d'accroître les possibilités touristiques.</li> <li>· Lutte contre la pauvreté par le biais des activités économiques provoqués par diverses interventions de la TFCA.</li> <li>· Participation active des communautés locales dans la gestion quotidienne des ressources naturelles.</li> <li>· Sécurité alimentaire par le biais de divers moyens de subsistance.</li> <li>• Promotion de la conservation comme option de subsistance.</li> </ul>	<p>organes pertinents de l'État pour s'assurer que la planification du tourisme et des développements sont dans les besoins du marché et des stratégies globales de développement.</p>	<p>pas en place ou sont contestables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des exigences contradictoires socio-économiques telles que l'exploitation des ressources non renouvelables peuvent être difficiles à rivaliser puisque des points de vue traditionnels sur la croissance économique sont autorisés à se perpétuer.</li> </ul>

Domaines de coopération	Avantages potentiels	Mesures à prendre pour profiter des avantages	Défis auxquels il faut être conscient
<b>Liens culturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Le rétablissement du passé et de liens culturels vivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• peuvent améliorer l'acceptation sociale d'une initiative de conservation transfrontière, tout en renforcement des liens sociaux avec la nature par le biais de la signification culturelle des caractéristiques naturelles.</li> </ul> </li> <li>· Œuvrer à réduire les tensions socio-politiques par le biais d'une meilleure cohésion sociale.</li> <li>· Permettre des traits culturels marquants de contribuer à améliorer la faisabilité de la région comme destination touristique.</li> <li>• Une plus grande capacité à développer et à promouvoir une identité régionale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Procéder à une évaluation de toutes les caractéristiques culturelles à l'intérieur et adjacentes à la zone.</li> <li>· S'engager avec les parties intéressées pour augmenter la profondeur d'une évaluation mais aussi s'assurer de leurs contributions et adhésions vis-à-vis ses conclusions.</li> <li>· Élaborer un plan de gestion du patrimoine culturel qui garantit que les fonctionnalités sont conservées et les liens sociaux sont bien gérés.</li> <li>• Le cas échéant, intégrer la gestion du patrimoine culturel dans la gestion des caractéristiques écologiques et de la biodiversité connexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· La capacité de gestion du patrimoine culturel fait souvent défaut au sein des organismes de conservation et doit donc être construite ou introduite.</li> <li>· Des degrés variés du sacré sont attachés aux éléments du patrimoine culturel, ils doivent être soigneusement examinés dans toutes les décisions de gestion.</li> <li>· L'intégration du patrimoine culturel dans un plan de gestion qui ajoute une couche de complexité.</li> <li>• Les aspects du patrimoine vivants peuvent entrer en conflit avec les pratiques et perceptions de gestion moderne, telles que l'utilisation destructive des ressources naturelles par une culture de chasseurs-cueilleurs dans une</li> </ul>



Domaines de coopération	Avantages potentiels	Mesures à prendre pour profiter des avantages	Défis auxquels il faut être conscient
			zone où cela n'est pas autorisé.
<b>Intégration régionale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· La promotion et le maintien de la paix et l'harmonie.</li> <li>· La mise en place de synergies entre les stratégies de développement et de croissance, particulièrement dans la mesure du rôle que la conservation transfrontière peut jouer.</li> <li>· La création d'une marque/identité/logo commun qui servirait à améliorer la commercialisation de et le commerce des biens et services, tels que les possibilités touristiques connexes.</li> <li>· Meilleure viabilité pour attirer le financement par le biais des investissements directs ou les donateurs.</li> <li>· L'élaboration des plans de gestion de la conservation pour à la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· S'assurer que toutes les parties concernées sont incluses dans tous les processus de consultation et de négociation, particulièrement les autres organes de l'Etat qui ont un rôle à jouer dans la coopération transfrontalière, par exemple, les douanes et l'accise, la santé animale, le commerce et l'investissement, le tourisme, etc..</li> <li>· Établir et maintenir une stratégie de communication qui veille à ce que tous les acteurs concernés sont tenus à jour avec le progrès et les développements liés à l'initiative de conservation transfrontière.</li> <li>· S'assurer que tous les organes de l'état ont des mandats et des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Différences/barrières linguistiques.</li> <li>· Différences culturelles, historiques et politiques.</li> <li>· Les disparités de développement, en particulier, comme cela a trait à l'accès aux ressources et capacités pour la mise en œuvre.</li> <li>· Tensions politiques.</li> <li>· Un manque de leadership à des niveaux appropriés de gouvernance.</li> <li>· La complexité du partage des responsabilités de gouvernance et/ou nomination d'un représentant non partisan objectif afin de coordonner la mise en œuvre.</li> <li>• Différences significatives en ce qui concerne les utilisations des terres</li> </ul>

Domaines de coopération	Avantages potentiels	Mesures à prendre pour profiter des avantages	Défis auxquels il faut être conscient
	<p>fois le patrimoine naturel et culturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Synergie d'interprétation des responsabilités à assumer et la mise en œuvre des conventions internationales.</li> </ul>	<p>ressources pour soutenir leur participation à l'initiative.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir la structure de gestion commune.</li> </ul>	<p>et des plans pour les zones adjacentes.</p>
<b>La gestion au quotidien et la répression</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Efficacité de la gestion peut être améliorée grâce à la mise en commun des ressources, c'est-à-dire financières, humaines et matérielles.</li> <li>· Amélioration des liens de communication peut permettre à des réponses plus rapides pour la gestion de crise telles que les feux de forêt, les menaces de pollution, le braconnage, etc.</li> <li>· Amélioration de la communication et de la surveillance peut également permettre à des réponses plus proactives aux menaces potentielles.</li> <li>· La capacité partagée pour la gestion des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Le processus de planification de la gestion conjointe doit servir à identifier plus précisément les aspects de la gestion qui seront encouragées par la coopération transfrontalière.</li> <li>· Les protocoles et les procédures doivent être mises en place afin de permettre la mise en commun et le partage de ressources.</li> <li>· Les stratégies de communication doivent être dérivées pour capitaliser sur les opportunités de coopération transfrontière.</li> <li>• Les responsabilités pour la coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Limites topographiques tels que des terrains inaccessibles ou l'éloignement.</li> <li>· Réseaux de communication distincte ou indépendants.</li> <li>· Différences linguistiques.</li> <li>· Politiques de gestion des ressources conflictuelles telles que les zones adjacentes qui peuvent ou peuvent ne pas autoriser la chasse aux trophées.</li> <li>• Disponibilité des ressources disparates.</li> </ul>

Domaines de coopération	Avantages potentiels	Mesures à prendre pour profiter des avantages	Défis auxquels il faut être conscient
	<p>activités et l'accès aux visiteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Des patrouilles conjointes peuvent contribuer à l'application de la loi améliorée et les efforts de recherche et de sauvetage.</li> <li>· Mesures de gestion conjointe peuvent améliorer le moral du personnel et entraîner une meilleure appréciation pour les différences qui existent entre le personnel de terrain des pays participants.</li> <li>• La capacité accrue à se procurer et à déployer des équipements coûteux tels que les avions.</li> </ul>	<p>transfrontalière doivent être déléguées aussi loin vers le bas que possible, de mandat afin d'habiliter le personnel sur le terrain à pouvoir travailler ensemble au-delà des frontières internationales avec un minimum d'exigences bureaucratiques.</p>	
<b>Recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Amélioration de l'accès à l'expertise et à la capacité accrue pour mettre en œuvre des recherches appliquées et trouver des solutions aux défis communs.</li> <li>· S'assurer que les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Le personnel scientifique devrait participer activement dans les processus de planification de la gestion conjointe afin de soutenir et d'assurer la crédibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Différences linguistiques.</li> <li>· Accès disparates aux ressources et à l'expertise.</li> <li>· Éloignement des aires de conservation transfrontière peut</li> </ul>

Domaines de coopération	Avantages potentiels	Mesures à prendre pour profiter des avantages	Défis auxquels il faut être conscient
	<p>méthodes de recherche sont standardisées pour garantir des résultats comparables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Accès partagé à l'équipement coûteux de recherche, aux centres de ressources, aux herbiers, etc.</li> <li>· Conception commune et mise en œuvre de projets de recherche à long terme.</li> <li>· Amélioration des capacités d'« adaptation » de la recherche afin de se procurer un soutien financier.</li> <li>• Efficacité de la recherche améliorée à travers l'évitement d'efforts dupliqués.</li> </ul>	<p>scientifique au processus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Le plan de gestion commun doit être soigneusement interrogé pour extraire toutes les responsabilités de recherche conjointe/scientifique pour la mise en œuvre.</li> <li>· Allocations de ressources partagées doivent faire partie intégrante de ce qui précède.</li> <li>• Le personnel du secteur de la recherche doit assumer la responsabilité de champion et de mettre en œuvre le cadre du suivi et à partir du plan de la gestion conjointe, ainsi que de déterminer et de faciliter l'application d'un outil plus approprié de suivi de l'efficacité de la gestion à la zone de conservation transfrontière.</li> </ul>	<p>rendre des établissements d'enseignement supérieur et des centres de ressources connexes difficiles d'accès.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· C'est un défi pour de nombreux écologistes et biologistes de travailler de manière intégrée et il est essentiel que la nécessité d'intégrer des aspects sociaux, économiques et politiques soit reconnue et comprise par les chercheurs.</li> <li>· Des processus écologiques et la dynamique des populations d'espèces nécessitent des programmes de recherche à long terme tandis que la gestion nécessite des réponses et un soutien à court terme.</li> <li>• Les dynamiques socio-économiques et/ou besoins peuvent</li> </ul>

Domaines de coopération	Avantages potentiels	Mesures à prendre pour profiter des avantages	Défis auxquels il faut être conscient
			avoir préséance sur des projets de recherche portant sur des ressources naturelles plus et compromettre ces derniers.
<b>Transfert de compétences et le partage des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Développement des compétences/capacités par le biais de l'utilisation de l'expertise existante ou l'acquisition conjointe des possibilités de formation.</li> <li>· Élargissement des perspectives qui sont devenues réduites grâce à l'isolement ou l'exposition à une orientation nationale de penser et de faire.</li> <li>· Améliorer la connaissance de tous les aspects liés à la gestion de la région transfrontalière.</li> <li>· Une meilleure compréhension entre les partenaires.</li> <li>• -Accords transfrontaliers peuvent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Établir des stratégies pour la formation conjointe du personnel, le programme d'échange du personnel et le détachement.</li> <li>· Établir des protocoles pour la collecte, le stockage et le partage des données et informations.</li> <li>· Établir une base de données SIG commun pour la région entière transfrontière.</li> <li>• Veiller à ce que les réunions de gestion conjointes soient étendues en événements spécifiquement visant à attirer autant de personnel que possible par le biais de groupes de discussion et de mini-séminaires visant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Cet aspect pourrait être perçu comme un produit de luxe et se perdre dans d'autres questions plus urgentes.</li> <li>· Un leadership visionnaire fort est nécessaire pour s'assurer que le partage des connaissances et le transfert de compétences se déroulent.</li> <li>· Différences linguistiques peuvent entraver la circulation des connaissances et des taux de transfert de compétences.</li> <li>• Les disparités de ressources peuvent entraîner une perception de</li> </ul>

Domaines de coopération	Avantages potentiels	Mesures à prendre pour profiter des avantages	Défis auxquels il faut être conscient
	prévoir des programmes d'échange de personnel	à remédier aux problèmes urgents.	développement que les partenaires plus avancés imposent leurs connaissances et compétences sur ceux qui sont moins défavorisés et moins développés

## Annexe C: Exemples de biens et de Services écosystémiques selon les catégories de l'Évaluation du Millénaire (2005) (2005)

**Services d'approvisionnement:** sont des produits issus des écosystèmes, y compris:

- **Aliments et fibres :** Cela comprend la vaste gamme de produits alimentaires dérivés de plantes, des animaux, des microbes, ainsi que des matériaux tels que le bois, la jute, le chanvre, la soie et bien d'autres produits dérivés des écosystèmes.
- **Carburant :** le Bois, le fumier et autres matières biologiques servant de sources d'énergie.
- **Ressources génétiques :** cela comprend les gènes et les informations génétiques utilisés pour la sélection végétale, animale et biotechnologie.
- **Biochimiques:** des médicaments naturels et des produits pharmaceutiques. Beaucoup de médicaments, des biocides, les additifs alimentaires tels que les alginates et biomatériaux sont dérivés des écosystèmes.
- **Ressources ornementales:** des produits d'origine animale, tels que les peaux et les coquilles et les fleurs sont utilisées comme ornements, bien que la valeur de ces ressources soit souvent culturellement déterminée. Il s'agit d'un exemple des liens entre les catégories des services écosystémiques.
- **Eau douce :** L'eau douce est un autre exemple des liens entre les catégories — dans ce cas, entre la mise en service et réglementer ces services.

**Services de Réglementation** sont les avantages obtenus à partir de la régulation des fonctions des écosystèmes, y compris :

- **Maintenance de qualité d'air:** Les écosystèmes contribuent des produits chimiques et extraient les produits chimiques de l'atmosphère par la même occasion, influant sur les nombreux aspects de la qualité de l'air.
- **Régulation du climat :** Les Écosystèmes influencent le climat localement et globalement. Par exemple, à l'échelle locale, des changements dans la couverture des terres peuvent affecter la température et les précipitations. À l'échelle mondiale, les écosystèmes jouent un rôle important dans le climat en séquestrant ou émettant des gaz à effet de serre.
- **Règlement sur l'eau :** Le calendrier et l'ampleur du ruissellement, des inondations et l'aquifère de recharge peuvent être fortement influencés par les changements dans la couverture terrestre, y compris, notamment, les transformations qui modifient le potentiel du système de stockage de l'eau, telles que la conversion de terres humides ou le remplacement des forêts avec les terres cultivées ou terres cultivées avec des zones urbaines.
- **Lutte contre l'érosion :** La couverture végétale joue un rôle important dans la rétention du sol et la prévention des glissements de terrain.
- **Purification de l'eau et le traitement des eaux usées :** Les écosystèmes peuvent être une source d'impuretés dans l'eau douce, mais peut également aider à filtrer et à décomposer les déchets organiques introduits dans les eaux intérieures et les écosystèmes côtiers et marins.
- **Réglementation des maladies humaines :** Les changements dans les écosystèmes peuvent modifier directement l'abondance de pathogènes humains, telles que le choléra et peut modifier l'abondance des vecteurs de maladies, comme les moustiques.
- **Lutte biologique :** Les changements écosystémiques influent sur la prévalence des maladies et les ravageurs de culture et d'élevage.

- **Pollinisation** : Les changements écosystémiques influent sur la répartition, l'abondance et l'efficacité des pollinisateurs.
- **Protection contre les intempéries** : La présence d'écosystèmes côtiers tels que les mangroves et les récifs de corail peut réduire considérablement les dommages causés par les ouragans ou les grosses vagues.

**Services culturels** sont les avantages immatériels que les gens obtiennent des écosystèmes à travers l'enrichissement spirituel, le développement cognitif, la réflexion, les loisirs et expériences esthétiques, y compris :

- **Diversité culturelle** : La diversité des écosystèmes est un des facteurs qui influencent la diversité des cultures.
- **Valeurs spirituelles et religieuses** : Beaucoup de religions attachent des valeurs spirituelles et religieuses aux écosystèmes ou à leurs composants.
- **Systèmes de connaissances (traditionnelles et formelles)** : Les écosystèmes influencent les types de systèmes de connaissances développés par les différentes cultures.
- **Valeurs éducatives** : Les écosystèmes et leurs composants et procédés servent de base pour l'éducation formelle et informelle dans de nombreuses sociétés.
- **Inspiration** : Les écosystèmes fournissent une riche source d'inspiration pour l'art, le folklore, les symboles nationaux, l'architecture et la publicité.
- **Valeurs esthétiques** : Beaucoup de gens trouvent la beauté ou la valeur esthétique dans divers aspects des écosystèmes, comme en témoigne le soutien pour les parcs et la sélection des emplacements de logement « panoramiques ».
- **Relations sociales** : les écosystèmes influencent les types de relations sociales qui sont établies dans une culture particulière. Les sociétés de pêche, par exemple, diffèrent, à bien des égards dans leurs relations sociales, de bergers nomades ou les sociétés agricoles.
- **Sentiment d'appartenance** : De nombreuses personnes accordent de la valeur au «sentiment d'appartenance» qui est associé aux caractéristiques reconnues de leur environnement, y compris les aspects de l'écosystème.
- **Valeurs de patrimoine culturel** : De nombreuses sociétés accordent une grande valeur à l'entretien des paysages historiques importants (« paysages culturels ») ou des espèces adaptées à la culture.
- **Loisirs et écotourisme** : Souvent, les gens choisissent où passer leur temps libre en se basant en partie sur les caractéristiques des paysages naturels ou cultivés dans un domaine particulier.

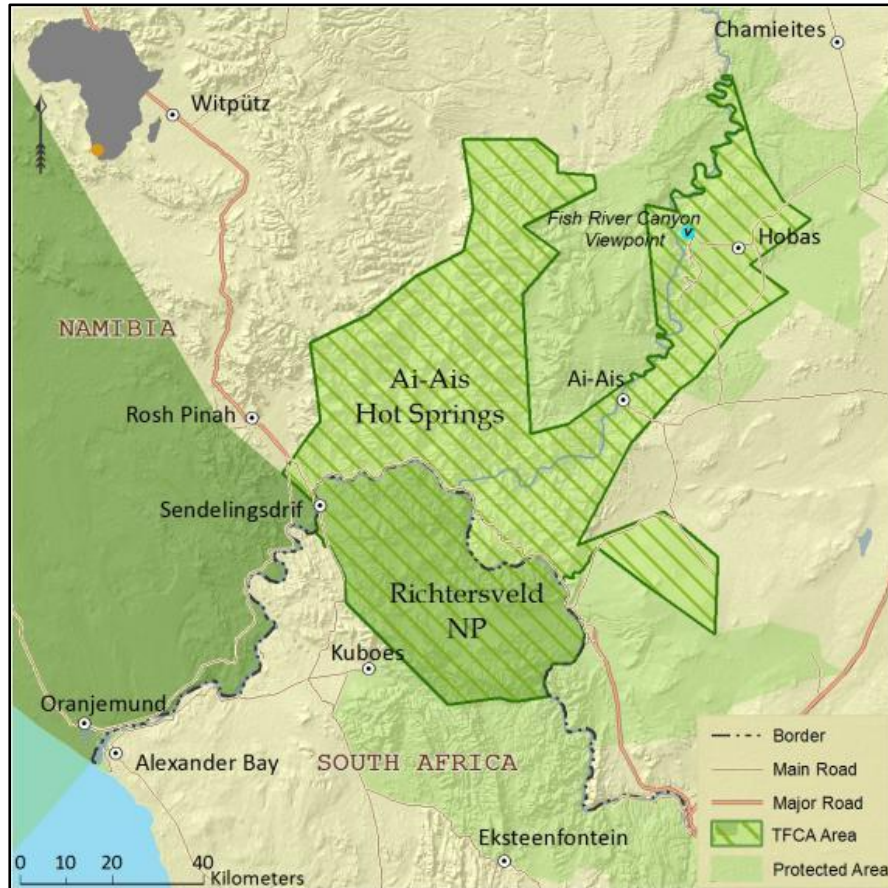
Les Services culturels sont étroitement liés aux valeurs humaines et au comportement, ainsi qu'à des institutions humaines et des modes d'organisation sociale, économique et politique. Les perceptions des services culturels sont donc plus susceptibles de varier entre les individus et les communautés plutôt que, disons, les perceptions de l'importance de la production alimentaire.

**Services annexes** sont ceux qui sont nécessaires pour la production de tous les autres services de l'écosystème. Ils diffèrent des services de régulation et culturelles car leurs impacts sur les personnes sont soit indirecte ou se matérialisent pendant une très longue période, alors que les changements dans les autres catégories ont des effets relativement directs et à court terme sur les gens. (Certains services, comme la lutte contre l'érosion, peuvent être classés à la fois en tant qu'un soutien et un service de régulation, selon l'échelle de temps et l'immédiateté de leur impact sur les gens.) Par exemple, les humains n'utilisent pas directement des services de formation du sol, bien que les changements dans ce domaine aillent indirectement changer les gens par le biais de l'impact sur le



service de la production alimentaire. De même, la régulation du climat est classée comme un service de régulation puisque les changements de l'écosystème peuvent avoir un impact sur le climat local et global au fil d'un temps pertinent à la prise de décision humaine (des décennies ou des siècles), alors que la production de l'oxygène (par photosynthèse) est classée comme un service connexe puisque toute incidence sur la concentration d'oxygène dans l'atmosphère ne se produirait seulement après un temps extrêmement long. Quelques autres exemples de services annexes sont la **production primaire**, la **production d'oxygène atmosphérique**, la **rétention et la formation des sols**, le cycle des **nutriments**, le **cycle de l'eau et l'approvisionnement de l'habitat**.

**Annexe D: Note d'information sur les TFCA de la SADC qui existent Parc Transfrontalier Ai /Ais-Richtersveld**



**Figure 9: La localisation, la composition et l'étendue du Parc Transfrontalier de l'Ai /Ais-Richtersveld (© www.peaceparks.co.za).**

**Pays concernés :** la Namibie et l'Afrique du Sud.

**Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?**

Des vastes consultations communautaires ont été menées au préalable, puisque le Parc National du Richtersveld en Afrique du sud est détenue par la communauté du Richtersveld et il est géré conjointement en liaison avec les parcs nationaux sud-africains (SANParks), comme le premier parc contractuel dans le pays. Cette structure de gestion permet la pleine participation non seulement des communautés locales par le biais de membres élus représentant les quatre villes dans la région (Kuboes, Sanddrift, Lekkering et Eksteenfontein), mais aussi des éleveurs. Ces communautés étaient désireuses de voir la création du Parc transfrontalier, puisqu'ils bénéficieraient tous de l'augmentation du tourisme dans la région, tout en conservant sa biodiversité unique. Le Parc transfrontalier contribuerait également à préserver le patrimoine culturel et le mode de vie traditionnel du peuple Nama.

**Type et statut des accords**

Un **protocole d'entente** a été signé par les ministres Philemon Malima de la Namibie et Valli Moosa de l'Afrique du Sud le 17 août

2001. Du côté sud-africain, un plan de gestion a été signé à Sendelingsdrift et il est entré en vigueur le 26 octobre 2002. Le 1<sup>er</sup> août 2003 le Président Sam Nujoma de la Namibie et le Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud ont signé un **traité international** établissant le Parc transfrontalier du /Ai Ais-Richtersveld.

### **Structures de gouvernance**

Divers comités bilatéraux, tant ministériels que technique, ainsi que **des groupes nationaux de travail** sur le développement communautaire, la planification et la gestion, la sécurité et les douanes et les finances ont été constitués pour officialiser la création du parc transfrontier. La signature du traité international a efficacement transformé le comité technique en un **Conseil de cogestion** et les groupes de travail en **comités de gestion**. En avril 2011, le **comité de gestion de parcs**, comprenant des gestionnaires du parc avec le soutien du **groupe de travail sur la gestion intersectorielle et le développement**, a également été établi. Ce Comité a depuis lors géré conjointement avec succès les opérations quotidiennes et se sert des réunions conjointes du Conseil de gestion pour des séances de travail stratégique dans la prise de décision au niveau politique.

### **Raisons clés de création**

Le succulent biome du Karoo est doté de la flore la plus riche et succulente au monde, abritant environ le tiers des 10 000 succulentes espèces du monde. Il est l'un des deux seuls écosystèmes entièrement arides qui ont gagné le statut de point chaud, l'autre étant la corne de l'Afrique. La TFP dispose de la Fish River Canyon, qui est le deuxième plus grand canyon au monde et le plus important en Afrique. L'embouchure de la rivière Orange est un site Ramsar et les gorges de la rivière Orange vieux de 350 millions d'années et riches en érosion regorgent d'histoire, de folklore et de grandeur. Le Richtersveld est l'une des dernières régions où le mode de vie traditionnel du peuple Nama, basé sur le pastoralisme nomade, a été préservé.

### **Bénéfices réalisés**

Des bénéfices ont été réalisés du tourisme accru dans la région, tout en conservant sa biodiversité unique avec le patrimoine culturel et le mode de vie traditionnel du peuple Nama.

Le Tour inaugural en vélo, le Desert Knights Mountain Biking Tour de 5 jours 300 km a été lancé en 2012, dont l'objectif est de contribuer au développement touristique du parc transfrontière en

présentant les caractéristiques du paysage unique et le patrimoine culturel de la région. Les Chevaliers du désert 2012 a été une bonne préparation pour le plus grand événement prévu pour 2013, alors que la tournée visait à servir de précurseur au Sommet mondial de voyage d'aventure organisé par la Namibie pendant le mois d'octobre 2013.

Grâce au financement de la GIZ et la Fondation des parcs pour la paix, au cours du mois de février 2014, les collectivités locales ont été formées pour faire de la restauration et aider avec les tâches du service de Surveillance des camps et le guide de rivières dans des sentiers du désert Kayak sur le tronçon de la rivière entre Gamkab et Sendelingsdrift, qui sera le second produit du tourisme mixte. L'Association africaine de pagaie a été approchée pour aider à la sélection et la formation des guides de rivières.

Le personnel du parc a subi une formation GIS, menée par la Fondation parcs pour la paix et la Collège de la faune africaine en Afrique Australe, pour leur permettre de créer des cartes de gestion de la région, ainsi que les outils de contrôle nécessaires dans le processus de conservation. Il y a eu aussi la formation commune du personnel du parc en sauvetage en montagne en septembre 2013.

### **Questions clés à examiner**

Le Parc transfrontalier de l'Ai/Ais-Richtersveld est devenu un modèle pour la planification, l'exploitation, la formation et des manifestations transfrontalières communes.

En 2013, un réseau de radio conjointe, ce qui facilitera la communication entre les composants du parc de la Namibie et de l'Afrique du sud du parc, a été créé.

Une enquête sur le patrimoine a révélé que l'actif du patrimoine du parc transfrontière valorise le tourisme de la région et il est digne de nommer le Parc transfrontalier pour le statut du Site au patrimoine mondial.

### **Plan de viabilité à long terme**

Les bailleurs de fonds soutenant ce TFP sont le Dutch Postcode Lottery et le Swedish Postcode Lottery, tandis que le programme de la GIZ «Opportunités pour générer des revenus pour les communautés» a fourni le financement pour les guides de sentiers en kayak en février 2014.

La Fondation des parcs de paix a financé la formation de skipper pour l'exploitation du ponton Sendelingsdrift.

Les Chevaliers du désert 2012 a été un effort de collaboration entre le ministère namibien de l'environnement, le Wildlife Resorts namibien et le SANParks, soutenu par le Ministère sud-africain des affaires environnementales, Afrique Australe sans limites/ Boundless Southern Africa et la Fondation des parcs pour la paix.

### **Kgalagadi Transfrontier Park**

**Pays impliqués : le Botswana et l'Afrique du Sud**

**Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en place?**

Un accord verbal conclu en 1948 est le fondement de l'existence de du Parc Transfrontière de Kgalagadi. En reconnaissance de l'arrangement, il n'existe aucune barrière le long de la frontière internationale séparant le Parc National de Kalahari Gemsbok en Afrique du Sud et le Parc National Gemsbok au Botswana. En juin 1992 des représentants des parcs nationaux sud-africains (puis l'Office sud-africain des Parcs nationaux) et le ministère de la faune et parcs nationaux du Botswana ont mis en place un Comité de gestion conjointe (Comité de gestion transfrontalière). Ce dernier s'est adressée à la formalisation de l'accord verbal et a produit un

plan de gestion qui fixe le cadre de la cogestion de la région comme une seule unité écologique. Le plan de gestion de Kgalagadi Transfrontier Park a été revu et approuvé par les deux organismes de conservation au début de 1997.



**Figure 10: La localisation, la composition et l'étendue du parc Transfrontalier de Kgalagadi (© www.peaceparks.co.za).**

### **Type et statut des accords**

Un accord bilatéral qui a reconnu le nouveau Parc Transfrontier de Kgalagadi a été signé le 7 avril 1999 entre le ministère de la faune du Botswana et les parcs nationaux et les Parcs Nationaux de l'Afrique du Sud. Cet accord a établi le premier parc frontalier reconnu officiellement en Afrique australe. Le Parc Transfrontier de Kgalagadi a été inauguré par le Président Festus Mogae du Botswana et le Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud le 12 mai 2000.

### **Structures de gouvernance**

L'installation de l'accès transfrontalier à Two Rivers / Twee Rivieren est occupée conjointement par les douaniers du Botswana et de l'Afrique du Sud. L'accès à Kgalagadi peut ainsi se faire par l'intermédiaire de quatre installations d'accès dans trois pays différents : du Botswana par le biais de deux rivières / Twee Rivieren, Mabuasehube et Kaa ; de la Namibie par le biais de Mata-Mata et de l'Afrique du Sud à travers deux rivières / Twee Rivieren. Les passeports ne sont pas requis pour l'entrée, à moins que le départ

soit prévu par une autre port d'entrée dans un autre pays, auquel cas deux jours de séjour dans le parc sont obligatoire.

Le parc !Ae!Hai Kalahari Heritage Park est géré par un **Conseil d'administration conjointe**, qui comprend des représentants de la #Khomani San et des communautés de Mier et SA YYY (SANParks).

En 2013, un projet de **plan de développement intégré**, une **stratégie opérationnelle commune** et un **mode opératoire normalisé** pour la circulation des personnes, des biens et des services dans le parc ont été achevés. Un **Comité de gestion conjointe** a également été établi pour superviser et entreprendre des activités et des initiatives conjointes.

### **Raisons clés de création**

Les régions arides sont très sensibles et l'augmentation de la désertification a conduit à une reconnaissance mondiale de l'importance des plantes et des animaux qui sont adaptées pour résister aux conditions désertiques. Cette zone est un entrepôt très précieux des plantes et des animaux adaptés pour résister aux rudes et extrêmes environnementaux. L'immensité du parc transfrontalier de Kgalagadi permet aux populations d'ongulés nomades et leurs prédateurs de rester en équilibre avec leur environnement, et par

conséquent, il n'y a presque plus besoin de l'intervention de gestion extensive.

Kgalagadi est devenu une destination populaire pour les touristes et les amoureux de ses pistes 4 x 4 du désert qui souhaitent faire l'expérience de la tranquillité du Kalahari.

Le parc del'!Ae!Hai Kalahari Heritage Park a pour but de préserver les connaissances culturelles et traditionnelles de ces communautés autochtones, tout en améliorant leurs possibilités de moyens de subsistance. Un des objectifs principaux est d'exposer les enfants Bushman au mode de vie traditionnel de leurs ancêtres. Ceci est réalisé grâce à la mise en œuvre du programme d'Imbewu et l'école traditionnelle de la forêt/ veld school, qui se tiennent au Camp de Imbewu.

### **Bénéfices réalisés**

En mai 2002 les communautés de #Khomani San et de Mier ont conclu une entente de règlement de terre historique avec le gouvernement sud-africain et les parcs nationaux sud-africains (SANParks) qui rétablit une grande étendue de terres aux communautés qui avaient autrefois parcouru ou cultivé dans cette région. Nommé l'accord du parc !Ae!Hai Kalahari Heritage Park,

son résultat a entraîné le transfert de propriété de 50.000 hectares de terres dans les limites du parc transfrontier de Kgalagadi de SANParks au profit de deux communautés, qui ont ensuite loué le terrain en retour à SANParks. Un lodge de luxe entièrement indépendant, appartenant aux communautés de #Khomani San et de Mier, a ouvert ses portes en 2007, peu avant l'installation de l'accès touristique Mata-Mata entre la Namibie et l'Afrique du Sud a été ouverte par les chefs d'Etat du Botswana, de la Namibie et de l'Afrique du Sud. Ce point d'accès historique à la frontière du parc Transfrontier de Kgalagadi et la Namibie a favorisé le tourisme transfrontalier, réuni les communautés locales et amélioré la création d'emplois. Il contribue également au développement socio-économique, notamment dans les secteurs du tourisme des trois pays.

Le circuit du désert de Ta Shebube est une destination touristique nouvelle et passionnante sur le côté botswanais de Kgalagadi. Il comporte deux loges, à Polentswa et Rooiputs, les deux qui promeuvent le tourisme de qualité, et de faible densité.

### **Questions clés à examiner**

Kgalagadi est le premier parc de la paix de l'Afrique et il demeure encore le seul parc de la paix ouvert où les touristes peuvent circuler librement à travers la frontière internationale, dans les limites du parc. L'immensité du parc transfrontier de Kgalagadi permet les populations d'ongulés nomades et leurs prédateurs de rester en équilibre avec leur environnement, en conséquence, il y a presque plus besoin de l'intervention de gestion extensive.

**L'installation d'accès commun de Twee Rivieren / Two Rivers**, a supprimé les derniers vestiges de deux parcs nationaux distincts, et les touristes entrent maintenant dans une installation unique pour visiter l'ensemble du parc s'étendant sur la frontière entre le Botswana et l'Afrique du Sud. La facilité touristique d'accès de Mata-Mata permet d'accéder par l'intermédiaire de la Namibie. Les propriétaires fonciers du côté de la frontière namibienne ont manifesté un intérêt à regagner leurs terres à Kgalagadi et faire partie de cette attraction de l'écotourisme.

### **Plan de viabilité à long terme**

Les bailleurs de Fonds soutenant cette PTF sont les Dutch Postcode Lottery et le Swedish Postcode Lottery. En novembre 2009 les fonds d'affectation spéciale du National Lottery Distribution e l'Afrique du Sud a fait don de R4.8 millions pour soutenir le développement du

parc de l'Ae!Hai Kalahari Heritage Park. Grâce à un don majeur par le Fonds d'affectation spéciale du National Lottery Distribution de l'Afrique du Sud, du Clubs Rotary et le Ministère fédéral de l'Allemagne sur la coopération économique et le développement, le parc de l'Ae!Hai Kalahari Heritage Park est développé davantage.

### **Aire de Conservation Transfrontalière de Kavango Zambezi (KAZA)**

**Pays concernés** : l'Aire de Conservation Transfrontière de Kavango Zambèze (KAZA) se trouve dans les bassins de la rivière Kavango et Zambèze où convergent les frontières de l'Angola, du Botswana, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe.

### **Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre**

Les cinq gouvernements ont commandé une étude de pré-faisabilité pour orienter l'élaboration de la TFCA, ce qui a été facilité par la Fondation de parcs de la paix, qui s'est achevée en 2006. Au cours de 2013, les différents corridors fauniques dans KAZA ont été identifiés et des stratégies de conservation pour des espèces spécifiques telles que des chiens sauvages ont été achevés. Avec l'achèvement des plans de développement intégré (PDI) pour le Botswana et la Namibie, les PID des cinq pays partenaires sont maintenant en cours de mis en œuvre. Un bon progrès a été réalisé



avec l'élaboration du maître PDI de KAZA TFCA, avec la nomination d'une équipe de projet du Secrétariat de KAZA TFCA pour entreprendre cette tâche. Divers projets conjoints, visant à améliorer la gestion des ressources naturelles, l'aménagement du territoire, le tourisme, des infrastructures et des moyens de subsistance alternatifs, le développement, sont étudiés et vont informer des principales mesures du plan. La Fondation des parcs pour la paix participe à l'élaboration du maître PDI et sa section GIS fournit le soutien en matière de cartographie et de planification de soutien aux experts techniques développant le PDI. Le processus du PDI est un processus de planification global et participatif qui aligne la planification et le développement des différents niveaux de gouvernement avec ceux du secteur privé et des collectivités. Il informe également la stratégie nationale de développement de ce domaine particulier. Les cinq PDI séparés, avec le maître IDP pour le KAZA TFCA ensemble, favoriseront le développement durable et équitable, l'utilisation et la gestion de la KAZA TFCA.

Les conseillers nommés par la Banque mondiale avec le mandat de développer le visa pilote de KAZA ont visité la région pour procéder à des réunions de consultation avec les intervenants afin de recueillir des informations sur les besoins des divers intervenants, c'est-à-dire

des douanes, l'immigration, la sécurité et les finances. Un rapport sur une stratégie de viabilité financière pour KAZA a été finalisé par la suite. Il propose une suite des stratégies à court, à moyen et à long terme pour un financement durable, tels que réduire au minimum les coûts de fonctionnement du Secrétariat, l'élaboration d'un programme de collecte de fonds, instituant un fonds de dotation, l'acquisition et la location de la propriété et des concessions, suscitant des contributions annuelles de la part des gouvernements et la création d'autres filières innovantes génératrices de revenus. Cette stratégie doit encore être approuvée par les pays partenaires.

Pour harmoniser les politiques existantes et les cadres juridiques, les gestionnaires nommés pour le projet ont identifié un certain nombre de disparités entre les zones de conservation qui constituent la KAZA TFCA, y compris leur état de conservation, le niveau de développement, le régime de gestion et dans la législation et les politiques qui les régissent. Les principales recommandations sont qu'un effort devrait être fait afin d'harmoniser les politiques et pratiques en :

- **gestion des ressources naturelles**, en mettant l'accent sur les corridors fauniques, des cours d'eau partagés et des stratégies de conservation et de

gestion des espèces qui ont une pertinence économique et écologique ;

- **le tourisme**, notamment en développant les liens économiques entre les pays partenaires, s'engageant à promouvoir un tourisme responsable et l'introduction d'un système de collecte des droits d'entrée aux parcs à un point d'accès unique; et
- **la législation**, plus précisément en reconnaissant la TFCA dans des législations nationales et des documents pertinents d'orientation.

Ces recommandations doivent encore être acceptées par les pays partenaires.

### **Type et statut des accords**

Le 18 août 2011 les présidents des républiques de l'Angola, du Botswana, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe ont signé un **traité** qui a officiellement et légalement établie la TFCA de Kavango Zambezi.

La KAZA TFCA a été lancée officiellement le 15 mars 2012 quand les ministres de l'environnement, de la faune, des ressources naturelles, des Hôtels et du tourisme de cinq pays partenaires ont

accueilli diverses parties prenantes dans la ville de Katima Mulilo, en Namibie et ont dévoilé le traité de KAZA TFCA.

### **Structures de gouvernance**

Un **Secrétariat** a été nommé pour diriger le développement de la KAZA TFCA. La Fondation des parcs pour la paix a été nommée comme agent de **mise en œuvre** par les pays partenaires pour assurer la gestion financière et l'appui technique et le cofinancement au Secrétariat de KAZA.

### **Raisons clés de création**

La KAZA TFCA est la plus grande aire de conservation transfrontière dans le monde, s'étendant sur environ 520 000 km<sup>2</sup> (même dimension que la France).

Il comprend 36 parcs nationaux, des réserves de la faune, les aires de conservation communautaires et les zones de gestion du gibier. Plus particulièrement, l'aire comprendra la bande de Caprivi, le Parc National de Chobe, le Delta de l'Okavango (le plus grand Site de Ramsar dans le monde) et la Victoria Falls (un Site du patrimoine mondial et l'une des sept merveilles naturelles du monde). La KAZA TFCA promet d'être la destination de choix touristique de l'Afrique

Australe avec la plus grande population contiguë de l'éléphant d'Afrique (environ 250 000) sur le continent. La conservation et le tourisme seront des vecteurs de développement socio-économique dans ce domaine.

### **Bénéfices réalisés**

La KAZA TFCA regorge de sites touristiques magnifiques et des attractions, allant du Delta de l'Okavango au Botswana et des chutes Victoria au Zimbabwe et en Zambie, jusqu'aux splendeurs inexplorés de la forêt angolaise et la bande de Caprivi de la Namibie. L'harmonisation des politiques et des règlements transfrontaliers, ainsi que le développement des infrastructures entre ces destinations, permettra aux touristes venant des marchés régionaux et internationaux de découvrir la diversité culturelle et naturelle comme jamais avant en Afrique australe.

La création et le développement de cette TFCA offrira des possibilités pour les populations locales d'établir des partenariats significatifs avec les secteurs privé et public, faisant de sorte que la conservation devienne une option plus localement viable de l'utilisation des terres. Grâce à ces partenariats, la région va accueillir des touristes à petit budget et des touristes de luxe, tout en

identifiant et en développant des activités touristiques diversifiées telles que le tourisme culturel et du patrimoine et de chercher de nouvelles destinations touristiques et passionnantes comme les chutes de Ngonye en Zambie.

Il est encore trop tôt pour spécifiquement identifier et quantifier l'ampleur des avantages qui peuvent être réalisés grâce à cette initiative.

### **Questions clés à examiner**

La KAZA TFCA abrite environ 2 millions d'habitants qui n'auront pas à se réinstaller en dehors des limites de la TFCA. Au contraire, les autorités de KAZA TFCA espèrent améliorer les conditions socio-économiques des personnes résidant au sein de la TFCA en leur acheminant des projets de développement et de conservation et cela en conformité avec les objectifs de la KAZA TFCA. Grâce au tourisme culturel, les autorités de la TFCA visent à célébrer et à nourrir la diversité culturelle au sein de la zone, permettant aux communautés au-delà des frontières de partager leurs connaissances ancestrales et les traditions symboliques avec les autres et le monde entier.

### **Plan de viabilité à long terme**

En juin 2010 le ministère fédéral de l'Allemagne chargé de la coopération économique et du développement (BMZ) par le biais de KfW a engagé US\$ 27,6 millions pour le développement de la KAZA TFCA. Le 8 mars 2013, le Secrétaire d'État Hans-Jürgen Beerfeltz du ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement a remis un chèque d'un montant d'US\$ 21,3 millions au Secrétaire exécutif adjoint de la SADC, M. João Caholo et les ministres des cinq pays s'associant à la KAZA TFCA, en plus de l'US\$ 27,6 millions précédemment donnés.

La Direction générale des Pays-Bas chargée de la coopération internationale a soutenu divers projets dont le montant s'élève à 690 000\$ US.

Le Dutch Postcode Lottery et le Swedish Postcode Lottery soutiennent également cette TFCA.

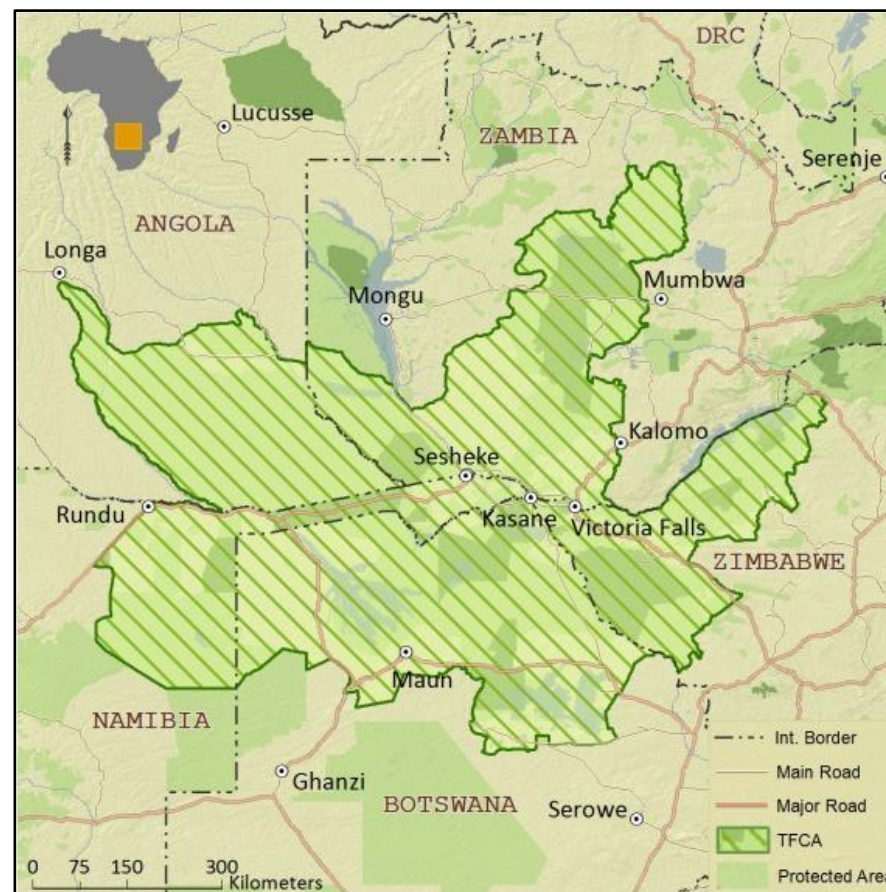


Figure 11: La localisation, la composition et l'étendue de l'Aire de Conservation Transfrontière de KAZA (© www.peaceparks.co.za).

### **Parc Transfrontalier du Grand Limpopo**

**Pays impliqués :** le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe

#### **Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?**

La PTF du grand Limpopo a commencé par une rencontre entre le Président Joaquim Chissano du Mozambique et le Président de la World Wide funds pour la Nature (Afrique du Sud) en 1990. En 1991, le gouvernement mozambicain a utilisé des fonds de l'environnement mondial pour les études de faisabilité concernant la mise en œuvre d'un projet pilote de TFCA. L'Accord de paix de 1992 au Mozambique et les élections démocratiques sud-africaines de 1994 ont ouvert la voie pour les processus politiques de transformer l'idée initiale en une réalité. Les études de faisabilité lancées par la Banque mondiale, ont abouti à un projet pilote qui a été lancé avec les Fonds pour environnement mondial (FEM) en 1996.

#### **Type et statut des accords**

Le Ministre Helder Muteia (Ministre de l'Agriculture et du développement Rural au Mozambique), le Ministre Valli Moosa

(Ministre des affaires environnementales et du tourisme en Afrique du Sud) et Ministre Francisco Nhema (Ministre de l'environnement et du tourisme au Zimbabwe) ont signé un accord trilatéral à Skukuza, en Afrique du Sud le 10 novembre 2000. L'accord de Skukuza a signalé l'intention des trois nations à y établir et développer un parc transfrontier et dans la zone autour de la conservation qui, à cette époque, s'appelait encore la TFCA de Gaza-Kruger-Gonarezhou

Les chefs d'état des pays trois partenaires ont signé un **Traité International** à Xai-Xai, au Mozambique établissant le Parc transfrontalier du grand Limpopo le 9 décembre 2002.

Le Ministre mozambicain du tourisme, M. Carvalho Muária et le Ministre sud-africain de l'eau et de l'environnement, Mme BEE Molewa, ont signé un protocole d'entente dans le domaine de la Conservation de la biodiversité et la gestion à Skukuza dans le Parc National Kruger le 17 avril 2014. Ceci fait suite aux résultats d'une réunion ministérielle bilatérale qui a eu lieu le 14 juin 2013 à Maputo (Mozambique), au cours de laquelle l'exigence d'un protocole d'entente de gouvernement à gouvernement sur la coopération dans le domaine de la biodiversité, de Conservation et de gestion a été reconnue.

Le Mozambique et l'Afrique du Sud reconnaissent la nécessité de s'engager sur un plan bilatéral sur les questions relatives à la gestion de la faune. Il s'agit en particulier de résoudre le fléau du braconnage des rhino dans le parc du grand Limpopo Transfrontier (GLTP), étant donné que les incidences croissantes de braconnage sont devenues un enjeu majeur au sein de la GLTP des populations de rhinocéros.

Une réunion ministérielle bilatérale pour lancer la saison touristique a eu lieu entre les ministères du tourisme de l'Afrique du Sud et du Mozambique en octobre 2013. Ceci comprenait une fonction ministérielle à l'installation d'accès touristique de Giriondo entre les parcs de Limpopo et le Kruger National park et une émission de télévision en direct du Camp Mopani dans le Kruger. L'accent a été mis sur la célébration du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'événement de la signature du traité de Grand Limpopo et sur l'introduction de produits et activités touristiques conjoints dans le futur, comme les sentiers d'aventures dans la TFCA, les circuits en VTT et les sentiers de 4x4 impliquant tous les secteurs principaux dans le parc.

### **Structures de gouvernance**

Depuis la signature du protocole d'entente en 2000, des **groupes de travail** ont été opérationnelles sous un **Comité technique** qui, à son tour, était opérationnel dans le cadre du **Comité ministériel**. En 2001 une **unité de mise en œuvre du projet** a été mise en place pour développer le GLTP. La signature du traité du Grand Limpopo en 2002 a effectivement transformé le Comité technique en un **Conseil de cogestion** et les groupes de travail en **comités de gestion** qui traitent de la conservation, la sûreté et la sécurité, les Finances, les ressources humaines, la législation et le tourisme. Toutefois, le Conseil d'administration conjoint a initié un processus de réforme institutionnelle qui vise à se concentrer davantage sur les parcs à la fois au niveau mise en œuvre et du développement de la composante des aires de conservation transfrontière du projet.

Le processus et le développement de la TFCA sont facilités par un coordinateur international, qui a été nommé par les pays partenaires en 2000, mais il n'a pas occupé le bureau de façon. La position était financée par la Fondation des parcs de la paix et elle l'est encore. En ce qui concerne le traité, cette position a été occupée à tour de rôles tous les deux ans entre les trois pays et, après cette phase intérimaire, elle sera remplacée par un secrétariat permanent.

Un processus en vue de réviser les structures de gouvernance est actuellement en cours.

### **Raisons clés de création**

Le Parc transfrontalier du grand Limpopo rejoint certaines zones les plus établis de la faune en Afrique du Sud dans une zone de conservation énorme de 37 572 km<sup>2</sup> (± la taille des Pays-Bas).

### **Bénéfices réalisés**

Le 16 août 2006, l'installation d'accès touristique de Giriyyondo (TAF) entre le Limpopo et les parcs nationaux de Kruger a été inaugurée par les Présidents Guebuza du Mozambique, Mbeki de l'Afrique du Sud et Mugabe du Zimbabwe. Le Giriyyondo pour la première fois permet aux visiteurs du Parc transfrontalier du grand Limpopo l'accès transfrontalier au périmètre des deux parcs. Près de 5 000 animaux ont été déplacés depuis le Kruger à destination du Parc National du Limpopo. Ceci, combiné avec 50 km d'escrime larguées, a encouragé plus d'animaux, y compris plus de 1 000 éléphants et plus de 1000 buffles, de franchir la frontière de leur plein gré. L'harmonisation et l'intégration de diverses politiques visant à améliorer la gestion participative du parc transfrontière sont en cours. Des processus tels que la standardisation des frais et taux,

l'introduction d'un protocole des opérations conjointes et le développement de produits de tourisme transfrontalier qui optimiseront les opportunités de développement pour le tourisme de la GLTP sont également bien avancés.

En 2013 l'acheminement pour le sentier de falaises de Wilderness Shingwedzi proposée a été testé et un sentier désert culturel de pilote transfrontalière a été entrepris dans la partie Pafuri – Sengwe du parc. Ce dernier sentier d'aventure est un partenariat communautaire du public-privé, bénéficiant aux communautés en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Un festival de Shangaan s'est tenu également à Chiredzi (Zimbabwe) en juillet. C'est maintenant un événement annuel visant à accroître la collaboration entre les communautés des trois pays partenaires.

### **Questions clés à examiner**

Le Parc transfrontalier du grand Limpopo constitue le cœur de l'aire de conservation transfrontière de la deuxième phase (TFCA), mesurant près de 100 000 km<sup>2</sup>. La zone de conservation transfrontière élargie comprendra les parcs nationaux de Banhine et Zinave, ainsi que les zones de Massingir et Corumana et des régions d'interconnexion au Mozambique. Diverses aires de conservation

privées et publiques en Afrique du Sud et au Zimbabwe, bordant le Parc transfrontalier sont également à inclure dans la TFCA plus large.

Le pourcentage élevé d'incidents de braconnage de rhinocéros dans le Parc National de Kruger, en Afrique du Sud, qui émanent du Mozambique, sont une cause de grave préoccupation et une barrière potentielle au maintien de relations harmonieuses entre les deux pays. Toutefois, l'existence du GLTP prévoit des canaux de communication et de collaboration renforcés qui pourraient ne pas exister en l'absence de traité international.

### **Plan de viabilité à long terme**

Le GLTP est en train d'élaborer un Développement Intégré et un Plan d'entreprise pour guider sa mise en œuvre au cours de la prochaine période de 10 ans. Ce plan a un horizon de dix 10 ans qui sera opérationnalisé par une mise en œuvre et les plans d'action s'étendent sur deux périodes de cinq (5) ans consécutifs. La mise en œuvre du PDI et ces Plans d'entreprise vont être mis en œuvre grâce à l'élaboration de plans d'action détaillés annuels, qui à son tour guideront les activités des divers comités constitués dans le cadre de la GLTP et la chute au sein d'un cadre intégré pour l'examen du

rendement et d'évaluation. Les documents d'orientation importants qui seront développés dans le cadre du processus d'IDP comprennent une stratégie de partage des bénéfices/ une stratégie alternative de subsistance et une stratégie de lutte contre le crime de la faune.

La Fondation des parcs pour la paix fournit une assistance au développement comme un projet approuvé par la SADC qui a été financé par le ministère fédéral d'Allemand pour la coopération économique et le développement à travers la KfW, l'Agence Française de Développement (AFD), la Deutsche Gesellschaft für Zusammenarbeit Internationale (GIZ) et la Banque mondiale qui supervise le parc national du Limpopo.

Le 17 avril 2014 le Mozambique et l'Afrique du Sud ont signé un protocole d'entente dans le domaine de la biodiversité, de conservation et de gestion. Une subvention de R24.9 millions de subvention de Dutch and Swedish postcode lotteries procurée par la Fondation des parcs pour la paix, aideront les efforts de lutte contre le braconnage au Mozambique.

Une des principales initiatives axées sur la recherche au sein de la GLTP est le programme GLTFCA – AHEAD, qui a débuté au World Parks Congress en 2003. Cette initiative vise à fournir une



plate-forme intégrée et un mécanisme de facilitation pour relever les défis à l'interface entre l'écosystème et la santé de la faune, la santé du bétail et la santé humaine et les moyens de subsistance. Effectivement, ce programme vise à combler le fossé entre la recherche appliquée et la mise en œuvre afin de favoriser une prise de décision informée et la gestion adaptative.

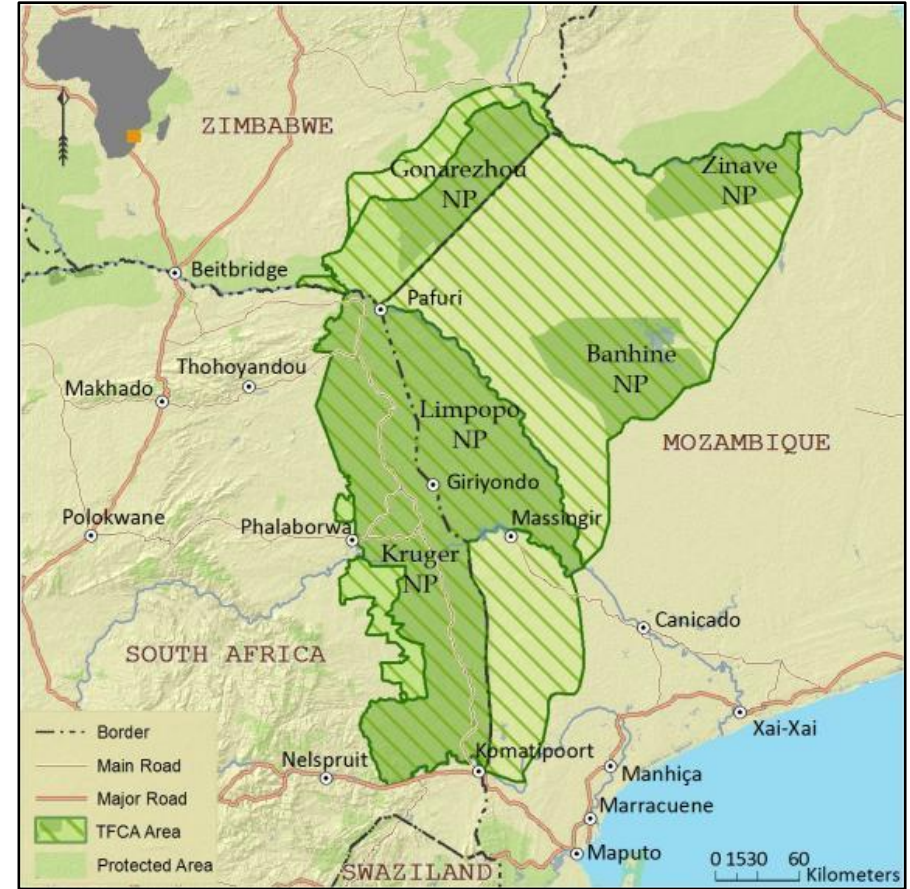


Figure 12: La localisation, la composition et l'étendue du Parc Transfrontalier du Grand Limpopo (© www.peaceparks.co.za).

## Aire de Conservation Transfrontière et Zone Ressource de Lubombo

**Pays concernés :** le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Swaziland

**Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?**

La zone a été identifiée comme un « Corridor de développement Spatial », mais ceci a exclu des considérations de conservation de la biodiversité et ne peut donc pas être considérée comme une évaluation de faisabilité de la TFCA. Également une série d'études relatives à un cadre de développement du tourisme (2005) et un Plan de mise en œuvre du projet (2005) ont été entreprises, mais celles-ci ont été effectuées après la signature des protocoles et ne peuvent donc pas être considérées comme faisant partie de toute évaluation de la faisabilité.

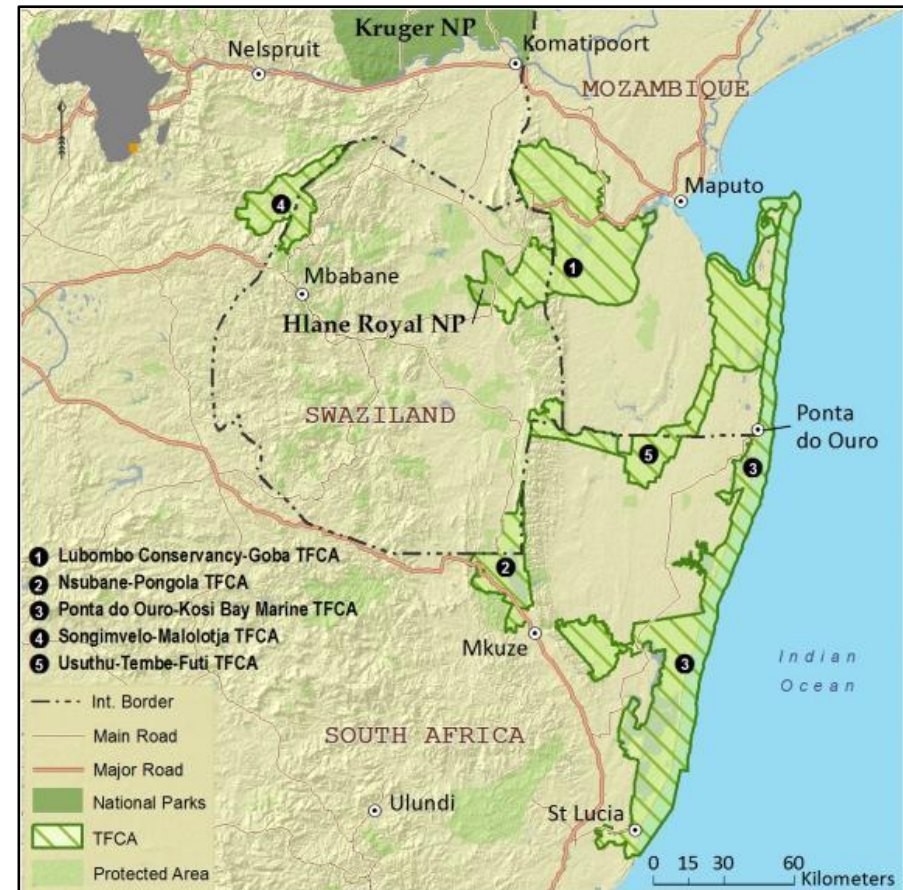


Figure 13: La localisation, la composition et l'étendue de l'Aire de Conservation Transfrontière de Lubombo (© www.peaceparks.co.za).

### Type et statut des accords

Le protocole général trilatéral pour la Conservation transfrontière de Lubombo et la zone ressource a été signé entre le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Swaziland le 22 juin 2000 comme un protocole général pour la région de Lubombo. Avec le protocole de contrôle du Paludisme, signé le 14 octobre 1999, ils étaient nés de l'Initiative du développement Spatial de Lubombo entre les dits pays.

Les autres protocoles signés en même temps établissant la TFCA spécifique au sein de la région de Lubombo étaient les suivants :

- Protocole sur la Conservation Transfrontière de aires ressource de Ponta do Oura-Kosi Bay Marine entre le Mozambique et l'Afrique du Sud ;
- Le Protocole sur la Conservation Transfrontière des aires ressource de Nsubane-Pongola entre le Mozambique et l'Afrique du Sud ;
- Le Protocole sur la Conservation transfrontière des aires ressource de Ndumo-TIMI-Futi entre le Mozambique et l'Afrique du Sud ; et
- Le Protocole sur la Conservation transfrontière des aires ressource de Lubombo Conservancy-Goba entre le Mozambique et le Swaziland.

L'aire de Conservation Transfrontière et zone ressource de Songimvelo - Malolotja a été ajouté à la suite des TFCA ci-dessus par une décision ministérielle en 2004. La TFCA de Ndumo-TIMI-Futi a également été élargie avec l'inclusion d'Usuthu Gorge du Swaziland et fut plus tard dénommé Usuthu-TIMI-Futi.

### **Structures de gouvernance**

Les protocoles ont fourni, entre autres, le mécanisme pour établir les structures pertinentes pour la mise en œuvre de ce projet, comme suit:

- **La Commission ministérielle trilatérale** composée des Ministres des trois pays concernés
- **La Commission trilatérale** qui regroupe des représentants de conservation et des ressources appropriées et experts de gestion en la matière, experts du tourisme et du développement, des représentants des autorités publiques pertinentes du secteur économique, environnementale et autorités touristiques désignées par les Ministres responsables des trois pays.

- **Les Groupes de travail** regroupant des représentants de conservation et des ressources appropriées et des experts de gestion en la matière, des experts du tourisme et du développement et des représentants des agences publiques et des organismes de mise en œuvre désignés par les Ministres responsables des trois pays, en consultation avec le représentant respectif à la Commission.
- **Les Groupes de travail spécifiques à la discipline** ont été formés au fur et à mesure du besoin par les différents groupes de travail, par exemple l'entreprise et du tourisme sous le comité de gestion des parcs pour l'Usuthu-TIMI-Futi et de Maputo -Tembe Elephant

**Les plans de développement et d'action** pour les cinq projets de la TFCA en vertu du protocole général trilatérale ont depuis été rédigés, à savoir :

- Le plan de gestion commune de la TFCA de Nsubane-Pongola;
- Le plan de gestion commune de la TFCA Songimvelo-Malolotja ;

- La stratégie opérationnelle commune de Maputo spécial réserve-Tembe Eléphant Park ; et
- Le plan de gestion intégrée pour les TFCA DE Lubombo Conservancy – Goba et Usuthu-TIMI-Futi.

En 2013 le travail a commencé sur l'élaboration d'un **plan de développement intégré** pour la composante de la TFCA d'Usuthu-TIMI-Futi.

**Les forums de liaison communautaire** jouent un rôle positif en assurant une bonne communication entre la direction de la réserve et les collectivités.

Une **unité de gestion du parc** a été nommée pour superviser le processus de développement, de gestion et d'extension de la réserve spéciale de Maputo. À la suite d'une demande du gouvernement mozambicain pour l'assistance avec sa stratégie de développement communautaire dans le District de Matutuine, la Fondation des parcs pour la paix a nommé un conseiller technique du développement communautaire pour mettre en œuvre la stratégie. Cette stratégie vise à susciter le développement économique durable et partage des avantages par les communautés vivant dans et autour de la réserve spéciale de Maputo à travers un processus consultatif et participatif

qui développera également des entreprises du tourisme et la conservation axées sur la nature. Une **équipe multidisciplinaire** a été formée pour s'atteler au problème de braconnage et du commerce illégal de la viande. Cette équipe est composée de membres de la gestion de la réserve et la police, un procureur de district et les personnes fournissant des services agricoles et vétérinaires. Les efforts combinés ont vu une augmentation marquée de la suppression des traquenards et une baisse dans le nombre de petits animaux sauvages qui sont braconnés. L'équipe de la réserve chargée de la **lutte contre le braconnage et l'équipe d'assistance communautaire** a tenu de nombreuses réunions avec les communautés pour leur expliquer pourquoi ils ne doivent pas être impliqués dans des activités de braconnage.

### **Raisons clés de création**

L'objectif principal de la TFCA de Lubombo est de créer un cadre propice pour faciliter entre autres, le développement économique grâce à l'optimisation appropriée des possibilités offertes par le patrimoine naturel du pays, le développement écologique et le développement financièrement durable et l'utilisation durable des ressources naturelles grâce à la gestion et la planification environnementale globale et intégrée.

Généralement, cette aire est parmi les zones les plus frappantes de la biodiversité et elle est située dans le Centre du Maputaland d'endémisme. Elle comprend également cinq sites Ramsar: Ndumo Game Reserve, le système de Kosi Bay, le lac Sibaya, les plages des tortues et les récifs coralliens de Tongaland et le lac St Lucia, qui, a une superficie de 350 km<sup>2</sup>, et elle est le plus grand estuaire en Afrique.

La mise en place de Lubombo réunira également les dernières populations naturelles d'éléphants de KwaZulu-Natal et du sud du Mozambique, qui historiquement se déplaçaient librement à travers la frontière le long du système Futi et les plaines inondables de Rio à Maputo.

### **Bénéfices réalisés**

Lubombo se vante de la première TFCA marine en Afrique, la Ponta Ouro-Kosi Bay TFCA, où le programme de surveillance des tortues dans la réserve Marine de Ponta du Mozambique do Ouro établit un lien vers le haut avec celui à travers la frontière en iSimangaliso Wetland Park de l'Afrique du Sud. Les membres de la Communauté sont nommés comme moniteurs de la tortue, la formation annuelle est fournie et des patrouilles quotidiennes sont menées au cours de la

période de nidification et d'éclosion de la tortue entre Octobre et avril. Les tortues qui viennent à terre pour pondre leurs œufs de tortues sont vérifiées, mesurées et étiquetés sur ce littoral protégé qui est un refuge pour la tortue luth et les tortues marines qui sont en voie de disparition. Avant la signature des protocoles, la TFCA de l'iSimangaliso Wetland Park de Ponta do Ouro-Kosi Bay a été proclamée patrimoine de l'humanité en novembre 1999. Le site est le plus grand système estuarien en Afrique et comprend l'extension méridionale de récifs de corail sur le continent. Des efforts sont en cours pour étendre le patrimoine historique existant vers le Nord pour englober la section mozambicaine de la TFCA, qui comprend une aire marine protégée.

En 2009, la limite est de la réserve spéciale de Maputo a été proclamée comme la Reserve Marine Partielle de Ponta Ouro, qui s'étend de Ponta do Ouro dans le sud vers l'embouchure du fleuve Maputo dans la baie de Maputo dans le Nord et y compris Inhaca et les îles portugais. Riche de diversité de vie marine, la réserve comprend les tortues caouannes et le tortu luth, qui ont été soigneusement surveillés depuis 2009. Dans le cadre de la première TFCA marine de l'Afrique, le programme de surveillance des tortues

marines de la réserve relie avec celle du parc de l'iSimangaliso Wetland Park.

Le 14 juin 2011 le gouvernement mozambicain a proclamé le Futi Corridor comme une extension de la réserve spéciale de Maputo, élargissant ainsi la réserve de 24 000 hectares. Seulement la clôture de la frontière internationale entre le Mozambique et l'Afrique du Sud sépare maintenant la réserve spéciale de Maputo du parc d'Éléphant Tembe en Afrique du Sud.

Le programme de translocation du gouvernement mozambicain, un effort pluriannuel avec la faune qui a été aimablement offert par le gouvernement sud-africain, par le biais d'Ezemvelo KZN Wildlife qui est maintenant dans sa troisième année d'opération, a vu la première introduction des gnous à la réserve spéciale de Maputo. Cette année, 88 zèbres, 72 nyala, 75 impalas, 48 phacochères, 73 Gnous bleus, 12 girafes et 24 koudous ont été déplacés. Au total 909 animaux ont été déplacés depuis 2010. Les translocations sont étayées par des relevés et sondage aériens, qui ont eu lieu chaque année depuis 2011. Les animaux transportés répondent positivement à leur nouvel habitat et se multiplient, surtout les girafes, les zèbres et les gnous.

Un certain nombre de projets passionnants est en cours pour développer la réserve spéciale de Maputo et la réserve marine partielle de Ponta do Ouro, tout en bénéficiant aux communautés locales. La réserve spéciale de Maputo dispose également d'un centre de développement communautaire.

#### PROGRAMME D'INTERVENTION DE NDUMO

Suite à l'approbation du projet agricole de subsistance Mbangweni/Bhekabantu par le ministère de l'Agriculture du KwaZulu-Natal, des affaires environnementales et du développement Rural, la Fondation de la Faune des parcs pour la paix d'Ezemvelo KZN furent chargés de la facilitation sociale d'entreprise et de consultation de la Communauté au nom du projet.

En 2013, le projet de soutien à l'agriculture de Bhekabantu/Mbangweni a été remonté à l'unité des Services ministériels de KwaZulu-Natal du Ministère de l'Agriculture et des affaires environnementales, puisqu'il est considéré comme un projet prioritaire pour la province de KwaZulu-Natal (KZN). Les membres de la coopérative agricole ont été sélectionnés pour participer à un programme de développement des capacités qui vise à les équiper avec les compétences requises pour gérer la coopérative et ses

activités commerciales et pour dispenser la formation continue. Le plan d'affaires pour la mise en place de tunnels de culture commerciale et la production de cultures commerciales a été achevé et la mise en œuvre débutera en 2014. Les champs cultivés ont été débroussaillés et clôturés pour la plantation d'arachides en 2014.

Les Forages furent coulés, les réservoirs d'eau construits et les points d'eau créés pour les bovins domestiques. L'eau pour irriguer les cultures est extraite de la rivière de Pongola au moyen d'un système de pompe. Les cuves d'immersion sont désormais pleinement opérationnelles et sont régulièrement inspectés par les agents de gestion du bétail du KZN du Ministère de l'Agriculture et des affaires environnementales. Ces agents travaillent en étroite collaboration avec la communauté locale et conseillent sur l'utilisation des cuves d'immersion et la détection des maladies du bétail. Au total 360 ménages, comprenant environ 2 800 personnes, dont beaucoup sont des travailleurs migrants, bénéficient du travail de développement agricole.

#### PROJETS DE LA RÉSERVE SPÉCIALE DE MAPUTO

En 2012, la Fondation Bell a reçu un permis pour construire la loge de la communauté de Chemucane dans la réserve spéciale de

Maputo et le matériau de construction a été obtenu. La construction de la loge à 22 lits de la communauté Chemucane est maintenant en voie d'achèvement. Il mettra en vedette neuf chambres d'amis exclusives, avec deux chambres de familles et sept unités doubles, ainsi que les infrastructures supplémentaires nécessaires pour le personnel. Les communautés locales ont fourni les matériaux pour la loge, qui leur a fourni une excellente occasion de gagner un revenu. L'équipe de construction a augmenté de 32 personnes, dont 26 sont membres des trois communautés comprenant l'association de la communauté Ahi Zamene Chemucane. Alors que la loge est en cours de construction, cinq membres de la Communauté, qui ont été formés au Collège SA pour le tourisme, ont commencé à travailler et acquérir des compétences pratiques à Hluhluwe River Lodge en Afrique du Sud. Dix membres de la communauté ont été formés en 2013 et huit autres sont formés en 2014.

Pour le projet de piment Matchia, six tonnes de piments ont été récoltées et vendues et l'argent versé dans le compte de la communauté. Au cours de l'année, la région a été élargie par un additionnel 1,5 ha pour un total de 4 ha sous irrigation goutte à goutte. Les agriculteurs ont divisé la zone du projet en petites parcelles et les ont attribués à des membres de la communauté

individuels afin d'assurer l'appropriation équitable du projet. Une section a été également mise de côté, pour servir de terrain d'entraînement.

### **Questions clés à examiner**

L'extraordinaire biodiversité de cette TFCA, couplé avec ses paysages magnifiques, fait de cette région une destination touristique importante de l'Afrique du Sud. Ceci est complété par un environnement historique et culturel riche avec le potentiel touristique inexploité. Les sites d'intérêt incluent les forêts sacrées de Hlatikhulu, la tombe de King Dingaan et la grotte de frontière/border cave en Afrique du Sud, les ruines de l'ancien poste frontière à Manhoca, au Mozambique et la réserve royale de chasse dans la réserve de gibier de Hlane Royal au Swaziland.

### **Plan de viabilité à long terme**

Les donateurs soutenant cette TFCA sont le Dutch Postcode Lottery et le Swedish Postcode Lottery ainsi que la Banque mondiale et la Fondation de COMON.

En 2005 la Banque mondiale a fait don d'US\$ 6 millions au Mozambique pour développer la réserve spéciale de Maputo, qui comprend les infrastructures et les mises à niveau de l'hébergement



et la construction des installations du siège et d'hébergement. Pour compléter cela, un accord de cofinancement entre le Mozambique et la Fondation des parcs de la paix a été signé en 2006 pour le développement, la gestion et l'extension de la réserve spéciale de Maputo.

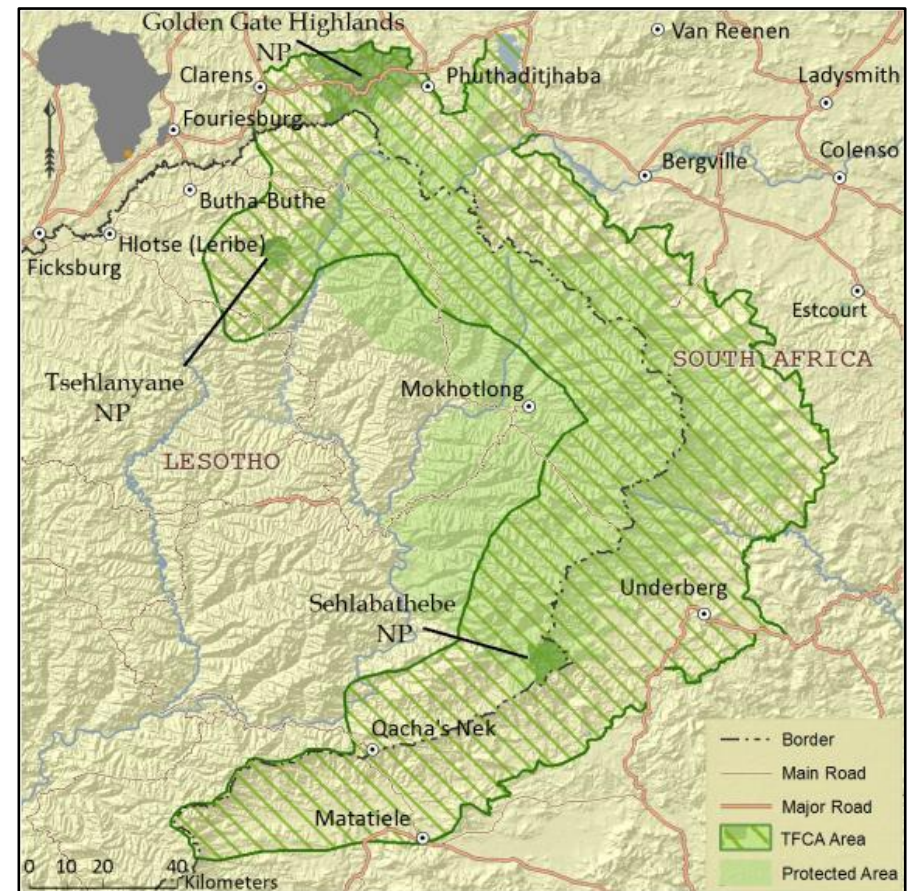
### **Aire de Conservation Transfrontière et de Développement de Maloti-Drakensberg**

**Pays impliqués: le Lesotho et l'Afrique du Sud**

**Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre?**

La MDTFCDA est passée par deux phases de mise en œuvre. La première phase a bénéficié des Fonds de l'environnement mondial (FEM)/ la Banque mondiale (2002 – 2009 qui était initialement prévue pour fin 2007) qui a produit une stratégie de conservation et de développement de 20 ans et le premier d'une série des plans d'action de 5 ans pour la région. Le plan stratégique de 20 ans comprend également le fonctionnement des agences gouvernementales de mise en œuvre qui ont été établies au cours de la première phase du projet. La deuxième phase était une phase de financement en binôme des gouvernements par phase (2009-2012). Cette phase a fourni des renseignements importants et des leçons

pour la troisième phase à venir qui est actuellement en cours d'élaboration.



**Figure 14: La localisation, la composition et l'étendue de l'Aire de Conservation Transfrontière de Maloti Drakensberg** (© [www.peaceparks.co.za](http://www.peaceparks.co.za)).

### **Type et statut des accords**

Le MDTFCDA a été formellement reconnu le 11 juin 2001 avec la signature d'un **protocole d'accord** entre les gouvernements du Royaume du Lesotho et l'Afrique du Sud dans le Parc National de Sehlabathebe au Lesotho. Le protocole d'accord, pour la première fois, a autorisé la gestion mutuelle des sites naturels protégés comme le Parc National de Sehlabathebe, au Lesotho et l'uKhahlamba Drakensberg Park à KwaZulu-Natal, l'Afrique du Sud. Le 22 août 2003 le projet de Conservation transfrontière et du développement de Maloti-Drakensberg a été **lancé** à Mokhotlong, Lesotho par les Ministres de l'environnement du Lesotho et de l'Afrique du Sud.

En juin 2006, les chefs d'entreprise du tourisme de KwaZulu-Natal, le Département du Tourisme de Free State Department, les affaires environnementales et économiques, le Conseil d'Administration pour le Tourisme en Eastern Cape, La Corporation de Développement Touristique du Lesotho, le Conseil d'Administration pour la Conservation de la Nature de KwaZulu et les parcs nationaux sud-africains étaient signataires d'un **protocole d'entente**,

qui veillera à ce que le patrimoine naturel et culturel de cette région soit reconnue au niveau international reste intact et soit utilisée pour l'avantage maximum. L'accord devait rester en vigueur jusqu'à fin 2011. Chaque signataire a été chargé de fonctions particulières:

- Le Tourisme de KwaZulu-Natal devrait positionner la province comme destination touristique national et international;
- L'Ezemvelo KZN Wildlife devrait se concentrer sur comment devenir un leader de renommée mondiale dans la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées dans le KwaZulu-Natal ;
- Le Cap-oriental a été identifié comme la destination touristique de SA qui a une plus forte croissance et devrait capitaliser là-dessus ;
- Le Free State devrait élaborer un développement touristique durable communautaire intégrée et responsable dans sa province ;
- Le Lesotho Tourism Development Corporation devrait positionner le pays comme une destination touristique d'aventure de choix;

- Les parcs nationaux sud-africains devrait se concentrer sur les parcs étant la fierté et la joie de tous les sud-africains et d'attirer des touristes internationaux.

Le 22 juin 2013 le Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a inscrit le Parc National du Lesotho Sehlabathebe dans le prolongement du patrimoine mondial de l'uKhahlamba Drakensberg en Afrique du Sud. Le patrimoine historique transfrontière s'appelle le Maloti-Drakensberg Park et c'est un site culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle. C'est le premier Site du Lesotho inscrit au patrimoine mondial.

### **Structures de gouvernance**

Dans l'ensemble la politique et la direction de ce projet a été fixée par un **Comité de pilotage bilatérale** et géré par des deux pays **unités de coordination de projet** basé à Maseru et Pietermaritzburg, respectivement. Les principales institutions sud-africaines participant au programme incluent: le ministère National de l'environnement ; l'Ezemvelo KZN Wildlife, qui est désigné comme l'agent d'exécution; Le South African National Parcs; le

département du Développement Economique et du Tourisme de Eastern Cape; le Ministère du Tourisme de Free State, Les Affaires environnementales et les questions économiques; le Ministère de l'Agriculture et des affaires environnementales de KwaZulu Natal; et l'Agence de ressources du patrimoine de l'Afrique du sud. Une **Unité de Coordination nationale** joue le rôle essentiel de coordination et de facilitation.

### **Raisons clés de création**

Le site du patrimoine mondial Maloti-Drakensberg Park traverse la frontière orientale entre le Lesotho et l'Afrique du Sud, incorporant plus de 300 km de Maloti et Drakensberg. Il comprend le Parc National de Sehlathebe au Lesotho et l'uKhahlamba Drakensberg Park en Afrique du Sud. La région offre un paysage spectaculaire et est un important centre d'endémisme des espèces végétales montagnardes. La région comprend plus de 2 500 espèces de plantes, dont environ 13 % sont localement endémiques. Les montagnes, avec leur plus haute crête Thaba Ntlenyana s'élevant à 3 482m, sont d'une beauté exceptionnelle et abritent une plus grande galerie extérieure du monde, contenant le groupe le plus grand et le plus concentré des peintures rupestres en Afrique au sud du Sahara. Il y a quelque 600 sites connus contenant entre 35 et 40 000 images

individuelles, qui étaient peintes par le peuple San sur une période d'au moins 4 000 ans. La zone est en outre le plus important bassin hydrologique pour le peuple du Lesotho et de l'Afrique du Sud. Les systèmes de zones humides sont à la plus haute altitude et fournissent des services importants de stockage et de purification d'eau. Deux des plus grands projets de génie civil en Afrique australe, le régime de Tugela-Vaal et le Lesotho Highlands Water Project, transportent de l'eau de la montagne à destination de la puissance économique de l'Afrique – la mégapole de Johannesburg et les villes environnantes.

### **Bénéfices réalisés**

Le projet va préserver la biodiversité d'une importance mondiale de toute la région, qui comprend le Site inscrit au patrimoine mondial, l'uKhahlamba Drakensberg lequel est situé en Afrique du Sud. Elle améliorera aussi les moyens de subsistance des communautés vivant dans la région en faisant en sorte qu'ils bénéficient de tourisme axé sur la nature.

Dans le cadre de la phase initiale de mise en œuvre de le MDTFCD et compte tenu du fait qu'il s'étend sur le hydrologique de l'eau le plus important pour le peuple du Lesotho et de l'Afrique

du Sud, une étude a été commandée pour évaluer la faisabilité de la demande de paiement pour les accords de Services écosystémiques afin de soutenir la viabilité financière du projet. Alors que les conclusions montraient qu'il y a un certain nombre d'options qui peuvent être poursuivis, beaucoup de travail est toujours nécessaire afin de négocier de tels accords. Cet ouvrage a entraîné cependant l'importance de la région pour spécifiquement la prestation des services du bassin hydrologique et le gouvernement sud-africain continue à financer les projets de restauration d'écosystèmes sur la base de leur potentiel de création d'emplois.

### **Questions clés à examiner**

Les accords ont créé une plateforme pour le développement de projets communs qui ont un intérêt mutuel pour les gens des deux pays. L'adoption de la stratégie de la TFCA pour 2010 et au-delà se concentre sur le positionnement de la région comme destination touristique internationale de l'Afrique australe. En adoptant cette stratégie, il y avait la reconnaissance des multiples défis auxquels les pays sont confrontés : tels que l'inaccessibilité des attractions touristiques et le manque de ressources suffisantes pour améliorer les atouts touristiques.

La région est sous la menace de plus en plus grave de divers systèmes d'aménagement et de gestion insoutenables ainsi que les questions liées la criminalité transfrontière comme le vol de bétail, le dagga, la contrebande, les attaques contre des randonneurs, qui appellent à des efforts plus concertés et coordonnés pour renverser ces tendances. En reconnaissance de ces menaces, une stratégie de sécurité transfrontalière a été développée conjointement par les organismes compétents des deux pays en 2007.

### **Plan de viabilité à long terme**

Les bailleurs de fonds soutenant cette TFCA sont les Dutch Postcode Lottery et le Swedish Postcode Lottery.

La Banque mondiale, l'Agence d'exécution des Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF), ont financé un projet de cinq ans pour un montant de \$ 15,240005 millions afin de faciliter la mise en place de la TFCA qui s'est achevée en 2009. Une stratégie de sortie comprend le fonctionnement continu des unités de coordination du projet, le Comité de coordination du projet et le Comité directeur bilatéral, grâce à l'aide financière provenant en grande majorité des gouvernements du Lesotho et de l'Afrique du Sud. La Fondation des parcs pour la paix facilite les processus nécessaires à la poursuite de

cette conservation transfrontière et l'initiative de développement et a été cooptée comme membre de la coordination des projets et comités bilatéraux.

La Renaissance africaine et le Fonds International de coopération ont présenté un chèque de R40 millions vers la composante du Lesotho du parc transfrontière Maloti-Drakensberg pour l'achèvement de la route Sani Pass pour laquelle le coût total est estimé à R336 millions.

**La TFCA des Cotes des Squelettes Iona/ Iona-Skeleton Coast TFCA**  
Pays concernés: l'Angola, la Namibie

**Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?**

**Type et statut des accords**

Protocole d'entente signé – 1er août 2003

**Structures de gouvernance**

**Raisons clés pour la mise en place**

## **Bénéfices réalisés**

## **Questions clés à examiner**

## **Plan de viabilité à long terme**

Dans le coin du Nord-Ouest de la Namibie, le parc Iona des côtes de squelettes/ Skeleton Coast Park et le Parc National de l'Angola Iona (Parque Nacional do Iona) se rencontrent à la rivière Kunene. Les gouvernements namibiens et angolais ont convenu de travailler ensemble pour développer un parc transfrontalier.

L'Iona, le plus ancien et plus grand parc national de l'Angola, couvre 15 150 km<sup>2</sup> et il est connu pour ses rudes paysages du désert et des montagnes spectaculaires. Le désert de Namib s'étend vers le Nord en Iona et des espèces semblables à ceux trouvés dans le parc

de côte des squelettes de la Namibie et les régions avoisinantes se trouvent également à Iona. Il s'agit de la plante *Welwitschia mirabilis* et l'impala à face noire. Cependant, l'Iona a souffert de braconnage et la destruction des infrastructures, et le gouvernement doit rétablir le contrôle et l'ordre sur le parc.

Une coopération accrue entre la Namibie et l'Angola dans le développement du parc transfrontier des côtes des squelettes d'Iona pourrait conduire à la mise en place d'une beaucoup plus grande TFCA qui s'étend sur trois pays le long de la côte du Namib. Connu comme les trois Nations de l'Aire de Conservation transfrontière du Namib (TNND TFCA), cela comprend le /Ai-/ Ais-Richtersveld TFCA au sud, le Parc National proposé de côtes de squelettes du Namib (PCP) en Namibie et l'Iona en Angola. Le NSNP consisterait de l'actuel Parc National de Sperrgebiet, du parc de Namib-Naukluft, l'Aire de conservation de Walvis Bay/Swakopmund proposée, l'Aire des Loisirs de la Côte Ouest amélioré pour lui accorder le statut de parc national, et le parc de Côtes des Squelettes.

Le NSNP serait la huitième plus grande aire protégée dans le monde, et la sixième plus grande aire protégée terrestre et le plus grand parc d'Afrique, d'une superficie de 10,754 millions d'hectares, soit 107 540 km<sup>2</sup>. En outre, une nouvelle aire de protection Marine borde le NSNP proposée et plusieurs réserves privées et conservatoires des

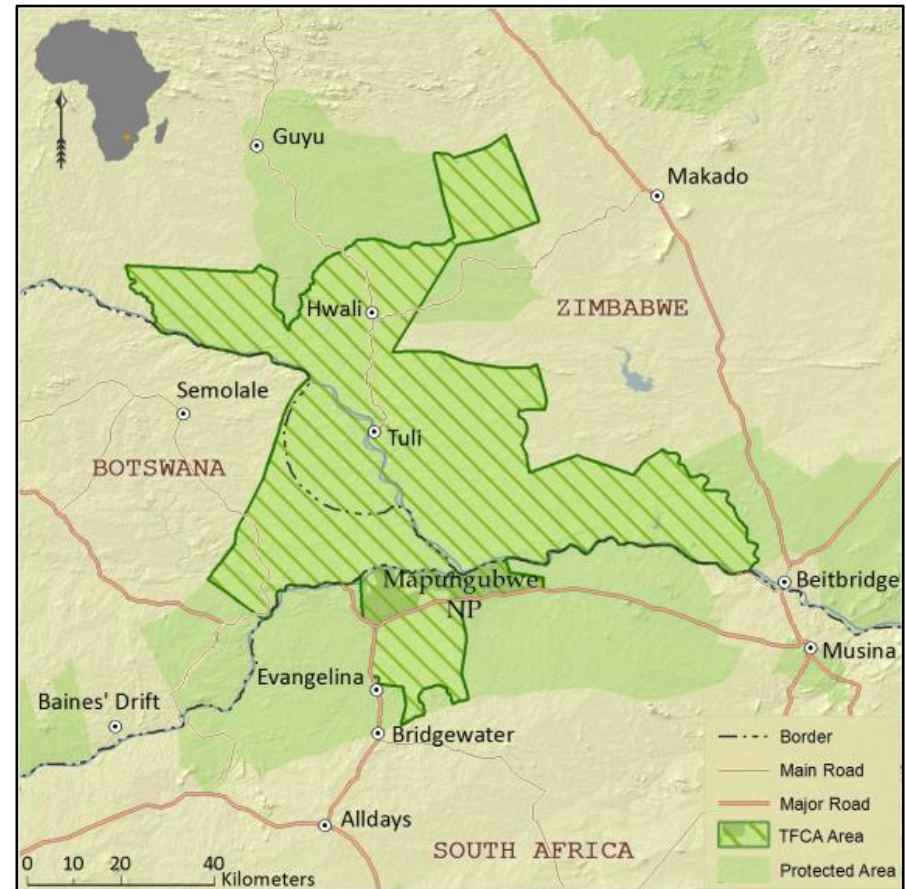
espaces communautaires, qui ajouteraient encore 14 millions d'hectares de terres et de la mer gérées pour une certaine forme de conservation. (<http://www.met.gov.na/Pages/Protectedareas.aspx>).

### **Aire de Conservation Transfrontière du grand Mapungubwe** **Pays impliqués : l'Afrique du Sud, le Botswana et le Zimbabwe**

#### **Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?**

Le concept de création d'une aire de conservation transfrontière autour du confluent de fleuves Limpopo et Shashe remonte à une initiative prise par le général J C Smuts qui décréta en 1922 que certaines fermes le long des rives du fleuve Limpopo soient mises de côté pour la réserve botanique de Dongola. L'objectif principal de cette réserve était d'étudier la végétation et évaluer le potentiel agricole et pastoral de la région. Cette idée a été transformée dans le Parc National de Dongola dans les années 1940, lorsque les résultats de l'étude ont montré que la zone n'était pas adaptée à l'habitation et qu'il pourrait être mieux utilisé comme un sanctuaire de la faune pour la récréation de la nation. C'est à cette époque que l'idée de lier le sanctuaire avec des aires de conservation semblables dans le protectorat du Bechuanaland de l'époque et la Rhodésie du Sud a

d'abord été suggérée. Toutefois, une réunion de planification formelle impliquant des fonctionnaires et des intervenants des trois pays a eu lieu seulement en septembre 2000.



**Figure 15: La localisation, la composition et l'étendue de l'Aire de Conservation Transfrontière du Grand Mapungubwe** (© [www.peaceparks.co.za](http://www.peaceparks.co.za)).

### **Type et statut des accords**

Le paysage culturel de Mapungubwe a été proclamée Site inscrit au patrimoine mondiale en juillet 2003 et le parc national de Mapungubwe de 30 000 hectares a été inauguré le 24 septembre 2004. Un **protocole d'entente** (PE) à l'instauration d'une plus grande aire de Conservation de transfrontière de Mapungubwe (initialement appelé l'Aire de Conservation Trn sfrontière de Limpopo-Shashe) a été signé le 22 juin 2006, et un coordinateur international a été désigné. Le 19 juin 2009 le nom intérimaire, Limpopo/Shashe, a été changé pour adopter celui de la TFCA du Grand Mapungubwe par les ministres des trois pays partenaires.

### **Structures de gouvernance**

En 2011 le **Comité de gestion des ressources** de la TFCA du grand Mapungubwe a été formé pour s'occuper des défis transfrontaliers au niveau opérationnel. Un **plan stratégique** pour le développement de la TFCA est en place afin de déterminer une vision et des missions, des objectifs à long terme, des objectifs et des actions. Les

gestionnaires des aires protégées maintenant répondent directement aux problèmes ayant trait à la transfrontalier ou porte sur des questions internationales comme la sécurité frontalière et la sécurité, vétérinaire et les autres problèmes de la gestion conjointe.

En 2013, le Comité de gestion des ressources du parc transfrontière et son groupe de recherche en réseau s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter des activités de nature mixte. Pendant ce temps, les pays partenaires ont délibéré sur la consolidation des domaines respectifs de la TFCA. Ils ont également préparé **des plans de gestion** pour des aires protégées et **des plans de développement de concept** pour les initiatives de conservation communautaires dans la région.

### **Raisons clés de création**

Mapungubwe contient certains des plus anciens exemples dans le monde des débuts de l'âge du fer, ainsi que les vestiges des sociétés complexes datant d'il y a mille ans et des peintures rupestres de plus de 10 000 ans. La grande Mapungubwe est devenu une TFCA culturelle. Les visiteurs viennent dans la région non seulement pour voir les formations de grès magnifique, la grande variété d'arbres - notamment l'énorme baobab - et la faune et les oiseaux, mais aussi



pour découvrir une parenté avec les générations passées. Les ressources culturelles du bassin du Limpopo-Shashe sont généralement associées à des établissements de l'âge du fer d'environ 1200 AD. La similitude des objets en ivoire, des restes de poterie et des perles de verre importées creusées sur des sites différents répartis sur les frontières internationales modernes du Botswana, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe, témoigne de l'affinité culturelle du peuple qui vivait dans le bassin du Limpopo-Shashe pendant l'âge de fer.

Le patrimoine historique de Mapungubwe est une attraction majeure et a abrité le fameux rhinocéros doré - un symbole de la puissance du roi du peuple de Mapungubwe qui habitaient la vallée du fleuve Limpopo entre 900 AD et AD 1300. À ce moment-là Mapungubwe était devenu le plus grand Royaume sur le sous-continent. On croit qu'une civilisation hautement sophistiquée, qui commerçait avec l'Arabie, l'Égypte, l'Inde et la Chine, existait au Mapungubwe. En 2012, des découvertes archéologiques importantes ont été faites sur la ferme Klein bolaji, à l'est du Parc National de Mapungubwe, confirmant que le paysage culturel de Mapungubwe s'étend vers l'est, soit en aval le long de la vallée du Limpopo et corrobore l'habitation humaine dans la région depuis plus de 1 500 ans.

### **Bénéfices réalisés**

Le revenu généré de l'annuel Tour de Tuli bénéficie aux enfants dans le programme Wilderness/programme de la nature sauvage. Les Ministres de l'environnement du Botswana et de l'Afrique du Sud ont officiellement inauguré cet événement, en saluant les participants de leur piste transfrontalière. En présence de 320 cyclistes du monde entier, l'événement offre aux vététistes l'occasion de visiter les trois pays impliqués dans la TFCA, le cyclisme parmi les éléphants, les lions et autres animaux sauvages. Le commanditaire en titre, Nedbank, a pris en charge de l'événement qui amasse des fonds pour les programmes qui permettent aux enfants de communautés au sein et adjacent à la TFCA de participer à des initiatives environnementales de l'éducation et de sensibilisation.

### **Questions clés à examiner**

Ce site du patrimoine est aujourd'hui gravement menacé par la perspective de l'exploitation minière de l'entreprise minière brésilienne Vale et autres mines futures. L'ensemble de la zone se situe sur une veine de charbon et, si l'extraction est entreprise, il créera un précédent pour d'autres demandes à octroyer; Cela mettra

fin à la TFCA, l'histoire culturelle et la beauté magnifique de la région. La Fondation des parcs pour la paix s'est objecté du fait que l'activité industrielle a commencé dans la zone de Mapungubwe sans qu'il y ait un plan de développement régional intégré approuvés.

Une équipe d'experts de l'UNESCO a évalué les répercussions que la mine de Vale pourrait avoir sur le patrimoine mondial célèbre de Mapungubwe en novembre 2011. Le site est maintenant le cadre d'un conflit qui a lancé une campagne internationale environnementale contre une compagnie minière établie en Australie. L'ancien Président de l'Afrique du Sud et la lauréate du prix Nobel de la paix, Nelson Mandela, a été le premier récipiendaire du plus haut honneur de l'Afrique du Sud, l'ordre de Mapungubwe, nommé d'après le site précieux. Des groupes écologistes affirment que l'exploitation minière de charbon par Vale risque significativement à engendrer des dégâts sur un site primal de l'Afrique et l'histoire du monde.

Le Charbon de l'Afrique (charbon) se préparait à commencer l'exploitation du charbon à une distance de moins de six kilomètres du paysage culturel de Mapungubwe et le Parc National à la frontière nord de l'Afrique du Sud, lorsque l'on leur a demandé de cesser ses opérations en août 2011. Une centrale électrique au

charbon est également prévue, et une activité industrielle intense mettrait le tourisme futur en danger. Il est suggéré que la présence à long terme du parc devrait apporter une contribution beaucoup plus importante à l'économie sud-africaine qu'un apport de capitaux à court terme avec une durée de vie de 29 ans et les impacts environnementaux négatifs qui s'étendent bien au-delà de la durée de vie de la mine.

### **Plan de viabilité à long terme**

Les Bailleurs des Fonds qui soutiennent cette TFCA sont la Dutch Postcode Lottery, la Swedish Postcode Lottery et M. Poon Liebenberg. Depuis 1998, les parcs nationaux sud-africains (SANParks) avec l'aide du Fonds mondial pour la Nature (WWF), De Beers Consolidated Mines Ltd, les Fonds fiduciaire des parcs nationaux et la Fondation des parcs pour la paix, a été impliqué dans l'achat de terres agricoles afin de consolider la zone centrale de la contribution de l'Afrique du Sud vers le Parc National de Mapungubwe.

Le 19 juin 2009, Limpopo/Shashe a été rebaptisée la TFCA du Grand Mapungubwe. Le même jour, la Fondation des parcs pour la paix a remis une clôture électrique d'une valeur de R250 000 à la

communauté Maramani du Zimbabwe afin de dissuader les éléphants errants de détruire les récoltes dans le système d'irrigation de Shashe. Il s'agit de la première étape dans le zonage approprié et la planification de l'espace qui va encourager la réduction de l'aridoculture dans les aires sensibles à la dispersion de la faune, un élément essentiel au fonctionnement de la TFCA.

#### **TFCA de Chimanimani**

**Pays concernés :** le Mozambique et le Zimbabwe

**Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?**

Demandez à Afonso de contribuer

**Type et statut des accords**

**Structures de gouvernance**

**Raisons clés pour la mise en place**

**Bénéfices réalisés**

**Questions clés à examiner**

**Plan de viabilité à long terme**

#### **Aire de Conservation Transfrontière du Malawi-Zambie**

**Pays concernés :** le Malawi et la Zambie

**Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?**

Suite à une étude réalisée par la Fondation parcs pour la paix, les gouvernements du Malawi et de la Zambie ont commencé à explorer

la possibilité d'établir une TFCA sur les frontières de leurs pays en 2003.

### Type et statut des accords

Un protocole d'entente (PE) vers la mise en place de la TFCA a été signé le 13 août 2004.

En 2013, le projet du plan de développement intégré pour la TFCA a été finalisé. Au cours des discussions, il a été décidé que le Parc National du Nord Luangwa s'ajouterait à la TFCA. Une approbation ministérielle pour cet ajout a depuis lors été obtenue, et la description de la TFCA sera bientôt modifiée pour inclure le Parc National de du Nord de Luangwa



Figure 16: La localisation, la composition et l'étendue de l'Aire de Conservation transfrontière du Malawi-Zambie (© [www.peaceparks.co.za](http://www.peaceparks.co.za)).

Un protocole d'entente (PE) a été signé entre le Fond fiduciaire de Nyika-Vwaza et le département des parcs nationaux et de la faune du Malawi.

### **Structures de gouvernance**

Lors des premières réunions bilatérales organisées en mai et août 2003, il a été décidé de nommer un coordinateur international pour guider le processus d'élaboration de la TFCA. Au cours des mois qui ont suivi, un accord a été rédigé sur le développement de la TFCA.

La fiducie est dédiée uniquement à conserver les précieux de la faune et les habitats le Nyika National Park et la réserve de faune du marais Vwaza au Malawi. Le recrutement de conseillers techniques a été complété. Un conseiller en gestion financière, conseiller des achats et superviseur des travaux font maintenant partie de l'équipe de gestion du projet. Des équipes de gestion du projet des deux pays ont été formés en marchés publics et la gestion financière pour les aider à faire face à la mise en œuvre complète du projet. Une formation complémentaire couvrira la surveillance et l'évaluation et garanties. Le logiciel de comptabilité a été installé et le personnel a été formé en son utilisation.

### **Raisons clés de création**

L'aire de Conservation transfrontière Malawi-Zambie inclut la composante de Nyika-Nord Luangwa, centré sur un haut plateau vallonné de prairies alpêtres s'élevant à plus de 2000 mètres au-dessus de la savane tropicale et les zones humides de la Vwaza Marsh. En été, une multitude de fleurs sauvages et orchidées jaillissent sur les hautes terres, ce qui en fait un spectacle jamais vu dans la plupart des autres parcs animaliers. La TFCA de Kasungu/Lukusuzi, quant à elle, est une zone importante pour la conservation de la biodiversité dans l'écorégion de boisées de la forêt centrale de Miombo.

Des objets d'art et des ressources d'héritage culturel important sont trouvés sur le Plateau de Nyika et dans le Parc National de Kasungu. Ceci inclut des sites d'habitation ancienne avec des peintures rupestres, comme à Fingira Rock et Wan'gombe Rume. Il y a également de diverses mines de minerai de fer, des fours de fonderie et des restes de complexes pratiques traditionnelles de travail du fer.

### **Bénéfices réalisés**

La réduction du braconnage et l'amélioration des observations d'animaux autorisés pour le début d'un programme de repeuplement de la faune de Nyika National Park et le parc de la faune des marais

de Vwaza en 2007. Des sondages sur la faune ont été effectués pour le parc national de Nyika et le parc de la faune des marais Vwaza. Par rapport aux résultats de l'enquête de 2009 en utilisant les mêmes méthodes, il y a eu une augmentation générale des populations animales. Des augmentations significatives ont été notées pour l'éléphant, l'hippopotame, le buffle, l'antilope rouanne, le bubale, le zèbre, le phacochère et reedbuck. Les sondages de poissons dans le parc de la faune des marais Vwaza ont également été menés, et un rapport est compilé.

### **Questions clés à examiner**

L'une des principales activités lancées au démarrage des travaux sur le développement de la TFCA de Malawi-Zambie, a été la nomination à la TFCA d'un conseiller d'application de la Loi qui serait chargé de coordonner les programmes du Département des Parcs Nationaux et de la Faune du Malawi et les programmes de l'Autorité de Lutte contre le braconnage de la faune en Zambie, au-delà des frontières internationales pour lutter contre le braconnage afin de lutter efficacement contre l'incidence élevée de braconnage dans la TFCA. A la suite de cela, un projet commun d'Application de la Loi qui fonctionne comme une unité au-delà des frontières dans l'objectif de lutter contre le braconnage a été déployé avec un

retentissant succès dans la TFCA de Nyika. Le nouveau conseiller d'application de loi a dispensé d'une formation interne à plusieurs gardes forestiers de la TFCA.

### **Plan de viabilité à long terme**

Le 21 avril 2011, le Conseil d'administration des directeurs exécutifs de la Banque mondiale a approuvé une subvention de fonds en fiducie pour l'environnement mondial (FEM) à la valeur de \$ 4,82 millions pour un projet qui vise à mettre en place la gestion transfrontalière plus efficace de la biodiversité dans la composante de Nyika. En outre, le cofinancement des engagements avaient été mobilisé de la part de l'ambassade du Norvège au Malawi, les gouvernements du Malawi et la Zambie et Fondation des parcs pour la paix pour un montant qui s'élève à \$ 11,09 millions au cours des cinq prochaines années.

### **Aire de Conservation transfrontière de la Forêt de Maiombe**

**Pays concernés :** l'Angola, le Congo, la République démocratique du Congo et le Gabon.

### **Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?**

Une vaste zone protégée (Trans frontière zone de Conservation) peut être désignée pour englober la forêt du Mayombe, entre l'Angola, le

Congo, la RDC et le Gabon, avec le concept général de réserve de la biosphère, c'est-à-dire, avec les principaux domaines bénéficiant de la protection pleine et entière et d'autres régions avec une utilisation contrôlée de différents types et niveaux, y compris les zones tampons. Un programme de gestion pour l'ensemble de la zone peut être développé, par un Comité scientifique indépendant, en se fondant sur une étude approfondie et en consultation avec les communautés de résidents et d'autres intervenants. Ils devront ensuite le présenter pour autorisation, en accord, avec les trois gouvernements.

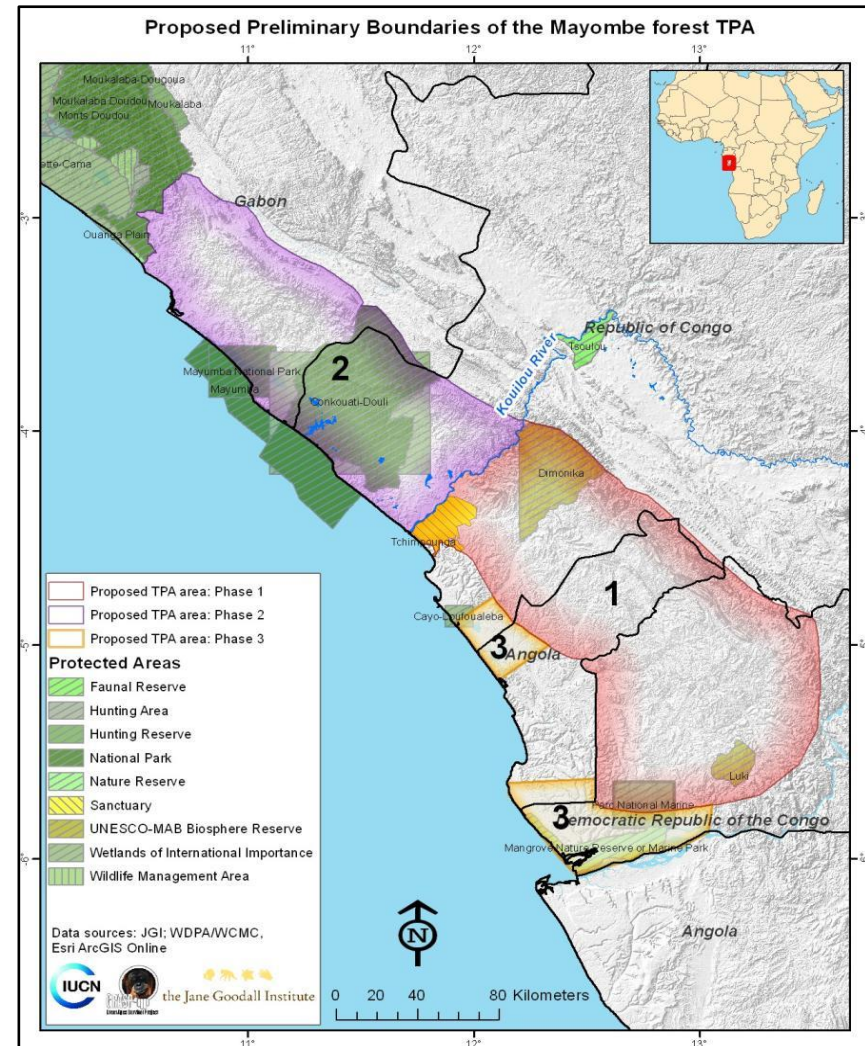


Figure 17: La localisation, la composition, l'étendue de l'Aire de Conservation Transfrontière de Maiombe (© Dr Tamar Ron)

### **Type et statut des accords**

Un protocole d'accord a été signé entre l'Angola, le Congo et la République démocratique du Congo en 2009, avec le Gabon se joignant à l'initiative en 2013. Un traité est en cours de négociation entre les quatre gouvernements.

### **Structures de gouvernance**

Le cadre institutionnel pour guider le Plan stratégique serait fondé sur le protocole d'entente du Cabinda, mais il serait examiné par les gouvernements signataires et une structure plus pratique et plus restreinte sera prise en compte. Une unité de Coordination du projet transfrontière serait responsable de la gestion et la coordination de la mise en œuvre du Plan stratégique et serait remplacée à la fin de cinq ans par un secrétariat permanent de la TPA (Ron et al, 2013).

### **Raisons clés de création**

La forêt du Mayombe est la partie sud-ouest de la forêt tropicale, dans le bassin du Congo, constituant un des plus riches "points chauds" du monde en matière de diversité biologique. Plusieurs initiatives de conservation qui existent, dans le bassin du Congo, y compris les initiatives transfrontalières, ne couvrent pas la forêt du

Mayombe, qui est la marge méridionale en Afrique de l'Ouest pour une grande variété d'espèces végétales et animales, y compris les chimpanzés et les gorilles des plaines.

### **Bénéfices réalisés**

Cette initiative transfrontalière peut servir à améliorer la conservation de la biodiversité dans cet écosystème sensible, la confiance régionale, la consolidation de la paix et la stabilité et le bien-être socioéconomique durable des communautés résidentes.

### **Questions clés à examiner**

Après des décennies d'instabilité sociale et politique, cette aire est soumise, dans les trois pays, à la dégradation, causée principalement par l'exploitation forestière et le braconnage, y compris le commerce illégal dans le pays et les fusions-acquisitions internationales dans les espèces sauvages de la flore et de la faune et de leurs produits. Il semble que la forêt du Mayombe est plus affectée par le braconnage et l'exploitation forestière au Congo qu'à Cabinda. Ces différences peuvent entraîner un impact transfrontalier accru sur les zones les mieux protégées. Des efforts conjoints de protection peuvent, par conséquent, être cruciales.



## **Plan de viabilité à long terme**

Les premiers efforts de conservation du gouvernement angolais à Cabinda et des contacts transfrontières initiaux pour établir la TFCA entre 2000 et 2005 étaient soutenus par un projet du PNUD-NORAD. Un projet financé par le gouvernement norvégien par le PNUE et l'UICN appuie les réunions intergouvernementales et négociations et l'élaboration de plusieurs études et le plan stratégique entre 2009 et 2011. Actuellement plusieurs ONG soutiennent des projets à l'échelon local dans la zone de la TFCA, et il y a quelques soutiens à l'initiative de la TFCA provenant de la FAO, le PNUD, le PNUE et autres (Ron, pers comm).

## **Aire de Conservation Transfrontière de Plaines de Liuwa - Mussuma**

**Pays concernés :** L'Angola et la Zambie

## **Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?**

Il n'y n'avait aucune étude de faisabilité entreprise au moment de mettre en place cette TFCA. La mise en place de cette TFCA

reposait sur « Le rapport de situation sur la TFCA en Afrique australe » par Martin Hall Antony et Sedia Modise en 2002. Il y a toutefois un « Document de Motivation » par la Fondation des parcs pour la paix sur le potentiel et la viabilité les TFCA des plaines de Liuwa – Mussuma TFCA produites en 2009.

Les objectifs de l'établissement de la TFCA sont de-

- favoriser la collaboration transnationale et la coopération entre les Parties dans l'application de gestion de l'écosystème par le biais de l'établissement, le développement et la gestion de la TFCA proposée des plaines de Liuwa-Mussuma ;
- promouvoir des alliances dans la gestion des ressources naturelles biologiques en encourageant les partenariats sociaux, économiques et autres entre les Parties, les secteur privé, les communautés locales et les Organisations Non gouvernementales ;
- améliorer l'intégrité des écosystèmes et des processus écologiques naturels en harmonisant les procédures de gestion de l'environnement au-delà des frontières internationales et en s'efforçant de lever les obstacles

artificiels entravant la circulation naturelle des animaux ;

- élaborer des cadres et stratégies par lequel les collectivités locales peuvent participer et matériellement bénéficier de la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles qui se produisent au sein de la TFCA ;
- faciliter l'établissement et le maintien d'une base économique sous-régionale au moyen de cadres de développement appropriés, des stratégies et des plans de travail ; et
- développer l'écotourisme transfrontière comme moyen pour favoriser le développement socio-économique régional.

En novembre 2013, la réunion d'inauguration pour le plan de développement intégré (PDI) pour les plaines de Liuwa – Mussuma TFCA a réuni les acteurs zambiens de Mongu dans l'ouest de la Zambie, avec un excellent soutien à la fois du gouvernement zambien et de l'établissement Royal Barotse. Les participants comprenaient des représentants de divers paliers du gouvernement zambien, l'établissement Royal Barotse, l'Autorité zambienne de la

Faune, WWF Zambie et les parcs d'Afrique. La réunion a examiné les processus IDP, la collecte de données et la gestion et la partage d'information au cours du processus.

Les membres de la communauté et leurs dirigeants ont ensuite participé à une visite en hélicoptère pour apprécier l'étendue du parc. Au cours de ce relevé aérien du parc, la couverture terrestre et l'utilisation des terres ont été vérifiées pour confirmer que les données et les informations tirées d'images satellitaires sont précises et utiles pour la planification de la TFCA. Ceci a été suivi par un processus d'engagement communautaire visant à sensibiliser les collectivités touchées par l'établissement possible de la TFCA.

### **Type et statut des accords**

Les Parcs d'Afrique (Zambie) en 2003 a conclu une entente officielle avec l'autorité de la faune de la Zambie et l'établissement Royal Barotse pour la gestion du Parc National des Plaines de Liuwa pendant une période de 20 ans.

Le gouvernement angolais a proclamé le Parc National de Mussuma en préparation pour le développement de la TFCA ainsi que pour protéger davantage la migration de la faune du côté angolais.

## **Structures de gouvernance**

Les structures de gouvernance pour l'exploitation de cette TFCA sont énoncées aux Articles 10 à 15 et l'annexe B du protocole :

- Comité ministériel ;
- Comité des hauts fonctionnaires ;
- Comité de gestion conjoint ;
- Comité de gestionnaires de zone protégée ;
- Comités directeurs nationaux des TFCA ; et
- Unités nationales des TFCA.

## **Raisons clés de création**

Les plaines de la TFCA de Liuwa-Mussuma, lesquelles mesurent 14 464km<sup>2</sup>, protégeront la deuxième plus grande population de gnous en Afrique, ainsi qu'une partie importante du bassin hydrologique du fleuve Zambèze, le quatrième plus grand système de fleuve de l'Afrique.

## **Bénéfices réalisés**

Le plus notable bénéfice réalisé jusqu'à présent par la TFCA est l'augmentation des gnous bleu de 15 000 en 2003 à près de 43 000 en 2011.

## **Questions clés à examiner**

### **Plan de viabilité à long terme**

Bailleurs de Fonds soutenant cette TFCA sont Dutch Postcode Lottery, les Swedish Postcode Lottery et les WWF du Pays-Bas.

## Aire de Conservation Transfrontière de Mana Pools



Figure 18: La localisation, la composition et l'étendue de l'Aire de Conservation Transfrontière du bas Zambèze - Mana Pools (© [www.peaceparks.co.za](http://www.peaceparks.co.za)).

**Pays concernés :** la Zambie et le Zimbabwe

**Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?**

### Type et statut des accords

La documentation à l'appui, les travaux préparatoires et le projet de protocole d'entente (PE) ont été finalisés pour les gouvernements de la Zambie et le Zimbabwe afin de formaliser la TFCA.

### Structures de gouvernance

### Raisons clés de création

La TFCA du Zambèze inférieur-Mana Pools mesure 17 745km<sup>2</sup> et se trouve dans la vallée du Zambèze, au-dessous le Kariba Dam, a été utilisé par la faune, comme une voie de communication entre l'escarpement et le fleuve Zambèze, depuis la nuit des temps. Les deux parcs nationaux se trouvant en face de l'autre constituent un sanctuaire de faune massive sur les deux côtés du fleuve Zambèze. Le Parc National de Mana Pools au Zimbabwe est un Site inscrit au

patrimoine mondial issu de sa sauvagerie et sa beauté, ainsi que le large éventail de grands mammifères, plus de 350 espèces d'oiseaux et la faune aquatique. Le nom de Mana signifie «quatre» dans la langue locale de Shona et se réfère à quatre grandes piscines situées juste à l'intérieur du fleuve Zambèze. Ces piscines sont le vestige des lacs d'ox-bow que le fleuve Zambèze avait taillé des milliers d'années quand il a changé son cours. Les Hippopotames, les crocodiles et une grande variété d'oiseaux aquatiques sont associés aux piscines. Long Pool/ la piscine longue, la plus grande des quatre piscines, a une forte population d'hippopotames et de crocodiles et est un favori des grands troupeaux d'éléphants qui sortent des zones de végétation épaisse dans le sud pour boire et se baigner.

### **Bénéfices réalisés**

### **Questions clés à examiner**

### **Plan de viabilité à long terme**

Les bailleurs de Fonds soutenant cette TFCA sont les Dutch Postcode Lottery et les Swedish Postcode Lottery.

### **Projet de Gestion Transfrontière des Ressources Naturelles de ZIMOZA**

**Pays concernés :** le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe

La TFCA du Zimbabwe, du Mozambique et de la Zambie (ZIMOZA) est une initiative de gestion des ressources naturelles partagées basés sur des principes communs entre les trois pays. L'initiative vise à promouvoir la viabilité de l'écosystème et à développer des mesures de conservation de la biodiversité ainsi que de réaliser un développement écologique et socio-économique durable au-delà des frontières internationales. L'initiative ZIMOZA s'applique aux districts de Zumbo et Magoé au Mozambique, Luangwa en Zambie et Guruve au Zimbabwe.

### **Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?**

Il n'y n'avait aucune étude de faisabilité et sa création proposée repose sur «Le rapport de l'état des TFCA en Afrique australe » par Martin Hall Antony et Sedia Modise en 2002.

### **Type et statut des accords**

La TFCA est encore à un stade de la formulation, même si le processus a été initié en 2002. Le processus de mise en place de cette TFCA a été tout d'abord dirigé et facilité par l'UICN de 2002 à 2003, puis plus tard de 2008 à ce jour par l'Africaine Wildlife Foundation (AWF) conjointement avec l'Autorité zambienne pour la protection de la Faune/ Zambia Wildlife Authority (ZAWA). Le projet de l'accord a été finalisé et prévu pour la signature en 2010. Le ministère de la Justice, de la Zambie a fourni des commentaires juridiques sur le projet de document. Notez que ZIMOZA ne va pas avoir un protocole d'entente, mais qu'il aura au contraire un Accord. Le projet de l'accord a été approuvé par le Mozambique et la Zambie mais attend encore l'approbation du Zimbabwe pour la signature.

### **Structures de gouvernance**

Aux fins de la mise en œuvre effective, de coordination et de gestion des programmes et projets dans la région, les comités suivants ont été établies, à savoir :

- Le Comité ministériel de la ZIMOZA ;
- Le Comité technique ZIMOZA ; et
- Le Comité de zone locale ZIMOZA.

### **Raisons clés de création**

Les objectifs principaux pour la mise en place de la TFCA visent principalement à :

- sécuriser et garantir la gestion durable à long terme et l'utilisation de l'environnement et les ressources naturelles dans la région et de maintenir la viabilité de l'écosystème de la région ;
- favoriser la pleine réalisation du potentiel économique de la région qui apportera des avantages économiques aux Parties et en particulier pour les communautés locales dans la région ;
- promouvoir et encourager la gestion participative de l'environnement et des ressources naturelles dans la région.
- promouvoir la diversité biologique et culturelle et accroître les possibilités pour le développement durable dans la région et de prévoir le rétablissement des écosystèmes endommagés ;
- contribuer à la prévention des conflits et à la résolution, la construction de la confiance et à la sécurité et de fournir un outil pour le règlement

- pacifique des différends touchant les zones frontalières ;
- partager et des mettre en commun des savoir-faire, des expériences et des informations entre les Parties, les collectivités locales, les organisations communautaires, des ONG et le secteur privé afin de promouvoir la conservation de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région ;
  - rehausser le profil local et international de l'espace, améliorant ainsi considérablement son potentiel comme destination touristique ;
  - développer des campagnes de promotion conjointes qui vont stimuler l'écoulement de trois voies de touristes, ce qui augmente le potentiel touristique de la région et facilite la libre circulation des personnes au sein de la zone ;
  - encourager et promouvoir la coopération transfrontalière au niveau communautaire afin d'améliorer le commerce, l'investissement, le développement social, culturel et économique de la région ;
- faciliter la conformité aux exigences des accords, protocoles et conventions régionaux et internationaux, concernant la conservation de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris le traité de la SADC et les protocoles d'application;
  - harmoniser les politiques, lois et pratiques des Parties relatives à la gestion durable et l'utilisation de l'environnement et des ressources naturelles, la douane, le commerce et l'investissement, l'immigration, le tourisme et autres enjeux qui sont nécessaires pour la mise en œuvre du présent accord ; et
  - intégrer, dans la mesure du possible, la gestion, la conservation, la recherche, la commercialisation et d'autres systèmes de l'espace dans les plans nationaux, les politiques et les programmes des Parties respectivement.

### **Bénéfices réalisés**

Aucun à l'heure actuelle

## Questions clés à examiner

### Plan de viabilité à long terme

#### Aire de Conservation Transfrontière de Kagera

Demandes des contributions de la part d'[Alex](#)

#### Corridor de Protection de la Faune de Selous and Niassa

**Pays concernés :** La Tanzanie et le Mozambique

#### Des études de faisabilité ont été entreprises avant la mise en œuvre ?

Le projet est basé sur les travaux antérieurs menés par la GTZ et le projet des Fonds pour l'Environnement Mondial/PNUD.

#### Raisons clés de création

L'écosystème forstier de Selous - Niassa Miombo dans son ensemble est le plus grand écosystème de forêt sèche naturelle transfrontalière en Afrique sur 150 000 km<sup>2</sup> et s'étend à travers le sud de la Tanzanie en le Mozambique voisin. La grande variété de

compte - forêts, prairies boisées, les savanes ouvertes, inselbergs de granit, les rivières et les zones humides saisonnières et permanentes - les habitats de la faune pour la biodiversité à l'échelle mondiale significative. Les zones de conservation de base qui permettraient son existence continue sont:

- le gibier de Selous (47.000 km<sup>2</sup>) de la réserve de la Tanzanie, le patrimoine mondial de l'UNESCO
- la Reserve faunique de Nniassa(42.400 km<sup>2</sup>) du Mozambique





**Figure 19: La localisation, la composition et l'étendue du Corridor pour la Protection de la Faune dans le Selous et le Niassa**

Le Corridor faunique de Selous – Niassa fournit un lien biologique important entre les deux réserves et par conséquent pour l'écosystème de la boisée de Miombo et, ce faisant, conserve un des plus grand aires d'éléphants dans le monde contenant également environ 13 % de la population restant de chiens sauvages dans le monde entier.

Le projet vise à initier la gestion économiquement durable de développement et de conservation d'un des corridors les plus importants et reconnus de la faune dans la région de la SADC. Les objectifs sont la conservation de la biodiversité dans l'écosystème des forêts de miombo et l'amélioration globale des moyens d'existence des communautés locales par une utilisation durable des ressources naturelles pour lutter contre la pauvreté.

### Type et statut des accords

Initié en 1999 par des officiers engagés de la faune sauvage la coopération transfrontalière sur la conservation a grandi organiquement et développé au cours des années. En 2007, les administrations régionales et les gouvernements locaux de Mtwara et marchandes de Tanzanie et les gouvernements provinciaux de Cabo Delgado et Niassa du Mozambique ont signé un protocole d'entente sur la coopération transfrontalière pour promouvoir la croissance économique régionale, le développement, les traditions de bon voisinage et un environnement paisible. Ainsi, la conservation transfrontière a été officiellement reconnue et identifiée comme l'un des principaux domaines de coopération. Les activités sur le terrain comprennent l'échange et le soutien mutuel en matière de recherche et d'information de lutte contre le braconnage,

des patrouilles parallèles et les accords sur l'utilisation des ressources naturelles.

### **Structures de gouvernance**

La Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) a aidé la Division de la faune à l'établissement initial des deux WMA immédiatement au sud de la réserve de gibier de Selous, jusqu'en 2005. En collaboration avec les autorités locales et du district, 17 villages ont enregistré deux aires de gestion de la faune, les WMA de «Mbarang'andu » et de «Nalika », d'une superficie totale d'environ 4 600 km<sup>2</sup>. Gauthier a obtenu son statut officiel en tant qu'Association autorisée durant l'année 2009 et Mbarang'andu pendant le début de 2010. Les trois organisations à assise communautaire, Chingoli, Kisungule et Kimbanda, sont en train d'établir leur WMA dans la partie sud du couloir avec l'aide principal de la Banque allemande de développement (KfW) depuis 2008. L'appui et le renforcement des capacités pour ces 5 WMA se poursuivent jusqu'en novembre 2011.

### **Bénéfices réalisés**

La gestion de la conservation à long terme du Selous et deux Associations communales de Mbarang'andu et Nalika qui sont

adjacente à la Selous a entraîné des concentrations plus élevées de la faune dans la partie nord du corridor. Selon les relevés aériens menés tous les trois ans, les populations d'animaux sauvages sont relativement stables. Dans la partie sud, les populations d'animaux sauvages se rétablissent puisque les communautés participent activement à leur gestion. Cependant, la faune est encore timide et il faudra encore quelques années de protection pour atteindre une population importante dans le sud.

Le corridor se trouve entièrement sur la terre des 29 villages dans les zones administratives des districts de Namtumbo et de Tunduru dans la région de Ruvuma. Afin de trouver un équilibre entre les besoins en développement du village et la gestion de la conservation des ressources naturelles collectives et en particulier les zones de conservation de la faune au village sont les principales composantes. Dans un processus participatif d'aménagement et de planification des collectivités locales désignent des zones dans lesquelles ils conservent et gèrent la faune et autres ressources naturelles. Le chiffre d'affaires hausse dans les villages. Ainsi la WMA contribue non seulement à la conservation, mais tout aussi important au développement et à l'atténuation de la pauvreté dans les zones rurales. Le corridor est composé d'un réseau contigu de cinq zones

de gestion de la faune gérées par des Organisations à base communautaire.

### **Questions clés à examiner**

#### **Plan de viabilité à long terme**

La République fédérale d'Allemagne a mis à disposition une contribution financière de 5 millions d'euros pour soutenir le développement du Corridor faunique Selous-Niassa, depuis novembre 2007. Les fonds transitent par la Banque allemande de développement, la KfW.

#### **Aire de Conservation Marine de Mnazi Bay-Quirimbas**

Demander des contributions de la part d'[Alex](#)

#### **Aire de Conservation Transfrontière de l'Océan Indien de l'ouest**

Demander les contributions de la part de [Deepak](#)

## **Annexe E: Outil de Diagnostic pour les planificateurs de la Conservation transfrontière - questionnaires, analyses, lignes directrices et modèle de soumission des rapports**

Source: Maja Vasiljević from Erg et al (2012)<sup>2</sup>

### **Introduction**

La conservation transfrontière (TBC) nécessite la coopération au-delà des limites de l'État et étant donné la nature des limites, élaborer et mettre en œuvre une initiative transfrontalière peut être complexe et souvent difficile. Une planification minutieuse de l'initiative avant de prendre action peut contribuer de manière significative à la réussite et l'efficacité de la conservation transfrontière, tout en réduisant les risques potentiels. L'un de ces actions recommandées pour les initiateurs de la TBC est donc d'abord de diagnostiquer la situation en déterminant la faisabilité pour confirmer avant la mise en place réelle du processus coopératif. Ce questionnaire donne des indications dans le diagnostic de la situation. Ses caractéristiques principales sont que c'est une évaluation qualitative fondée sur une analyse quantitative, et qu'il permet une auto-évaluation.

### **But du questionnaire**

Ce questionnaire est un outil pratique qui évalue la faisabilité de la conservation transfrontière. Il est conçu de manière à aider les autorités de la zone protégée, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales et autres parties intéressées à examiner leur volonté d'engager une TBC, sans négliger pour autant les raisons de la TBC et les possibilités d'accompagnement et les risques potentiels. Cela dit, les questions examineront les éléments suivants, aboutissant à des conclusions quant à la faisabilité de la TBC :

- (1) **la nécessité** pour une TBC ;
- (2) **l'état de préparation** des intervenants à créer une TBC;
- (3) les **occasions** qui pourrait accélérer le processus et/ou être généré par la TBC, et
- (4) les **risques** qui pourraient ralentir le processus.

### **Qui doit remplir le questionnaire**

---

<sup>2</sup> Cet outil de diagnostic a été développé avec le soutien d'Antonio Vasiljević, Eco Horizon NGO, en développant la méthodologie de notation, et en consultation avec les membres de l'IUCN WCPA TBC SG et Boris Erg, IUCN SEE Directeur. Il est en partie adapté de la publication de PNUE intitulé *UNEP's Assessing the Feasibility of Establishing Transboundary Protected Area - Gap and Opportunities Analysis* (publication non datée mais disponible à partir des auteurs) et fondé sur le cadre de diagnostic du processus de la TBC présenté dans la Section 6 de ces Lignes Directrices.

Il est recommandé que le questionnaire soit complété par les intervenants qui ont l'intention d'engager le processus TBC, qu'ils soient des autorités de la zone protégée, les administrations locales, les ONG, les organisations internationales ou tout autre initiateur du processus TBC. Toutefois, le processus de diagnostic de l'initiative TBC doit être participatif et inclure des consultations avec toutes les parties intéressées qui pourraient être impliquées dans ou affectées par le processus envisagé. Plus le processus de diagnostic plus participatif, plus il est probable que l'on arrive à une conclusion fondée sur quand et comment procéder à une TBC. Ainsi, il est fortement suggéré que ce questionnaire soit complété par une analyse des parties prenantes, qui devrait faire partie intégrante de cet outil. L'analyse par des intervenants est mieux effectuée en organisant une réunion et en consultant directement les intervenants clés.

### **Comment procéder à l'auto-évaluation**

Les questions présentées ici sont standardisées et ne sont pas adaptées à n'importe quel domaine particulier. Veuillez essayer de répondre à chaque question, si elle s'applique à votre cas ou pas (si elle n'est pas applicable, entourez le point approprié, c.-à-d. 0—Ne s'applique pas).

Les questions du questionnaire sont soit :

Des questions « CR », « S », « G », « C » — (Raison impérieuse, Portée géographique, Capacité) qui portent un certain nombre de points et les réponses sont utilisées dans la notation globale ; ou « I » —questions (Informatives) qui exigent des réponses descriptives.

Les symboles « CR », « S », « G », « C » ou « I » sont fournies dans la colonne de droite du tableau.

Toutes les questions marquées avec « CR », « S », « G », « C » permettent une auto-évaluation facile et rapide en calculant le nombre de points recueillis après avoir terminé chaque section du questionnaire, suivant les instructions données sous le tableau. L'avantage de cet outil est que les intervenants désireux d'étudier la faisabilité pour une TBC dans leur région particulière peuvent assez rapidement et avec une relative facilité vérifier l'état de la situation.

Les questions informatives marquées avec « I » permettent la collecte de données plus complète qui fournirait des informations plus détaillées si les initiateurs de la TBC souhaitent engager un facilitateur externe ou un consultant pour évaluer la faisabilité de la TBC.

## Résultats

À l'issue de ce questionnaire, les scores réunis en encerclant les points dans chaque question donne lieu à des conclusions /instructions appropriées.

Questions « CR » répondent à la *raison impérieuse pour la conservation transfrontière*

Objectif: Déterminer la nécessité de la conservation transfrontière.

Les questions « S » répondent aux *Intervenants*

Objectif : Identifier et commencer à faire participer les parties prenantes, y compris l'identification de l'interaction entre eux et leurs intérêts.

Questions « G » répondent aux *sur la Portée Géographique, la complexité et la stabilité régionale*

Objectif: Déterminer l'ampleur et la complexité de la question et la situation régionale qui peut nuire à la coopération transfrontalière.

Les questions « C » répondent aux *capacités*

Objectif: Estimer l'état de préparation des principaux intervenants en évaluant leurs capacités techniques, des ressources et des connaissances/compétences.

L'évaluation et l'interprétation des résultats sont fourni pour chacune de ces sections dans le tableau ci-contre. Il est recommandé que ces tableaux soient complétés et un rapport narratif préparé pour exposer les réponses informatives et celles décrivant les besoins, les opportunités, les risques et la préparation d'une manière claire et simple (voir annexe I).

L'Orientation complète de l'évaluation et l'interprétation des résultats sont représentées dans le tableau ci-dessous.

## Site Web

Cet outil de diagnostic est disponible en version électronique qui offre la génération automatisée de rapports. L'édition électronique est disponible sur les sites suivants: <http://www.tbpa.net> et <http://www.dinaricarc.net>

### Abbreviations

CR	Raisons Impérieuses
S	Parties Prenantes/ Intervenants
G	Portée Géographique
C	Capacité
I	Questions informatives
TBPA	Aire Transfrontière Protégée
TBC	Conservation Transfrontière
N/A	Ne s'applique pas

Préparé <i>Institution/organisation</i>	par:	
Date:		

### Questions visant à déterminer la faisabilité de la conservation transfrontière

1.	a) Nom de l'aire protégée
	b) Pays
2.	Nom de l'aire transfrontière potentiellement protégée (TBPA), si elle est connue
3.	a) Emplacement géographique de l'aire
	b) Veuillez indiquer la taille de l'aire protégée constituant la potentielle TBPA dans votre pays
4.	Veuillez énumérer les autorités responsables de la gestion de l'aire protégée
5.	a) Est-ce que cette aire est connectée ou à côté d'une autre aire protégée à travers la frontière internationale ? 3— Oui; 2—Prévu pour un avenir proche; 1—Non <sup>3</sup>
	b) Dans l'affirmative, veuillez fournir le nom de l'aire protégée et les pays voisins.
6.	Y-a-t-il une autre aire protégée dans la communauté qui fait partie de la TBPA envisagée ?
7.	Quelles sont les valeurs naturelles de cette aire?
8.	La coopération transfrontière aiderait-elle à protéger, restaurer, maintenir ou utiliser durablement des habitats particuliers ? 5—Oui, sensiblement ; 3—dans une certaine mesure ; 1—pas du tout ; N/A Sans intérêt
9.	Y-a-t-il une espèce importante dans la conservation dans cette zone protégée qui a un territoire qui s'étend sur la frontière ? 3—Oui ; 1— Non
10.	a) La coopération transfrontière aiderait-elle à améliorer l'état de conservation des espèces menacées (en fonction des espèces menacées et d'autres systèmes d'évaluation reconnues à l'échelle mondiale/régionale/nationale) ? 5—Oui, sensiblement ; 3— dans une certaine mesure ; 1 Pas du tout —; N/A Sans intérêt
	b) dans l'affirmative, veuillez énumérer ces espèces menacées.
11.	a) La coopération transfrontière aiderait-elle à améliorer l'état de conservation des espèces d'importance de la communauté à la frontière de l'État ? 5—Oui, sensiblement ; 3— dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout ; N/A Sans intérêt
	b) Dans l'affirmative, veuillez identifier ces espèces.
12.	Y-a-t-il des restrictions aux déplacements de la faune à travers la frontière de l'État en raison de la démarcation caractéristiques (p. ex. la route, la clôture, les bornes de frontière) ?

<sup>3</sup> Penser à rationaliser vos efforts afin d'aider le pays voisin à créer des aires protégées en tant premières étapes dans votre initiative transfrontière à venir.



	3—Oui ; 2—En partie ; 1—non
13.	Est- ce que le déplacement de la faune à travers la limite peut être amélioré par la coopération transfrontalière ? 5—Oui ; 3—en partie ; 1—non
14.	Est-ce cette aire protégée fait face aux menaces (par ex. des menace artificielles, des risques naturels) ? Dans l'affirmative, lesquelles ?
15.	Est-ce que les menaces (y compris les menaces communes) pourraient être atténuées par la coopération transfrontalière ? 5—Oui, sensiblement ; 3—dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout ; N/A Sans intérêt
16.	Est-ce que ces menaces ont un impact sur les dimensions sociales, économiques, institutionnelles et politiques ? 3—Oui, sensiblement ; 2—dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout
17.	Y-a-t-il une pression quelconque (politique, publique ou judiciaire) d'initier une coopération transfrontière dans la région ? 3—Oui ; 2— dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout
18.	Les priorités de gestion et les objectifs des aires protégées de chaque côté de la frontière d'état sont-ils similaire ? 5—Oui, sensiblement ; 3—dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout ; N/A Sans intérêt
19.	a) Veuillez identifier les possibilités de coopération transfrontalière liées à la gestion des aires protégées (veuillez mentionner la gestion des incendies, le contrôle des espèces envahissantes, la surveillance des espèces, le partage d'équipement, etc.) b) Dans quelle mesure est-ce que la gestion transfrontalière des opportunités détectées en question 19 a)serait bénéfique ? 5— extrêmement bénéfique ; 3—benefique dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout
20.	Dans quelle mesure est-ce que la gestion transfrontière des possibilités énumérées dans la question 19 serait bénéfique pour les communautés locales? 5— extrêmement bénéfique ; 3—benefique dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout
21.	a) Est-ce que la région partage tout phénomène naturel/paysage distinctif qui pourrait être reconnue comme une caractéristique régionale proposée ? 5—Oui ; 1—non b) dans l'affirmative, lesquels ?
22.	Est-ce que les valeurs culturelles de la région sont affrontées à toute menace ? Dans l'affirmative, lesquelles ?
23.	Aborder la menace aux valeurs culturelles bénéficierait-il de la coopération transfrontalière ? 5—Oui, sensiblement ; 3—dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout ; N/A Sans intérêt
24.	a) Y-a-t-il des problèmes sociaux (p. ex., les différends sur l'accès aux ressources) dans la région qui pourraient entraver le développement de la coopération transfrontière ? 1—Oui, notable ; 3—Oui, certains ; 5—None b) Dans l'affirmative, lesquels ?
25.	Y-a-t-il des problèmes de conflit potentiel entre les populations locales à travers la frontière pour être résolus par le développement de la coopération transfrontalière ? 5—Oui, notable ; 3—Oui, certains ; 1—None
26.	Dans quelle mesure est-ce que les différentes formes de droits de terrain/ gestion de terrain dans la partie nationale d'une zone tampon causent des difficultés dans la mise en place de la TBPA ?

	1— Largement ; 3—dans une certaine mesure ; 5—Pas du tout
27.	Quelles sont les relations entre les communautés locales dans les pays concernés ? 5—Amicales ; 3—Neutres ; 1—Conflictuelles ; 0—Aucune relations
28.	Quelles sont les relations entre les gouvernements des pays concernés ? 5—Amicales ; 3—Neutres ; 1—Conflictuelles ; 0—Aucune relations
29.	Peut-on utiliser des événements sociaux ou culturels qui regroupent de parties prenantes venant de différentes parties prenantes proposée pour renforcer des liens sociaux parmi les communautés locales des pays concernés ? 5—Oui ; 3—dans une certaine mesure ; 1—non
30.	Est-ce que la région partage tous les éléments du patrimoine culturel, qui pourraient être utiles pour la commune ? 5—Oui ; 1—non
	b) dans l'affirmative, lesquels ?
31.	Existe-t-il des disparités dans l'emploi et de la situation de bien-être de la population locale dans la TBPA comparaison avec le pays voisin ? 1— disparité importante; 3—Disparité dans une certaine mesure ; 5— Pas de disparité
32.	Quels sont les principaux secteurs de l'économie locale qui revêtent une importance prépondérante pour assurer la région répondre aux besoins de la communauté locale?
33.	Quelles pratiques d'utilisation traditionnelle des ressources naturelles revêtent une importance prépondérante pour satisfaire les exigences économiques des populations locales ?
34.	Y-a-t-il des possibilités de développer, d'échanger et de promouvoir les produits traditionnels de la région ? 5—Oui ; 3—dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout
35.	Voyez-vous la possibilité d'une coopération mutuelle dans le marketing conjoint et la promotion commune de la région ? 5—Oui ; 3—dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout
36.	Y-a-t-il des possibilités d'établir une infrastructure commune de tourisme (p. ex. centre d'information touristique communs) à travers la frontière de l'État ? 5—Oui ; 3—dans une certaine mesure ; 1— Aucune
37.	Y-a-t-il des questions politiques importantes qui pourraient freiner le processus d'établissement de coopération transfrontalière ? 1—Oui ; 3—dans une certaine mesure ; 5—Aucune
38.	Comment décririez-vous les relations politiques actuelles entre les pays concernés ? 5—Amicales ; 3—Neutres ; 1—Conflictuelles ; 0—Aucune relations
39.	Une initiative transfrontalière dans votre région améliorerait-elle les relations politiques entre les pays concernés ? 5—Oui ; 3—dans une certaine mesure ; 1—Non/sans objet
40.	S'il y a des tensions politiques ou des conflits entre les pays, un potentiel TBPA pourrait-elle agir comme élément de médiation ? 5—Oui, sensiblement ; 3—dans une certaine mesure ; N/A Sans intérêt/non
41.	Quelle sont les relations informelles entre les gestionnaires d'aires protégées ? 5—Amicales ; 3—Neutres ; 1—Conflictuelles ; 0—Aucune relations

42.	<p>Veillez évaluer les similarités et les disparités entre les législations nationales sur la conservation de la nature da impliqués dans la TBPA prévue.</p> <p>5—identique/très similaires ; 3—similaire dans une certaine mesure ; 1—completement différents</p>
43.	<p>Des ententes officielles et/ou traités (par exemple, les conventions, les traités bilatéraux, les protocoles d'entente) des pays concernés (central, régional, local) prévoient-ils la coopération transfrontalière ?</p> <p>5—Oui ; 3—dans une certaine mesure ; 1—Aucun</p>
44.	<p>Y-a-t-il des accords sur certains aspects de la gestion des aires protégées entre les offices de protection de la nature</p> <p>5—Oui ; 1—no</p>
45.	<p>Est-ce que la coopération transfrontière permettrait de réduire l'étendue des activités illégales à travers la frontière transfrontalier, le mouvement des sans-papiers, le commerce illégal)?</p> <p>5—Oui, sensiblement ; 3—dans une certaine mesure ; 1—non ; N/A Sans intérêt</p>
46.	<p>Énumérez les principaux groupes d'intérêt (c.-à-d. les parties prenantes principales/primaire) qui pourrait vouloir transfrontalière ou pourrait être affectées par elle.</p>
47.	<p>Y-at-il une organisation internationale impliquée ou prévue de participer à l'initiative transfrontière, et quel est son</p>
48.	<p>Identifier les principaux rôles des principaux intervenants dans l'initiative transfrontalière.</p>
49.	<p>Identifier les acteurs qui ont le pouvoir de décision.</p>
50.	<p>Y-a-t-il des intervenants en dehors de l'organe de gestion de l'aire protégée qui participent-dans l'aire prot ressources ?</p> <p>5—Oui ; 1—Aucun</p> <p>b) dans l'affirmative, indiquer les parties prenantes concernées.</p>
51.	<p>Veillez évaluer les intérêts des principales parties prenantes identifiées dans la question 46.</p> <p>5—similaires ; 3—différents mais compatible ; 1—Conflictuels</p>
52.	<p>a) Y-a-t-il des intérêts communs parmi des intervenants venant des pays différents dans l'initiative transfrontière p</p> <p>5—Oui, Considérablement ; 3—quelques-uns seulement ; 1—Aucun</p> <p>b) dans l'affirmative, veuillez identifier ces intérêts clés.</p>
53.	<p>Est-ce que n'importe quelle une partie prenante peut compromettre le processus transfrontière ou le résultat ?</p> <p>1—Oui ; 3—Probablement ; 5—non</p> <p>b) dans l'affirmative, veuillez indiquer qui.</p>
54.	<p>Soutenez-vous le développement des initiatives transfrontières ?</p> <p>5—Oui, sensiblement ; 3—dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout</p>
55.	<p>Est-ce que les principaux intervenants bénéficieraient de la coopération transfrontalière ?</p> <p>5—Oui, de la majorité ; 3—Quelques-uns seulement ; 1—Aucun</p>
56.	<p>Est-ce que les intervenants seraient désavantagés par la coopération transfrontalière ?</p> <p>1—Oui ; 5—Aucun</p>
57.	<p>Est-ce que certaines parties prenantes se sont déjà engagées dans une forme de coopération avec les parties à trave</p> <p>5—Oui, avec succès ; 3—Oui, mais avec difficulté ; 1—non</p>

58.	a) Y-a-t-il des avantages éventuels qui permettraient aux communautés locales d'augmenter leur soutien pour la c 5—Oui ; 1—non b) Veuillez les identifier.
59.	Quelles juridictions administratives sont prévues pour être impliquées dans l'initiative transfrontalière ?
60.	Les juridictions administratives impliquées dans la TBPA entraverait-ils l'initiative transfrontalière ? 1—Oui, sensiblement ; 3—dans une certaine mesure ; 5—Pas du tout
61.	Y-a-t-il des établissements situés sur le territoire ou à proximité de la TBPA proposée ?
62.	Y-a-t-il des réclamations non résolues concernant les zones terrestres et les plans d'eau de chaque côté de la frontiè 1—Oui ; 5—non
63.	La coopération transfrontière permettrait-elle une circulation plus libre des populations locales à travers la frontiè 5—Oui, sensiblement ; 3— dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout
64.	Quel est le niveau du développement du réseau d'infrastructures de transport entre les zones protégées dans la traversée des frontières ? 5—well mis au point ; 3—somewhat mis au point ; 1—not très développé/inexistant
65.	Existe-t-il un régime de visas qui régleme la circulation des personnes ? 1—Oui ; 5—non
66.	Est-ce que la coopération transfrontière peut aider dans la réunification des communautés et/ou familles à travers 5—Oui ; 1—non ; N/A Sans intérêt
67.	Est-ce qu'il y a eu un conflit militaire ou ethnique, récemment, ou les tensions entre les pays concernés qui p coopération future ? 1—Oui ; 5—non; N/A Sans intérêt
68.	Dans quelle mesure est-ce que la coopération transfrontière peut réduire les effets des dommages potentiels d militaire et/ou ethnique passés sur la nature et/ou sur la population locale ? 5—Considérablement ; 3—dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout ; N/A Sans intérêt
69.	Avez-vous des ressources financières disponibles pour des activités relatives au transfrontière? 5—Oui, suffisant ; 3—Limité, mais assez pour commencer ; 1—Aucune
70.	Avez-vous des personnes disponibles pour la coordination des activités connexes à la transfrontière? 5—Oui, la plupart d'entre elle ; 3—quelques-unes, mais assez pour commencer ; 1—Aucune
71.	Les personnes disponibles pour la coordination des activités connexes à la transfrontière, ont-ils des connaissances (c.-à-d. capacités) ? 5—Oui, suffisant ; 3—Limitées, mais assez pour commencer ; 1—Le renforcement des capacités est hautement n
72.	Y-a-t-il des personnes avec la vision et de la capacité de le rendre irréfutable aux autres ? 5—Oui ; 1—non
73.	Avez-vous les installations (par ex., téléphone, accès internet, salles de réunion) pour gérer les communication partenaires dans le projet TBPA ? 5—Oui, la plupart d'entre eux ; 3—quelques-uns, mais assez pour commencer ; 1—Aucun b) Veuillez énumérez les équipements que vous avez disponible.
74.	Êtes-vous prêts à partager toutes les ressources possibles avec vos partenaires ? 5—Oui ; 1—non
75.	Peut-on améliorer les capacités opérationnelles et/ou techniques par entraide ? 5—Oui ; 3—dans une certaine mesure ; 1—No

	b) Veuillez énumérer les capacités que vous pourriez fournir à votre partenaire dans un pays voisin (1), ainsi que la coopération mutuelle (2).
76.	a) Y-a-t-il besoin d'une assistance en matière des ressources financières ou du développement de matériel et/ou de sources externes ? 5—pas nécessaire; 3—certains ont besoin ; 1—Oui, besoin important b) Veuillez énumérez les ressources nécessaires.
77.	Une participation financière aux activités de coopération transfrontières serait-elle disponible à partir du budget de l'État ? 5—Oui ; 3—Potentiallement ; 1—non
78.	Est-ce le Soutien financier serait accessible depuis les budgets municipaux/des collectivités locales ou le secteur privé ? 5—Oui ; 3—Potentiallement ; 1—non
79.	Est-ce que les partenaires à travers la limite de l'État comprennent la(es) langue (s) de l'autre ou communiquent-ils dans une langue comprise mutuellement ? 5—Oui, complètement ; 3—Oui, assez bien ; 1—Pas du tout
80.	Quelles sont les différences des capacités institutionnelles, opérationnelles et techniques entre les partenaires de l'État ? 1—Considérablement différents ; 3—un peu différents ; 5—pas différents
81.	Toutes les sources d'information (par exemple des inventaires de la biodiversité, des cartes, des bases de données) pour la planification de la TBPA proposée ? 5—Oui, la plupart d'entre eux ; 3—Assez pour commencer à planifier la TBPA ; 1—Aucun
82.	Dans quelle mesure est-ce que les renseignements fournis par la question 81 sont compatibles dans les pays concernés ? 1—Considérablement différents ; 3—Différent dans une certaine mesure ; 5—Pas différents
83.	Existen-ils des dispositions légales pour l'échange de données entre partenaires (offices de protection de nature protégée, les collectivités locales, institutions scientifiques) de chaque côté de la frontière de l'État ? 5—Oui ; 3—dans une certaine mesure ; 1—Aucun
84.	A quel degré est-ce que l'état des connaissances sur la biodiversité et des ressources naturelles de la TBPA p... l'autre? 1—Considérablement différents ; 3—Différent dans une certaine mesure ; 5- Pas Différents
85.	Dans quelle mesure les méthodes sont-elles différentes pour les données de collecte et la gestion dans les pays concernés ? 1—Considérablement différents ; 3—Différent dans une certaine mesure ; 5- Pas différents
86.	Peut-on entreprendre conjointement toute initiative commune visant à améliorer l'état des connaissances sur les ressources naturelles de la TBPA proposée dans le cadre de la coopération transfrontalière? 5—Oui ; 1—non
87.	Pourriez-vous bénéficier de coopération scientifique au-delà de la frontière? 5—Oui, sensiblement ; 3—dans une certaine mesure ; 1—Pas du tout
88.	Y-a-t-il des activités de recherche transfrontière communes qui ont été mis en œuvre ? 5—Oui, mené à bien ; 3—Oui, mais mis en place avec difficulté ; 1—Aucune
89.	Est-ce que des partenaires potentiels ont une expérience antérieure dans la gestion de projets à financement externe ? 5—Oui ; 1—non
90.	Qui pourrait aider à accroître les capacités sur la coopération transfrontalière?
91.	Qui pourrait aider à identifier les sources de financement et d'assistance pour les activités transfrontières?

## Évaluation et interprétation des résultats

Chaque question du questionnaire marqué avec « CR », « S », « G », « C » dans la colonne de droite du tableau comporte un certain nombre de points. Les points sont indiqués dans les réponses que vous faites (par exemple si vous avez entouré 5—*Oui*, vous avez obtenu 5 points ; si vous avez entouré 3— *dans une certaine mesure*, vous avez obtenu 3 points ; etc..).

Chaque question est notée avec «CR», « S », « G », « C » dans la colonne de droite est également marquée avec les chiffres de 1 à 4. Ces chiffres indiquent une catégorie particulière d'évaluation (et ne doit pas être confondu avec le nombre de points):

- 1 - la **nécessité** de TBC ;
- 2 – l'**état de préparation** des intervenants à initier une TBC;
- 3 – **les possibilités** qui pourraient accélérer le processus et/ou être générés par la TBC ; et
- 4 – **les risques** qui pourraient ralentir le processus.

Certaines questions comportent plus d'une catégorie d'évaluation, par exemple 3 et 4 ou 2, 3 et 4, etc.. Lors du calcul des points, assurez-vous de calculer les points des questions qui sont dans la même catégorie d'évaluation ; par exemple les points pour les questions de la catégorie « CR2 » ou des points pour les questions de « S2 », etc.. Cela permettra d'établir des conclusions pour chaque catégorie d'évaluation qui s'appliquent à chacune des quatre parties du questionnaire :

- « CR » - motif impérieux de conservation transfrontière
- « S » - Les Intervenants
- « G »-La portée géographique, la complexité et la stabilité régionale
- « C » - la capacité

« CR » évalue les besoins de la TBC et fournit les zones des opportunités et des risques. Les « S » évaluent les possibilités et les risques liés à l'implication des parties prenantes dans la TBC. « G » évalue les possibilités et les risques liés à la géographie et à la stabilité régionale. Le « C » évalue l'état de préparation des parties prenantes à s'engager dans le processus TBC basée sur leur capacité, mais aussi des opportunités et des risques liés à la capacité.

Quelques questions contiennent un) les questions qui sont notées et b) les questions qui sont informatives (I). Dans ce cas, l'utilisation de « I » les réponses aux questions dans votre rapport final.

L'évaluation et l'interprétation des résultats dans chaque partie sont fournies dans la section suivante.

QUESTIONS « CR »: motif impérieux de conservation transfrontière		
LA NÉCESSITÉ DE LA TBC ('CR1')		
<b>Instructions et résultats</b>		
En résumé tous les points des questions marquées « CR1 » = résultat 1: ____		
Compter le nombre des questions marquées « CR1 » qui ne sont pas évaluées par 0 (zéro) = résultat 2: ____		
Diviser le résultat 1 avec le résultat 2= Total (le total doit être confirmé): ____		
Vous avez au moins une question de « CR1 » évaluée avec 5 points ? Oui / non		
<b>No</b>	<b>Note Totale (ensemble nécessaire pour une TBC)</b>	<b>Déclarations « nécessaires pour une TBC</b>
1	nécessite : 1.0 – 1,99 et sans aucune question « CR1 » évalués à « 5	L'idée de la TBC doit être reconsidérée. Il

	»	dans les domaines suivants : _____ (énumérez le ou les domaines « CR1 » ques
2	nécessite : 1.0 – 3.0, avec au moins une question de "CR1" évalués à « 5 »	Il y a un besoin de TBC, en particulier dans _____ (énumérez le ou les domaines « CR1 » ques
3	nécessite: une note supérieure à 3.0	Il est fort nécessaire pour confirmer dans les _____ (énumérez le ou les domaines « CR1 » ques

### OCCASION ('CR3')

#### Instructions et résultats

Enumérez les questions de « CR3 » évaluées avec 5 points : \_\_\_\_

#### Déclarations de l' « Opportunité »

Il y a un certain nombre de possibilités, à savoir :

\_\_\_\_\_  
(énumérez des domaines de question de « CR3 » évalués avec 5 points)

### RISQUE ("RC4")

#### Instructions et résultats

Enumérez les questions de « CR4 » évaluées avec 1 point: \_\_\_\_\_

#### Déclarations de « Risque »

Il y a un certain nombre de risques, à savoir :

\_\_\_\_\_  
(énumérez des domaines de question de « CR4 » évalués avec 1 point)

### Les QUESTIONS « S »:Intervenants

#### OPPORTUNITÉ ('S3')

#### Instructions et résultats

Enumérez les questions de « S3 » évaluées avec 5 points: \_\_\_\_

#### Déclarations de l' « Opportunité »

Il y a un certain nombre de possibilités, à savoir :

\_\_\_\_\_

(énumérez des domaines de question de « S3 » évalués avec 5 points)

RISQUE (« S4 »)
Instructions et résultats
Enumérez les questions de « S4 » évaluées avec 1 point: ____

QUESTIONS « G » : Portée géographique, complexité et stabilité régionale	
OPPORTUNITÉ ("G3")	
<b>Instructions et résultats</b>	
Enumérez des questions de « G3 » évaluées avec 5 points: ____	
<b>Déclarations de le « Opportunité »</b>	
Il y a un certain nombre de possibilités, à savoir :	
_____	
<i>(énumérez des domaines de question de « G3 » évaluées à 5 points)</i>	
RISQUE (LE "G4")	
<b>Instructions et résultats</b>	
Enumérez les questions « G4 » évaluées à 1 point: ____	
<b>Déclarations de « Risque »</b>	
Il y a un certain nombre de risques, à savoir :	
_____	
<i>(énumérez des domaines de question de « G4 » évaluées avec 1 point)</i>	

QUESTIONS « C » QUESTIONS : Capacité	
ÉTAT DE PRÉPARATION ("C2")	
<b>Instructions et résultats</b>	
Enumérez les questions de « C2 » évaluées avec 5 points: ____	
Enumérez les questions de « C2 » évaluées avec 1 point: ____	
<b>Résultats</b>	<b>Déclarations « Promptitude »</b>
Il n'y a aucune question « C2 » évaluées avec 1 point.	État de préparation des intervenants pour initier l domaines : _____ <i>(énumérez les zones de question « C2 » évaluées av</i>
Tous les autres cas.	État de préparation des intervenants pour initier la T _____ <i>(Enumérez les zones de question« C2 » évalués ave</i> Cependant, une attention particulière devrait être ac _____ <i>(énumérez les domaines de question de « C2 » éval</i>



**OCCASION ("C3")****Instructions et résultats**

Enumérez les questions de « C3 » évaluées avec 5 points: \_\_\_\_

**Déclarations de l' « Opportunité »**

Il y a un certain nombre de possibilités, à savoir :

\_\_\_\_\_

*(énumérez des domaines de question de « C3 » évaluées à 5 points)*

**RISQUE (« C4 »)****Instructions et résultats**

Enumérez les questions « C4 » évaluées à 1 point: \_\_\_\_

**Déclarations de « Risque »**

Il y a un certain nombre de risques, à savoir :

\_\_\_\_\_

*(énumérez des domaines de question de « C4 » évaluées avec 1 point)*

## Exemple d'un rapport narratif

### RAPPORT

#### FAISABILITÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE INITIATIVE DE CONSERVATION TRANSFRONTIÈRE

##### Nom de l'aire Protégée Transfrontière proposée:

##### Pays concernés :

###### (1) QUESTIONS : motif impérieux de conservation transfrontière

Il y a une nécessité forte pour une TBC dans les domaines suivants (*énumérez les raisons de l'établissement de l'initiative TBC selon les résultats des questions de l'outil de diagnostic 'CRI'*):

- ...
- ...
- ...

Il y a un certain nombre de possibilités qui pourraient accélérer ou être générées par le processus de la TB, à savoir (*énumérez des possibilités selon les résultats des questions 'CR3' dans l'outil de diagnostic*):

- ...
- ...
- ...

Il y a un certain nombre de risques qui pourraient ralentir le processus de la TB, à savoir (*énumérez des risques selon les résultats des questions 'CR4 » dans l'outil de diagnostic*):

- ...
- ...
- ...

###### (2) QUESTIONS « S »: Les Intervenants

Il y a un certain nombre de possibilités qui pourraient accélérer ou être générées par le processus de la TB, à savoir (*énumérez des possibilités selon les résultats des questions « S3 » dans l'outil de diagnostic*):

- ...
- ...
- ...

Il y a un certain nombre de risques qui pourraient ralentir le processus de la TB, à savoir (*énumérez les risques selon les résultats des questions "S4" dans l'outil de diagnostic*):

- ...
- ...
- ...

###### (3) QUESTIONS « G » : portée géographique, stabilité régionale et complexité

Il y a un certain nombre de possibilités qui pourraient accélérer ou être générés par le processus de la TB, à savoir (*énumérez des possibilités selon les résultats des questions "G3" dans l'outil de diagnostic*):

- ...

- ...
- ...

Il y a un certain nombre de risques qui pourraient ralentir le processus de la TB, à savoir (*énumérez les risques selon les résultats des questions "G4" dans l'outil de diagnostic*):

- ...
- ...
- ...

#### (4) QUESTIONS « C » : capacité

État de préparation des intervenants pour initier une TBC est bon, surtout dans les zones (*énumérez les besoins en matière de capacité selon les résultats des questions 'C2' dans l'outil de diagnostic*):

- ...
- ...
- ...

Il y a un certain nombre de possibilités qui pourraient accélérer ou être générées par le processus de la TB, à savoir (*énumérez des possibilités selon les résultats des questions « C3 » dans l'outil de diagnostic*):

- ...
- ...
- ...

Il y a un certain nombre de risques qui pourraient ralentir le processus de la TB, à savoir (*énumérez des risques selon les résultats des questions « C4 » dans l'outil de diagnostic*):

**Annexe F: Outil d'Evaluation de la Performance**

# **Développement de l'Aire de Conservation transfrontière**

## **OUTIL D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE**

Août 2013 – Version 1.0 Sommaire

**TABLE DES MATIERES****9 CONTENTS**

TABLE DES MATIERES .....	i
LISTE DES FIGURES.....	i
LISTE DES TABLEAUX.....	i
ACRONYMES.....	i
1 L'OUTIL .....	i
2 STRUCTURE ET METHODOLOGIE.....	iii
3 RAPPORTS.....	xvii

**LISTE DES FIGURES**

Figure 1. Transfrontier Conservation Areas in Southern Africa .....	i
---	---

**LISTE DES TABLEAUX**

Table 1. TFCA Development Performance Assessment Balanced Score Card .....	vi
--	----

**ACRONYMES**

AoA	Articles des statuts
BAP	Plan d'Action pour les Bénéfices
FSS	Stratégie de Durabilité Financière
IC	Coordinateur International
IDP	Plan Intégré du Développement
JCMP	Plan de Gestion de la Conservation conjointe
JOS	Stratégie opérationnelle conjointe
KPA	Domaine Essentiel de Performance
KPI	Indicateur Essentiel de Performance
M&E	Suivi et Evaluation
MD	Document de Motivation
MoU	Protocole d'Entente
P&P	Programmes et Projets
PA	Aire Protégée
PAT	Outil d'Evaluation de la Performance
RoD	Rapport des décisions
SOP	Procédures opérationnelles Standard

TFCA

Aire de Conservation Transfrontière

## 1 L'OUTIL

Les ministères en charge de la gestion des ressources naturelles et culturelles au sein de l'Afrique australe ont identifié de nombreux aires de Conservation transfrontière (TFCA) (voir Figure 1), où le fonctionnement de l'écosystème qui prend en charge les ressources transcendent les frontières internationales. Les pays touchés pensent que grâce à la collaboration entre les différents organismes et autorités de conservation, les objectifs de conservation des aires spécifiques peuvent être atteints plus efficacement.

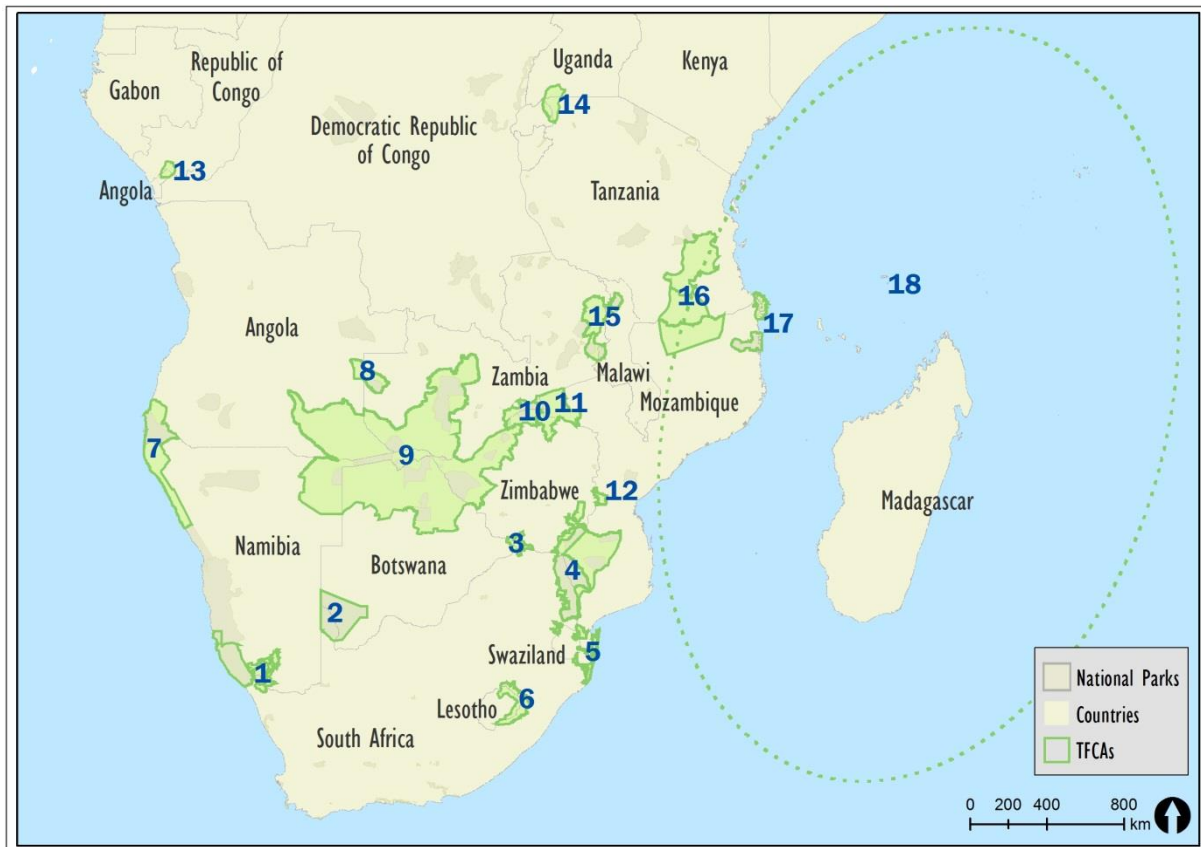


Figure 20. Aire de Conservation transfrontière en Afrique Australe<sup>4</sup>

Recevoir des rapports précis sur l'efficacité des diverses interventions menées au sein de la TFCA devient un outil indispensable non seulement pour les ministres, mais aussi pour les donateurs, les gestionnaires de

<sup>4</sup> Liste des TFCA (Figure 1)

- |  |  |
|--|--|
| 1. Parc Transfrontier de /Ai/Ais-Richtersveld (ARTP) | 10. TFCA du bas Zambezi-Mana Pools (LZMP)                                      |
| 2. Parc Transfrontier de Kgalagadi (KTP)             | 11. TFCA du Zimbabwe-Mozambique-Zambie (ZIMOZA)                                |
| 3. TFCA du Grand Mapungubwe (GMTFCA)                 | 12. TFCA de Chimanimani (CMTFCA)   |
| 4. Parc Transfrontier du Grand Limpopo (GLTP)        | 13. TFCA de la Forêt de Maiombe (MFTFCA)                                       |
| 5. TFCA de Lubombo (LTFCA)                           | 14. TFCA de Kagera (KTFCA)   |
| 6. TFCA de Maloti-Drakensberg (MDTFCA)               | 15. TFCA du Malawi-Zambie (MAZA)   |
| 7. TFCA des côtes des Squelettes d'Iona- (ISTFCA)    | 16. TFCA de Niassa-Selous (NSTFCA)   |
| 8. TFCA des Plaines de Liuwa Plains- (LPM)           | 17. Aire Marine de Conservation Transfrontière de Mnazi Bay-Quirimbas (MQTMCA) |
| 9. TFCA de Kavango Zambèze (KAZA)                    | 18. TFCA de l'Océan indien de l'Ouest  |



ressources, les communautés affectées et les investisseurs. Pour cette raison, l'outil d'évaluation a été élaboré par les praticiens de la plupart des pays de la SADC TFCA et a été utilisé au sein de nombreux TFCA comme la Fondation pour les plans de développement sur lesquels reposent les interventions.

L'Outil d'Évaluation de la Performance (PAT) pour la TFCA fournit l'occasion d'une évaluation régulière des performances de gouvernance concernant le développement des TFCA en Afrique australe. Étant donné que les TFCA sont financées et dirigées par les États partenaires dans la région, il est opportun que les évaluations soient menées afin d'évaluer la performance des diverses interventions mises en œuvre par les pays.

Le PAT des TFCA se compose de huit Domaines Essentiels de Performance (KPA), et au sein de chaque KPA on a identifié de nombreux indicateurs pour guider le processus de développement.

Le PAT de la TFCA fournit un cadre pour les communautés touchées, les pouvoirs publics, les gestionnaires de ressources et les partenaires du développement qui leur permettrait d'évaluer la prestation efficace des interventions visant à atteindre les objectifs fixés pour la TFCA. De cette manière, un instrument de responsabilisation est fourni pour toutes les parties prenantes afin de solidement évaluer les résultats des politiques et assurer une allocation optimale des ressources. Comme un outil avec lequel les actions de gouvernance sont évaluées, on peut assurer une gestion responsable des TFCA et cet outil fournit un modèle de développement durable fondé sur une approche équilibrée, équitable et inclusive à la gouvernance de TFCA.

Il est essentiel que les divers praticiens de la TFCA aient des indicateurs communs qui peuvent être utilisés pour comparer les initiatives au sein des TFCA ainsi qu'entre les TFCA puisque la plupart des pays sont impliqués avec un ou plusieurs TFCA.

Étant donné la rareté des données sur lesquelles fonder les évaluations, l'outil s'appuie sur un consensus entre les pays de la TFCA concernant la compréhension des indicateurs. Partager des expériences et des informations permet à la TFCA de développer une compréhension commune de ces indicateurs. Le réseau de praticiens de la TFCA offre une excellente plate-forme pour ce partage.

L'objectif principal avec la PAT est de :

- Établir les progrès dans la mise en place et le développement des TFCA
- Établir des pratiques exemplaires de TFCA qui ont progressé
- Partager des expériences avec les autres TFCA
- Identifier les facteurs qui ont retardé les progrès dans l'établissement et le développement des TFCA.

Le document vise à servir de modèle de référence pour évaluer la performance des TFCA, par le biais de la standardisation des approches et de compréhension entre les pays.

## 2 STRUCTURE ET METHODOLOGIE

La structure du PAT de la TFCA repose sur huit KPA avec des Indicateurs Essentiels de Performance (KPI) associé qui visent à mesurer et à évaluer les performances des TFCA dans une perspective de surveillance ou de gouvernance. Les KPA sont :

**KPA 1 – Planification Collective** – La planification collective de la TFCA et l'alignement et la mise en œuvre des plans individuels de composantes de la TFCA

**KPA 2 - Arrangements institutionnels** – Des arrangements et structures institutionnels de la TFCA qui sont fonctionnels et représentatifs de tous les parties prenantes et des TFCA qui sont clairement délimités dont le statut juridique est clarifié.

**KPA 3 - Financement durable** - Suffisamment de fonds pour mettre en œuvre les actions pour atteindre les objectifs envisagés de la TFCA

**KPA 4 - Harmonisation de la politique** – La Synergie entre les politiques opérationnelles utilisées par les pays partenaires, conscients de la souveraineté

**KPA 5-paysage dynamique** – L'intégrité des écosystèmes préservée et restaurée

**KPA 6 - Gestion intégrée** – La gestion collaborative et coopérative ('d'un parc à l'autre') entre les organismes de conservation des pays partenaires

**KPA 7 - Développement d'intégré** – Une mise en œuvre collaborative de stratégies régionales et des stratégies de développement de la TFCA

**KPA 8-Gestion axée sur le Flux des bénéfiques** – Identification et soumission des rapports sur les avantages TFCA envers la région et ses habitants.

Les quatre premiers KPA - 1 à 4 sont habituellement la responsabilité de hauts responsables gouvernementaux, alors que les KPA (5) et (6) sont généralement comblées par les gestionnaires de la conservation dans les pays partenaires.

Le KPA (7) est traité dans son ensemble par les pays partenaires de la TFCA visant à créer un environnement favorable au sein duquel le commerce, spécifiquement le tourisme, peuvent débloquer le potentiel au sein de la TFCA.

Le KPA (8) est abordé par des hauts fonctionnaires, selon les renseignements recueillis par les différents secteurs – la gestion des ressources, es entreprises et les collectivités touchées et traite les rapports sur les avantages émanant de développement de la TFCA.

Le PAT de la TFCA est un indice composite, construit en combinant les indicateurs sous-jacents d'une manière standardisée pour fournir une mesure de la performance de gouvernance concernant le développement des TFCA au sein et entre les différents pays partenaires. Comme un processus progressif et de consultation, chaque TFCA peut continuellement adapter, intégrer les commentaires et les critiques des intervenants et se fier à l'utilisation de données appropriées au fur et à mesure que cela devient disponible.

Etant donné que la gouvernance et la surveillance ne sont pas mesurables directement, il est nécessaire de déterminer les indicateurs proxy les plus appropriés qui correspondent le mieux à cette définition de la gouvernance.

Les praticiens des TFCA ont décidé que les huit KPA couvrent les domaines spécifiques au sein de développement des TFCA nécessitant une attention pour atteindre les objectifs fixés pour la TFCA

spécifique. Au sein de chaque KPA quatre indicateurs distincts et mesurables ont été sélectionnés pour déterminer le degré auquel la TFCA a atteint des succès.

Les indicateurs essentiels de performance (KPI) ont été choisis en fonction de la voie du développement normal pour une TFCA au sein de la SADC. Les mesures basées sur les indicateurs servent de boussole, assurant que l'environnement habilitant nécessaire est créé. En suivant les étapes logiques décrites par chaque indicateur essentiel de performance, il est possible de mesurer précisément le progrès réalisés au sein de chaque KPA. Chaque indicateur essentiel de performance comporte des variables qui peuvent être mesurés afin que les décisions à l'échelle plus fine puissent être prises pour chaque indicateur et les progrès mesurés de façon progressive.

Plusieurs KPA et indicateurs essentiels de performance (KPI) sont inextricablement liés et nécessitent une attention en guise d'action parallèle. À titre d'exemple, le KPA – planification commune est divisé en quatre indicateurs essentiels de performance (KPI) – le Document de Motivation ; le Plan de développement intégré (IDP) ; Plans Alignés pour les Aires protégées ; et un déploiement détaillé de l'IDP. Dans l'absence d'un Document de Motivation approuvé, il ne serait pas possible d'obtenir le soutien politique nécessaire – (KPA (2) – KPI (1.1)) - pour amorcer la planification visant à préparer un IDP. Le processus nécessaire pour la préparation d'un IDP exige que l'on accorde de l'attention aux diverses autres KPA tels que la politique et une base de données juridique (KPA (4) – KPI (4.1)) ; un sondage de l'espace nécessaire pour maintenir et rétablir la dynamique du paysage (KPA (5) – KPI (5.1)).

Les autres KPAs KPI suivent séquentiellement et exigent que certains aspects soient traités avant de commencer avec l'indicateur essentiel de la performance qui suit. Par exemple, il n'est pas possible de déterminer les besoins de financement durables de la TFCA, à moins qu'une stratégie financière durable (KPA (3) – KPI (3.2)) ait été établie, après laquelle un plan détaillé (KPA3 – KPI3) doit être préparé, suivie de la création du mécanisme financier (KPA3 – KPI4) pour appliquer le plan.

De même, il n'est pas facile de créer une entité juridique (KPA (2) – KPI (2,4)) pour la TFCA à l'exception des étapes importantes comme la signature d'un mémorandum d'accord entre les États partenaires de la TFCA, suivie d'un traité formalisant les arrangements entre les pays et la mise en place de Structures conjointes formalisée (KPA (2) – KPI (2,3)).

Les indicateurs individuels sont notés selon des étapes clés qui ont été atteintes, et chaque étape étant une réussite claire, mesurable et vérifiable dans un indicateur de performance clé (voir 1 Table en guise d'exemple de la carte de pointage équilibrée). Les points sont fournis pour chaque indicateur essentiel de performance, après cela le total des points peut être déterminé. Les huit KPA fournissent un score total de 800, qui, lorsqu'elle est divisée par huit, fournit un score pourcentage.

Les scores individuels par KPI sont déterminés en vérifiant le degré auquel les jalons dans l'indicateur essentiel de performance ont été respectés. Par exemple, en KPA 2-Arrangements institutionnels – l'indicateur essentiel de performance (1.1), que le protocole d'entente (MoU) est une étape concrète et mesurable. Conscients que cela ne peut être atteint que lorsque plusieurs étapes plus petites ont été entreprises, la variété au sujet de l'indicateur essentiel de performance est une réunion pour discuter du projet de protocole d'entente, le premier projet de protocole d'entente pour la discussion et de révision, par le biais de la finalisation du protocole d'entente, l'approbation et la signature. Chaque jalon subsidiaire est clairement mesurable et donc peut être contrôlé et vérifié par les praticiens de la TFCA.

De même, les autres KPA et indicateurs essentiels de performance peuvent être mesurés et précises les rapports établis.

De cette façon la procédure détaillée pour obtenir une TFCA pleinement fonctionnelle et opérationnelle peut être faite de manière systématique et structurée.

Les Praticiens de la TFCA servent de groupe de référence en matière de vérification des réalisations et idéalement maintien des registres de ces jalons maintenus. De cette façon, il est possible de fournir aux intervenants intéressés un enregistrement du processus qui sous-tend le processus de développement au sein de la TFCA et donc de nier la nécessité de revoir sans cesse les aspects en raison des changements du personnel.

Un système d'information géographique et de la base de données serait idéales pour capturer des scores et de les présenter graphiquement et dans l'espace (voir la Section 4) et également servir de référentiel pour les dossiers et documents.

Les cibles peuvent également être définies dans la TFCA en fonction des réalisations et les progrès réalisés dans un délai défini. En définissant ces cibles et en les incluant dans le plan d'entreprise de la TFCA spécifique, non seulement est-il possible de déterminer où en est la TFCA actuellement, mais où la TFCA envisage d'être dans l'avenir, en étapes mesurables et planifiées.

Le registre de réalisations, ainsi que la fixation d'objectifs, revêt la fonction de modèle de redevabilité pour les praticiens de la TFCA, leur permettant de faire rapport sur les activités et réalisations, ainsi que les plans et programmes à entreprendre. Ces rapports peuvent être faits aux ministres concernés responsables du développement des TFCA, ainsi qu'aux donateurs, partenaires de la coopération internationale, les communautés touchées, les journalistes et les autres parties intéressées.

Tableau 7. Tableau de Bord Equilibre pour l'Évaluation de la Performance dans le cadre du Développement des TFCA

## KPA (1)-PLANIFICATION COMMUNE

No	INDICATEUR ESSENTIEL DE PERFORMANCE	VARIABLES	VALEUR (%)	SCORE (Ligne de base)
1.1	Une étude de faisabilité / Document de Motivation pour la mise en place de la TFCA a été préparée -	Réunions intergouvernementales ont eu lieu pour discuter de la possibilité d'établir une TFCA et un compte rendu de décision (RoD) a été établi	5	
		Un projet de document a été préparé	5	
		Une étude de faisabilité / Document de Motivation a été approuvé par les pays partenaires	15	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
1.2	Un Plan de développement intégré (IDP) a été établi pour la TFCA-	Les limites de la TFCA ont été définies (voir également KPI 5.1)	2	
		Un cadre juridique a été établi pour la TFCA (voir également KPI 4.1)	3	
		L'engagement des intervenants a eu lieu	2.5	
		Un projet IDP a été compilé	7.5	
		L'IDP a été approuvé par les pays partenaires	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
1.3	Les composantes des plans de gestion pour l'Aire Protégée (PA) ont été alignées à IIDP-	Les différents plans ont été revus	5	
		Les plans ont été révisés au besoin d'intégrer les résultats de l'IDP	5	
		Les plans révisés ont été approuvés par les autorités compétentes des pays partenaires	15	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
1.4	L'IDP approuvé pour la TFCA est en cours de mis en œuvre-	Un plan stratégique (5 ans) pour la mise en œuvre du PDI, avec indicateurs de rendement mesurables est en place	7.5	
		Un plan d'affaires détaillé (par an) est en place	7.5	
		Les examens annuels sont en cours	5	
		Les rapports annuels pour les structures concernées sont en cours d'élaboration	5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
<b>Sous-total</b>			<b>100</b>	

**KPA (2)-ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS**

No	INDICATEUR ESSENTIEL DE PERFORMANCE	VARIABLES	Non	SCORE (Baseline)
2.1	Un <b>Protocole d'entente</b> (MoU) a été signé entre le pays partenaire de la TFCA-	Des discussions formelles ont eu lieu entre les pays partenaires et un RoD a été établi	2	
		Un projet de protocole d'entente a été établi.	3	
		Le protocole d'entente a été approuvé par les pays partenaires	10	
		Un Coordinateur International (CI) a été nommé par le pays de coordinateur	3	
		Les structures provisoires en ce qui concerne le protocole d'entente ont été établies	7	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
2.2	Un <b>traité ou protocole opérationnel</b> a été signé entre les pays partenaire de la TFCA-	Un RoD et des Discussions formelles	2	
		Une équipe de rédaction a été nommée	3	
		Un projet de traité a été établi.	5	
		Un traité définitif lié est en place	5	
		Un traité a été signé par les chefs d'état des pays partenaires	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
2.3	Les <b>structures formalisées conjointes</b> ont été établies pour la TFCA-	Les structures ont été nommées conformément au traité	5	
		Les réunions se déroulent selon un calendrier convenu	5	
		Les rapports sont en cours d'élaboration	5	
		Un système de gestion des informations accessible et centralisé est en place avec les dossiers à jour et les documents relatifs à la TFCA	5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
2.4	Une <b>Personne morale</b> (si requis par le traité) a été établie pour la TFCA-	Des discussions formelles ont eu lieu entre les pays partenaires et un RoD a été établi	2	
		Un projet d'Article d'Association (ASA) / une Constitution a été préparé	3	
		L'ASA / la Constitution a été approuvée par les pays partenaires	10	
		Les Syndic fiduciaires / membres du Conseil d'administration ont été nommés en fonction de l'angle d'attaque / la Constitution	5	
		Des réunions régulières selon les AoA / la Constitution prennent place et les	5	

No	INDICATEUR ESSENTIEL DE PERFORMANCE	VARIABLES	Non	SCORE (Baseline)
		registres sont maintenus		
		<i>Total partiel</i>	<b>25</b>	
		<b>Sous total</b>	<b>100</b>	

**KPA (3)-FINANCEMENT DURABLE**

No	INDICATEUR ESSENTIEL DE PERFORMANCE	VARIABLES	VALEUR (%)	SCORE (Baseline)
3.1	La TFCA a élaboré <b>Une stratégie de viabilité financière (FSS)-</b>	Un examen des meilleures pratiques aux mécanismes de financement pour LES TFCA engagé	3	
		Une analyse des options a été entreprise et un RoD préparé	2	
		Un projet FSS a été compilé	10	
		Une FSS a été approuvé par les structures appropriées de la TFCA	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
3.2	La TFCA a élaboré un <b>Plan de mise en œuvre</b> basée sur la FSS-	Un plan de mise en œuvre a été préparé et approuvé	7	
		Un groupe de travail / Groupe d'experts a été établie ou des responsabilités claires ont été attribuées afin d'assurer la mise en œuvre du FSS et la mise en œuvre du plan	3	
		Des stratégies de collecte de fonds ont été préparées	5	
		Un financement a été obtenu	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
3.3	<b>Des Mécanismes</b> sont en place pour permettre une gestion financière efficace de la TFCA-	Des mécanismes financiers ont été établis en fonction de la FSS	12,5	
		Un programme de renforcement des capacités du personnel / fonctionnaires est en place	12,5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
3.4	Stratégies sont en place pour <b>surveiller</b> la durabilité du financement et la mise en œuvre de la FSS et le Plan de mise en œuvre-	Un système de suivi et d'évaluation (S & E) a été mis au point et est en cours d'exécution	12,5	
		Des rapports sont préparés et présentés pour les structures concernées de la TFCA	12,5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
<b>Sous-total</b>			<b>100</b>	



**KPA (4)-HARMONISATION DE LA POLITIQUE**

No	INDICATEUR ESSENTIEL DE PERFORMANCE	VARIABLES	VALEUR (%)	SCORE (Baseline)
4.1	Une <b>base de données politique et juridique</b> pour la TFCA est en place-	Les politiques et instruments juridiques ont été collectés aux niveaux international, régional et national	12,5	
		Une base de données facile à utiliser et accessible est en place	12,5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
4.2	Un <b>examen</b> des instruments juridiques pertinents a été entrepris au sujet des opérations conjointes envisagées-	Un groupe de travail / Groupe d'experts a été constitué	2	
		Les domaines pertinents pour l'examen politique juridique ont été identifiés et un cadre de référence établi	3	
		Un examen des instruments pertinents a été entrepris et un projet de rapport d'examen a été établi	10	
		Le rapport d'examen juridique a été approuvé	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
4.3	<b>Harmonisation de la politique ou la réforme du droit</b> a été entrepris afin d'aider dans des opérations conjointes-	Un RoD sur les questions à traiter en place et la portée du projet/s définie	5	
		Stratégie(s) d'engagement des parties prenantes ont été développées	5	
		Le projet des instruments politiques et juridiques révisé (plus précisément des procédures opérationnelles Standard – SOPs)	7.5	
		Les politiques ou instruments juridiques approuvés	7.5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
4.4	<b>Institutionnalisation</b> des politiques et instruments harmonisées-	Les politiques ou instruments juridiques ont été communiqués entre les pays partenaires et parties prenantes appropriées	5	
		La politique TFCA et base de données juridique a été mis à jour	5	
		Le programme de renforcement des capacités pour les fonctionnaires compétents en place	7.5	
		Des plans conjoints, des programmes et des stratégies opérationnelles revisités et mis à jour	7.5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
<b>Sous-total</b>			<b>100</b>	

## KPA (5)-DYNAMIQUE DU PAYSAGE

No	INDICATEUR ESSENTIEL DE PERFORMANCE	VARIABLES	VALUE (%)	SCORE (Baseline)
5.1	Un paysage caractéristique et une enquête de la charge engagée pour la TFCA-	Une analyse d'intégrité du bassin hydrologique / bio régional / la végétation / a été entreprise	7.5	
		Une enquête de charge engagée (par exemple ; relatives aux utilisations des terres et des infrastructures)	2.5	
		Les pilotes environnementaux ont été identifiés	2.5	
		Un rapport de l'enquête a été établi et des priorités pour la conservation de la biodiversité dans la TFCA ont été identifiées	7.5	
		Le rapport de l'enquête a été approuvé par la structure concernée de la TFCA	5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
5.2	Un Plan de gestion commun de la Conservation (JCMP) pour maintenir et restaurer la dynamique du paysage de la TFCA a été établi-	Par le biais de discussions, les cibles et les objectifs de conservation ont été mis	5	
		Un projet JCMP a été établi.	10	
		Un JCMP a été approuvé par pertinentes TFCA structure/s	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
5.3	Le JCMP est en cours de mise en œuvre-	Projets et programmes conjoints ont été mis au point	10	
		Plans et programmes communs sont mis en œuvre	10	
		Plans de gestion des composants et des programmes nationaux ont été mis à jour et sont en cours d'exécution	5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
5.4	Des stratégies sont en place pour surveiller la santé et le fonctionnement des écosystèmes de la TFCA-	Un système M &E de la santé et de la fonction de l'écosystème a été mis au point et sont en cours d'exécution	12.5	
		Des rapports sur la santé et la fonction des écosystèmes sont préparés et présentés pour les structures concernées de la TFCA	12.5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
<b>Sous-total</b>			<b>100</b>	

## KPA (6)-GESTION INTEGRE

No	INDICATEUR ESSENTIEL DE PERFORMANCE	VARIABLES	VALUE (%)	SCORE (Baseline)
6.1	Une <b>décision</b> a été prise pour gérer conjointement les composants de la TFCA-	Des discussions formelles ont eu lieu entre les pays partenaires	5	
		Un RoD a été établi	5	
		Une équipe d'experts ou un groupe de travail a été nommé	15	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
6.2	Un <b>Plan opérationnel conjoint</b> (JOS) a été développé pour la TFCA-	L'équipe de groupe ou d'une tâche travail désigné a rencontré et un consensus s'est dégagé sur les activités conjointes	5	
		Un projet JOS a été établi	10	
		Un JOS a été approuvé par la structure/États membres concernés de la TFCA	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
6.3	Une <b>Structure commune d'opérations</b> tel qu'un Comité de gestion des parcs a été établi-	Une structure d'opérations conjointes a été nommée tel qu'approuvé par le JOS	5	
		Le Personnel a été identifié et détaché	10	
		Des systèmes et modes opératoires normalisés sont mis en œuvre	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
6.4	Des <b>opérations</b> conjointes sont menées au sein de la TFCA-	Des activités conjointes régulières sont entreprises en termes de JOS et SOP	10	
		Le M & E est effectué comme prévu	7.5	
		Des apports réguliers sont en cours d'élaboration	7.5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
<b>Sous-Total</b>			<b>100</b>	

## KPA (7)-DEVELOPPEMENT INTEGRE

No	INDICATEUR DE PERFORMANCE CLÉ	VARIABLES	VALEUR (%)	SCORE (Baseline)
7.1	Une <b>Stratégie de développement de la TFCA</b> a été établie à l'adressage des utilisations multiple des terres compatibles a été préparée	Une base de données existe à la place de stratégies de développement axées sur les pays et les programmes de collaboration connexes pertinents	5	
		Une stratégie de développement TFCA a été élaborée et approuvée par les structures de la TFCA	10	
		Un plan de mise en œuvre et la mobilisation de fonds est en place	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
7.2	Assure le support de <b>mise en œuvre de la composante PA Plans-</b>	L'identification des besoins de financement pour la mise en œuvre des plans PA	5	
		Préparation des propositions de collecte de fonds et la sécurisation du financement	5	
		La préparation des propositions de mise en œuvre et de les mettre en œuvre en conséquence	10	
		La surveillance et la soumission des rapports sur la mise en œuvre pertinente aux structures de la TFCA	5	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
7.3	Identifiés <b>Des produits touristiques issus de la TFCA</b> sont en place-	Développement <i>in Situ</i> de produits touristiques TFCA	7.5	
		Élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités du personnel	5	
		Élaborer et mettre en œuvre un système de réservation intégré	2.5	
		Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de Marketing pour les produits touristiques de la TFCA	5	
		Un M & E et des rapports sont soumis aux structures appropriées de la TFCA	5	

No	INDICATEUR DE PERFORMANCE CLÉ	VARIABLES	VALEUR (%)	SCORE (Baseline)
		<b><i>Total partiel</i></b>	<b>25</b>	
7.4	La TFCA est <b>facilement accessible et attrayant</b> pour les investisseurs et les touristes-	Des discussions concernant la circulation des personnes, des biens et des services a eu lieu et un RoD a été établi (voir KPA 4 pour la préparation des modes opératoires normalisés)	7.5	
		Des systèmes et modes opératoires normalisés sont en place et en cours d'exécution	10	
		Le M & E est en cours et es rapports sont préparés et soumis aux structures l'appropriées de la TFCA	7.5	
		<b><i>Total partiel</i></b>	<b>25</b>	
<b>Sous-total</b>			<b>100</b>	

## KPA (8) GESTION AXÉE SUR LE FLUX DES BÉNÉFICES

INDICATEUR		VARIABLES	VALEUR (%)	SCORE (ligne de base)
No	ESSENTIEL DE PERFORMANCE			
8.1	Une <b>enquête socio-économique de base</b> ou l'exercice de Nivellement pour le TFCA a été menée-	Des critères mesurables ont été déterminés	5	
		Une enquête a été entreprise et un projet de rapport établi	10	
		Le rapport d'enquête de référence a été approuvé	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
8.2	<b>Avantages des Plans d'Action (BAP)</b> ont été compilés pour les TFCA -	Des stratégies spécifiques pour l'adressage des avantages aux intervenants ont été convenues et un RoD préparé	7.5	
		Un projet BAP a été préparé	7.5	
		Un BAP pour la TFCA a été approuvé par les structures concernées de la TFCA	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
8.3	Les divers <b>BAPs</b> sont actuellement en cours de <b>mis en œuvre-</b>	Les BAPs ont été incorporées dans les différents plans, programmes et stratégies de la TFCA et des projets spécifiques développés	7.5	
		Le financement est assuré	7.5	
		Des projets sont en cours d'exécution	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
8.4	<b>Mesures et Techniques de surveillance</b> élaborées et mis en œuvre et des rapports préparés concernant les avantages issus de la TFCA-	Un système et des techniques de M & E ont été développés	7.5	
		Les données et informations sont recueillies, analysées et évaluées	7.5	
		Les rapports sur les avantages de la TFCA sont soit établis et soumis à la structure TFCA appropriée.	10	
		<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	
<b>Sous-total</b>			<b>100</b>	

**SUMMARY OF SCORES**

DOMAINE PERFORMANCE	ESSENTIEL	DE	VALEUR (%)	SCORE (Ligne de base)
KPA (1)-Planification Commune			<b>100</b>	
KPA (2)-Arrangements Institutionnels			<b>100</b>	
KPA (3)-Financement Durable			<b>100</b>	
KPA (4)-Harmonisation Politique			<b>100</b>	
KPA (5)-Dynamiques du paysage			<b>100</b>	
KPA (6)-Gestion Intégrée			<b>100</b>	
KPA (7)-Développement Intégré			<b>100</b>	
KPA (8)-Gestion axé sur le Flux des Bénéfices			<b>100</b>	
<b>SCORE TOTAL</b> (Sous-total / 8)			<b>100</b>	

### 3 RAPPORTS

La présentation des principaux résultats recueillis par le PAT de la TFCA, peut fournir plusieurs possibilités de rédaction des rapports. Cela peut être fait en préparant des rapports relatifs à-

- Résultats globaux (toutes les TFCA)
- Résultats par TFCA
- Résultats par indicateur.

Les résultats globaux pour toutes les TFCA peut prévoir une évaluation large dans la région de la SADC, montrant les performances globales des TFCA relativement dans l'ensemble de la région.

Les résultats par TFCA montrent les résultats spécifiques pour les TFCA individuelles, couvrant toutes les KPAs et indicateurs essentiels de performance associés.

Les comparaisons peuvent également être prises en fonction des résultats par indicateur, qui peut être utilisé pour solliciter un soutien pour des domaines thématiques spécifiques, des donateurs et partenaires de la coopération. Cette évaluation peut être utilisée par la région pour s'assurer que les efforts nécessitant des soins sont pris en charge, et que des fonds non seulement sont utilisés ou alloués aux régions qui sont déjà de bons résultats. En se penchant sur le maillon faible de la chaîne de développement des TFCA, l'ensemble du système peut être plus robuste et résistante aux menaces extérieures.

Les trois types de rapports – résultats globaux ; Résultats par TFCA ; Résultats par indicateur - peuvent être représenté graphiquement, le temps et l'espace rendant facile d'évaluer l'état de développement de la TFCA dans la région.